16.141 | FÉVRIER 2017

CHARTE DE PAYSAGE ET D'URBANISME DU PARC NATUREL RÉGIONAL DE CAMARGUE

INTÉGRATION DES OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE AU SEIN DES PROJETS D'AMÉNAGEMENT



volume 2

CONSEIL
D'ARCHITECTURE
D'URBANISME
ET DE L'ENVIRONNEMENT
DES BOUCHES-DU-RHÔNE

CAUE 13

Parc naturel régional de Camargue

18, rue Neuve Sainte-Catherine 13007 Marseille
www.caue13.fr
T. 04 96 11 01 20 **F.** 04 91 33 42 49

Sommaire général

Introduction 05

1. Recommandations générales 07

1.1 Les hameaux 07
1.2 La pérennisation des structures agricoles 47
1.3 Les limites entre domaine public et privé dans le bâti diffus, bords de route, clôtures et portails 75
1.4 Palette végétale 111

2. Recommandations par secteur 119

2.1 Les entrées de Parc 119
Barcarin
Gimeaux
Saint Gilles
Sylvéréal

2.2 Salin-de-Giraud 135
Les entrées de village
La traversée du village entre square et places
Les secteurs de projet
La mobilité et les circuits

2.3 Le littoral aux Saintes-Maries-de-la-Mer 205

2.4 La plage de Piémanson, pour un respect de la frange littorale 229

3. Pistes de projet 249

3.1 Expérimentations en cours à poursuivre
3.2 Réalisation d'études spécifiques complémentaires
3.3 Développer l'offre de découverte en Camargue

Conclusion 267

Annexes 271

Ateliers de terrain
Estimations

Sommaire volume 2

2. Recommandations par secteur 119

2.1 Les entrées de Parc 119
Barcarin
Gimeaux
Saint Gilles
Sylvéréal

2.2 Salin-de-Giraud 135
Les entrées de village
La traversée du village entre square et places
Les secteurs de projet
La mobilité et les circuits

2.3 Le littoral aux Saintes-Maries-de-la-Mer 205

2.4 La plage de Piémanson, pour un respect de la frange littorale 229

3. Pistes de projet 249

3.1 Expérimentations en cours à poursuivre

3.2 Réalisation d'études spécifiques complémentaires

3.3 Développer l'offre de découverte en Camargue

Conclusion 267

Annexes 271

Ateliers de terrain

Estimations



Les entrées de Parc

Cette charte été réalisée par le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement des Bouches-du-Rhône
à la demande du Parc Naturel Régional de Camargue
Experts CAUE13 chargés de l'étude Sylvie Lalot paysagiste DPLG, Ingénieur ENITHP et Corine Corbier paysagiste DPLG
Tous droits de reproduction réservés

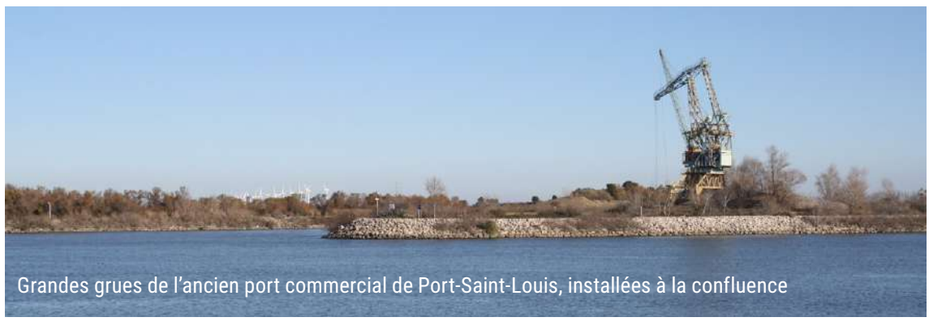
DÉPARTEMENT BOUCHES·DU·RHÔNE
CAUE 13
CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME
ET DE L'ENVIRONNEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE
18 RUE NEUVE SAINTE-CATHERINE 13007 MARSEILLE

Des composantes majeures et identitaires des paysages à préserver:


Paysages agricoles ouverts de riziculture, spécifiques de Camargue


Chenal du Grand Rhône, entre les hauts cordons de ripisylves


Alignement d'éoliennes qui soulignent le canal et forment un point de repère visuel majeur

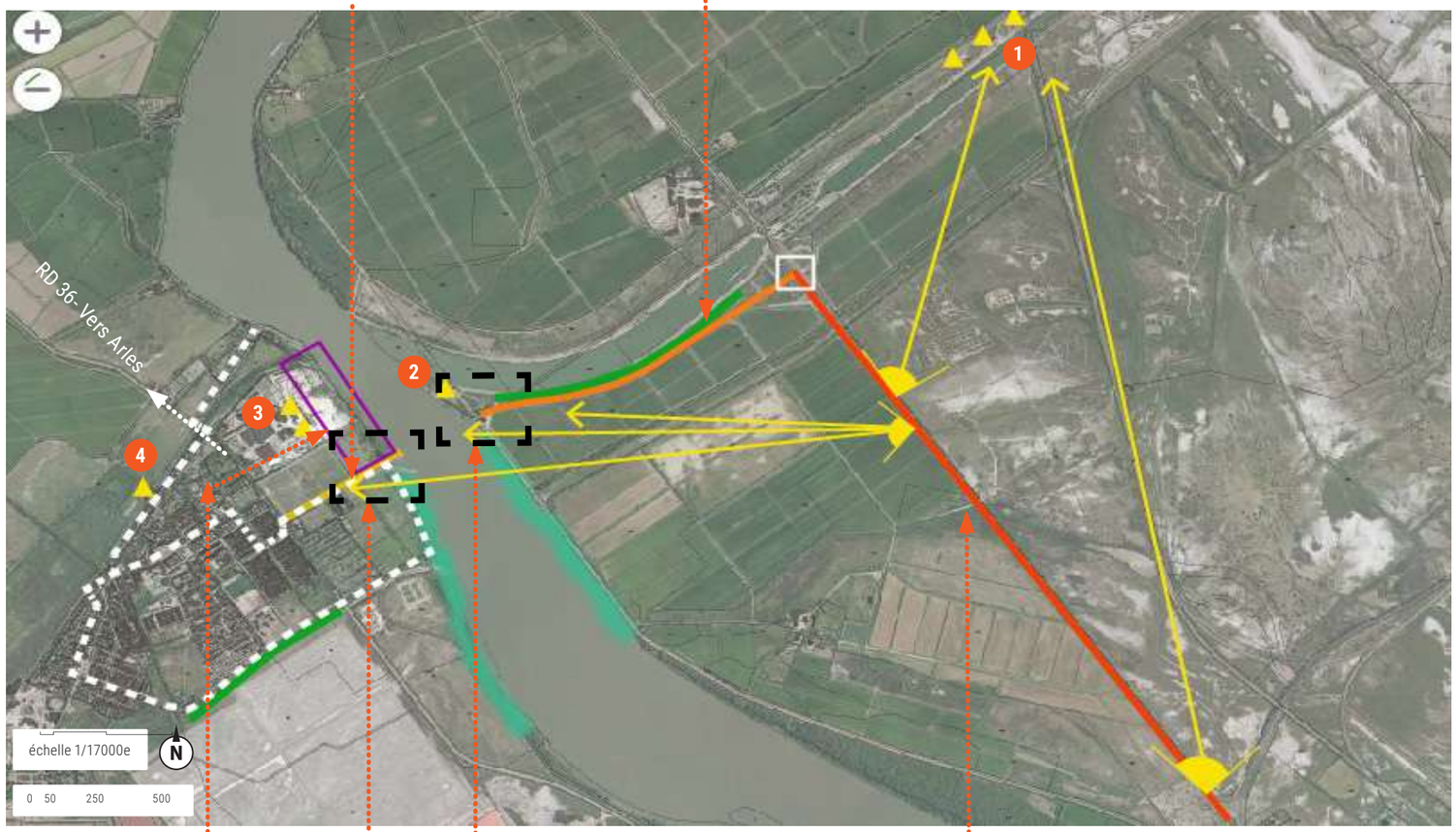

Grandes grues de l'ancien port commercial de Port-Saint-Louis, installées à la confluence


... Puis, la silhouette des cheminées et bâtiments industriels des Salins

De part et d'autre des débarcadères, des séquences paysagères à mettre en valeur:

Séquence 3: entrée dans Les Salins
Mise en scène de l'entrée dans le hameau historique par la valorisation des composantes identitaires: préservation du cordon de cannes, restauration et entretien du bâti, ...
Amélioration du confort des usagers: création d'une piste deux roues en site propre, création d'un chemin piéton permettant aux riverains de venir se promener au bord du Rhône, plantation d'arbres d'ombrage au niveau des files d'attente,...

Séquence 2:
RD 35b - Accompagnement paysager de la piste cyclable
Diminution de l'impact des surfaces routières dans le champ visuel



ZOOM RIVE DROITE

ZOOM RIVE GAUCHE

DEBARCADERES de la TRAVERSEE DU RHONE:
Préservation et reconstitution des ripisylves
Mise en valeur des vues en belvédères sur le Rhône
Mise en valeur du patrimoine bâti et portuaire
Étude du positionnement du «potentiel portuaire»:
- Si vocation industrielle: à implanter au droit des industries, pour préserver les espaces agricoles et les jardins familiaux.
- Si vocation de loisir: maintien tel que prévu au PADD, avec mise en réseau du nouveau port avec le village par un réseau de chemins doux desservant les rives du Rhônes et jardins familiaux.

Séquence 1:
RD 35 - Préservation des qualités paysagères du paysage
Protection paysagère dans le cadre du PLU de Port Saint Louis du Rhône:
- Protection des paysages agricoles (Ap)
-Protection des cônes de vue notamment vers les points d'appel visuels qui forment des points de repère majeurs dans les paysages plats et ouverts:

1. Parc éolien le long du canal
2. Grues à la confluence
3. Cheminée M2I des Salins
4. Cheminée ancienne des Salins

Maintien des accotements enherbés
Déplacement et mise en scène du panneau d'entrée dans le PNR:



Séquence 1: Préservation des qualités paysagères du paysage d'approche
Protection paysagère dans le cadre du PLU de Port Saint Louis du Rhône:
Protection des paysages agricoles (Ap) et cônes de vue
Maintien des accotements enherbés



Séquence 2: Accompagnement paysager de la piste cyclable, le long de l'accès à Barcarin pour diminuer l'impact des surfaces routières dans le champ visuel



DEBARCADERES de la TRAVERSEE DU RHONE:
Préservation et reconstitution des ripisylves
Mise en valeur des vues en belvédères sur le Rhône
Mise en valeur du patrimoine bâti et portuaire



Séquence 3: Entrée dans Les Salins
Mise en scène de l'entrée dans le hameau historique: par la valorisation des composantes identitaires: préservation du cordon de cannes, restauration et entretien du bâti, ...
Amélioration du confort des usagers: création d'une piste deux roues en site propre, plantation d'arbres d'ombrage au niveau des files d'attente,...

Entrée par le Barcarin, une porte d'entrée singulière dans le PNR depuis la métropole Aix-Marseille Provence,

Porte d'entrée singulière du PNR Camargue, par RD 35 puis la traversée du Rhône par le bac, cette entrée est marquée par la dualité entre :

- Des paysages agricoles typiquement camarguais: très ouverts, plats, où le cycle du riz rythme les saisons sur un ciel immense ...
- Des points d'appel verticaux liés à de nombreuses installations industrielles.

Elle met en scène le grand Rhône, le bac (une invitation au voyage grâce à ce moyen de transport singulier) et Salin-de-Giraud (cité ouvrière du XIXème siècle., de grande qualité urbaine et architecturale, peu valorisée).

Repérage/État des lieux

Un paysage dominé par les équipements techniques qui ne mettent pas en scène les spécificités de la Camargue:

- Des premiers plans banalisés: les aménagements routiers et, aux abords des appontements du bac, la signalétique routière, les îlots de séparation, petit giratoire, zone de stockage, la juxtaposition d'édicules abandonnés laissés en l'état et de réseaux aériens «en toile d'araignée»
- Un petit parking délimité RG, mais il ressemble à un délaissé. Le chemin sur digue, pourtant tentant, est interdit.
- Hors emprise publique, des ouvrages à l'abandon: en rive droite du Rhône, entre le bac et la RD 36, des bâtiments patrimoniaux et 2 grues situées à la confluence du canal du port de Fos et du Rhône

Deux projets en cours stratégiques, à intégrer pour la mise en valeur de cette entrée:

- Barreau de piste cyclable reliant Arles à Port-St-Louis-du-Rhône le long de l'accès à Barcarin. Mais il ne prévoit pas à priori d'accompagnement paysager
- Parc photovoltaïque envisagé à l'entrée du village.

Objectifs de qualité paysagère : mettre en scène l'entrée dans le PNR Camargue

Préservation des composantes paysagères fortement identitaires par des mesures conservatoires

Requalification des abords des RD respectant et renforçant les spécificités de chaque séquence: RD35, RD 35 b, abords des débarcadères, puis barreau de la RD 35b reliant le village des Salins au débarcadère Rive Droite

Mise en valeur des débarcadères et de la confluence Rhône / canal

Requalification des débarcadères
ZOOM RIVE DROITE



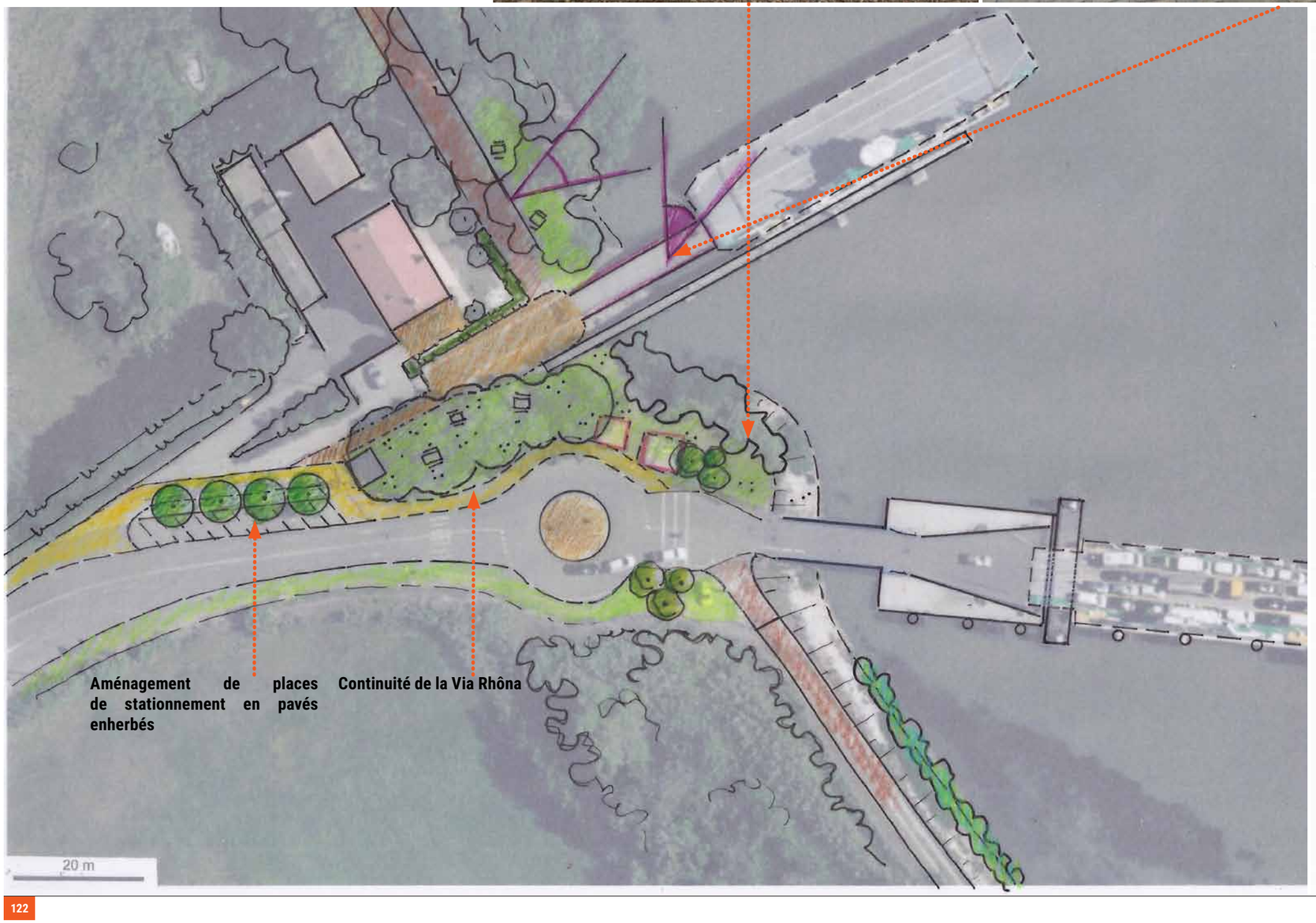
Suppression des édicules et zones de dépôts et réhabilitation du couvert herbacé sous les arbres avec mise en place de quelques tables de pique nique



Valorisation des quais

Séquence 3: entrée dans le village depuis le débarcadère Rive Droite

- Recomposition du profil en travers afin d'intégrer un chemin «modes doux» à l'écart du trafic automobile, et permettre la plantation d'un double, voire triple alignement d'arbres structurant pour marquer l'entrée dans le hameau industriel et d'ombrage (cf file d'attente estivale)
- Maintien du cordon de canne et déplacement du panneau PNR au niveau du débarcadère
- Restauration et mise en valeur des bâtiments anciens



Piste cyclable

Stationnement ombragé

Démolition d'édicule, enfouissement de réseaux, déplacement de zone de stockage

Réfection de pelouse ombragée avec table pique nique

Réfection des sols : pavé en référence à un quai

Maintien de l'ancien appontement du bac, réfection des gardes corps, utilisation comme belvédère lorsqu'un bac n'est pas en stationnement. Vue sur le Rhône, les grues, l'appontement rive gauche

Belvédère ombragé sur la digue

Complément de haie pour l'intimité de la maison

Enherbement d'accotement

Régénération de ripisylve

Barrière bois sur digue pour bloquer les accès motorisés tout en permettant les modes doux



Accès à l'embarcadère Rive Gauche

- Séparation des voies routières par un fossé enherbé et épiphytes
- Séparation de la bande cyclable par un alignement de feuillu type frêne sur prairie. Cet alignement permettrait d'ombrager la piste cyclable et reporterait les vues vers l'espace agricole au Sud. Au Nord la digue du canal bloque les vues sans permettre de découvrir la navigation

Requalification des débarcadères ZOOM RIVE GAUCHE



Une requalification des débarcadères

L'importance stratégique de cette entrée, sa spécificité qui donne tout son sens au concept de «l'île de Camargue», et le très faible niveau qualitatif du paysage de ses abords militent en faveur d'une action très volontariste.
Au regard des sujétions techniques, qui sont nombreuses, une action en trois temps peut être envisagée:

Temps 1:

Mesures conservatoires des composantes paysagères fortement identitaires à préserver, dont certaines à restaurer:

- Paysages agricoles et Cônes de vue dans le PLU de Port-St-Louis-du-Rhône (Ap)
- Cordons arborés et de roseaux, en particulier les ripisylves du Grand Rhône et en entrée du village de Salin-de-Giraud.
- Bâtiments historiques (Chapelle de Barcarin, cabane de gardian, bâtiments industriels typiques de l'histoire industrielle du hameau, ...)
- Eléments d'accompagnement: clôtures type manades, clôture en barreaudage sur murs appareillés, alignements d'arbres,...

Temps 2:

Actions opérationnelles dans des emprises limitées aux abords des débarcadères et au barreau de la RD 35b reliant le village des Salins au débarcadère Rive Droite:

- Reconstitution des ripisylves
- Mise en valeur des vues en belvédères sur le Rhône
- Recomposition des profils en travers intégrant une voie cyclable, des parcours piétons en site propre, et des alignements d'arbres pour l'ombrage
- Réhabilitation des dépendances routières avec des composantes moins routières: accotements enherbés, fossés au lieu d'enrochements, ...
- Toilettage des abords des appontements du bac
- Entretien des interfaces: bâti, végétation, clôtures (= clôturer de belle façon, en référence aux clôtures de manades aux abords du Rhône, ou selon le «code» des constructions industrielles du hameau des Salins)
- Mise en valeur du patrimoine bâti et portuaire

...Aménagement d'un bélvédère

Réhabilitation des grues, mise en scène lumineuse, projet muséographique

Création d'une trame arborée structurante

Intégration de la fonction «parking dans un aménagement d'une aire d'accueil du public

Mise en lien avec la Via Rhôna et les parcours de promenade piétonne

0 50m

Rive Gauche:
Vers un grand projet de mise en valeur de la confluence?



Le grand projet de rénovation urbaine de l'île de Nantes a ainsi permis de mettre en valeur notamment une grande grue, repeinte en jaune, silhouette emblématique des activités portuaires historiques de l'île.
Autour de ce concept, c'est tout un nouveau quartier qui a ainsi été reconverti.









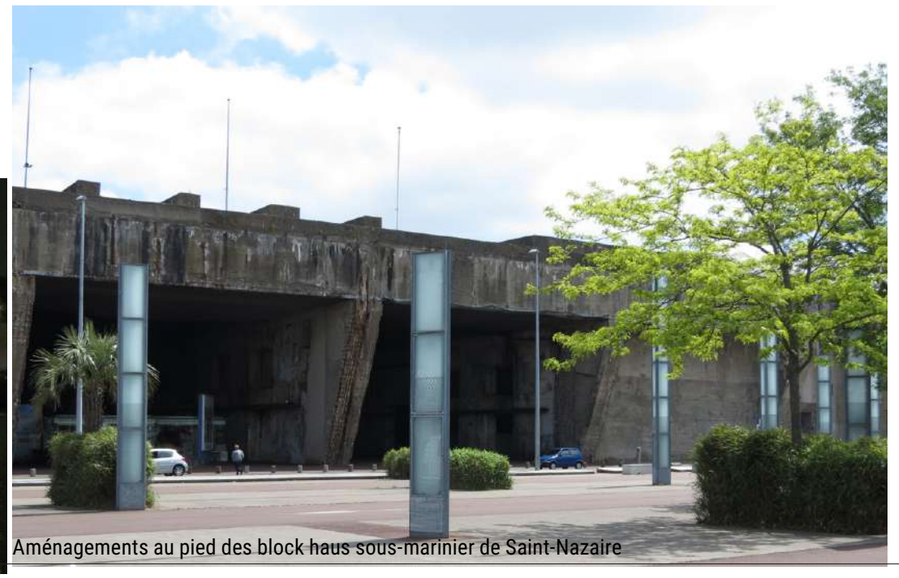





Mise en scène du patrimoine industriel, festival Visualia à Pula en Croatie

A la suite de ce grand projet de rénovation urbaine de l'île de Nantes, la mise en scène réalisée le long des rives de la Loire, entre Nantes et Saint-Nazaire a aussi permis, par la succession de créations artistiques, souvent amusantes et décalées, tout au long des rives, de modifier le regard qui était porté depuis des siècles sur ces territoires, permettant une vraie réappropriation sociale.




Aménagements au pied des block haus sous-marinier de Saint-Nazaire

Entrée par le Barcarin
Porte d'entrée singulière dans le PNR depuis la métropole Aix-marseille

et un projet plus ambitieux de mise en scène de toute la confluence

Temps 3: Aménagement de plus grande ampleur, permettant la valorisation de la globalité de la confluence Rive Gauche et des abords du hameau en Rive Droite

Au delà de la simple requalification des abords et des interfaces immédiates des parcours d'entrée, il conviendrait d'interroger un périmètre élargi, au sein duquel un projet de mise en valeur plus ambitieux viendrait raconter cette histoire. La mise en scène réalisée le long des rives de la Loire, entre Nantes et Saint Nazaire a ainsi permis, par la succession de créations artistiques tout au long des rives, de modifier le regard qui était porté depuis des siècles sur ces territoires, permettant une vraie réappropriation sociale.

Rive Gauche:
Aménagement d'un vrai parking paysager
Création d'une aire d'accueil sur l'ensemble du triangle de confluence, devenant «objet» de visite à part entière:

- Restauration, mise en scène des grues, étude d'un projet muséographique?
- Ouverture de chemins de promenade, création de belvédères sur le Rhône
- Renforcement de la trame arborée structurante
- Accompagnement paysager du projet de piste cyclable au sein de ce projet global «Confluence»

Rive Droite:

- Reconstitution des liens entre le hameau et son terroir, notamment son fleuve:
- Mise en valeur et développement des jardins familiaux
- Ouverture de chemins de promenade, création de belvédères sur le Rhône
- Renforcement de la trame arborée structurante
- Accompagnement paysager du projet de piste cyclable
- Restauration et mise en valeur de tous les éléments de patrimoine: chapelle, cabane de gardian, bâti de l'époque industrielle, clôtures, ...

Des composantes majeures et identitaires des paysages à préserver:


Cordons de ripisylves sur rives et talus


Maillage de haies

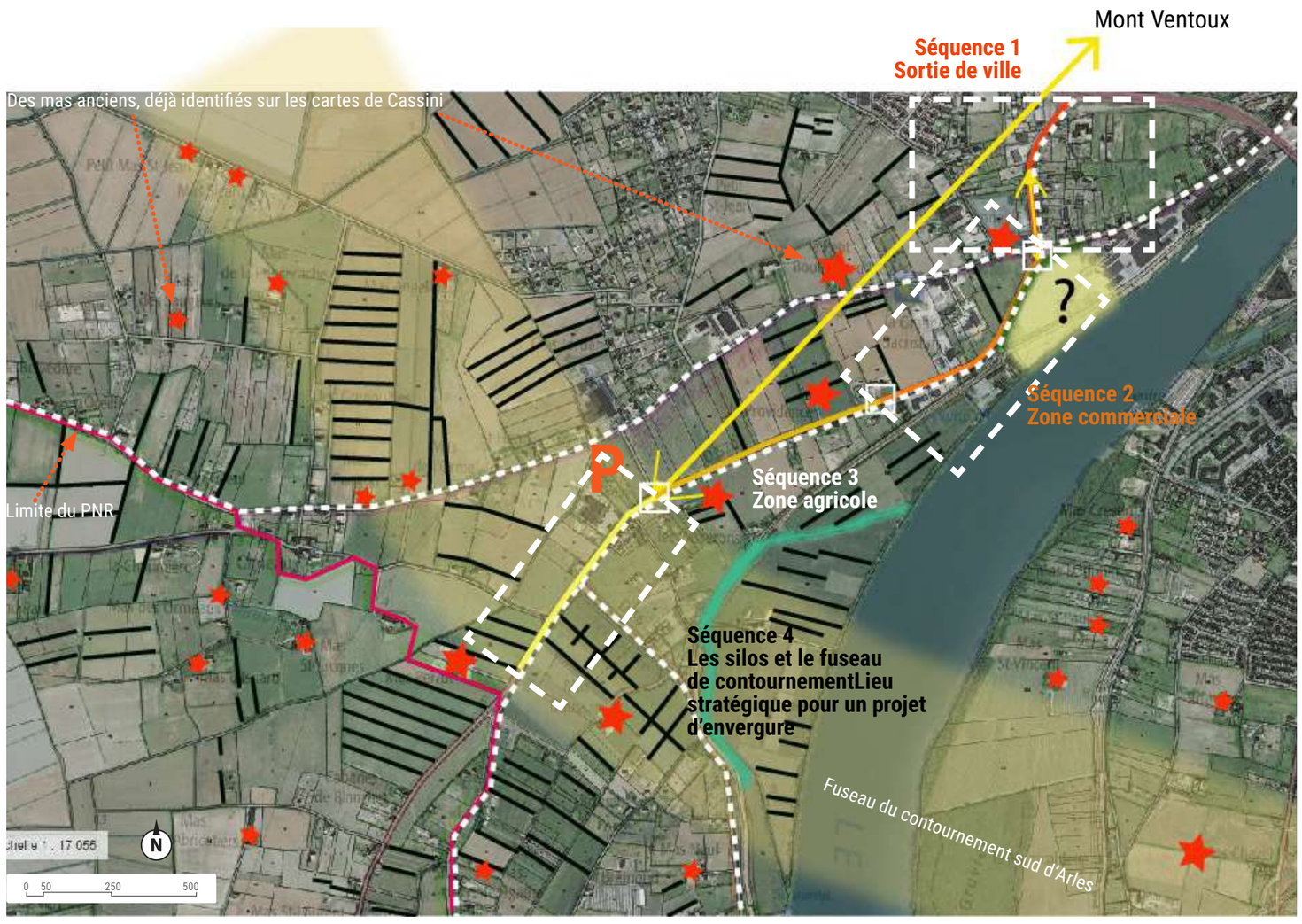


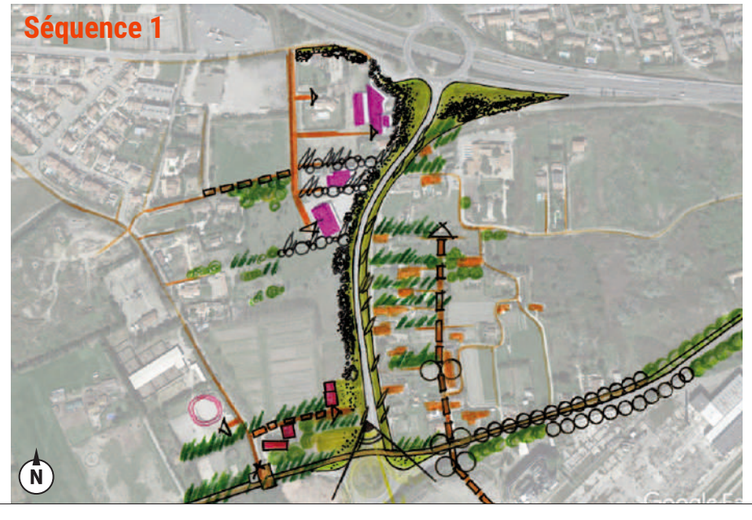
Cône de vue sur l'ancienne Zone Industrielle, dans l'axe de la RD 570 en entrée de PNR, à interroger dans le cadre du développement urbain

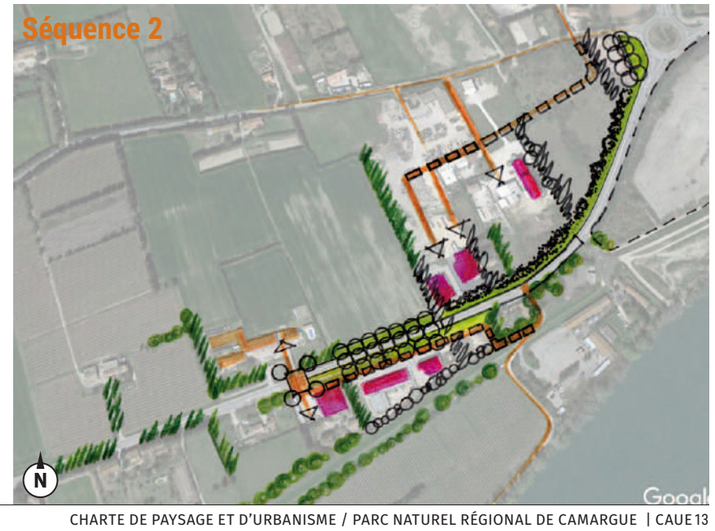


Vieux mas de Sonnaille

Entrée par Gimeaux







Des séquences paysagères à requalifier:



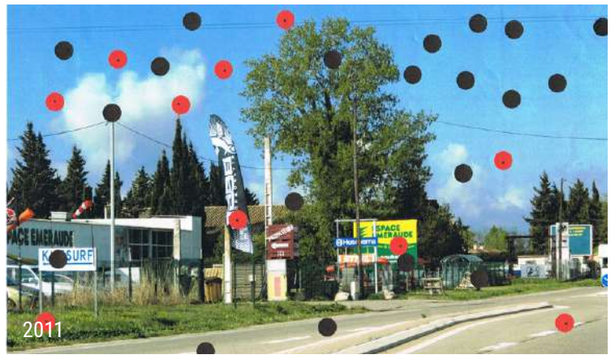
Séquence 1: sortie de ville

Mesures conservatoires / Planification urbaine:

- Préservation des arbres existants, cordons, haies, ponctuations, ...(Répertoire au titre de l'article L. 151-16 =L 123-1-5-7 ancienne nomenclature)
- Etude de la recomposition des dessertes riveraines de part et d'autre (activités rive Ouest et habitat rive Est) à partir du maillage de chemins existants et à conforter en arrière des parcelles, dans le cadre d'Orientation d'Aménagement et de Programmation du PLU
- Règles particulières: règlement PLU (marge de recul du bâti, hauteurs et couleurs des façades, orientation des faîtages, ...) et RLP

Actions opérationnelles:

- Arrachage des plantes invasives (herbe de la pampa)
- Reconstitution des accotements et délaissés (enherbement et plantations arborées en lien avec les structures et ambiances paysagères)
- Intégration de la maison des produits de Camargue dans l'ensemble du mas des Sonailles, avec mise en valeur des délaissés en jardins de production





Séquence 2: zone commerciale

Reconnue comme «point noir paysager» lors de la journée du parc du 30 septembre 2011 (les gomettes imprimées par les visiteurs ou les habitants sur l'image ci-dessus rendent compte de cette valeur «sociale» négative), la façade commerciale a fait l'objet de premières propositions, et actions, qui pourraient être complétées. Un projet de campus doit voir bientôt le jour sur le site des anciennes papeteries Etienne.

Mesures conservatoires / Planification urbaine:

- Arrachage des plantes invasives (herbe de la pampa)
- Préservation des arbres existants, cordons, haies, ponctuations, ...(Répertoire au titre de l'article L. 151-16 =L 123-1-5-7 ancienne nomenclature)
- Etude de faisabilité pour déterminer l'évolution du secteur et étudier les moyens d'une mutualisation des accès sur RD, voire d'un accès par l'arrière (depuis le chemin de Compostelle et le chemin d'Emmaus), afin de clarifier le fonctionnement des diverses activités, et de pouvoir requalifier la façade
- Règles particulières: règlement PLU (marge de recul du bâti, hauteurs et couleurs des façades, orientation des faîtages, ...) et RLP

Actions opérationnelles:

- Reconstitution des accotements et délaissés (enherbement)
- Restauration d'un fossé inondé, permettant de limiter voire de supprimer ensuite les clôtures
- Plantations arborées en lien avec les structures et ambiances paysagères: alignement structurant en façade, ou ponctuellement pour marquer l'accès s'il est mutualisé

Des références souvent locales, source d'inspiration


Alignement de peupliers blancs en limite d'emprise routière: un écran évident!


Un système de clôture propre aux paysages de Camargue


Des bas-côtés enherbés


Un fossé inondé, en front de bâtiment d'activité: sécurité assurée


Un fossé inondé, alternative à une clôture grillagée...


Plantation d'arbres imposants pour marquer l'entrée des mas

Entrée par Gimeaux, porte d'entrée principale dans le PNR depuis l'axe routier E 80

Porte d'entrée majeure du Parc naturel régional à partir de l'autoroute E80, le parcours le long de la RD 570 depuis Arles offre une véritable «mise en bouche» des paysages emblématiques de Camargue. En effet, avant que ne se découvrent soudain les vastes paysages ouverts de riziculture, emblématiques du PNR Camargue, le très ancien quartier de Gimeaux plonge le visiteur dans d'inattendus paysages de bocages arborés, d'où, telle une cathédrale, la silhouette haute et massive des silos de riz émerge.

Repérage/État des lieux :

Bien qu'invisible, la proximité de la ville, qui fragilise la pérennité de la vocation agricole, et diffuse son habitat et ses activités commerciales en banalisant les abords de la route, est bien perceptible, en contradiction avec l'image fortement identitaire et qualitative du Parc. Le projet de contournement Sud de l'agglomération à moyen ou long terme, devrait être considéré comme un levier pour restaurer les paysages.

Objectifs de qualité paysagère :

Préservation des composantes paysagères fortement identitaires:

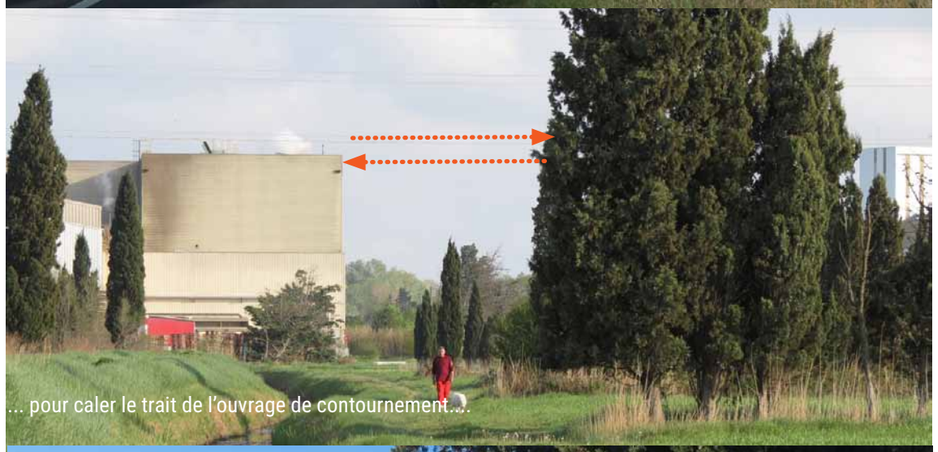
- Cordons de ripisylves sur rives/talus
- Maillage de haies arborées
- Cônes de vues, d'autant plus précieux qu'ils sont rares et fugaces dans ces paysages de bocage
- Vieux mas

Requalification des abords de la RD selon 4 séquences paysagères distinctes:

1 - Entrée de ville:
2 - Zone commerciale
3 - Paysages agricoles
4 - Les silos et le fuseau de contournement

Des composantes majeures et identitaires des paysages à préserver:


Prise en considération des structures arborées et du réseau de canaux ...

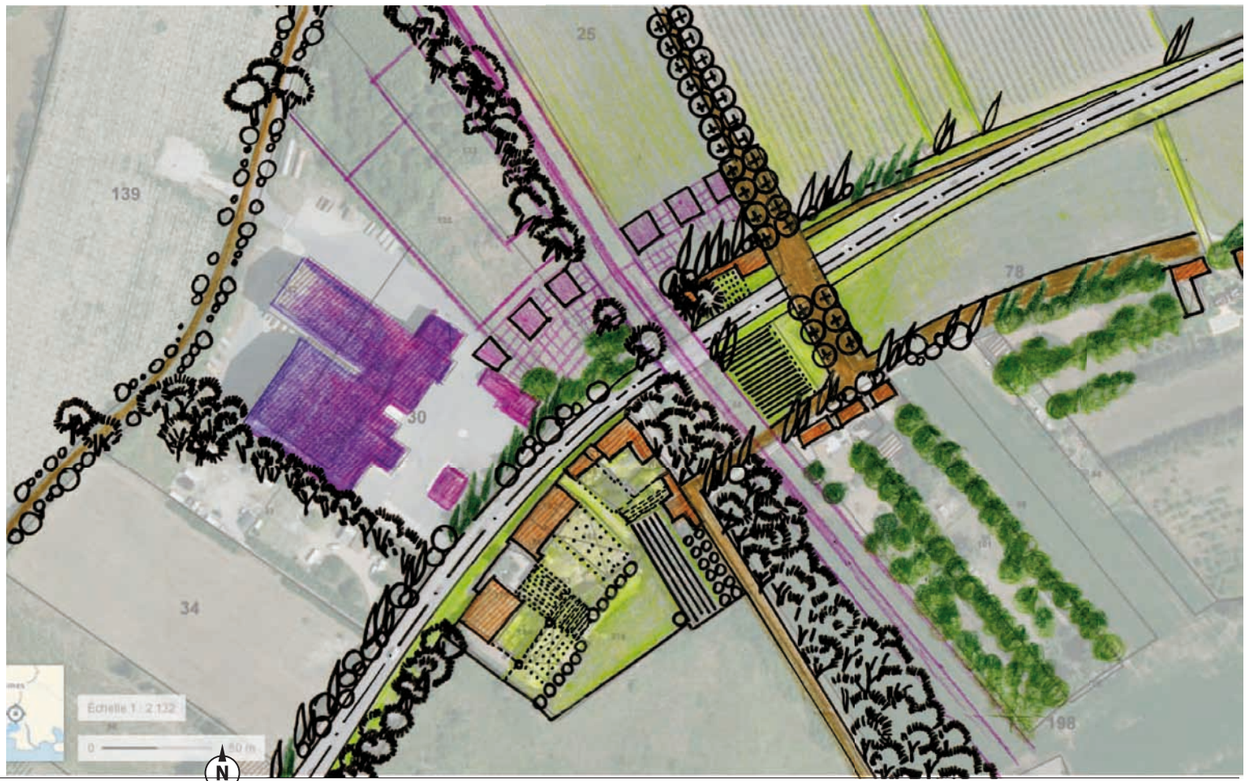

... pour caler le trait de l'ouvrage de contournement...


Respect et mise en valeur des haies de cyprès...


Mas des Passerons à réhabiliter

Gimeaux





Des séquences paysagères à requalifier:



Séquence 3: paysages agricoles

Mesures conservatoires / Planification urbaine:
- Préservation des arbres existants, cordons, haies, ponctuations, ...(Répertoire au titre de l'article L. 151-16 =L 123-1-5-7 ancienne nomenclature)
- Préservation des cônes de vue (déterminer un secteur Ap dans le cône de vue vers le Mont Ventoux, la ripisylve en pied de la digue du Rhône,...)
- Encadrement de la qualité du bâti agricole et de leurs abords (Règles PLU et OAP)et règles du RLP

Actions opérationnelles:
- Arrachage des plantes invasives (herbe de la pampa)
- Reconstitution des accotements et délaissés (enherbement et plantations arborées en lien avec les structures et ambiances paysagères)



Séquence 4: Les silos et le fuseau de contournement

Séquence 4: les silos et le fuseau de contournement

Mesures conservatoires / Planification urbaine:
- Préservation des arbres existants, cordons, haies, ponctuations, ...(Répertoire au titre de l'article L. 151-16 =L 123-1-5-7 ancienne nomenclature)
- Préservation des cônes de vue (déterminer un secteur Ap dans le cône de vue vers le Mont Ventoux, la ripisylve en pied de la digue du Rhône,...)
- Etude de faisabilité du croisement entre RD 570 et ouvrage de contournement: calage de l'ouvrage de contournement dans le maillage de haies arborées existant / Appui visuel du futur ouvrage contre les volumes des deux grands ensembles bâtis industriels (silos) / Restauration du mas des Passerons / Création d'un parking relai en entrée du PNR Camargue / Aménagement d'un centre information du PNR / Report de l'accès aux silos par le chemin des Gadoues / Elargissement et plantations d'alignement du chemin des Gadoues / Mise en scène des paysages tels que perçus par les usagers de l'ouvrage futur (séquençages, fenêtres, ...)

Actions opérationnelles:
- Mise en oeuvre d'un préverdissement, préfiguration des structures paysagères futures

Des références, sources d'inspiration...



Des silhouettes de pins qui viennent souligner la présence d'habitations dans le grand paysage



Stationnement sous pinède à la Grande-Motte



Arbre isolé marquant la croisée des axes forts



Bel alignement d'arbres en entrée de propriété: une référence majeure dans les paysages agricoles ouv de Camargue. Une belle structure arborée pour accompagner le chemin des Gadoues, et composer une ligne de frondaisons en premier-plan de l'ouvrage de contournement

Entrée par Gimeaux, porte d'entrée principale dans le PNR depuis l'axe routier E 80

Estimation sommaire :
Orientations d'aménagement / Planification : non chiffrées
Travaux:

Calendrier et maîtres d'ouvrages pressentis :

- Etat / Région
- Direction des routes du département
- Ville d'Arles
- Syndicat des riziculteurs et coopérative agricole
- Exploitants agricoles riverains de la RD

Des composantes majeures et identitaires des paysages à préserver:


Cordons de ripisylves sur rives du Petit Rhône

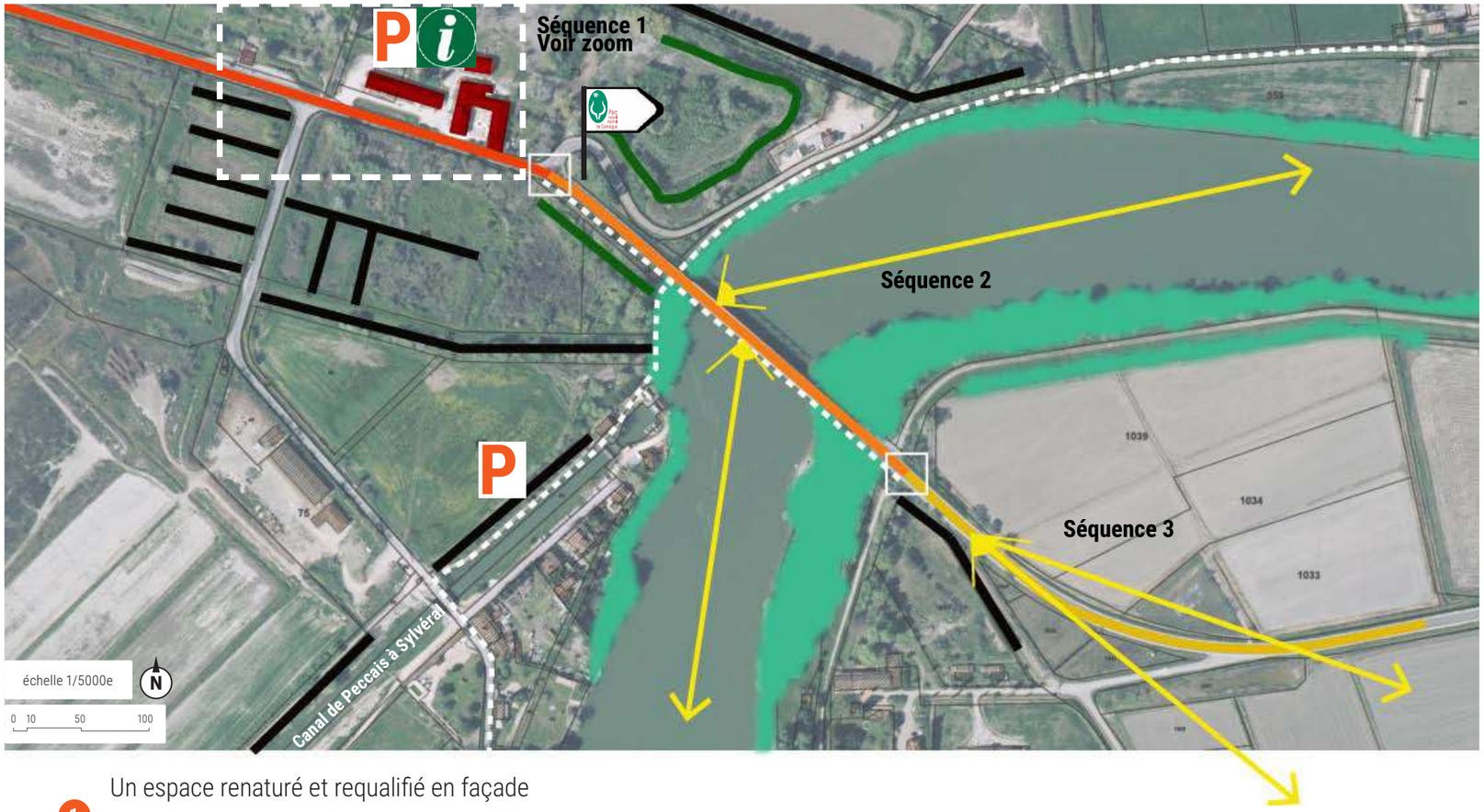

Alignement relique d'arbres remarquables


Cônes de vue de découverte des paysages de grandes cultures de Camargue


Ancien mas et hameau de Sylvéréal

L'entrée par Sylvéréal

Une entrée discrète sur le Parc de Camargue



1. Un espace renaturé et requalifié en façade du bâtiment commercial, ouvert sur la RD, et dégagé des voitures aménagé en point relais/information du Parc de Camargue
2. Un parking aménagé à l'arrière, ombragé et mutualisé pour tous les espaces et panneau signalétique indiquant l'entrée dans le périmètre du parc
3. Une entrée requalifiée et mutualisée avec la vente de produits camarguais, avec traitement différencié des sols, restauration du pontet et plantations structurantes d'arbres
4. Une trame arborée plantée en rive Sud de la RD avec mise en valeur des façades du mas par des tapis verts ou jardins ouverts, et dégagement du vieil alignement

Séquence 1: proposition détaillée pour le mas de Sylvéréal



Des séquences paysagères à requalifier:



Séquence 1: Halte attractive à la porte du Petit Rhône

Mesures conservatoires / Planification urbaine:

- Préservation des arbres existants: vieil alignement de platanes du domaine, cordons, haies, ponctuations, ...(Répertoire au titre de l'article L. 151-16 =L 123-1-5-7 ancienne nomenclature)
- Etude de faisabilité en vue de la création d'une halte en entrée du PNR Camargue : mise en valeur de l'ensemble bâti du Sylvéréal / parking relai / vente des produits du terroir / Centre information / création de liaisons douces-piétonnes et deux roues entre le mas, le hameau, et les deux rives du Petit Rhône
- Règles particulières: règlement PLU et RLP
- Programme de restauration historique du mas

Actions opérationnelles:

- Nettoyage des friches afin de mettre en évidence les arbres et alignements remarquables



Séquence 2: traversée du Petit Rhône

Mesures conservatoires / Planification urbaine:

- Préservation des arbres existants:ripisylves ...(Répertoire au titre de l'article L. 151-16 =L 123-1-5-7 ancienne nomenclature)
- Etude de faisabilité en vue de la création d'une liaison douce-piétonne et deux roues en site propre entre les deux rives du Petit Rhône (structure en console,...?)

Actions opérationnelles:

- Mise en couleur du pont en concertation avec le PNR Camargue
- Aménagement qualitatif du secteur de mise à eau des canoës
- Implantation d'une signalétique et d'un point relais/information d'entrée dans le Parc



Séquence 3: Découverte des paysages agricoles ouverts spécifiques des grandes cultures de Camargue

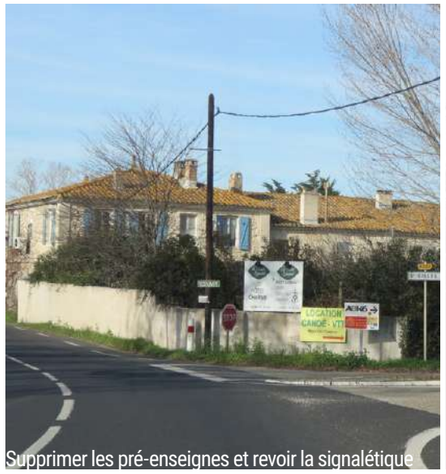
Mesures conservatoires / Planification urbaine:

- Préservation des arbres existants et des cônes de vue (Répertoire au titre de l'article L. 151-16 =L 123-1-5-7 ancienne nomenclature)
- Préservation d'un secteur non aedificandi

Actions opérationnelles:

- Mise en scène mutualisée des panneaux routiers (PNR Camargue / Région / Département)

Des faiblesses à surmonter:



Supprimer les pré-enseignes et revoir la signalétique



Des abords de voirie à entretenir



Une interface entre le mas de Sylvéréal et la RD à recomposer

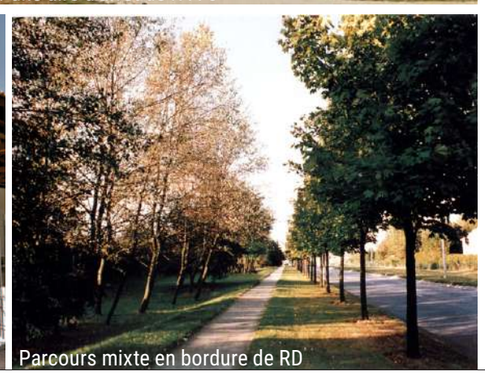
Références, sources d'inspiration:



Ferme caussenarde del'Aveyron restaurée pour une aire d'arrêt de l'A 75



Moulin de Vinon-sur-Verdon, restauré en salle culturelle et associative



Parcours mixte en bordure de RD

L'entrée par Sylvéréal
Une entrée peu mise en scène malgré un riche passé historique

Depuis Montpellier et Aigues Mortes par la RD 58, c'est le franchissement du Petit Rhône à hauteur de la très vieille abbaye de Sylvéréal qui matérialise la seconde des trois portes d'entrée à l'Ouest du Parc naturel régional. Quatrième abbaye du sel de Camargue avec celles de Psalmody, Franquevaux et Ulmet, l'abbaye fut construite entre la fin du XIIe et le début du XIIIe siècle, sur le site de Sylvéréal dans la « forêt royale». Si cette abbaye, implantée plus au Sud que le pont, reste aujourd'hui invisible et inconnue des usagers de la route et des visiteurs, elle a néanmoins donné son nom au petit hameau qui marque le franchissement, en rive gauche du fleuve. Seul est bien perceptible un très bel ensemble architectural en bordure immédiate de la route, tandis que le reste du hameau, situé au sud du canal de Sylveréal, reste méconnu.

Repérage/État des lieux :

Une entrée de Parc très intimiste, où l'on ne perçoit la présence du Rhône que lorsque l'on est dessus et qu'on le traverse. En amont et en aval du pont, ce sont de grands paysages plats agricoles qui dessinent le paysage, ponctuées de grandes fermes et exploitations agricoles.

Objectifs de qualité paysagère :

Des composantes paysagères fortement identitaires et à préserver:

- Cordons de ripisylves sur rives du Petit Rhône
- Alignement d'arbres remarquables qui marquaient autrefois l'entrée du mas de Sylvéréal
- Cônes de vue: couloir du Petit Rhône et découverte des paysages de grandes cultures de Camargue
- Ancien mas et hameau de Sylvéréal

Des abords de la RD à requalifier selon 3 séquences paysagères distinctes:

1 - Halte attractive à la porte du Petit Rhône
2 - Franchissement du Petit Rhône entre ses hautes ripisylves
3 - Découverte des paysages agricoles

Des points noirs paysagers à supprimer:

- Supprimer les pré-enseignes et revoir la signalétique
- Des abords de voiries à entretenir
- Des espaces attractifs à matérialiser

Estimation sommaire :

Orientations d'aménagement / Planification : non chiffrées

Travaux:

Calendrier et maîtres d'ouvrages pressentis :

- Etat / Région
- Direction des routes du département
- Ville d'Arles

Composantes majeures et identitaires des paysages

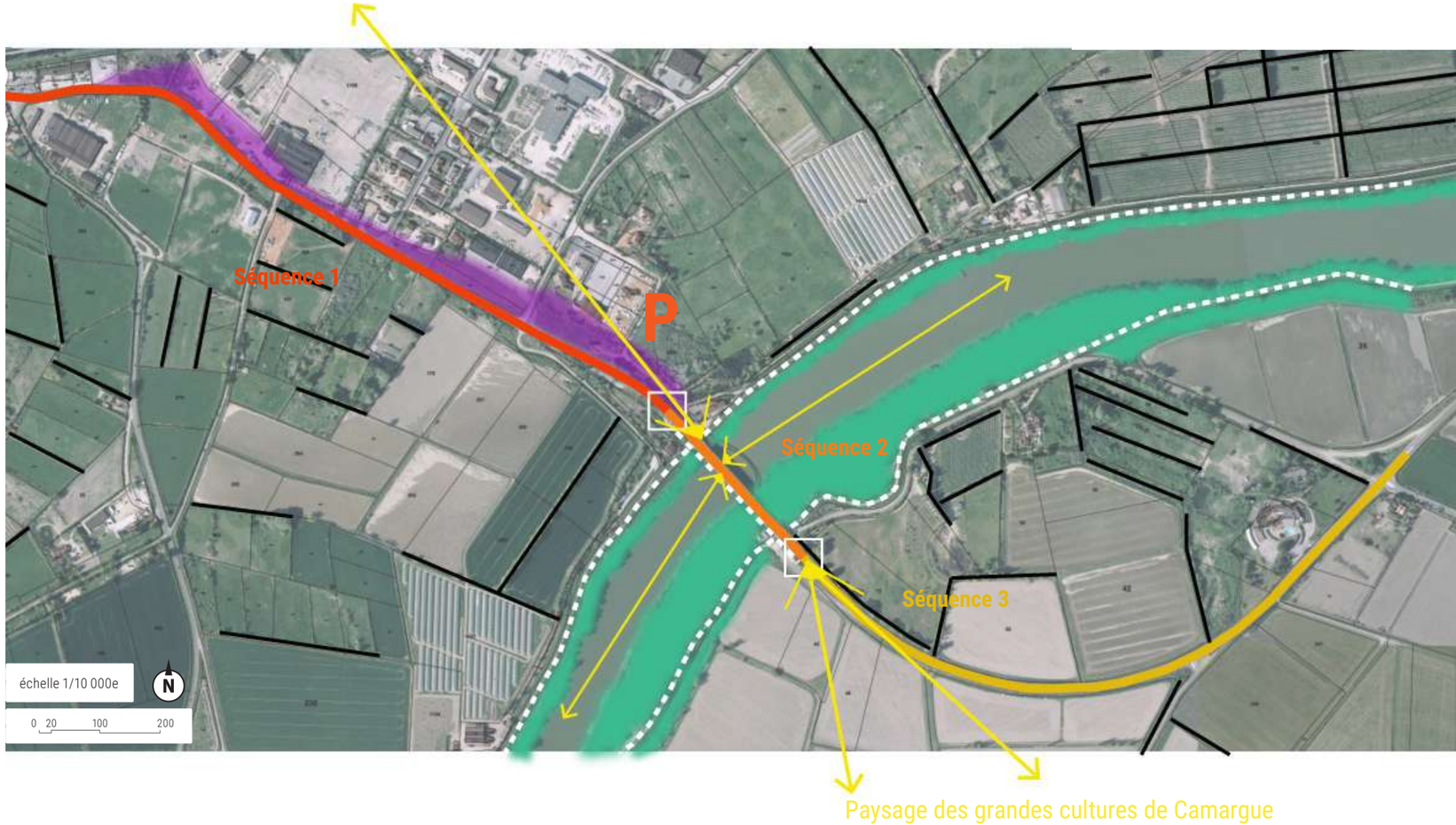

Cordons de ripisylves sur rives du Petit Rhône


Cône de vue sur les Costières de Nîmes depuis le pont, en sortie du PNR


Cône de vue des paysages des grandes cultures de Camargue


Cône de vue sur le chenal du Petit Rhône entre ses hautes ripisylves


Alignements d'arbres remarquables



Des séquences paysagères à requalifier:



Séquence 1: une façade industrielle à requalifier

Mesures conservatoires / Planification urbaine:
- Etude de faisabilité en vue de la requalification des abords de la RD, avec création d'une halte en entrée du PNR Camargue : recomposition des clôtures, ... / mise en valeur des espaces délaissés de premier-plan / création d'un parking relai en entrée de PNR
- Règles particulières: règlement PLU et RLP

Actions opérationnelles:
- Nettoyage des friches afin de mettre en évidence les arbres remarquables
- Restauration et entretien d'accotements enherbés



Séquence 2: traversée du Petit Rhône

Mesures conservatoires / Planification urbaine:
- Préservation des arbres existants: ripisylves ...(Répertoire au titre de l'article L. 151-16 =L 123-1-5-7 ancienne nomenclature)

Actions opérationnelles:
- Mise en couleur du pont en concertation avec le PNR Camargue



Séquence 3: Découverte des paysages agricoles ouverts spécifiques des grandes cultures de Camargue

Mesures conservatoires / Planification urbaine:
- Préservation des arbres existants et des cônes de vue (Répertoire au titre de l'article L. 151-16 =L 123-1-5-7 ancienne nomenclature)
- Préservation d'un secteur non aedificandi

Actions opérationnelles:
- Mise en scène mutualisée des panneaux routiers (PNR Camargue / Région / Département)

Des faiblesses à surmonter:



Des références, sources d'inspiration:



Requalification des interfaces avec la zone industrielle



Requalification des interfaces avec la zone industrielle



D'autres clôtures...



Parcours mixte en bordure de RD



Requalification des interfaces avec la zone industrielle

L'entrée par Saint Gilles
Un point de repère mais une entrée dévalorisée

Depuis Nimes par la RD 6572, c'est le franchissement du Petit Rhône à la sortie de Sainte-Gilles qui matérialise la première des trois portes d'entrée à l'ouest du Parc Naturel Régional.

Repérage/État des lieux :
Une entrée de Parc très peu qualitative, où la façade prégnante de la Zone Industrielle en sortie de l'agglomération de Saint-Gilles constitue un préalable peu qualifiant. Le pont qui franchit le Petit Rhône, soutenu par deux grandes arches très hautes dans le relief plat des environs, devient un point de repère fort dans le grand paysage de Camargue.
Du fait de la surévélation importante du profil en long de la route sur le pont, le franchissement du Petit Rhône apparaît comme un véritable seuil avant d'entrer visuellement dans les paysages agricoles très ouverts de Camargue par un point de vue fortement dominant.

Objectifs de qualité paysagère :

Des composantes paysagères fortement identitaires et à préserver:
- Cordons de ripisylves sur rives du Petit Rhône
- Cônes de vue vers le chenal du Petit Rhône depuis le pont, vers les Costières de Nîmes en sortie du PNR, et découvertes des paysages de grandes cultures de Camargue en entrée dans le PNR
- Cordons et ponctuations d'arbres remarquables
- Le pont, point de repère lointain lorsque l'on sort du Parc de Camargue.

Des abords de la RD à requalifier selon 3 séquences paysagères distinctes:
1 - Zone industrielle à valoriser et entrée parking-relai à inventer
2 - Franchissement du Petit Rhône entre ses hautes ripisylves
3 - Découverte des paysages agricoles

Des points noirs paysagers à supprimer:
- Supprimer les pré-enseignes et revoir la signalétique
- Des interfaces avec la Zone Industrielle à aménager

Estimation sommaire :
Orientations d'aménagement / Planification : non chiffrées
Travaux:

Calendrier et maîtres d'ouvrages pressentis :
- Etat / Région
- Direction des routes du département
- Ville d'Arles
- Syndicat des riziculteurs et coopérative agricole
- Exploitants agricoles riverains de la RD



Salin-de-Giraud

Cette étude été réalisée par le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement des Bouches-du-Rhône
à la demande du Parc Naturel Régional de Camargue
Experts CAUE13 chargés de l'étude Thierry Durousseau architecte, Sarah Machline et Alexandre Lucas architectes
Tous droits de reproduction réservés

DÉPARTEMENT BOUCHES-DU-RHÔNE
CAUE 13
CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE
18 RUE NEUVE SAINTE-CATHERINE 13007 MARSEILLE

Sommaire

1 • Les entrées et sorties du village

L'entrée Nord
La route de l'église de Barcarin
La place de l'église de Barcarin
Le chemin du bac de Barcarin
L'entrée Sud
L'avenue Joseph Imbert
L'allée des platanes

2 • La traversée du village reliant square et places

Le square Solvay
La place des Gardians
La place du marché
La place Badin

3 • Les secteurs de projet

Le secteur des écoles et l'aire de ravitaillement
Le parking central OAP

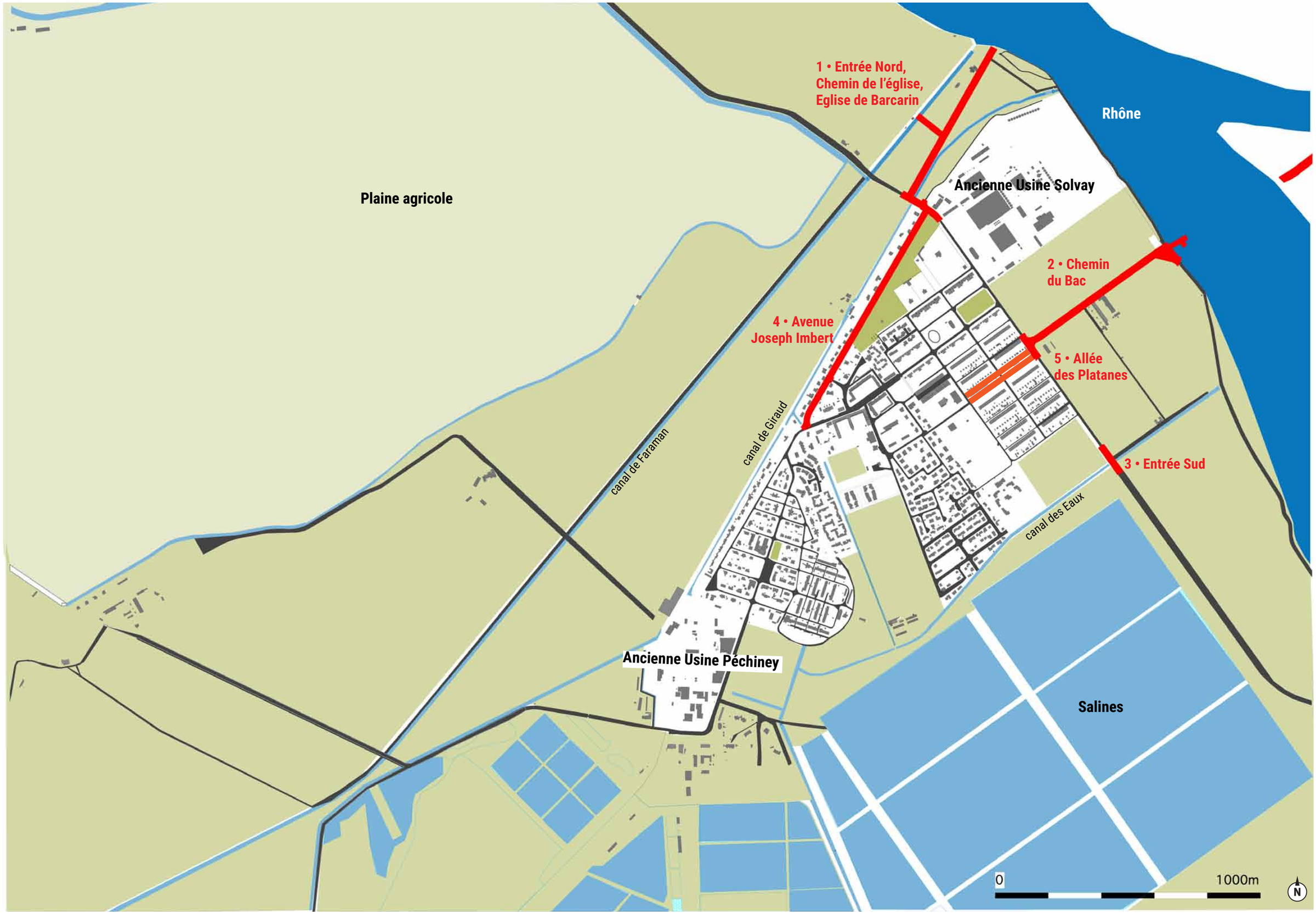
4 • La mobilité et les circuits

Le patrimoine paysager
Le patrimoine architectural
Les circulations douces

Salin-de-Giraud
Repérage des sites étudiés



Les sites étudiés


1 • Entrée Nord,
Chemin de l'église,
Eglise de Barcarin
Rhône
Plaine agricole
Ancienne Usine Solvay
2 • Chemin
du Bac
4 • Avenue
Joseph Imbert
5 • Allée
des Platanes
canal de Giraud
canal de Faraman
3 • Entrée Sud
canal des Eaux
Ancienne Usine Péchiney
Salines
0
1000m
N





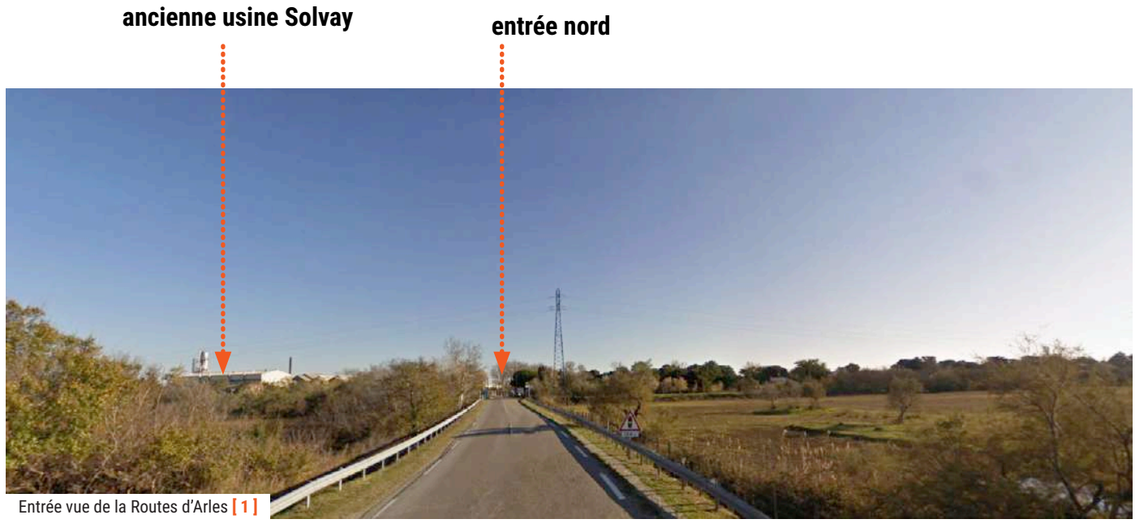


1 • Les entrées et sorties du village

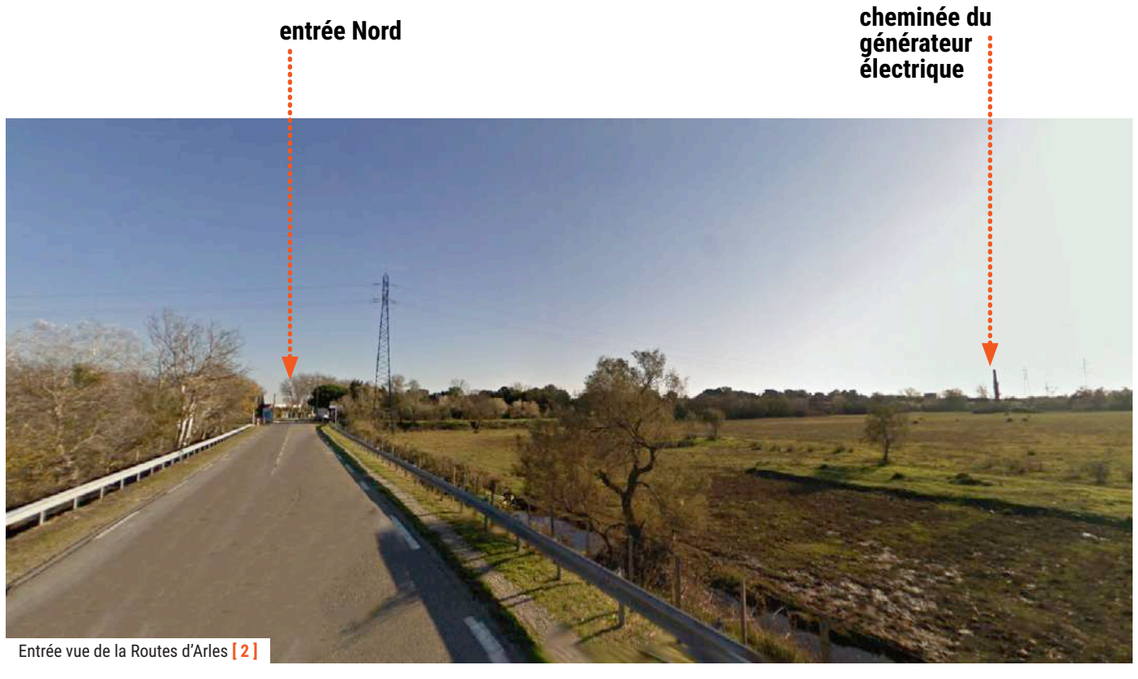
Les entrées dans le village se font :

- au nord par la route d'Arles
- au sud par la route de la plage
- à l'est par le bac de Barcarin

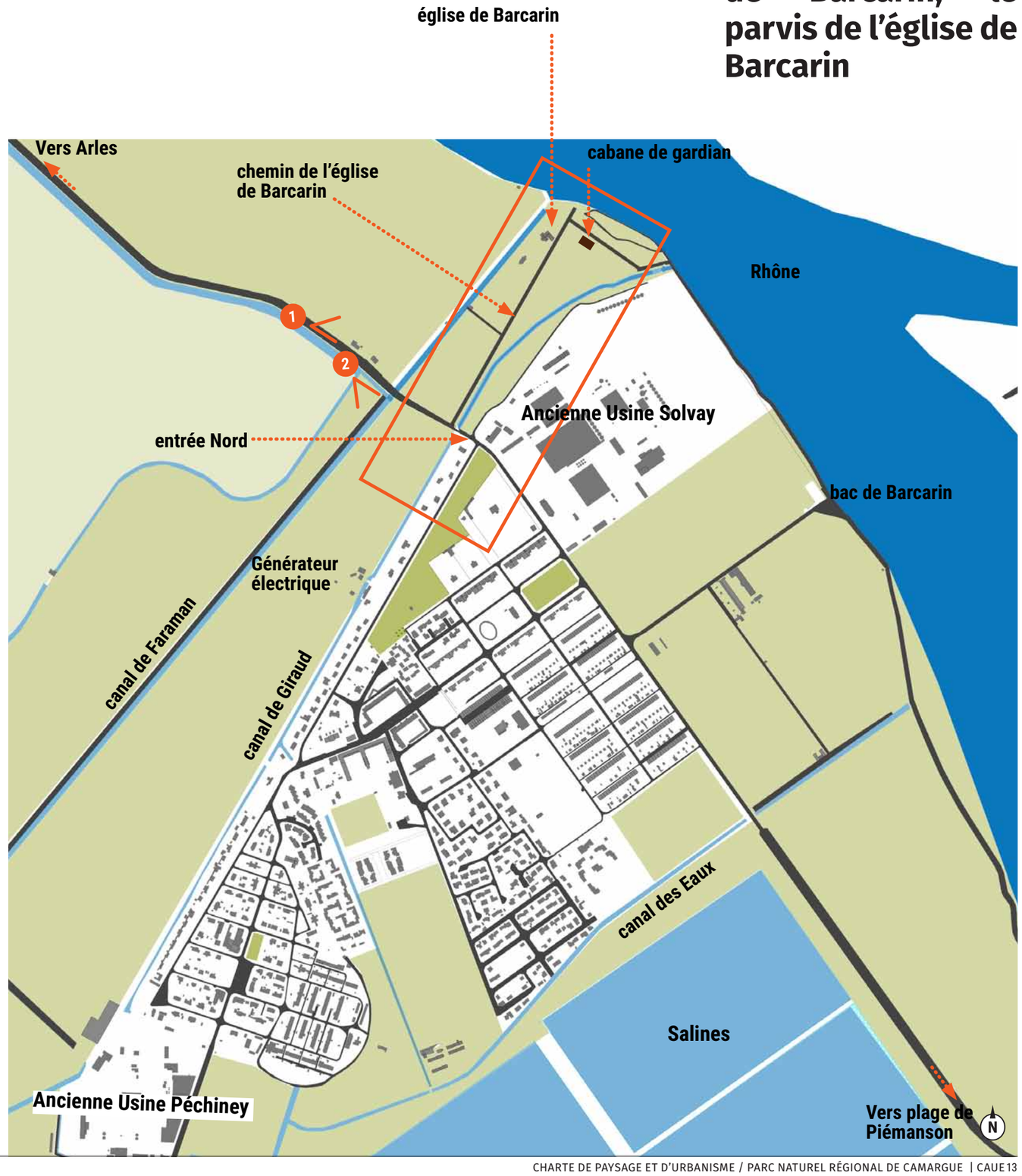
L'entrée Nord, la route de l'église de Barcarin, le parvis de l'église de Barcarin



Entrée vue de la Routes d'Arles [1]



Entrée vue de la Routes d'Arles [2]



L'entrée Nord, la route de l'église de Barcarin, le parvis de l'église de Barcarin



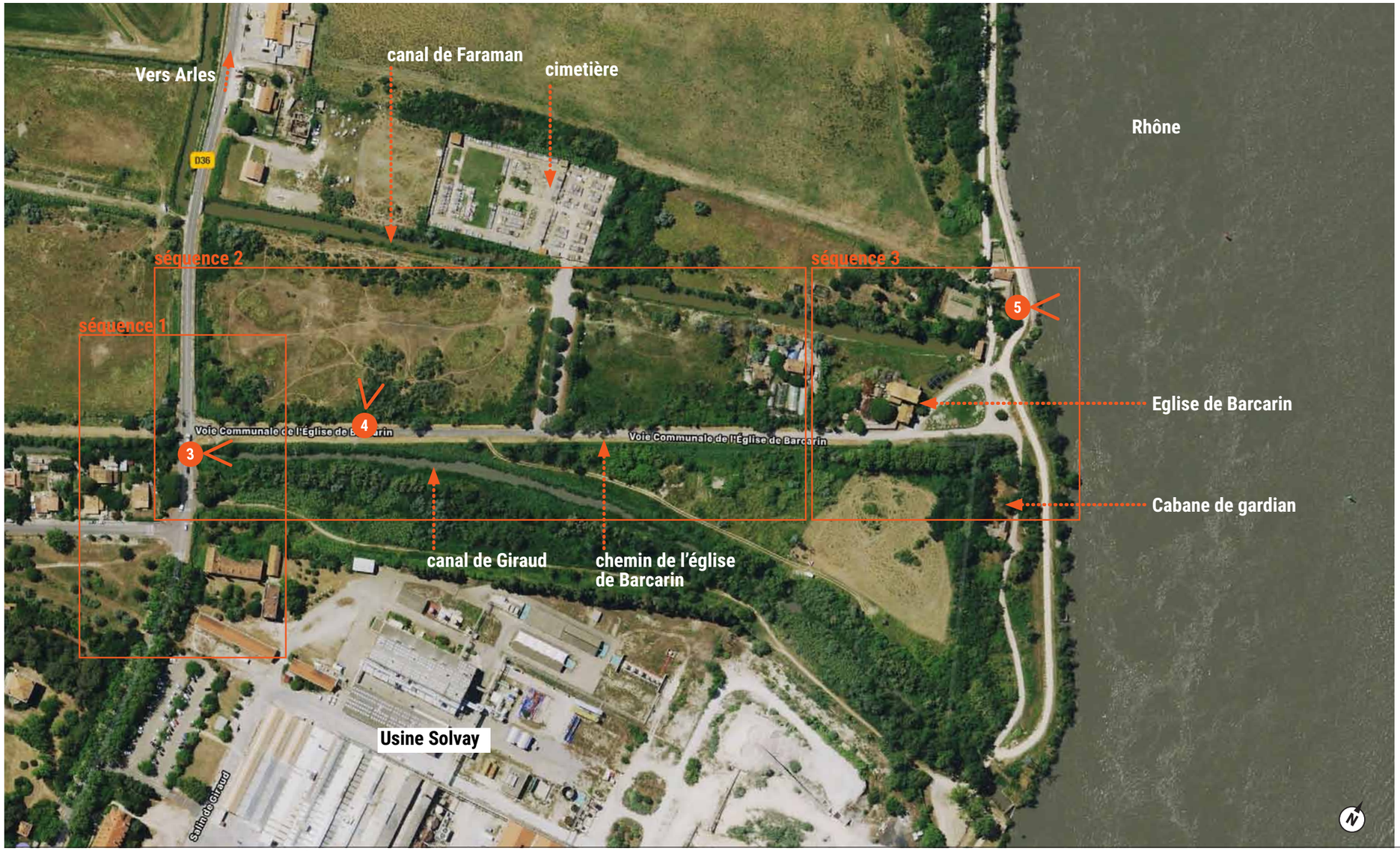
Canal de Giraud [3]



Paysage camarguais [4]



Le Rhône [5]



L'arrivée au village par le nord, marque un passage contrasté entre les horizons de la campagne camarguaise et le site industriel. Le cimetière et l'église de Barcarin étant un peu à l'écart, le regard se porte directement sur l'usine avant de pénétrer au cœur du hameau. L'entrée, qui n'est pas une porte mais un passage, est localement complexe additionnant un pont, des feux de circulation et un abribus. En deçà du pont qui franchit le canal de Giraud, s'ouvre la route de Barcarin qui mène à l'église dessinant une limite entre le paysage ouvert des champs et celui très urbain de Salin-de-Giraud. On peut regrouper ces trois éléments en séquences: l'entrée de village, la route de Barcarin et l'église.

L'entrée Nord
Diagnostic

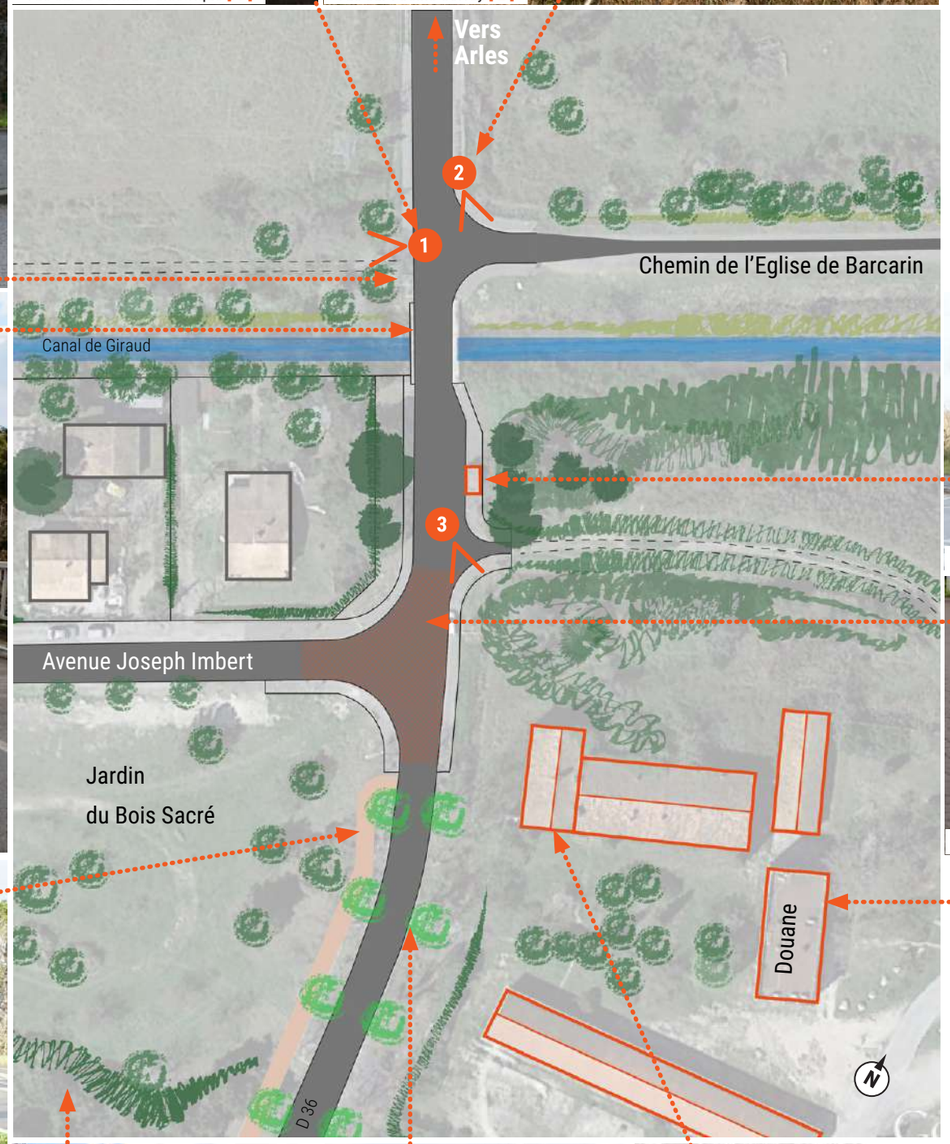

Entrée du chemin


Vue sur la centrale électrique [1]


Vue sur l'Usine Solvay [2]


Pont traversant le canal de Giraud


Fin brutale de la piste cyclable

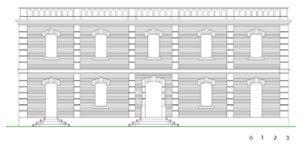


LEGENDE

- : route
- : carrefour pavé
- : chemin
- : piste cyclable
- : bâtiments remarquables
- : bâtiments
- : platanes
- : pins
- : autres arbres
- : canal


Arrêt de bus


Sol pavé au niveau du carrefour


Façade des Douanes


Jardin du Bois sacré


Alignement de platanes de la D36


Bâtiment de l'usine Solvay [3]

Cette séquence d'entrée représente une coupure nette entre le paysage camarguais et la ville. Juste avant d'arriver, le regard du visiteur porte loin, on aperçoit les canaux, les champs... Plus on s'approche, plus on discerne l'usine Imerys (anciennement Solvay) [2].

On arrive ensuite à cette entrée très arborée. Quelques pins la soulignent et en deuxième plan on distingue l'alignement de platanes de la route de la mer et les arbres du Bois sacré.

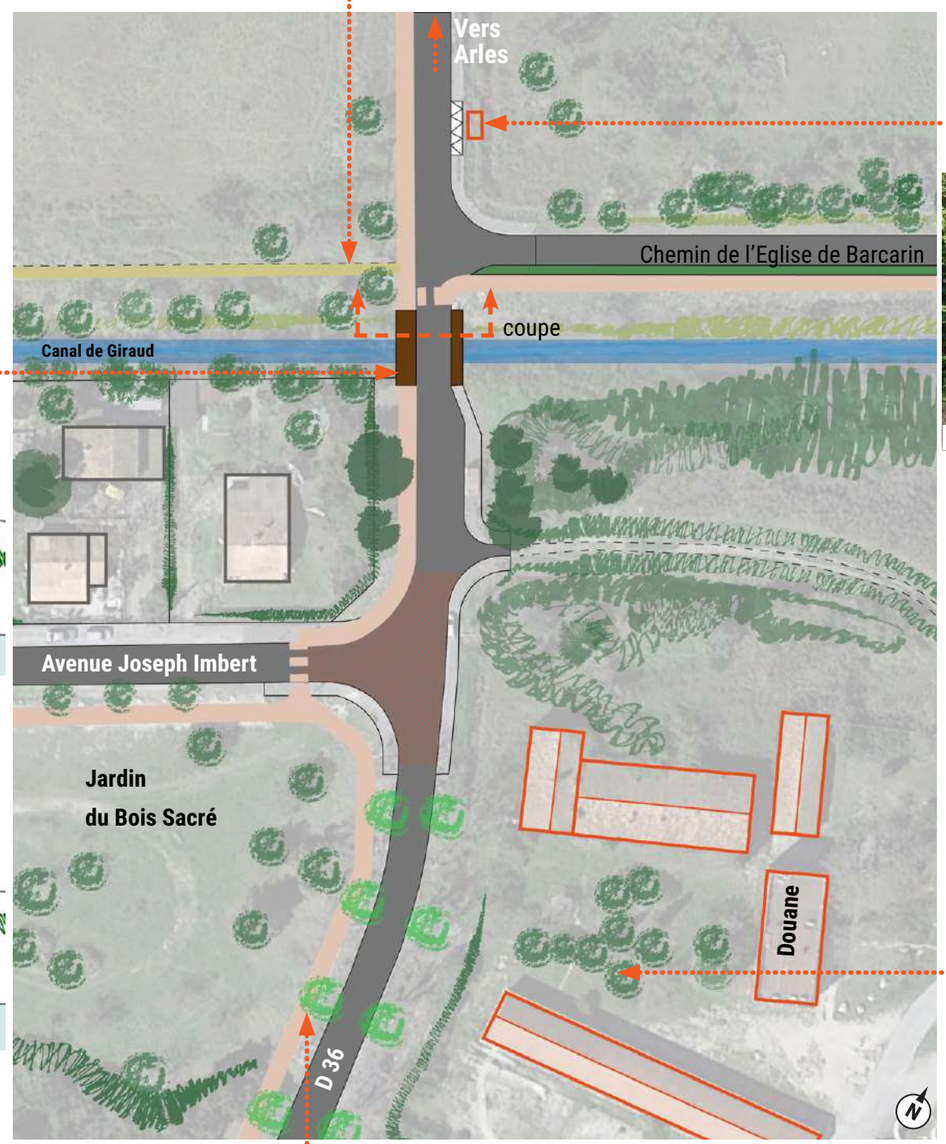
La route passe un pont traversant le canal de Giraud, celui-ci laisse peu de place au piéton et au vélo, d'autant plus qu'on trouve juste après la piste cyclable réalisée récemment le long de la route de la mer, mais qui s'arrête brusquement dans le du Bois sacré.

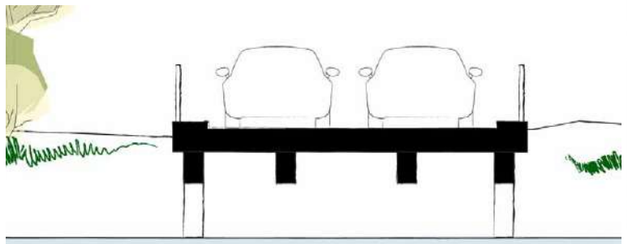
Quelques bâtiments de l'usine sont visibles dans cette séquence: un bâtiment en brique en mauvais état mais caractéristique de l'architecture du quartier Solvay [3] et, un peu en arrière on distingue derrière les arbres le bâtiment de la douane à toit terrasse.

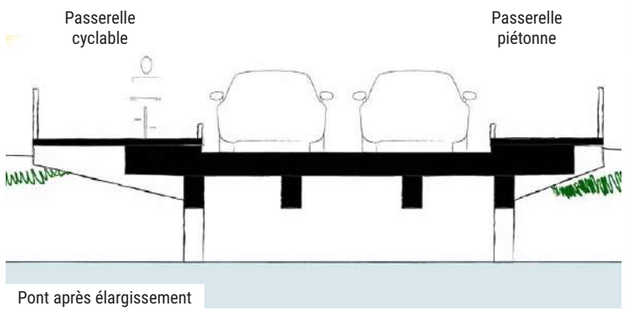
Plusieurs chemins et routes se connectent à cette entrée: d'abord le chemin de l'église de Barcarin avec en face un chemin barré qui laisse entrevoir au loin la cheminée de la centrale électrique [1], plus bas un autre chemin offre une promenade longeant l'usine et menant au Rhône, on arrive ensuite sur l'embranchement de l'Avenue Joseph Imbert.

L'entrée Nord
Préconisations

LEGENDE
: route
: carrefour pavé
: chemin
: piste cyclable
: bâtiments remarquables
: bâtiments
: platanes
: pins
: autres arbres
: canal




Pont avant élargissement



Pont après élargissement


Référence abribus


Référence passerelle


Piste cyclable, enrobé clair

Cette séquence est donc plutôt qualitative en terme de végétalisation, les principaux problèmes à traiter sont les circulations piétonnes et cyclistes. La proposition est de prolonger la piste cyclable, en la faisant continuer sous les pins, un embranchement est prévu dans le jardin du bois sacré le long de l'avenue Joseph Imbert. La piste cyclable continue sur la route d'Arles et une dérivation vers l'église de Barcarin est prévue (cf. plan circulations douces).

Le pont sera élargi au moyen de consoles en porte à faux supportant un platelage de bois améliorant les circulations douces. De nouveaux points de vues transversaux seront ouverts sur le canal de Giraud et ses perspectives rectilignes.

Le chemin vers la centrale électrique sera ouvert aux piétons.

Pour améliorer la visibilité de cette entrée du village, l'abri-bus sera déplacé au nord du chemin de l'église, sa forme sera revue.

La grille devant la douane sera dégagée des végétaux adventices pour permettre une vue séquentielle sur l'usine.

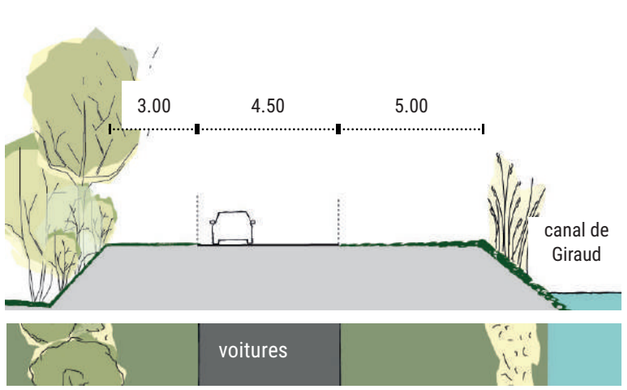
Préconisations:

1. Élargir le pont par deux passerelles platelage bois
2. Continuer la piste cyclable
3. Elaguer les arbres pour mieux percevoir les bâtiments de l'usine
4. Modifier l'abri-bus
5. Ouvrir le chemin vers le générateur électrique

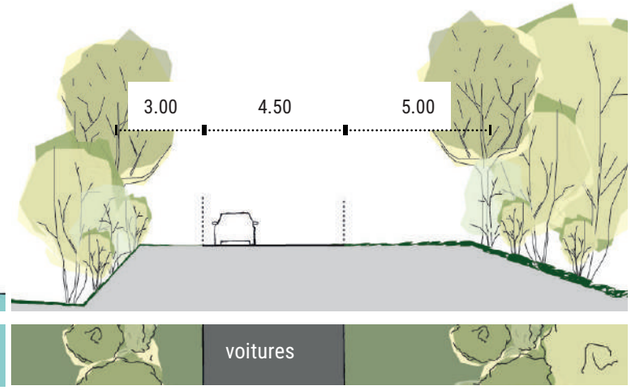
Route de l'église de Barcarin

Diagnostic

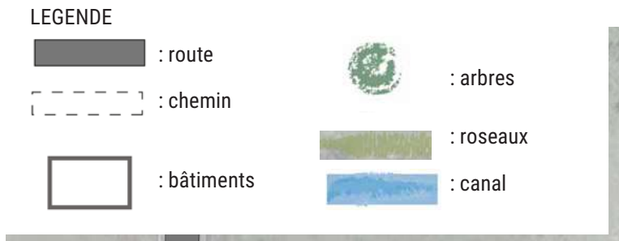
Barcarin est le premier hameau de Salin, d'ou partait le bac et où les premières implantations de l'usine Solvay s'installeront. Le chemin domine d'un côté le canal de Giraud planté de cannes de provence, de frênes et de peupliers blancs et s'ouvre au nord sur les champs. Plus loin le canal s'éloigne, laissant au sud un petit chemin de traverse tandis qu'au nord on aperçoit le parvis du cimetière planté de pins. Au delà, les deux côtés de la route sont plus arborés. Au milieu, on aperçoit le cimetière après son parvis planté de pins. La route est utilisée par les promeneurs et les cyclistes et de temps en temps par les camions qui entretiennent la digue. De récents travaux laissent la route dans un mauvais état .



coupe 1



coupe 2





Vue sur les champs [1]



Route de l'église de Barcarin [2]



Rapport au canal de Giraud [3]



Parvis du cimetière [4]

Route de l'église de Barcarin

Préconisations

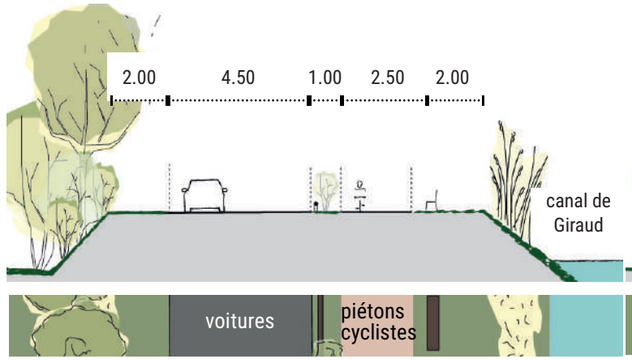
- La continuité des pistes cyclables sera assurée par une piste double sens traitée en chemin stabilisé, longeant la voie au sud et bordé d'un sol naturellement enherbé.

Un traitement plus recherché pourra être prévu entre la D36 et le parvis du cimetière.

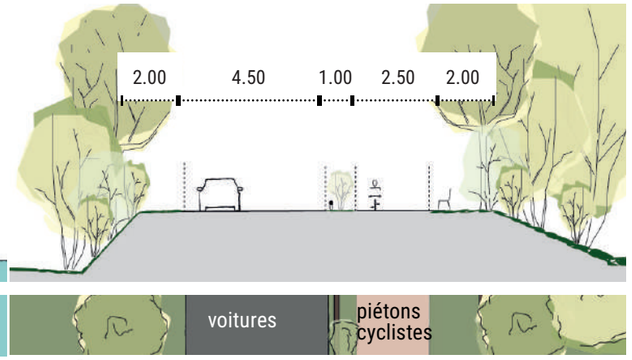
Préconisations:

Créer une piste cyclable:

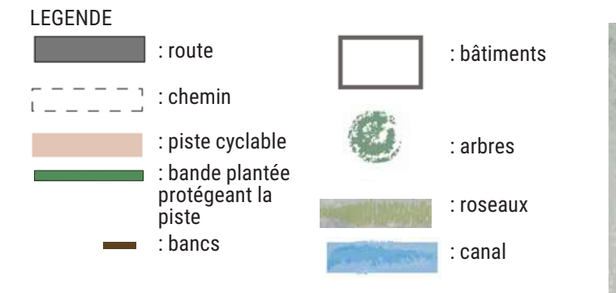
- **revêtement enrobé clair**
- **protégée par une bande enherbée et une barrière basse en bois**
- **bancs disposés côté canal de Giraud**



coupe 1



coupe 2



Créer une piste cyclable:

- **revêtement en stabilisé**
- **protégé par une bande enherbée et une barrière basse en bois**
- **bancs disposés côté canal de Giraud**



Piste cyclable, enrobé clair



Barrières basses bois



Banc bois

Église de Barcarin
Diagnostic

Au bout du chemin, on arrive sur le parvis de l'église. Quelques points de vues importants sont à noter. D'abord sur le canal de Faraman qui est très large à cet endroit et présente une belle perspective. On a aussi une vue sur l'usine en second plan derrière les peupliers blancs. On arrive ensuite sur un très beau point de vue sur le Rhône en montant sur la digue.

Saint Trophime de Barcarin est l'œuvre d'Auguste Véran mise en œuvre par son fils Léon, sans doute l'auteur du presbytère. Face au Rhône, dont elle est isolée par les digues, elle est bâtie en pierre de Fontvieille, sur un plan basilical, elle reprend l'architecture de la chapelle de Vincent de Paul à Arles, du même auteur.

Longtemps lieu unique des cérémonies religieuses locales jusque dans mes années 1920, la nouvelle église « Péchiney » lui succédera avec sa charpente en petit bois selon les principes de Philibert de L'Orme. L'église de Barcarin a accueilli il y a quelques années le Festival des Suds, attirant un public nombreux. La nef est en mauvais état et un projet de restauration de Pascal Duverger puis Claire Florenzano n'a pas abouti alors que son financement semblait assuré.


Vue sur le canal de Giraud [1]


Vue sur l'usine Solvay [2]


Vue sur le Rhône [3]

LEGENDE

: route

: chemin de la digue

: bâtiments remarquables

: ripisylve

: pins

: autres arbres

: canal

: réseau aérien



Église de Barcarin
Diagnostic

Un ouvrage hydraulique prend place à l'extrémité du parvis. Il marque le début du canal de Faraman.
La digue, quelques mètres plus haut que le parvis termine cet espace. Le chemin de la digue présente de magnifiques points de vues sur le Rhône. Celui-ci n'est pas accessible aux vélos.


Parvis de l'église, réseau aérien très présent [4]

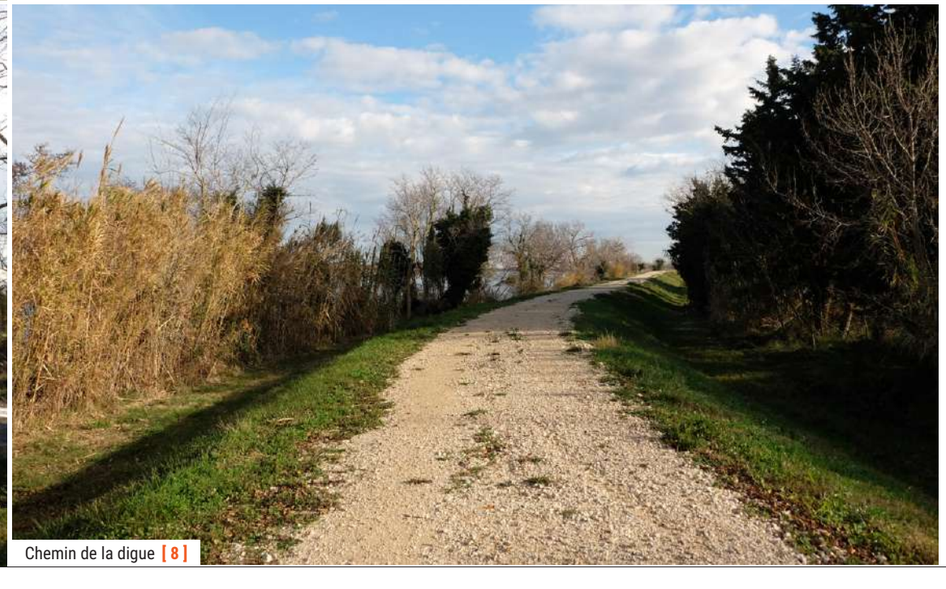

Porte de l'église [7]


Façade arrière de l'église [4]


Ouvrage hydraulique [5]


église de Barcarin (église et presbytère) [7]


Vue de la digue [6]


Chemin de la digue [8]


église de Barcarin en 2009 prise par l'Observatoire Photographique des Paysages


église de Barcarin en 2011 prise par l'Observatoire Photographique des Paysages

Église de Barcarin

Préconisations

- Le parvis doit retrouver un statut de parvis d'église.- Les voies seront redessinées pour permettre l'accès à la digue et l'accès au chemin au nord et au sud. L'église est finalement liée à son parvis. Une haie d'arbres sera plantée en alignement de la façade pour refermer un peu la place, d'autres bosquets seront plantés avec quelques tables de pique-nique le long du canal de Faraman.
- Quelques places de parking seront prévues le long de la voie qui continue vers le nord.
- Les deux points de vues sur le canal et sur le Rhône seront mis en valeur par la création de pontons, l'un en belvédère sur le Rhône et l'autre venant se poser devant l'ouvrage hydraulique sur le canal de Faraman.

Préconisations:

1.Création d'une réelle place avec revêtement en stabilisé, fermée par des potelets bois, éclairage bas
2.Parvis pavé
3. Modification du dessin de la voirie (avec piste cyclable)
4. Déplacer et modifier l'abri-bus
4. Aménagement d'une partie enherbée le long du canal avec bancs et tables de pique-nique
5. Ponton sur le canal de Faraman mettant en valeur la vue sur celui-ci
6. Ponton sur le Rhône mettant en valeur le point de vue sur le Rhône





4. Une partie enherbée le long du canal avec bancs et tables de pique-nique



Référence ponton bas

5. Ponton sur le canal de Faraman mettant en valeur la vue sur celui-ci



ponton existant situé vers le débarcadère de Barcarin

6. Ponton sur le Rhône mettant en valeur le point de vue sur le Rhône

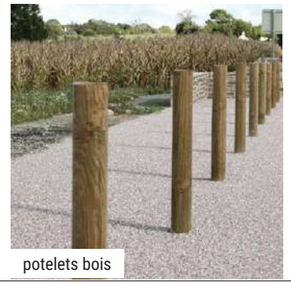
LEGENDE

- : route
- : chemin de la digue
- : piste cyclable
- : bâtiments remarquables
- : parvis de l'église pavé
- : pontons
- : revêtement de la place en stabilisé
- : bancs et tables de pique-nique
- : ripisylve
- : pins
- : autres arbres
- : canal
- : arbres à planter





Sol stabilisé



potelets bois

1. Création d'une réelle place avec revêtement en stabilisé, fermé par des potelets bois, éclairage bas



éclairage bas

2.Parvis pavé



pavage pierres

3. Modifier le dessin de la voirie (avec piste cyclable

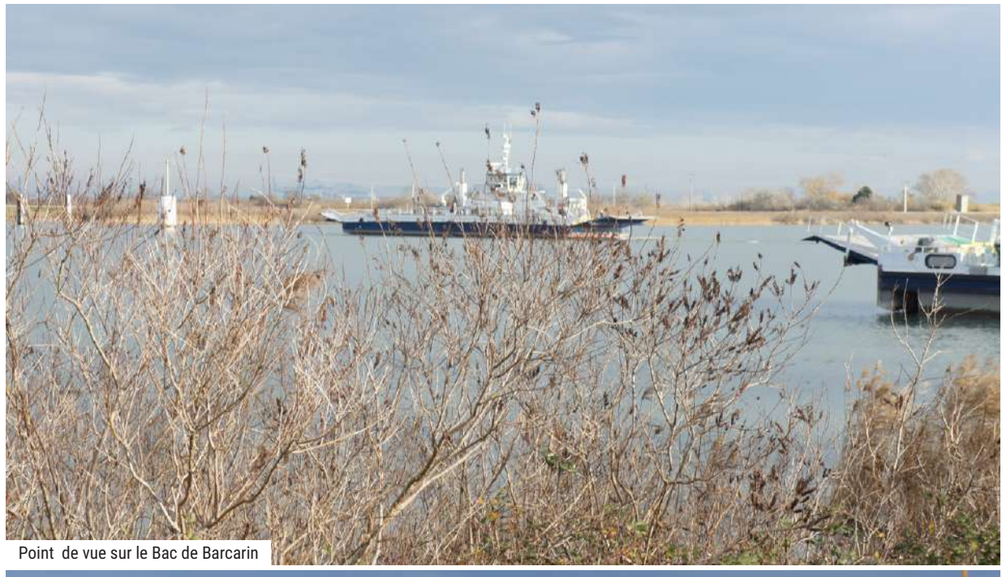


piste cyclable avec revêtement enrobé clair

Le chemin du bac de Barcarin



Vue Nord sur l'usine Solvay [1]



Point de vue sur le Bac de Barcarin



Ancienne grue comme élément iconique du partimoine industriel [2]



Le chemin du bac de Barcarin
Diagnostic

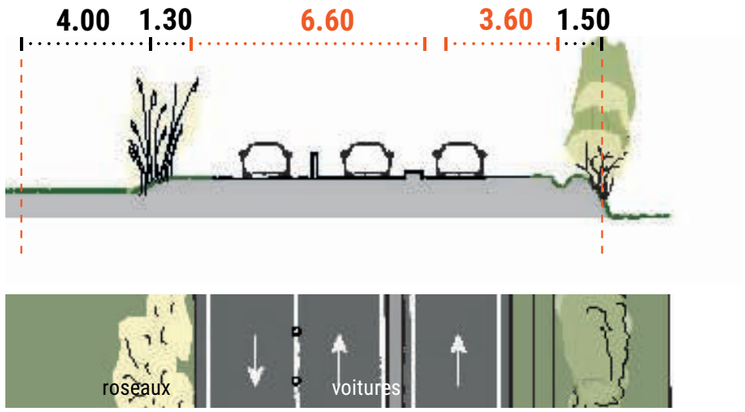
Patrimoine industriel

• architecture en moellon de pierre de 1930 de la maison des passeurs du bac de Barcarin
• point de vue sur la grue
• point de vue sur l'ancienne usine Solvay
• allée de platanes et architecture de la cité Solvay

Faiblesse aux abords de l'embarcadère

• la route prend le dessus par rapport à l'espace public
• pas d'espace accueillant à l'arrivée du bac
• bas côté mal entretenu et non-praticable pour les piétons et cyclistes
• lignes aériennes

• terre-plein comme stationnement anarchique
• question de la pertinence du bac : préservation ou non : difficulté pour les habitants au quotidien







Maison des passeurs - 1930 [1]


Zone d'encombrants [2]

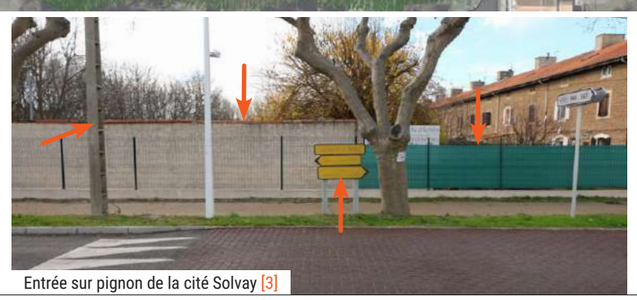

stationnement devant la maison des passeurs


accostage : stationnement et encombrants au niveau du rond point


Ancien embarcadère




noue paysagère et alignement de platanes sur le chemin de la mer


Entrée sur pignon de la cité Solvay [3]

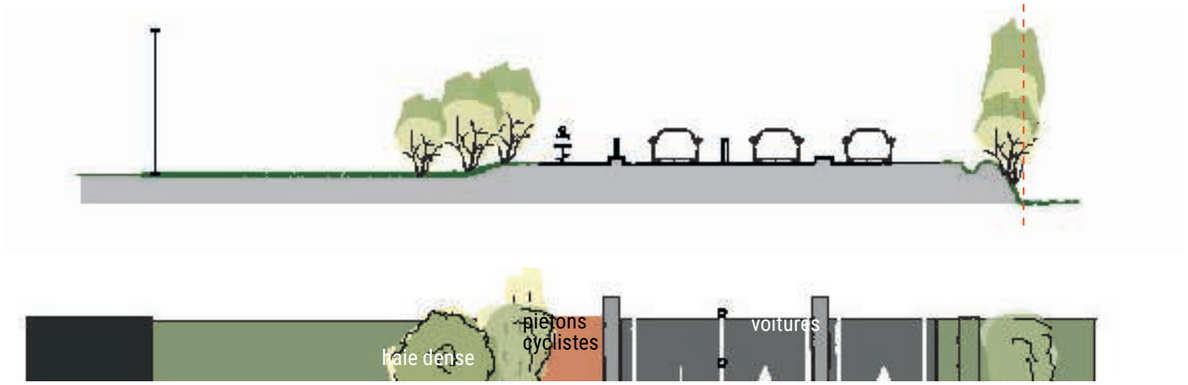


percée depuis le chemin du bac vers l'usine



D36 en direction du Bac de Barcarin

Le chemin du bac de Barcarin
Préconisations



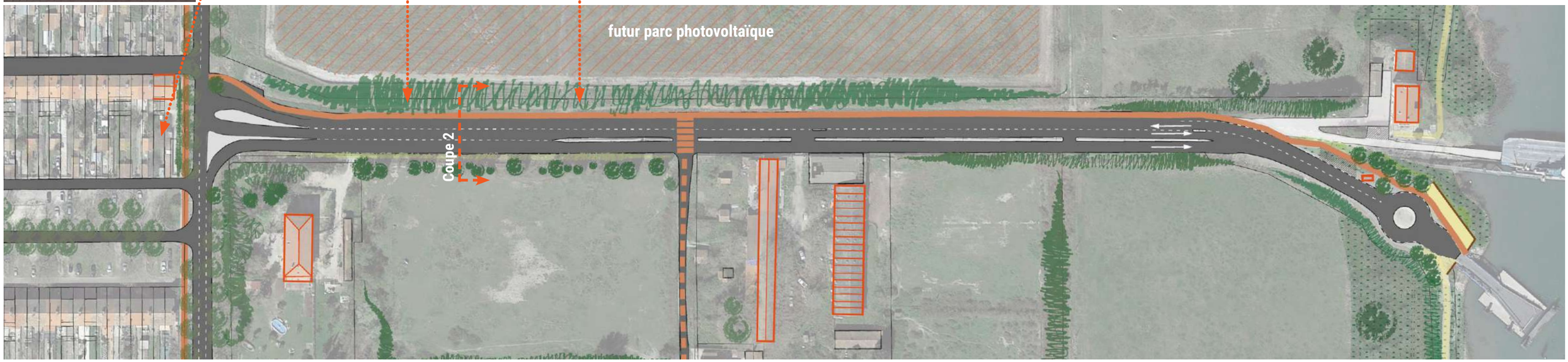

plateforme belvédère d'accueil



1. végétaliser les pignons de jardins de la cité Solvay

3. création d'une piste cyclable en partage avec piéton

3. densifier la haie en laissant des percées visuelles sur l'usine



Créer une piste cyclable:

- **revêtement enrobé clair**
- **protégé par une bande enherbée et une barrière basse en bois**


Piste cyclable, enrobé clair

chemin de maintenance de la digue

parc photovoltaïque

arbre

haie

piste cyclable

bâtiment remarquable

enrobé

berges

stationnement

plateforme belvédère avec panneaux d'affichage sur l'histoire des lieux, le patrimoine paysager et orientation

L'entrée Sud



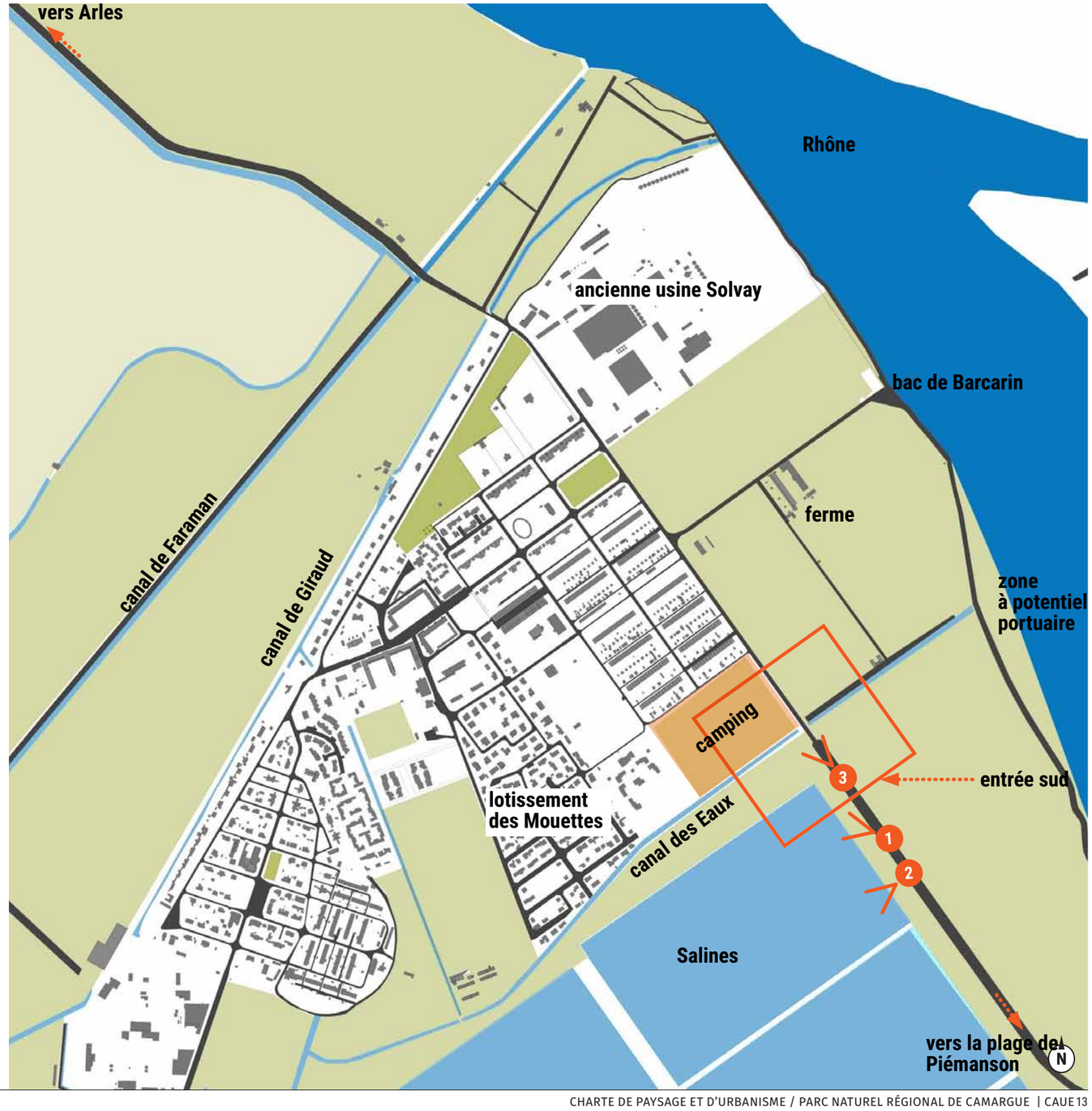
Entrée vue de la route de Piémanson [1]

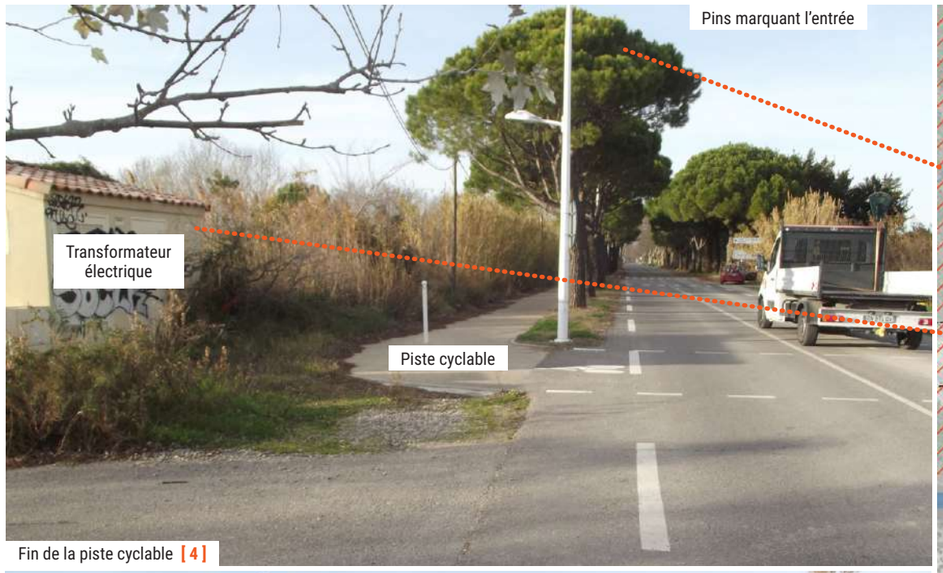


Vue vers les salins [2]



Vue vers l'entrée Sud [3]

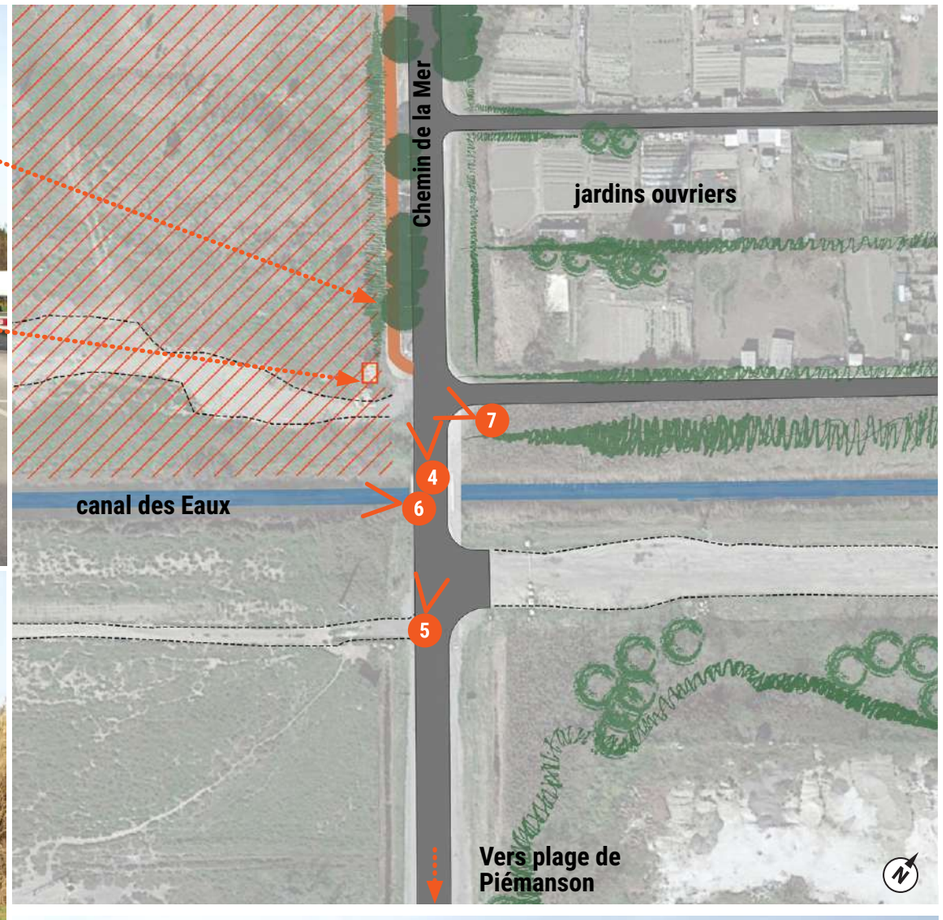




Fin de la piste cyclable [4]


Pont traversant le canal des Eaux [5]


Vue vers le canal des Eaux [6]





Transformateur électrique et vue sur la parcelle du camping en projet [7]

1 • les entrées et sorties du village

L'entrée Sud

L'arrivée au village par le sud marque aussi un passage contrasté entre la grande étendue des salins et le début de la ville. Le paysage est d'abord totalement ouvert sur les tables saunantes, l'entrée de la ville formant une voûte sombre abritée par l'alignement de pins. On aperçoit aussi de cette entrée sud la frange urbaine dégradée du lotissement des Mouettes.

L'entrée sud est aussi marquée par la présence des pins. Ils forment ici un alignement qui rend cette entrée fortement ombragée.

On traverse aussi le canal des Eaux, limite naturelle de Salin-de-Giraud. La traversée se fait par un petit pont. De même qu'au nord, la piste cyclable qui suit la route de la mer s'arrête brusquement sous le dernier pin.

Un projet de camping est prévu dans la parcelle qui longe la route de la mer après le canal. De l'autre côté se trouve des jardins ouvriers dissimulés par des haies.

LEGENDE

- : route
- : chemin
- : piste cyclable
- : transformateur électrique
- : pins
- : autres arbres
- : haies
- : canal
- : emprise du camping

L'entrée Sud

Préconisations

L'entrée sud sera traitée de la même manière que l'entrée nord. La forte présence des pins est à conserver.
- La piste cyclable doit être prolongée vers le sud. Une traversée sera prévue pour rejoindre la voie qui longe les jardins ouvriers et va vers le Rhône. Le départ d'une autre piste cyclable est à prévoir vers l'ouest le long du canal. Une frange de phragmites sera plantée le long de celui-ci pour marquer une coupure visuelle avec le camping. Elle sera prolongée pour limiter l'impact visuel du lotissement des Mouettes. Une haie d'arbres sera prévue le long de la RD 36 pour une meilleure insertion paysagère.

Préconisations:

1.Continuer la piste cyclable vers le sud avec une bifurcation au sud du canal des Eaux 2.Phragmites le long du canal pour créer une barrière végétale

3.Haie d'arbres le long de la route pour créer une barrière végétale

4.Elargir le pont par deux passerelles en platelage bois


Piste cyclable enrobé clair

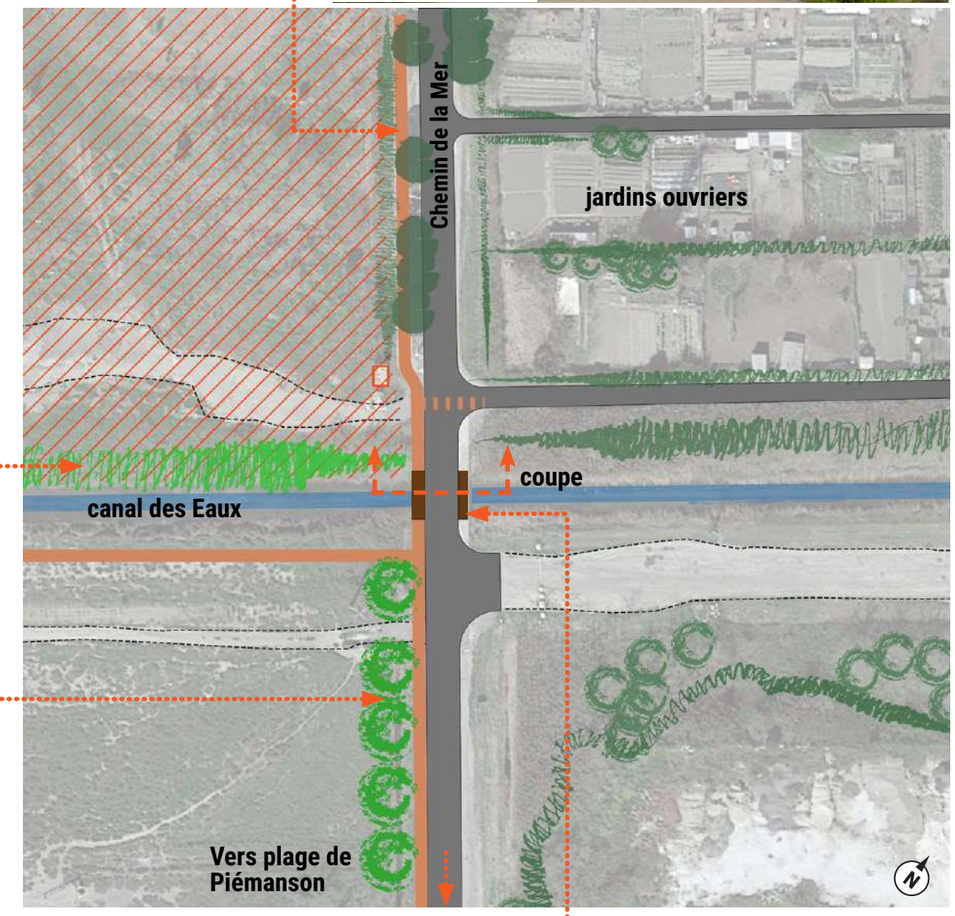
1.Continuer la piste cyclable vers le sud avec une bifurcation au sud du canal des Eaux


Phragmites

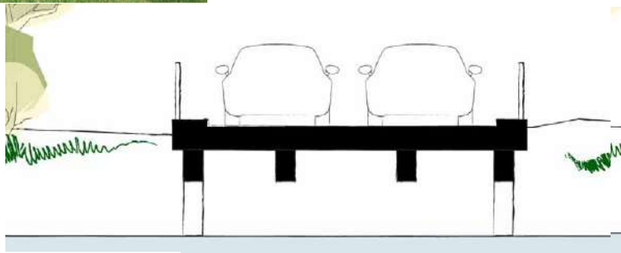
2.Phragmites le long du canal pour créer une barrière végétale


Peupliers blancs

3.Haie d'arbres le long de la route pour créer une barrière végétale



4.Elargir le pont par deux passerelles platelage bois



Pont avant élargissement

Pont après élargissement


Référence passerelle

LEGENDE

- : route
- : chemin
- : piste cyclable
- : transformateur électrique
- : pins
- : autres arbres
- : haies
- : canal
- : emprise du camping
- : haie d'arbres créée le long de la route
- : plantation de phragmites le long du canal

L'avenue Joseph Imbert

L'avenue Joseph Imbert est la première rue qui mène au centre-ville en arrivant par l'entrée nord. Elle s'adosse au canal de Giraud [1] qui fait une limite franche avec les champs au nord. Un des éléments marquant de ce lieu est le Bois Sacré [3] que l'avenue Imbert longe en grande partie.
Il faut noter aussi la présence du générateur électrique [2], bâtiment témoignant du passé industriel de Salin-de-Giraud mais actuellement peu mis en valeur. Celui-ci a été installé en 1905 et alimentait Salin-de-Giraud en électricité et en eau douce, il a fonctionné jusqu'à la seconde guerre mondiale.



Canal de Giraud [1]



Centrale électrique [2]



Jardin du bois sacré [3]



L'avenue Joseph Imbert
Diagnostic


Séquence 1


Séquence 3



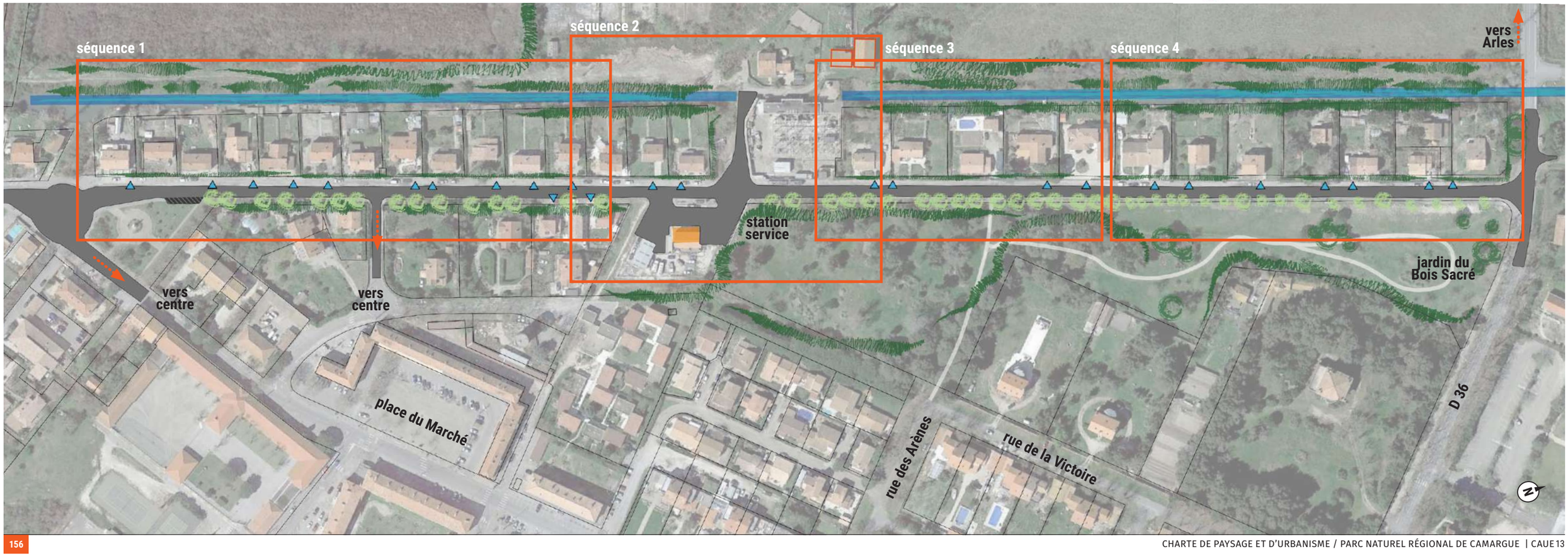
Séquence 2


Séquence 4

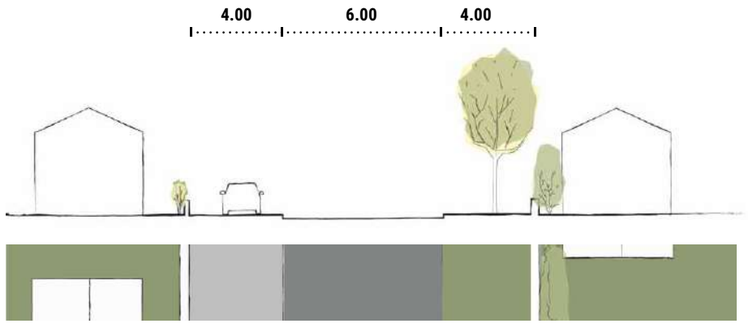
Le principal problème de l'avenue est le manque de place de stationnement. Il n 'y a que 2 places au niveau du monument aux morts, le reste de l'avenue n'en dispose d'aucune. De ce fait, les résidents ont pris l'habitude de se garer sur le trottoir nord-ouest.
Ce trottoir nord-ouest comporte aussi beaucoup plus d'accès voiture aux parcelles.
L'avenue est très arborée sur son côté sud-est. Elle peut être divisée en 4 séquences.

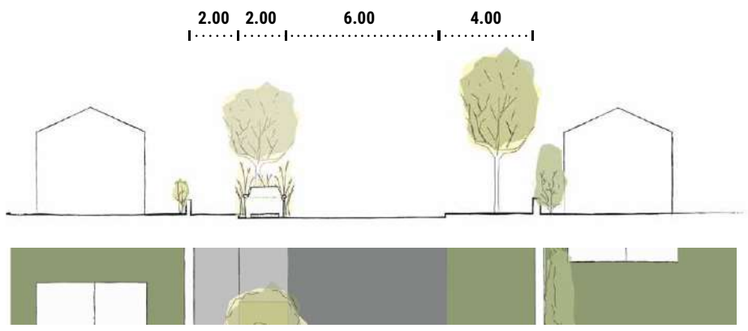
LEGENDE

: bâtiment remarquable
: accès voiture
: canal
: haie
: platane
: autre arbre



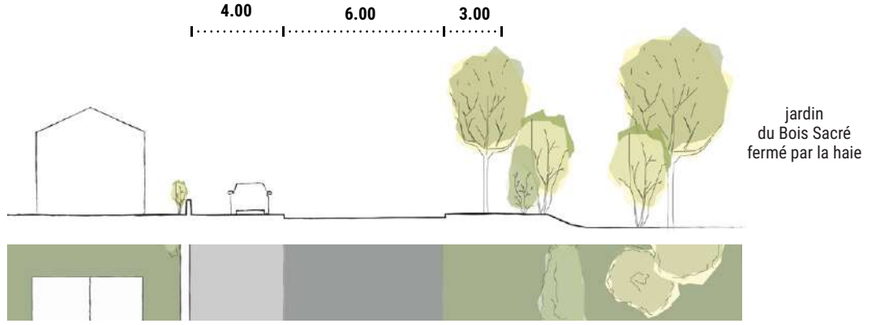
L'avenue Joseph Imbert
Préconisations

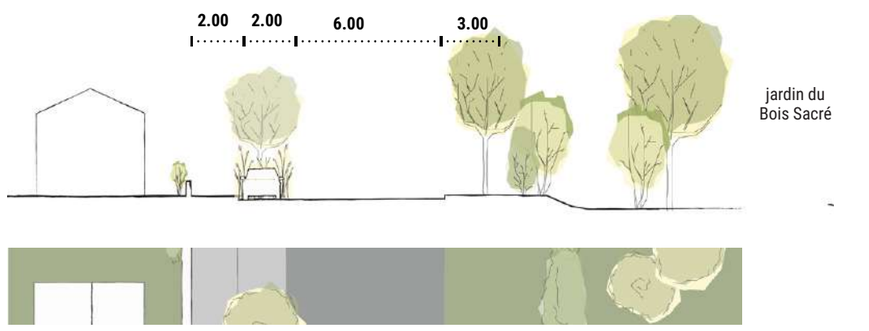




séquence 1: entre les maisons
pas de stationnement, voitures garées sur les trottoirs

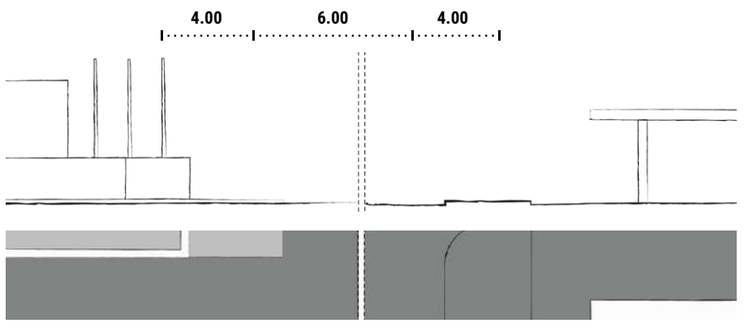
Préconisations: création de 2 places de parking par parcelle

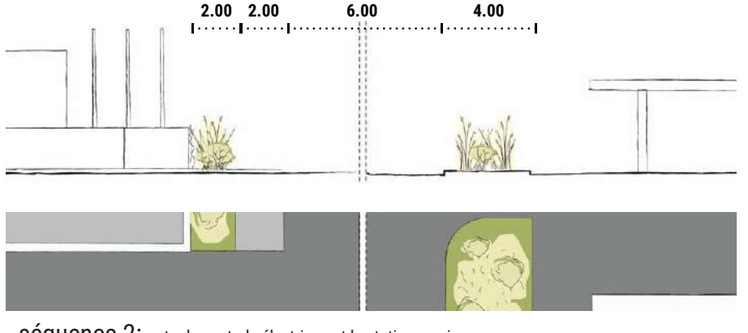




séquence 3: entre les maisons et le parc fermé
pas de stationnement, voitures garées sur les trottoirs

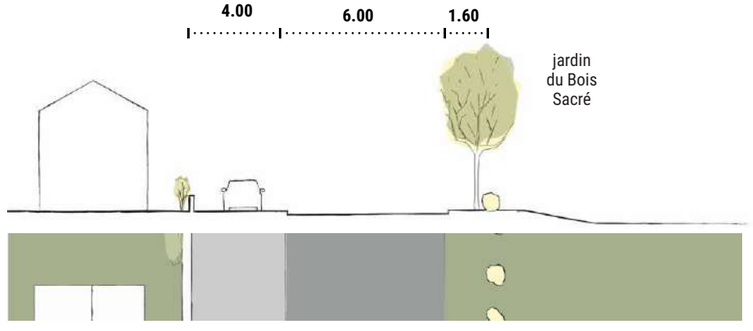
création de 2 places de parking par parcelle

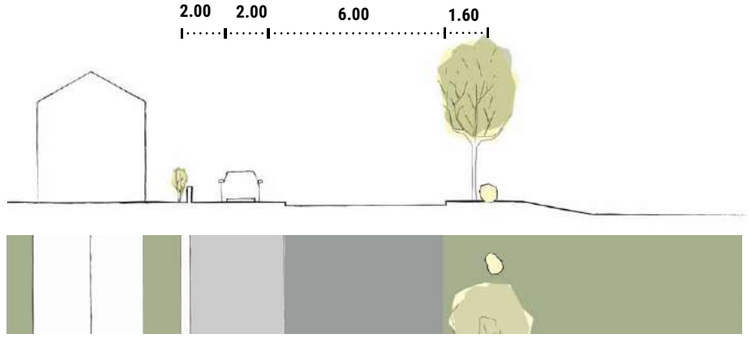




séquence 2: entre la centrale électrique et la station service
pas de stationnement, voitures garées sur les trottoirs

trottoirs et terre plein planté





séquence 4: entre les maisons et le parc ouvert
pas de stationnement, voitures garées sur les trottoirs

création de 2 places de parking par parcelle
piste cyclable créé

Séquences 1

Du rond-point du monument aux morts à la station-service :
Villas des deux côtés, pas de places de parking. Espace de la voie tenue par l'alignement de platanes et les limites de propriété (grands haies au sud, murets au nord-ouest.)
Préconisations : Création de 2 places de stationnement par parcelle accompagnées d'un arbre

Séquence 2

La station-service et la centrale électrique :
Espace beaucoup plus ouvert, moins tenu par la rue, mur de la centrale très présent.
Préconisations : Plantations de plantes grimpantes le long du murs de la centrale et des phragmites, plantation de phragmites sur le terre-plein de la station service. Un lien doit aussi être créé avec le sentier du canal se trouvant au nord, en passant par le générateur électrique.

Séquence 3

Les pavillons au nord-ouest longent la partie du jardin du Bois Sacré très fermé par la haie.
Préconisations : idem séquence 1, plus entretien de la haie pour accès aux cheminements existants à l'intérieur du parc.

Séquence 4

Cette séquence plus ouverte longe la partie du jardin du Bois Sacré.
Préconisations : idem séquence 1, une piste cyclable sera aussi aménagée à l'intérieur du jardin, elle rejoindra ensuite la rue des Arènes.

Avenue Joseph Imbert

Préconisations:

Préconisations:

1.Création de 2 places de stationnement par parcelle avec plantation d'un arbre pour créer un alignement
2. Création d'une piste cyclable traversant le Jardin du Bois Sacré
3. Création d'un sentier au nord du canal passant devant le générateur électrique
4. Replanter le Bois sacré d'espèces indigènes adaptées



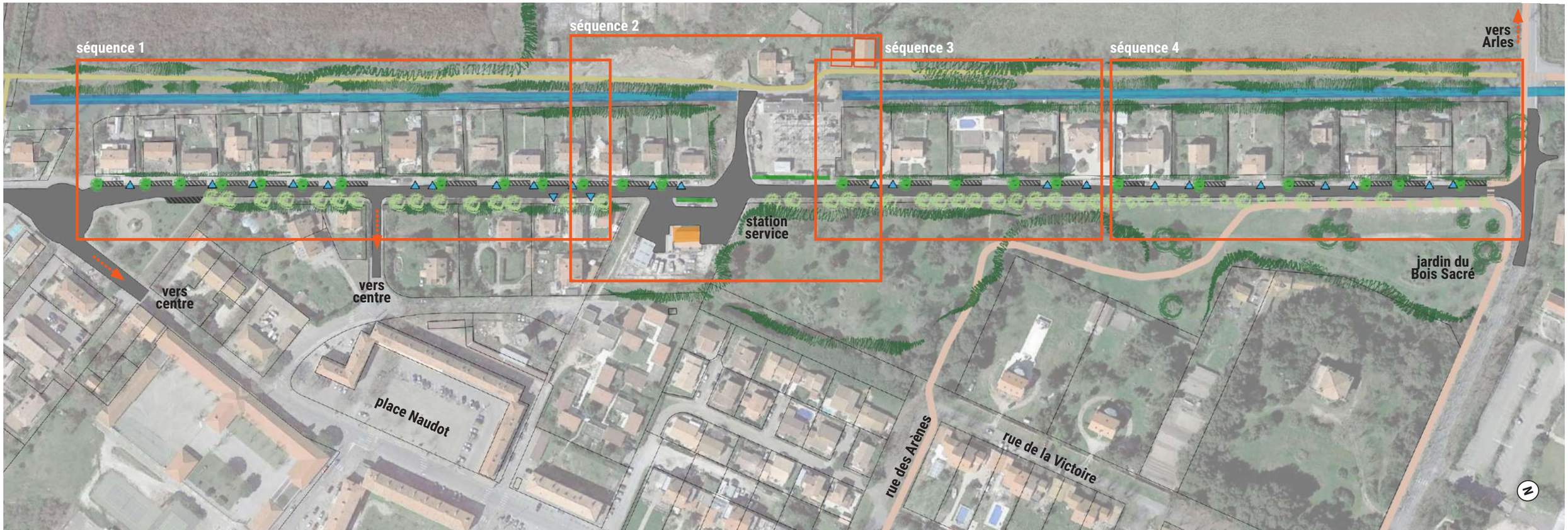
Ajout de places de Stationnement et plantations



piste cyclable dans le Bois Sacré

LEGENDE

- : bâtiment remarquable
- : canal
- : haie
- : platane
- : autre arbre
- : arbre à planter
- : accès voiture
- : place de stationnement
- : piste cyclable
- : sentier



Avenue Joseph Imbert / le Bois Sacré

Préconisations:


l'entrée du Bois Sacré par la rue des Arènes


les différentes essences du bois et son caractère sauvage par endroits


clairière au milieu des pains investie par l'herbe de la Pampa


l'aire de jeux




mobilier à renouveler

Préconisations :

Il s'agit de proposer projet global d'espace public sur l'ensemble du bois en parallèle des plantations nouvelles en prenant en compte notamment de:

- l'amélioration de la signalétique
- la mise en place un parcours santé
- la mise aux normes l'aire de jeux
- l'organisation une campagne d'arrachage des herbes de la Pampa
- le changement de mobilier urbain (bancs en mauvais état)
- la disposition de tables de pique-nique

Le Bois sacré est un vaste jardin de caractère sauvage où les saliniers aiment se perdre. C'est le plus grand espace public du village, avec un réel potentiel à exploiter Son caractère de bois s'est peu à peu perdu par la diminution de sa densité, des essences comme le chêne en particulier n'ont pas résisté avec le temps.
Afin de retrouver ces ambiances de promenade en sous-bois et intégrer des arbres suffisamment hauts, une campagne de plantation sur buttes permettrait de s'éloigner de la nappe salée et de planter des essences rustiques et peu exigeantes en eau. Un dessin de cheminements entre les buttes pourra être réfléchi pour différencier différents sous-espaces au sein du bois et générer des ambiances différentes selon la répartitions des essences d'arbres et leur densité.
Végétaux les plus présents actuellement sont le pin pignon, le pin d'Alep, le laurier sauce (en grand nombre, sous forme d'arbres et d'arbustes), l'herbe de la Pampa (envahissement conséquent), de beaux cyprès au port étalé typique de port de forêts (Cupressus sempervirens), des filaires (*Phillyrea angustifolia*) et quelques Pittospores (*Pittosporum tobira*)

Deux palettes pourraient se décliner :

- la pinède avec différents pins: pin pignon, pin d'Alep déjà présent et qui semble bien tenir, pin maritime, cyprès, et leurs associations végétales naturelles : genévrier, filaire, lentisque, cistes...
- la chênaie correspondant à la composition initiale du bois : chêne pubescent et chêne vert.

Ces nouveaux sujets devront faire l'objet d'un suivi avec contrôles phytosanitaires où le plan de plantation pourra prévoir des parcelles test avec plusieurs paramètres tels que la hauteur des merlons, la densité de plantation etc... Un arrosage suivi la première année sera mis en place.



Allée des Platanes, prise de vue de 2010 issue de l'Observatoire Photographique des Paysages



Allée des Platanes, prise de vue de 2011 issue de l'Observatoire Photographique des Paysages

L’ allée des Platanes
Situation



Allée des Platanes



Traitements en pieds d’arbres rue des écoles



Continuité de l’allé des platanes vers la salle polyvalente



L' allée des Platanes
Diagnostic

Atouts

• qualité de l'alignement de platanes et d'ombrage.
• omposition et proportion entre bâti et allées
• au sud, un terrain de pétanque à la végétation dense, coeur sportif du village à proximité de la salle polyvalente et du stade très fréquenté, lieu calme, utilisé par les touristes en pique-nique.
• histoire du site et architecture

Faiblesses

• pas de délimitation des zones entre stationnement et espace piéton
• pas de liaison avec la piste cyclable sur D36
• peu d'entretien
• traces d'arbres disparus
• sous les pins: ancien espace pour jouer aux boules, plus du tout fréquenté car les pins ont totalement déformé le sol
• pas de délimitation ni de lien entre les équipements
• manque de signalisation
• voies de circulation entre les espaces mal agencées



de gauche à droite : terrain de pétanque désuet sous les pins / L'allée des platanes de l'autre coté du bd des Arènes / stationnements du restaurant de de la salle polyvalente / [1]



Allée des platanes : première entrée de village depuis le chemin du bac sur le chemin de la Mer [2]



Bar, hôtel et restaurant [3]



Bâtiment remarquable [4]



fonction et qualité du sol non définit



fin de l'allée des platanes [5]



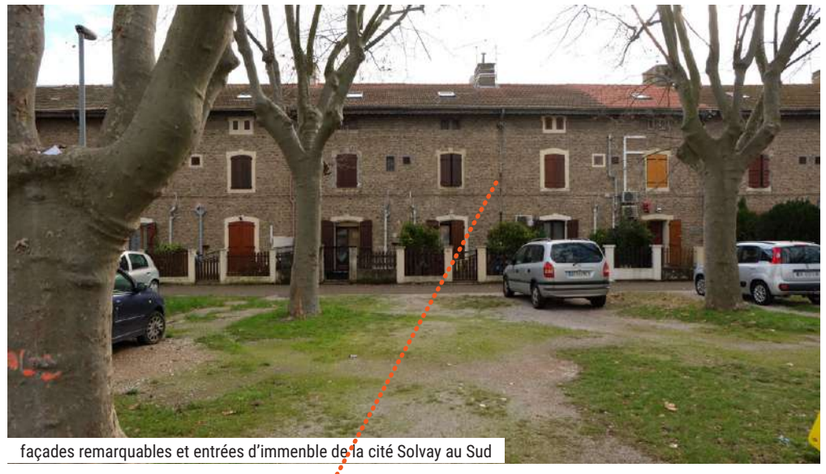
terrain de pétanque désuet [6]



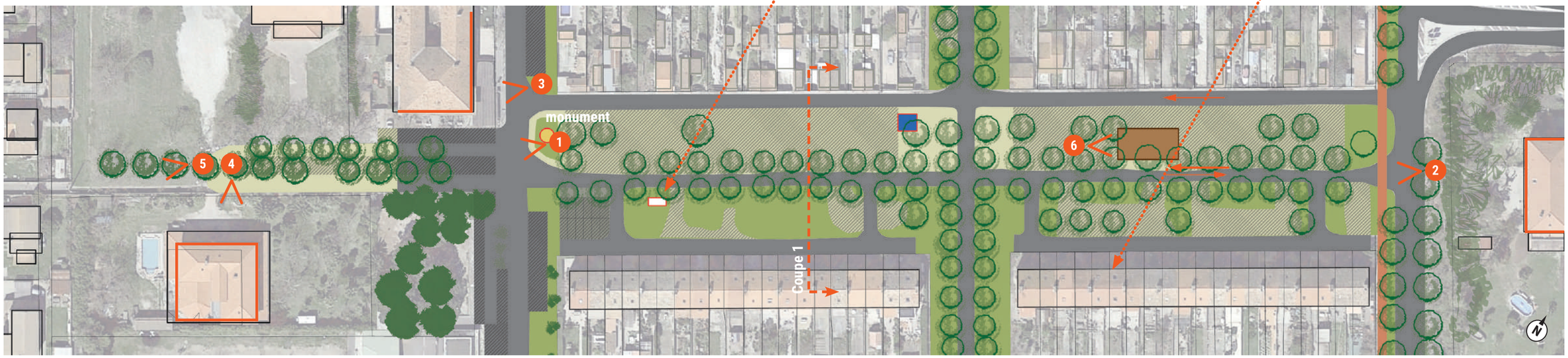
entrées de garage au nord

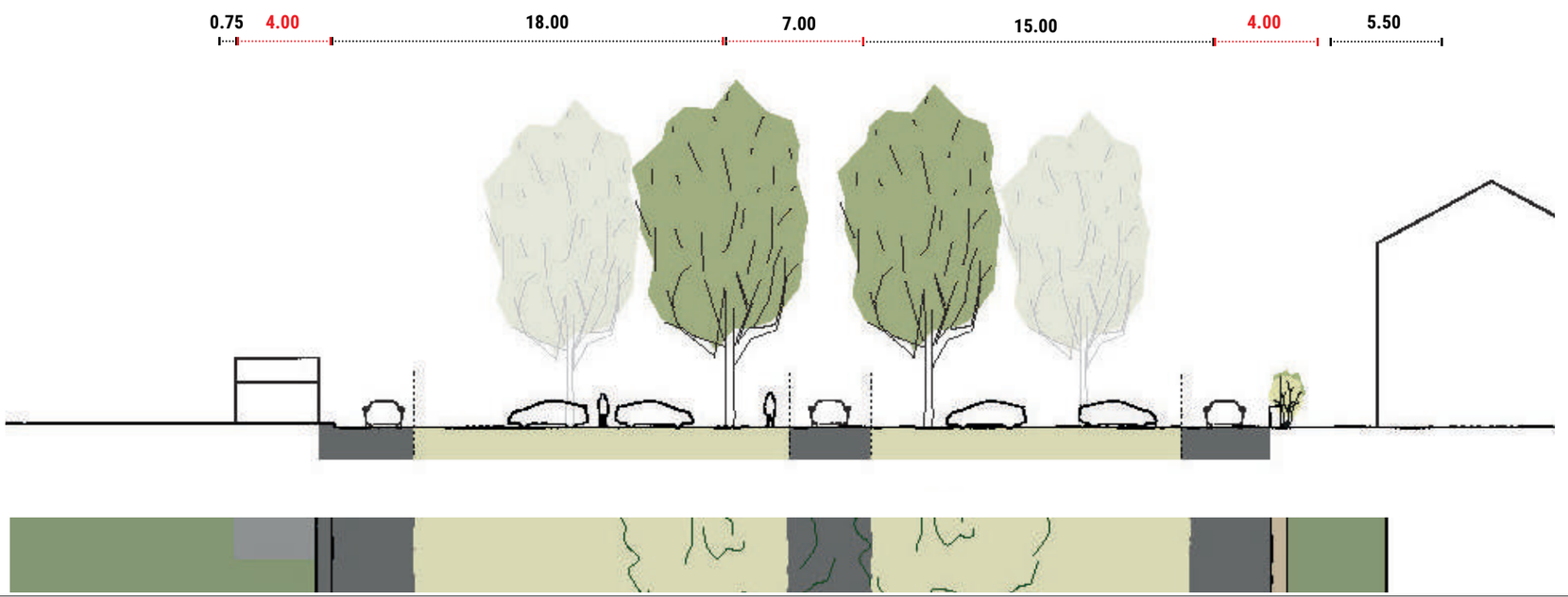


allée centrale à sens unique et sol non définit

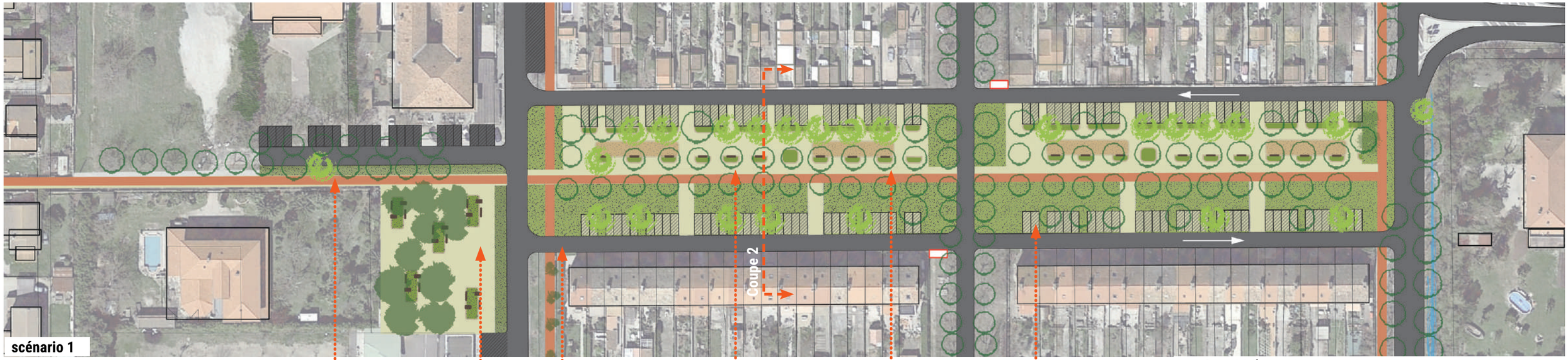


façades remarquables et entrées d'immenble de la cité Solvay au Sud





: piste cyclable
: enrobé
: front végétal et pelouse
: stabilisé
: stationnement
: platane
: pin
: sens circulation
: terrain de pétanque désuet
: abris-bus
: transformateur



scénario 1

: piste cyclable
: enrobé
: front végétale et pelouse
: stabilisé
: stationnement
: jeux / pétanque
: pin
: platane à planter
: platane existant
: pin

1• continuité piétonne et piste cyclable

2• réhabiliter le terrain sous les pins en aire de détente et de pique-nique

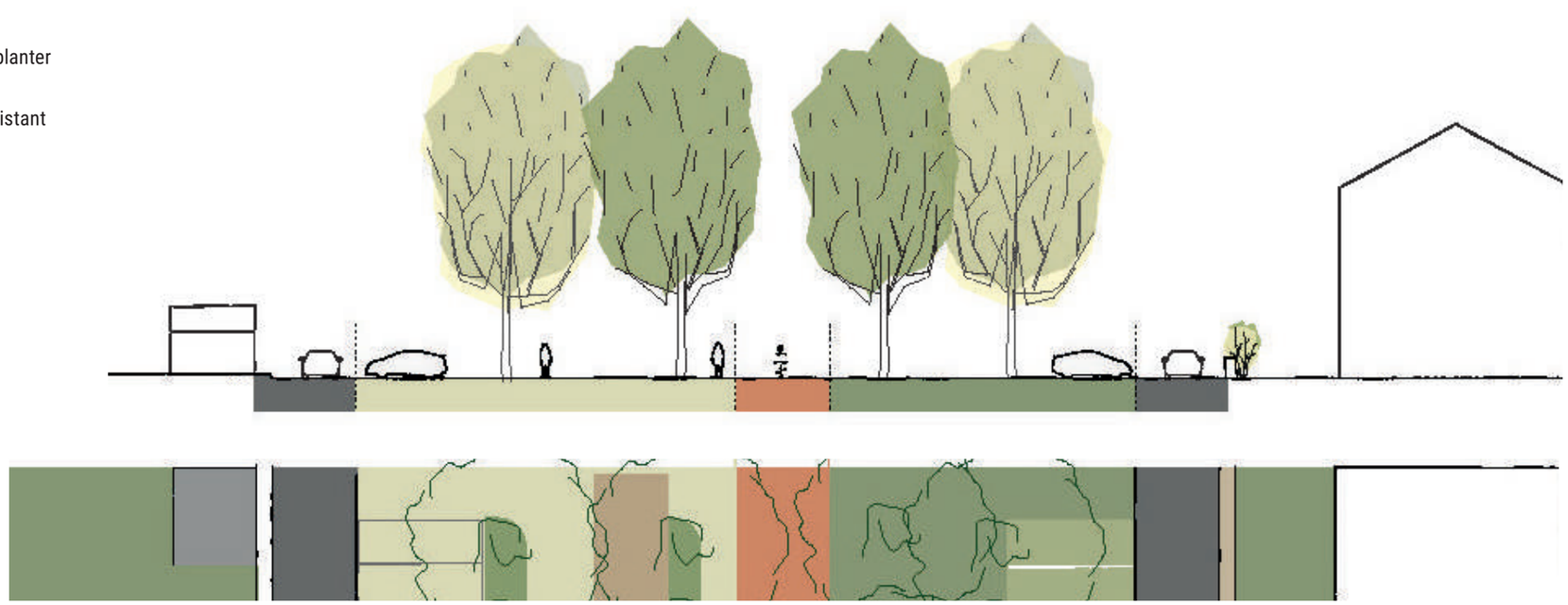
3• ouvrir les voies sur le bd des arènes

4• transformer l'allée des platanes centrale en promenade piétonne et cyclable

5• planter des platanes pour maintenir l'alignement et végétaliser en pied d'arbre

6• définir les zones de stationnements avec un sol perméable





L' allée des Platanes

Préconisations

Restaurer le mail planté :

• établir un plan de gestion prévoyant une essence en remplacement des platanes de type micocoulier, avec un diagnostic phytosanitaire préalable et un suivi pour évaluer la reprise des sujets

Définir un espace plus fonctionnel, en hiérarchisant les usages.

• redéfinir les voies de circulation, en connectant l'axe sud (allée des Platanes) aux voies principales pour transformer la rue de la République (axe central) en espace piéton et cycliste sous l'alignement principal de platanes.

• retrouver la continuité paysagère des platanes par la valorisation de cette nouvelle allée piétonne qui connecte depuis la route d'Arles jusqu'au lotissement

• délimiter les espaces de stationnement.

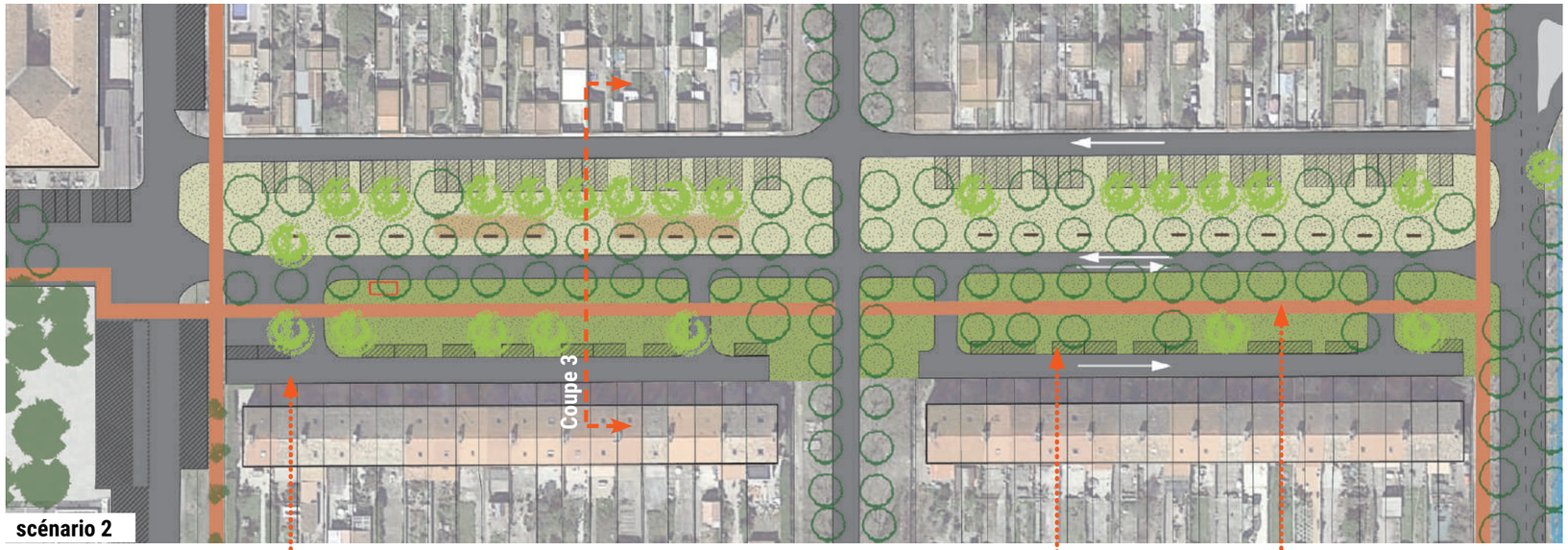
• végétaliser en pied de platane.

Définir les fonctionnalités:

• sol perméable et vert en lisière des habitations pour garder une intimité

• au sud, délimiter une place, en mettant des tables de pique-nique sous les pins de l'ancien terrain de boules, pour retravailler le lien avec la salle polyvalente, le gymnase et le bar des sports

• connecter les pistes cyclables.

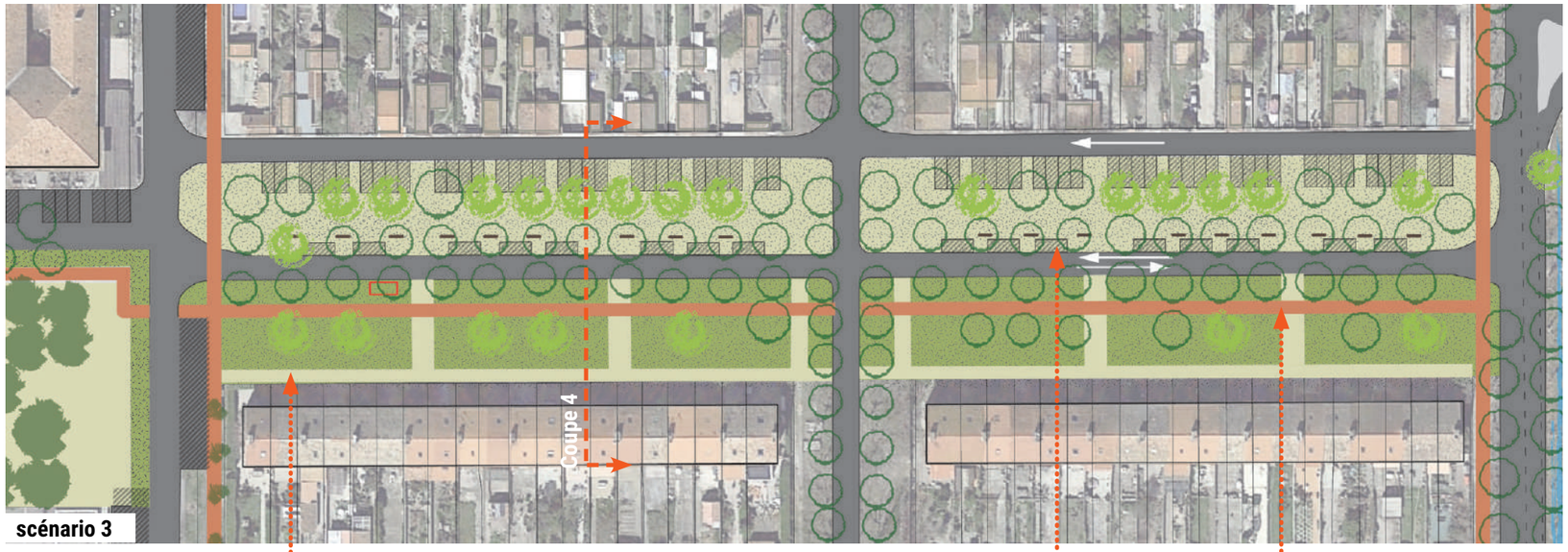


scénario 2

1• maintenir les allées existantes

3• stationnement perpendiculaire

4• piste cyclable



scénario 3

1• transformer l'allée en accès piéton et garder une frange verte préservée des voitures

3• stationnement perpendiculaire

4• piste cyclable



Sol perméable pour stationnement



Barrières basses bois



Banc bois



2. La traverée du village reliant square et places

Situation





Office de tourisme



place des Gardians



place Badin

2 • La traversée du village reliant square et places

La traversée du village se fait principalement par le boulevard de la Gare qui traverse le square Solvay, les places des Gardians et Naudot et par le boulevard de Camargue qui se termine à la place Badin coté cité Péchiney.

Square Solvay
Situation



RD36 en direction des plages de piémanson / entrée piéton sur le square Solvay [1]



RD36 (à droite) entrée sur le boulevard de la Gare (à gauche) / vue sur la transversale du square Solvay [2]



Vue à l'angle des arènes /rue des Arènes (à gauche) / boulevard de la Gare (à droite) [3]



Le square Solvay
Diagnostic

L'ensemble apparaît très organisé avec le square, l'ancien cercle et les arènes avec une qualité paysagère et identité locale forte.

Square des Arènes

• espace public fonctionnel : boulistes / festivités
• qualité du revêtement mais drainage à revoir et délimitations floues
• qualité de la végétation mais manque d'ombre pour les boulistes.

Square devant l'Office de Tourisme

• végétation très présente / mais haies de bordures trop hautes, empêchant une lecture claire de l'espace
• qualité architecturale de l' office de tourisme.
• stationnements et parvis de l'office de tourisme non délimités

Boulevard de la Gare

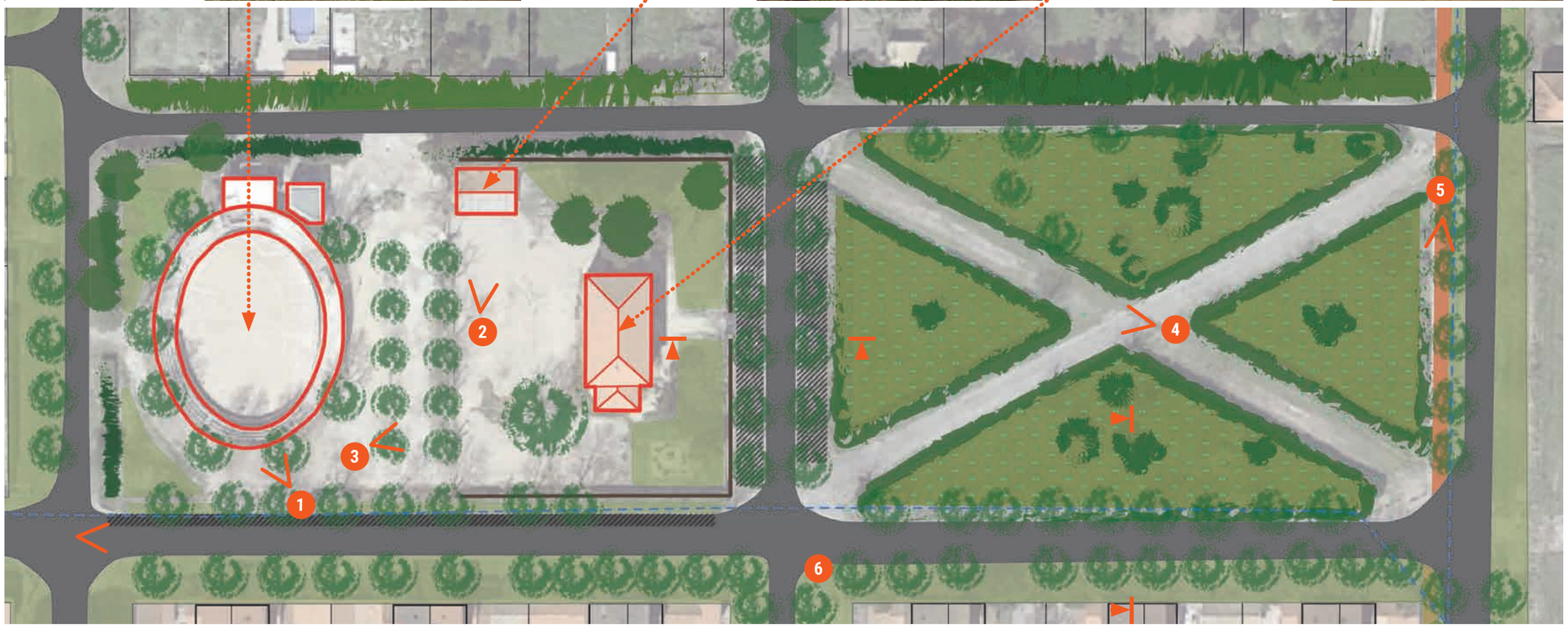
• allée centrale plantée très fréquentée / circulation
• circulation piétonne non délimitée
• stationnements véhicules dessinées au sol



les Arène de Salin-de-Giraud [1]


maison du boulodrome municipal [2]


édifice remarquable de l'Office de Tourisme [3]



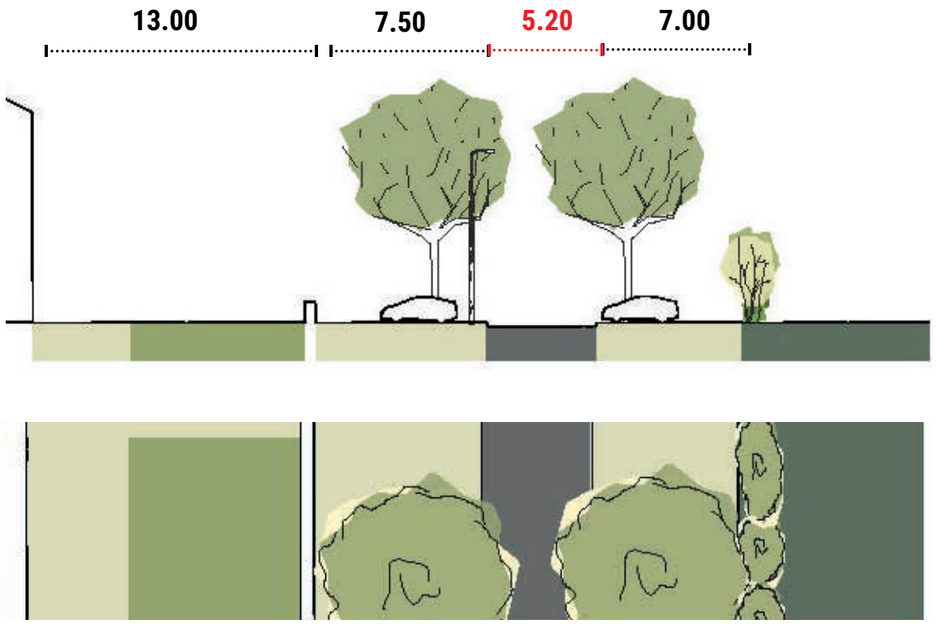

au carrefour de deux allées transversale bordée de haie [4]

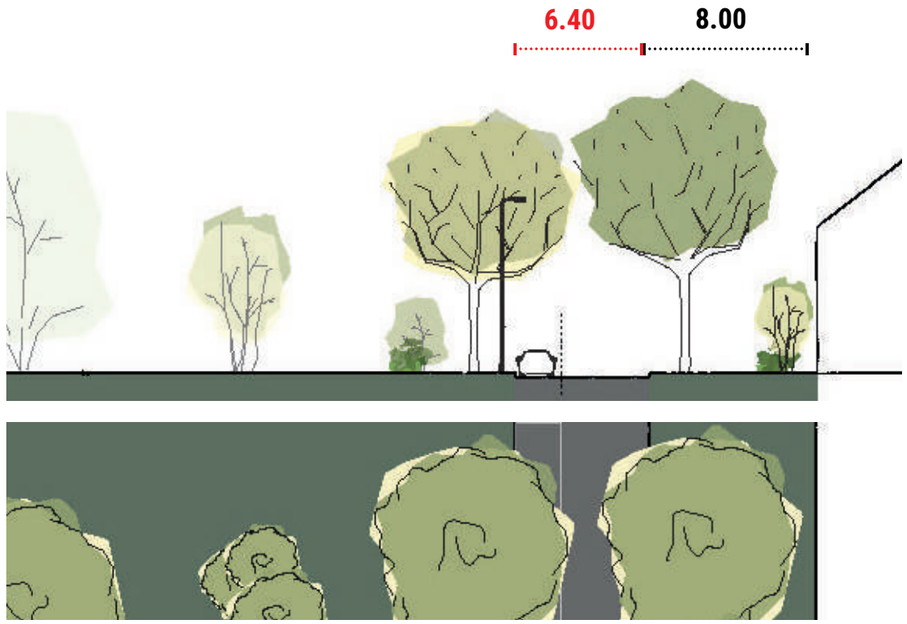

Piste cyclable entre RD36 et square [6]

Le square Solvay
Diagnostic


Parvis de l'office de tourisme sur bd Pierre Tournayre [6]


Alignement de platanes et stationnements au Bd de la Gare [7]

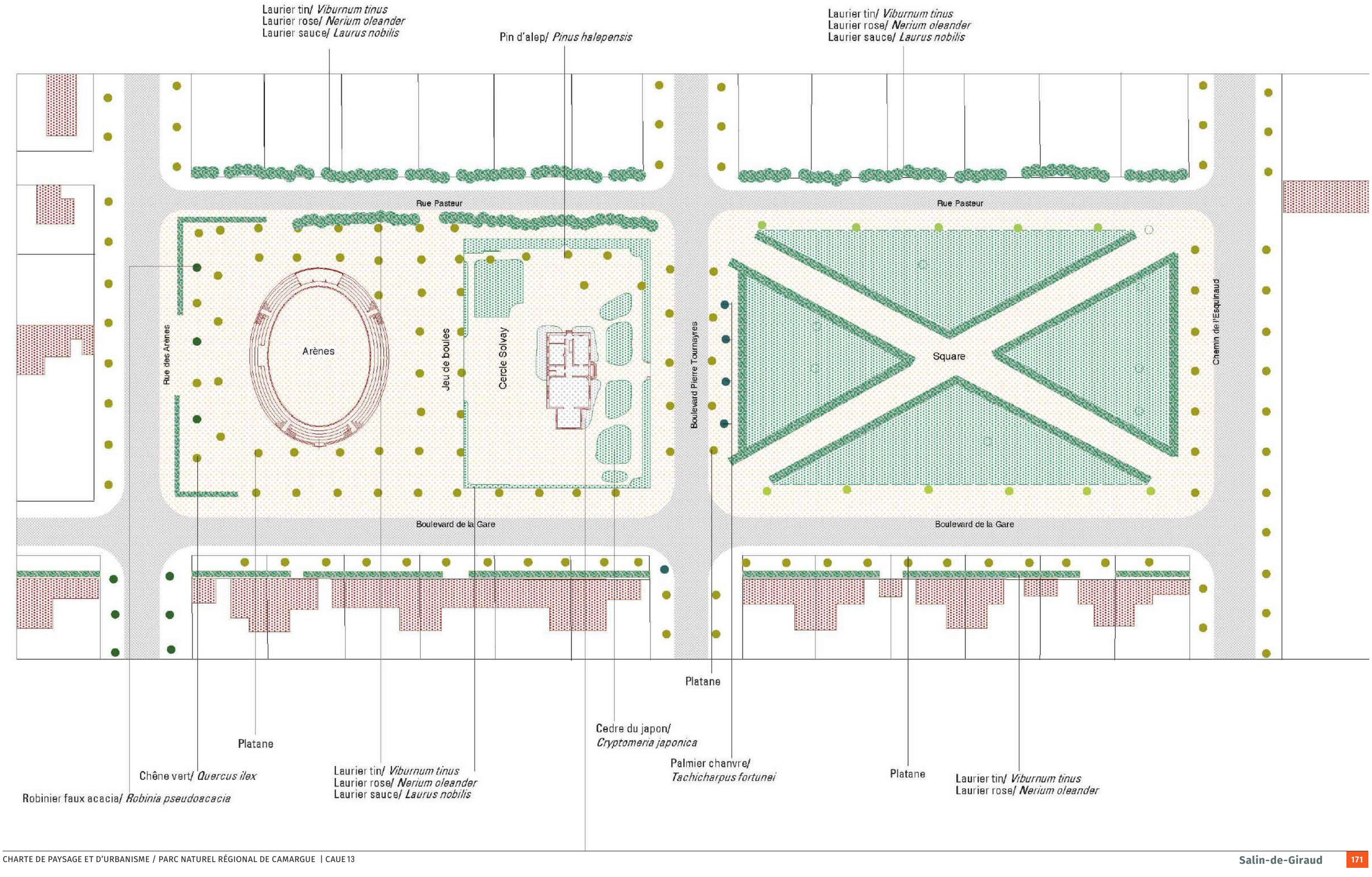






Donnant sur la Route d'Arles, entre le Boulevard de la Gare et la Rue Pasteur, le Square Solvay, le Cercle (mairie annexe) et son jardin clos, les Arènes et leur écrin végétal, constituent un ensemble d'une grande cohérence. C'est ce double îlot qui, à l'entrée de Salin de Giraud donne la tonalité végétale du hameau par une ambiance qui emprunte à la fois aux squares anglo-saxons, et aux cité-jardins dans ce contexte camarguais , lui conférant ce caractère d'étrange oasis. Bien qu'éloigné de son état d'origine, le dispositif végétal urbain est renforcé au nord par les haies en bouquets des maisons de cadres et au sud par les fronts bâtis des maisons d'employés.

L'état présent tient beaucoup à une gestion forestière des plantations : taille des sophoras et des robiniers transformés en arbres têtards, haies de bordure laissées hautes faisant disparaître la vue des massifs, la taille elle même supprimant les rythmes topiaires alternés de boules et de banquettes.
Enfin pour achever le tout, le goudronnage des allées en croix de Saint André les a transformé en routes, appelant aujourd'hui des dispositifs de contention des automobiles.


Laurier tin/ Viburnum tinus
Laurier rose/ Nerium oleander
Laurier sauce/ Laurus nobilis
Pin d'alep/ Pinus halepensis
Laurier tin/ Viburnum tinus
Laurier rose/ Nerium oleander
Laurier sauce/ Laurus nobilis
Rue Pasteur
Rue Pasteur
Rue des Arènes
Arènes
Jeu de boules
Cercle Solvay
Boulevard Pierre Tournayres
Square
Chemin de l'Esquinaud
Boulevard de la Gare
Boulevard de la Gare
Platane
Cedre du japon/
Cryptomeria japonica
Palmier chanvre/
Tachicharpus fortunei
Platane
Laurier tin/ Viburnum tinus
Laurier rose/ Nerium oleander
Platane
Chêne vert/ Quercus ilex
Laurier tin/ Viburnum tinus
Laurier rose/ Nerium oleander
Laurier sauce/ Laurus nobilis
Robinier faux acacia/ Robinia pseudoacacia



Alternance dans la haie
Laurier tin/ *Viburnum tinus*
Fusain/ *Euonymus japonicus*

Présence de
Laurier sauce/ *Laurus nobilis*
Nerpun alaterne/ *Rhamnus alaternus*



Fusain/ *Euonymus japonicus*



Laurier tin/ *Viburnum tinus*



Laurier sauce/ *Laurus nobilis*
Laurier tin/ *Viburnum tinus*



Palmier chanvre/ *Tachicharpus fortunei*



Cedre du Liban/ *Cedrus libani*



Herbe de la pampa



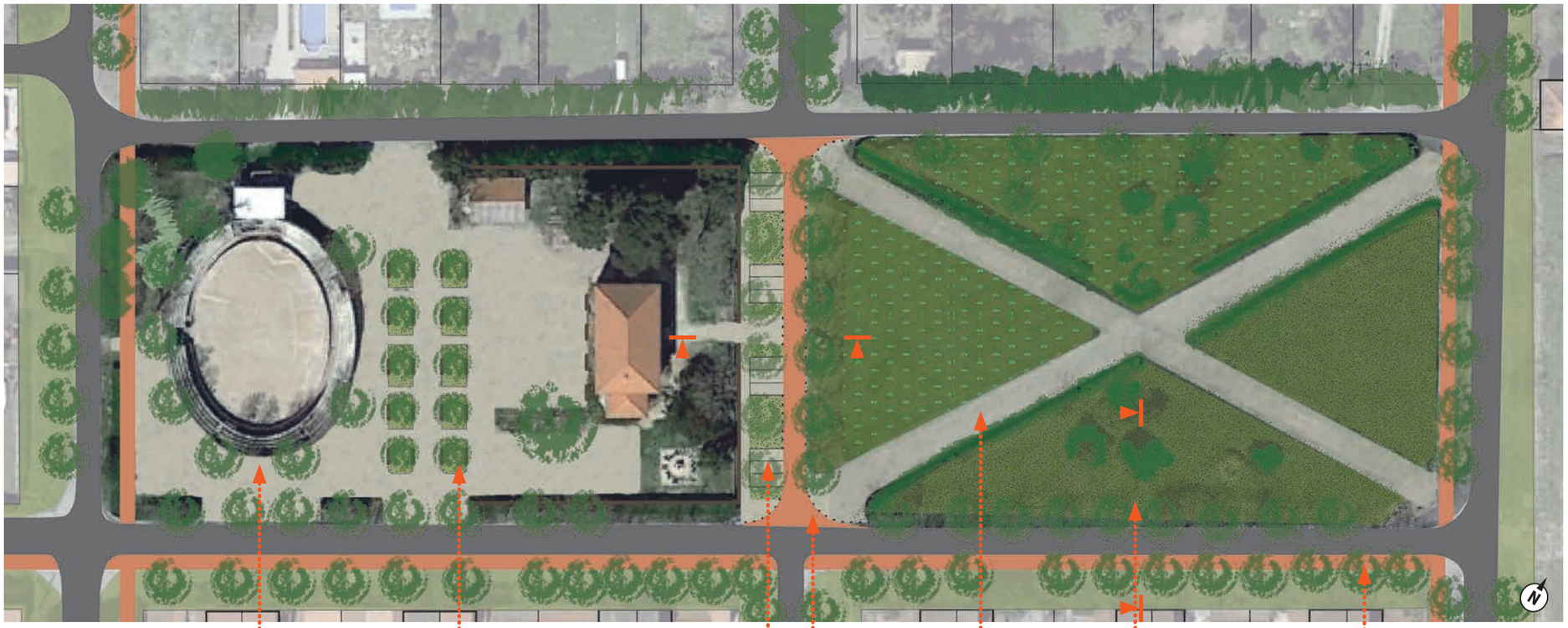
Troen du japon/ *Ligustrum japonicum*



Robinier faux acacia/ *Robinia pseudoacacia ???*

Le square Solvay
Préconisations

• Le square devrait faire l'objet d'une véritable restitution végétale philologique à partir des essences d'origine.
Enlever des haies pour valoriser les tiges hautes et permettre une ouverture visuelle depuis la route d'Arles.
• Renouvellement de plantations à faire en tenant compte des contraintes de salinisation
• Valoriser et définir l'espace du parvis de l'OT. Définir les stationnements avec des espaces perméables et végétalisés (projet collectif).
• Suppression des plantes envahissantes (herbe de la Pampa)
• Les arènes devraient être sauvegardées et non accostées par des constructions secondaires qui nuisent à son unité.
• Drainer et redéfinir les limites en pieds d'arbres sur le

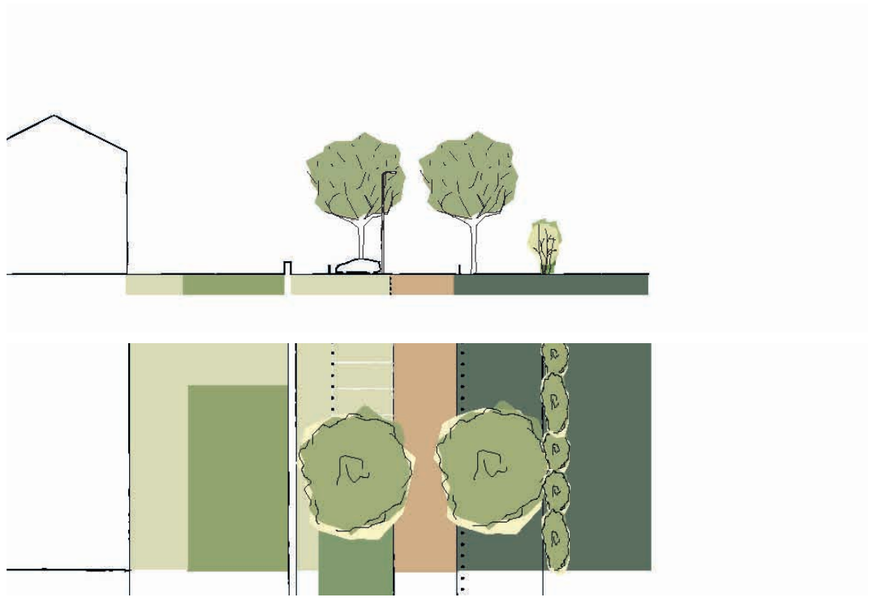


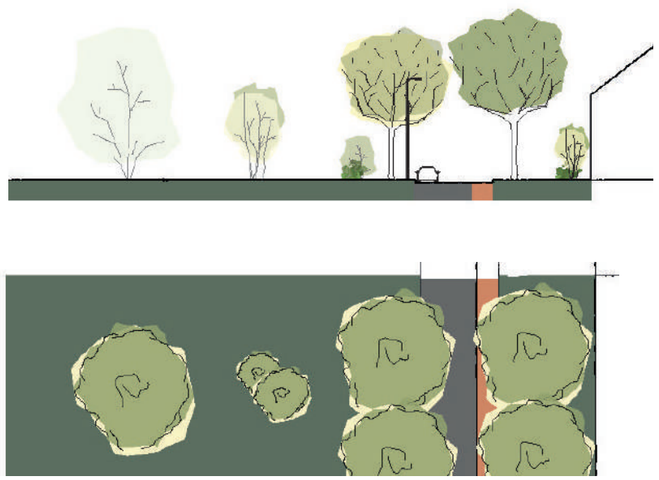
: piste cyclable
: banc
: potelets bois
: enrobé
: enrobé clair
: stabilisé
: stationnement
: frontage végétale et pelouse
: pelouse haute
: pelouse rase
: platane
: pin
: haie


Sol stabilisé


Sol perméable


Potelets en bois





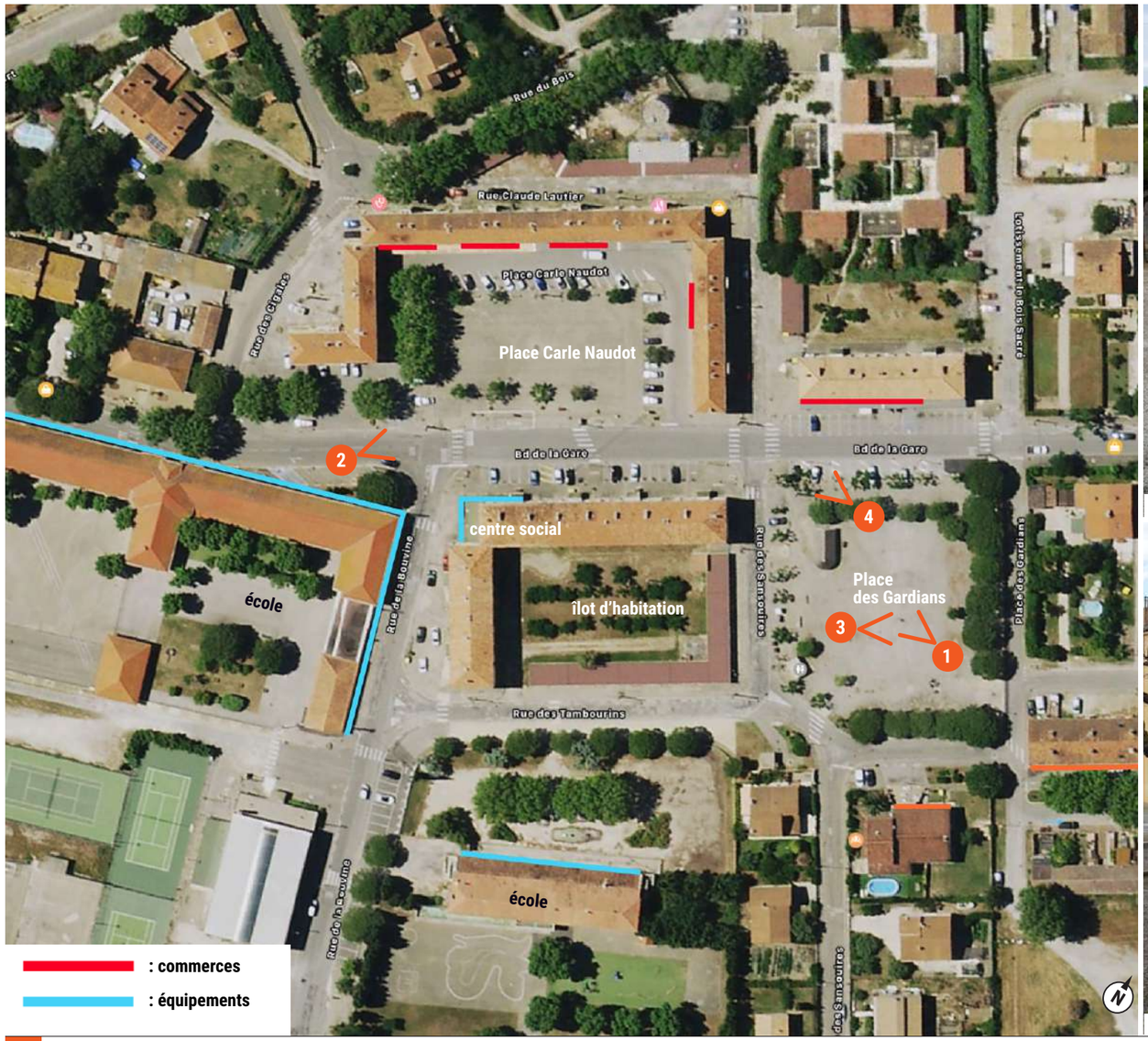
La place des Gardians et la place du Marché - centralité



Place des Gardians [1]



Place Carle Naudot [2]

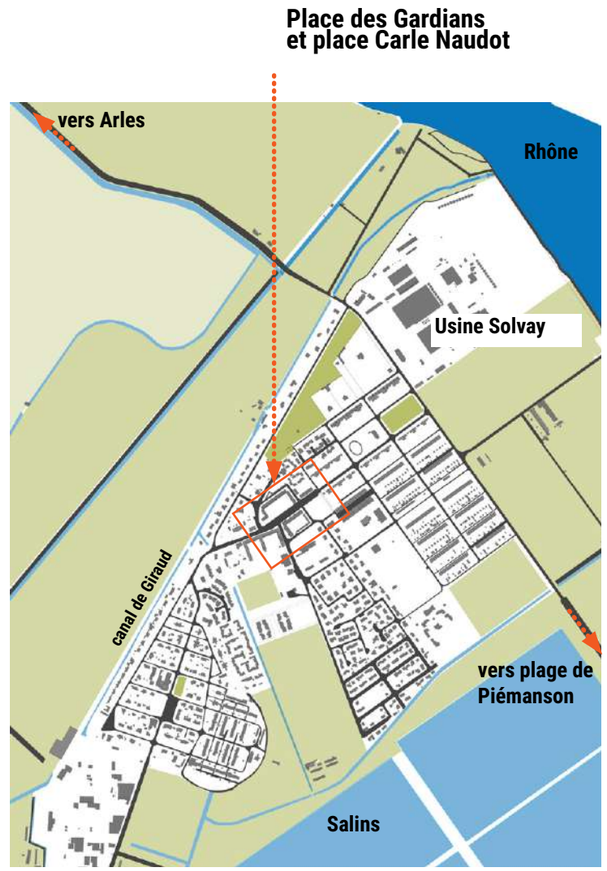




Contraste végétation/enrobé [3]



Boulevard de la Gare [4]



Ces deux places, place des Gardians et place Carle Naudot compose le centre de Salin-de-Giraud.
Ce qui frappe au premier abord, c'est que contrairement au reste du village très vert, on se trouve ici sur des espaces très minéraux, grandes places vides au revêtements abîmés.
Les composants d'un centre-bourg sont bien présents : commerces, écoles maternelles et primaires.
Ces dispositifs s'organisent autour d'un îlot d'habitation, rendant la lecture des espaces publics et les déplacements assez peu évidents.

La place des Gardians

Diagnostic

La place des Gardians a pour principal usage d'accueillir une grande foire deux fois par an.
Elle présente surtout un grand espace vide et minéral. Les côtés ouest et sud sont plantés de pins, rendant cette partie ombragée en été. Quelques mûriers platanes animent le reste de la place.
Les bâtiments qui l'entourent sont des barres de logements collectifs en R+2. On trouve aussi leurs garages qui ferment un côté de la place.
Des commerces prennent place sur le boulevard de la Gare, on trouve aussi une boulangerie peu visible en bas de la place. À proximité, la rue des Écoles est un autre «pôle» commerçant...

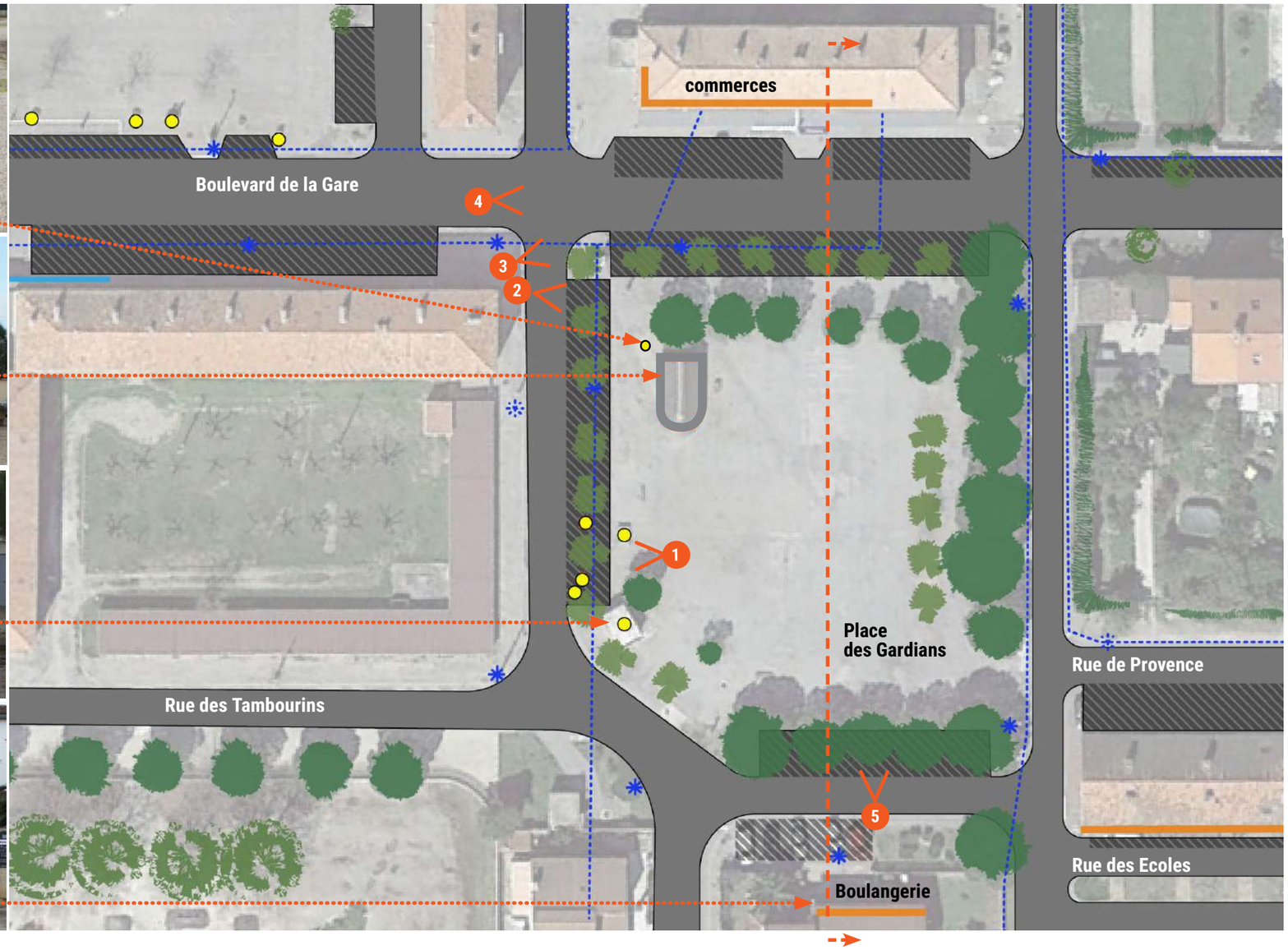

Banc isolé


Cabane de Gardians


Toilettes publiques

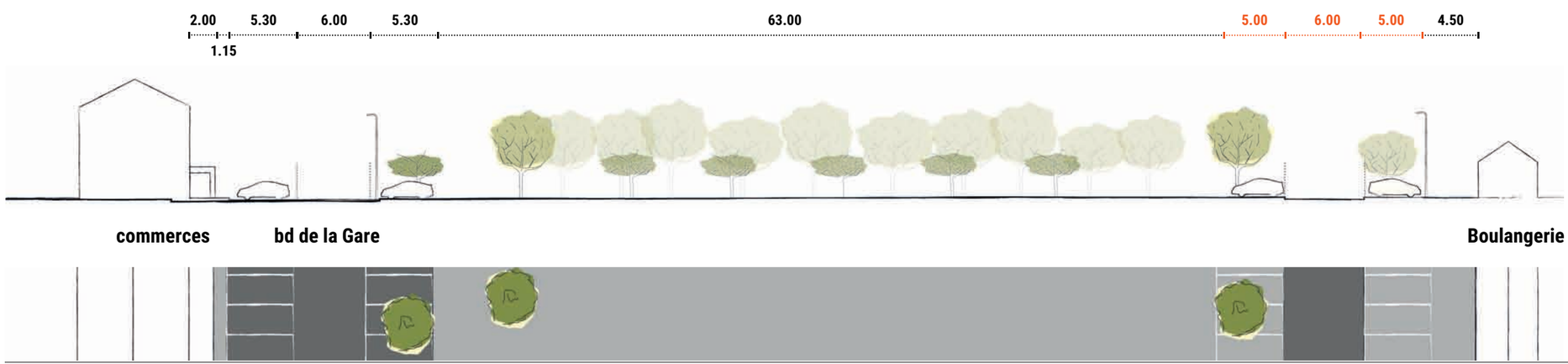


Boulangerie



LEGENDE

- : route
- : stationnement
- : commerces
- : écoles
- : bâtiments remarquables
- : réseau aérien
- : éléments éparses (poubelles, jardinières...)
- : pins
- : muriers
- : platanes



La place des Gardians
Diagnostic


éléments dispersés [1]


voirie et parking surdimensionné [4]


végétation disparate: pins et muriers platanes [2]


sol en mauvais état à cause des racines des pins [5]


présence de commerces [3]


réseau aérien très présent [4]

Un autre élément à prendre en compte est la place de la voiture. Les voies ont une grande importance, notamment le boulevard de la Gare additionné de ces stationnements.
On distingue aussi peu de cohérence dans la disposition du mobilier urbain et des différents édicules. On trouve des éléments dispersés sur la place, poubelles, tables de ping-pong, des toilettes publiques et une cabane de gardian récente dispersés sur la place.
Les réseaux aériens (électricité et téléphone) forment une véritable toile d'araignée qui encombrent visuellement les lieux.

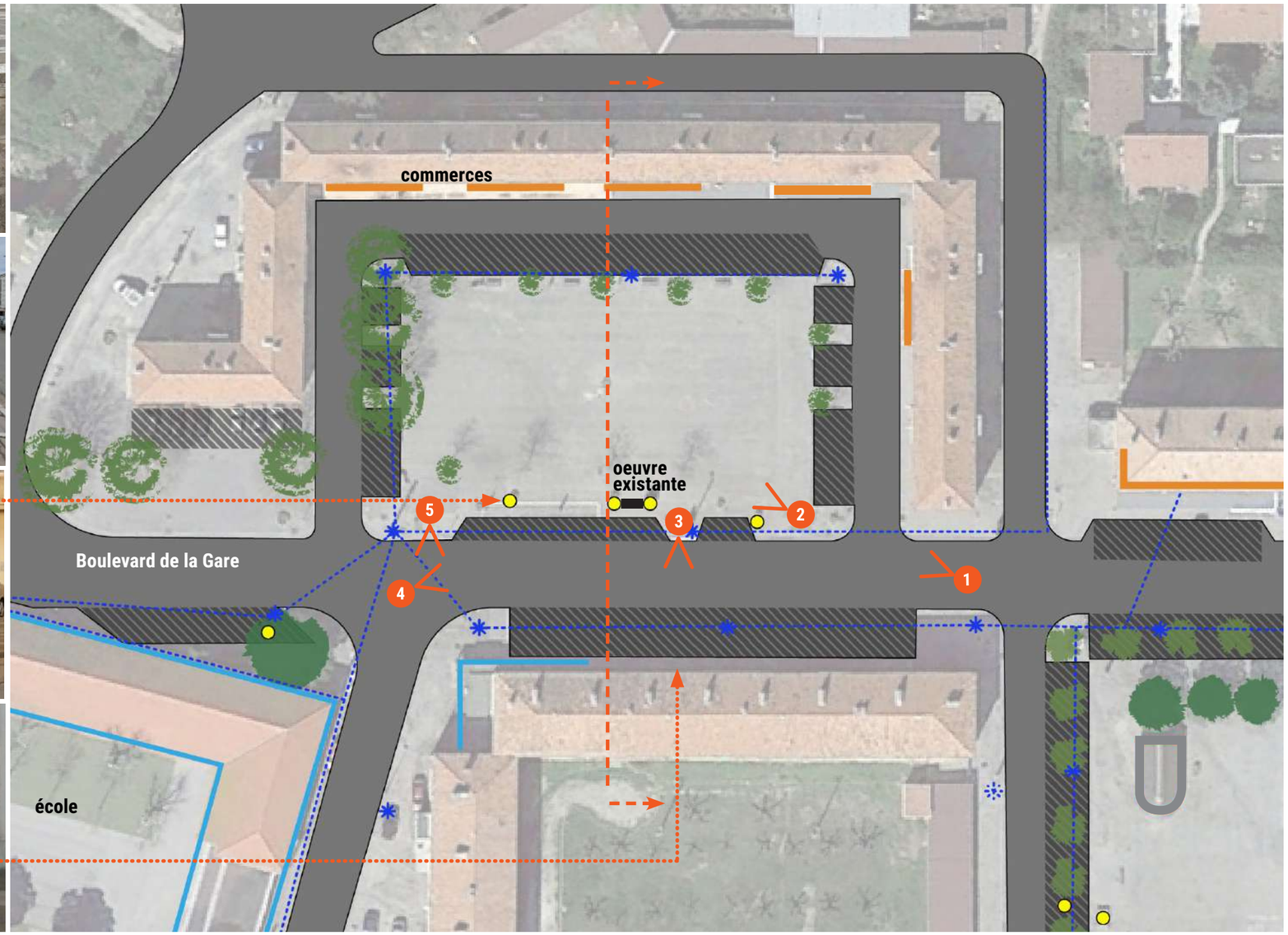
La place Carle Naudot
Diagnostic


Jardinières vieillissantes


Arrêt du Médiabus


Statue

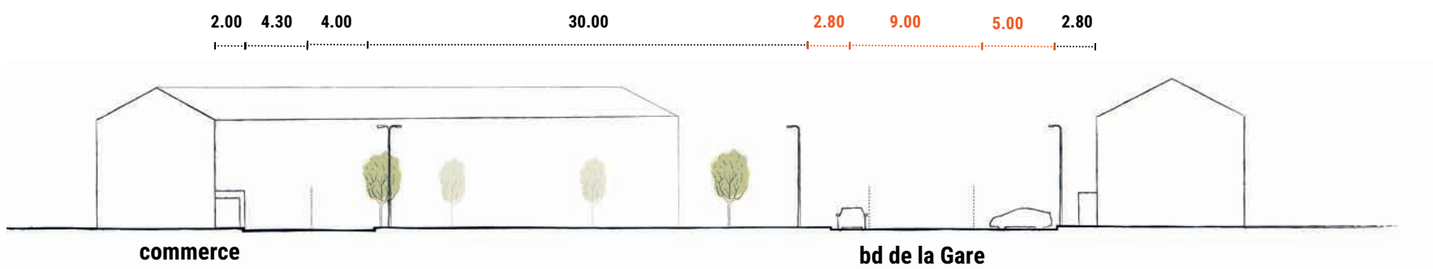

Sas d'entrée



Certaines caractéristiques de la place des Gardians se retrouvent dans la place Carle Naudot. On est toujours face à un grand espace minéral entouré de logements collectifs. Ici, l'espace est tenu sur 3 côtés par cette barre de logements en R+2.
Un marché y prend place le vendredi matin.
La première impression est que la place est trop vaste, sèche et entourée de bâtiments à l'architecture peu qualitative.

LEGENDE

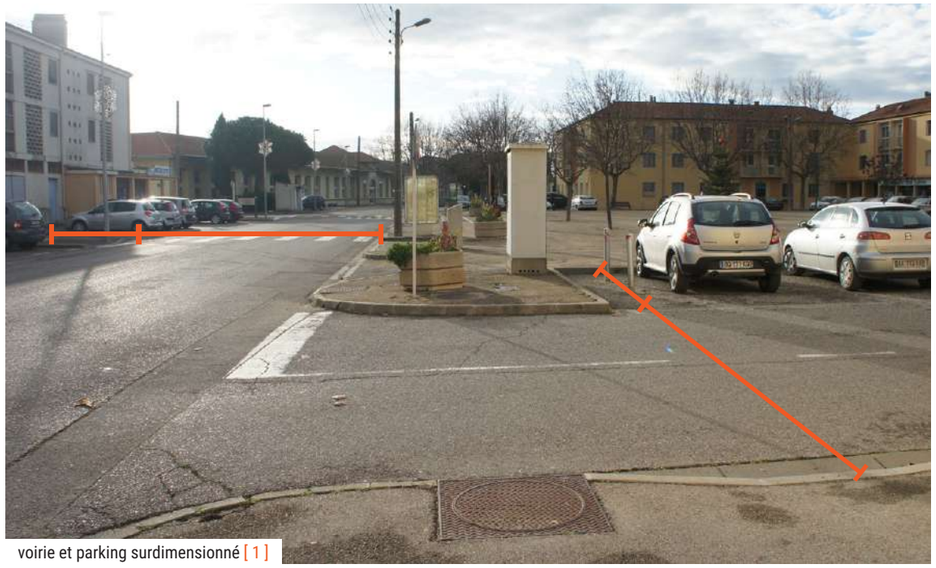
- : route
- : stationnement
- : commerces
- : équipements
- : bâtiments remarquables
- : réseau aérien
- : éléments éparses (poubelles, jardinières...)
- : pins
- : muriers
- : platanes





La place Carle Naudot
Diagnostic

Ici aussi, la place de la voiture parait démesurée. Le boulevard de la Gare devient large de 9 mètres et les stationnements sont présents partout bouchant la vue sur les commerces en fond de place. Un centre social prend place de l'autre côté du boulevard de la Gare.
On trouve quelques beaux platanes de haute taille en partie ouest, mais la place de manière générale manque d'ombrage et de végétalisation. De nombreux éléments sont vieillissants : bancs, jardinières, revêtement... Ils sont dispersés sans cohérence. On trouve d'ailleurs une statue célébrant les frères Solvay qui serait plus à sa place dans le quartier Solvay.
Le réseau aérien quadrille l'espace comme sur la place des Gardians.


voirie et parking surdimensionné [1]


éléments dispersés [4]


usage: marché hebdomadaire [2]



équipements: centre social et école [5]


espace plus domestique qu'urbain (présence des halls et des poubelles qui prennent beaucoup d'espace sur le trottoir) [3]


réseau aérien très présent [6]

LEGENDE

: route

: stationnement

: commerces

: équipements

: bâtiments remarquables

: enrobé clair

: stabilisé

: zones plantées

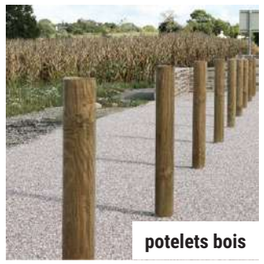
: halle marché

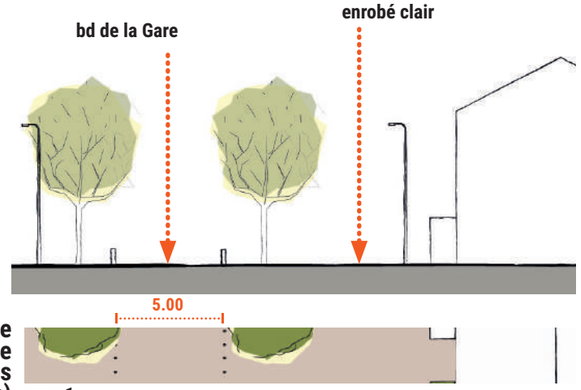
: pins

: muriers

: platanes existants

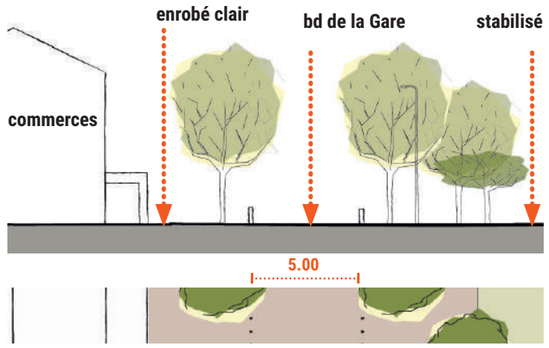
: platanes à planter





Plateforme piétonne traversant le bd de la Gare (réduire l'emprise des voieries et des stationnements)

coupe 1



coupe 2

Espace marché sol enrobé clair avec halle couverte sur le modèle du préau de l'école - toiture à 4 pentes

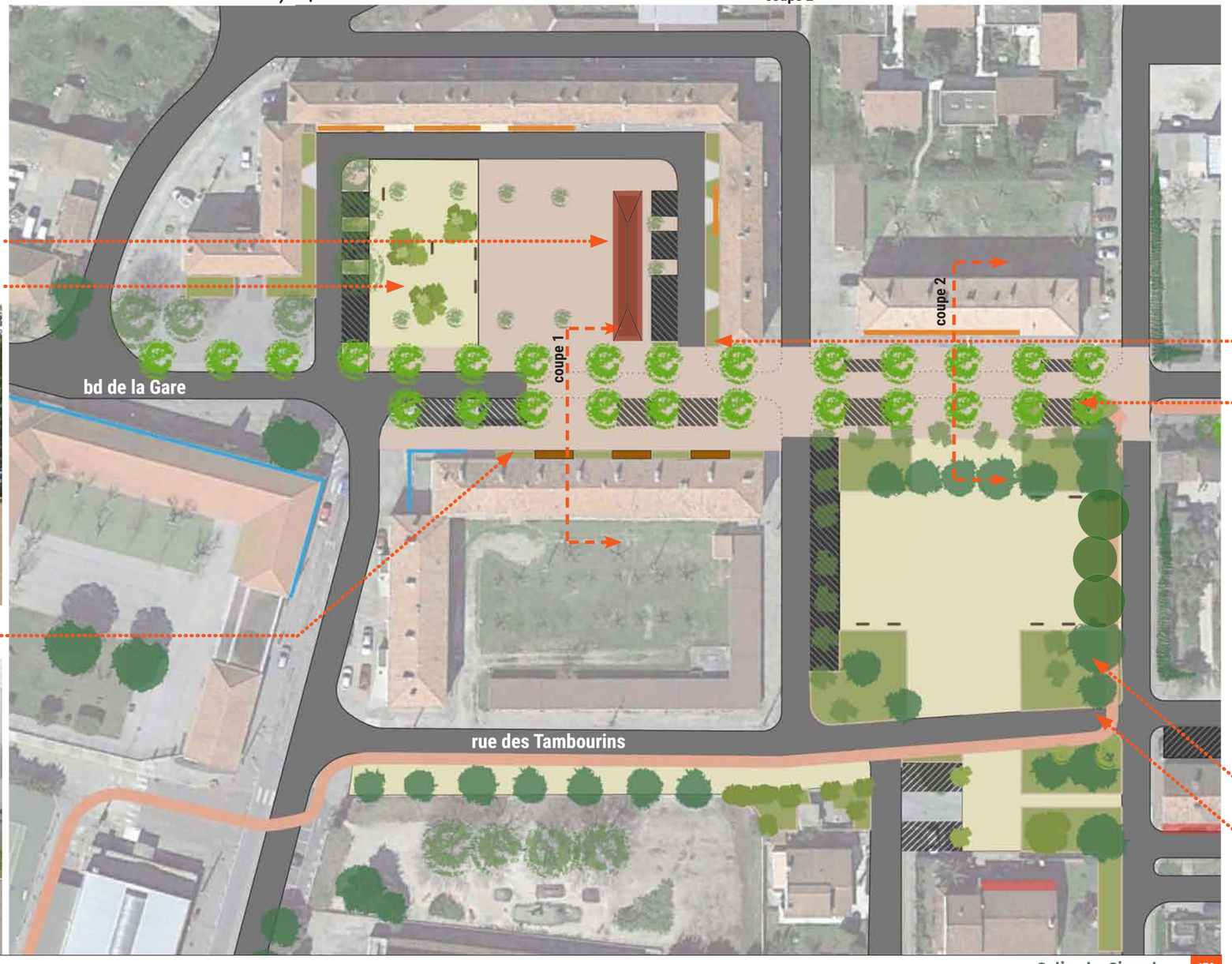
Espace végétalisé avec sol stabilisé



Sas d'entrée retravaillé







La place Carle Naudot
Préconisations





Pieds d'immeubles végétalisés

Créer un alignement le long du bd de la Gare



alignement au niveau du Square Solvay

4 zones plantées aux 4 angles

Relier la rue des Tambourins

Les objectifs principaux de préconisation pour la place des Gardians et pour la place Carle Naudot sont de revaloriser ces espaces, de mettre en évidence leur caractère central en minimisant l'impact de la voiture, en végétalisant et en permettant ainsi de redessiner ces espaces.
Les usages de marché hebdomadaire et d'accueil de foire bi-annuel doivent être pris en compte.
Des secteurs plus ombragés seraient à prévoir créant des densités végétalisées contrastant avec les espaces libres.

Préconisations
Éléments communs aux deux places:

1. recréer un alignement d'arbres tel qu'on le trouve au niveau du square Solvay, permettant ainsi d'unifier le boulevard de la Gare, identifié comme l'axe central de Salin-de-Giraud.
2. mise en valeur du lien piéton traversant le boulevard de la Gare: création d'une plateforme piétonne, largeur du boulevard de la Gare diminué pour passer à 5 mètres, minimiser les stationnements devant les linéaires commerciaux
3. enfouissement des réseaux aériens.

Place des Gardians
4. 4 zones plantées aux 4 coins de la place
5. relier la rue des Tambourins à la rue de Provence.
6. piste cyclable traversant la place.

Place Carle Naudot
7. un espace destiné au marché à l'est avec la création d'une halle longitudinale permettant aux stands de s'installer à l'abri du soleil et de la pluie.
8. un espace à l'ouest plus végétalisé, sol stabilisé, tenant lieu de square
9. pieds d'immeuble végétalisés
10. sas d'entrée du bâtiment au sud habillé en bois et additionné d'un édicule permettant de cacher les poubelles.
11. investir les façades par un projets pédagogique (écoles) ou artistique
12. déplacer et insérer l'oeuvre dans un projet paysager

La place Adrien Badin
Situation



Bd de la Camargue orienté nord en direction du centre du village / vue sur le restaurant à gauche et le jardin à droite



Bd de la Camargue orienté sud en direction des usines Pechiney / alignement de platanes



Vue sur la partie sud-est de la place




Statue d'Adrien Badin


Abris bus


Encombrants sans espace définit




Ancienne fontaine


Panneaux d'affichage et ligne de bus


Haie et jardin de muriers-platane

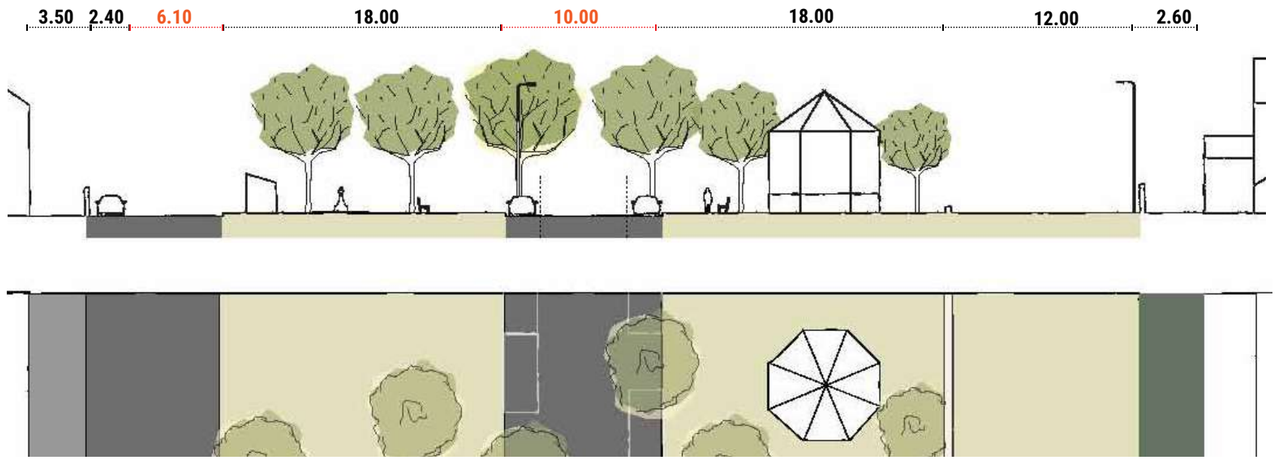
: bâti remarquable
: zone d'encombrants
: banc
: éclairage public
: ligne électrique
: stationnement
: kiosque
: fontaine
: abris-bus
: platane
: mûrier-platane
: pin

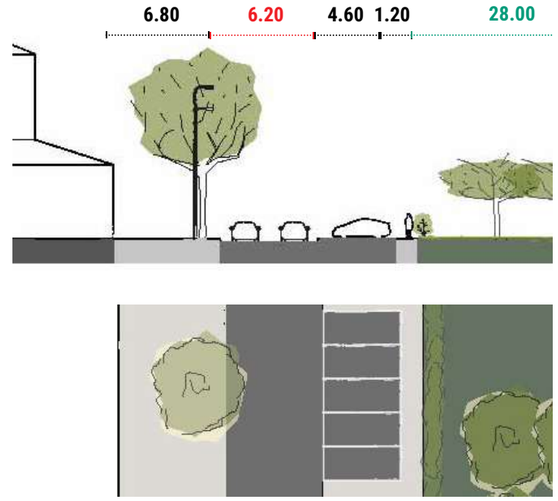
Qualié d'ambiance

• platanes présents et qualité d'ombrage
• sol en stabilisé
• espace ouvert et lieu public majeur de la cité Péchiney
• espace de jardin de muriers platanes

Architecture

• dispositif urbain en fond de place encadrant la sortie vers les usines Pechiney (deux bâtiments avec pan coupé encadrant la rue et créent une perspective, cf Raymond Unwin)
• valeur patrimoniale du bâtiment du restaurant et de l'hôtel
• statue d'Adrien Badin fondateur du quartier
• kiosque à musique





La place Adrien Badin
Diagnostic


Mauvaise qualité de la chaussée et «giratoire» pour le bus [1]


Platanes d'alignements et poteaux électrique sur la voie [2]


Circulation piétionne étroite et encombrée [3]


Trottoir inexistant [4]

Faiblesses

• Place coupée en trois par la route, qui prend le dessus sur l'espace public.
• les arbres sont en contrebas créant un espace détaché entre la voirie et la place.
• présence de nombreuses lignes électriques
• jardinières- en béton vieillissantes, plantées de plantes annuelles
• pas d'espaces définis selon les usages
• arrêt de bus peu entretenu
• encombrants sans espace dédié
• Place transformée comme rond-point pour le bus
• Vis-à-vis avec les maisons en partie nord-ouest
• enrobé de mauvaise qualité
• disproportion entre l'espace monumental de la place et l'absence d'espace piéton autour de la place.
• la partie du jardin de muriers platanes se trouve déconnecté de la place par sa haie et le traitement de ses abords.
• présence de nombreuses lignes électriques

Atouts

• Une caractère de coeur de village
• un revêtement en stabilisé des deux côtés de la place contribuant à une bonne unité
• la présence d'un kiosque qui anime l'espace
• des essences d'arbres différenciées entre a place et la partie jardin enrichissant les ambiances

Patrimoine bâti


Dispositif urbain en fond de place encadrant l'axe de la place [5]


Kiosque


Mobilier désuet, bâti ramarquable encombré par des éléments techniques [7]



Jardin et restaurant éloigné par la haie [8]


Kiosque et terrain de pétanque vacant [6]

La place Adrien Badin

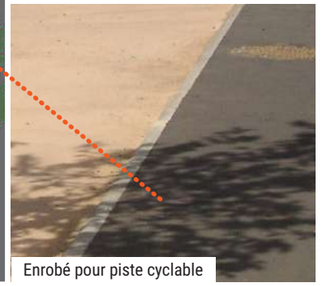
1• intégrer les platanes à l'espace de la place

2• continuer l'alignement de platane pour maintenir la continuité paysagère de la traversée centrale

3• végétalisation en pied d'arbres et disposition des bancs sous ombrage



: espace végétalisé
: piste cyclable
: stabilisé
: zone de jeux
: statue
: arrêt de bus
: banc en bois
: potelets en bois
: haie diversifiées
: murier platane à planter
: platane à planter
: platane existant


Enrobé pour piste cyclable


Sol stabilisé

Pour réunir en une seule place les trois espaces séparés, un traitement en plateforme pourrait être adapté. Unifier les sols et clarifier les fonctionnalités entre stationnement, circulation, espace piéton et piste cyclable.

• à l'emplacement de l'ancien terrain de boules devenu désuet, une bande en pleine terre permettrait de créer une lisière végétale avec les parcelles nord, haie à la fois brise vent mais aussi pour donner une intimité à la mitoyenneté.
• deux bandes végétales aux essences locales et diversifiées permettraient de structurer latéralement la place, mettant en scène le dispositif urbain des bâtiments encadrant l'axe central.
• terminus du bus à modifier pour éviter la formation du «giratoire» autour de la place. Ainsi la ligne sera à modifier pour continuer le trajet jusqu'à la place Pechiney.
• création de jeux pour enfant et d'un espace de pétanque.

4• sol en stabilisé

5• abris-bus déplacé et terminus modifié en direction de l'usine

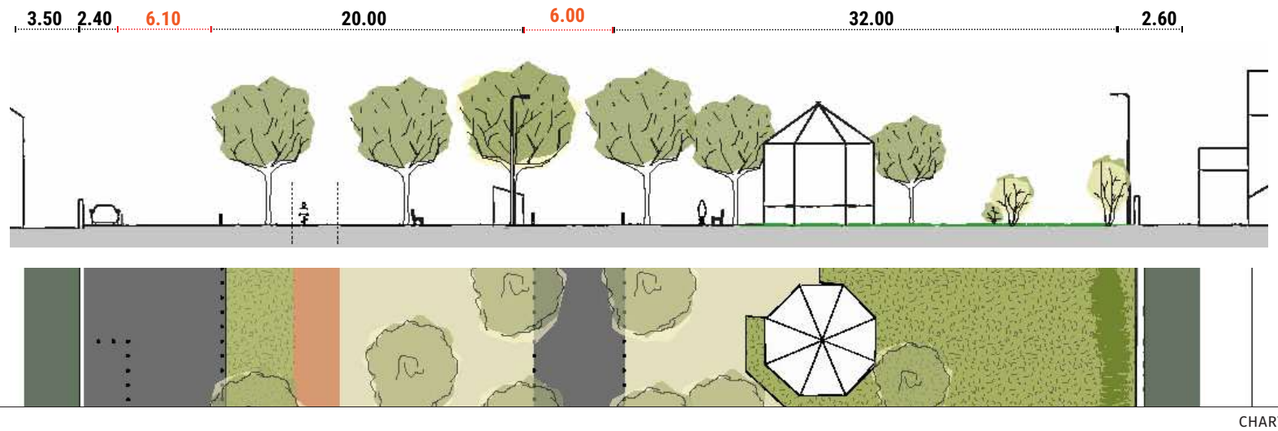
6• valoriser le kiosque en végétalisant sa base

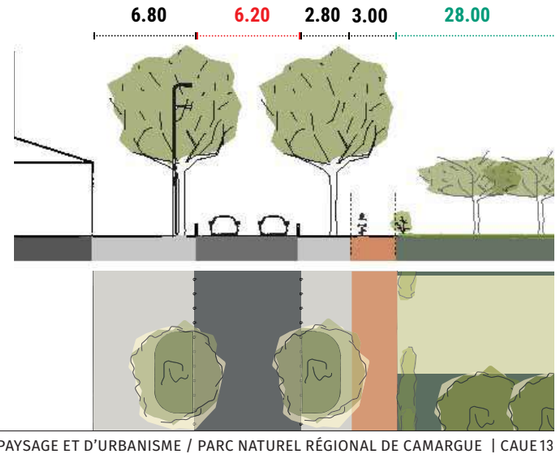
7• deux bandes végétales d'essences locales

8• enlever les stationnements et replanter pour continuer l'alignement de platane

9• piste cyclable

9• clairière aménagée de bancs





La place Adrien Badin

Préconisations






banc en bois


abris-bus en bois


éclairage bas

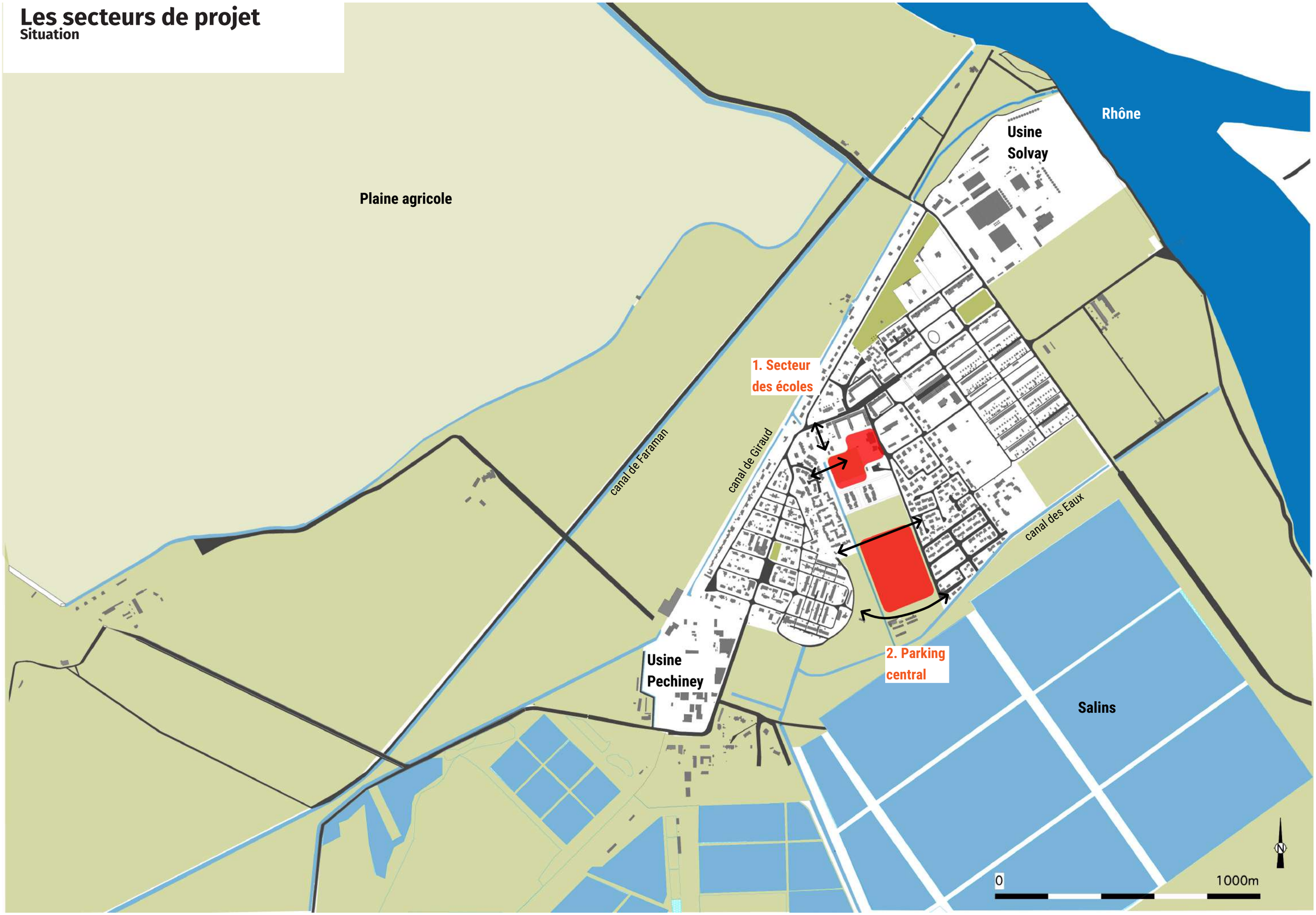

fontaine d'eau


Potelets en bois

Pour réunir en une seule place les trois espaces séparés, un traitement en plateforme pourrait être adapté. Unifier les sols et clarifier les fonctionnalités entre stationnement, circulation, espace piéton et piste cyclable.

• valoriser l'alignement de platanes par la végétalisation en pied d'arbre et les intégrer à l'espace piéton et non sur la voirie comme actuellement.
• replanter les arbres manquant à la continuité de l'alignement permet de maintenir la continuité paysagère à l'échelle de la traversée centrale de Salin-de-Giraud.
• à l'emplacement de l'ancien terrain de boules devenu désuet, une bande en pleine terre permettrait de créer une lisière végétale avec les parcelles nord, haie à la fois brise vent mais aussi pour donner une intimité à la mitoyenneté.
• deux bandes végétales aux essences locales et diversifiées permettraient de structurer latéralement la place, mettant en scène le dispositif urbain des bâtiments encadrant l'axe central.
• valoriser le kiosque en végétalisant sa base de plantes tapissantes permettant de disposer des photos sur sa base (projet du Parc)
• unité de mobilier urbain
• terminus du bus à modifier pour éviter la formation du «giratoire» autour de la place. Ainsi la ligne sera à modifier pour continuer le trajet jusqu'à la place Pechiney.
• abri-bus déplacé sur le boulevard de Camargue
• création de jeux pour enfant et d'un espace de pétanque.
• supprimer les stationnements entre le restaurant et le jardin pour avoir un espace piéton et permettre la création de la piste cyclable.

Les secteurs de projet
Situation







3. Les secteurs de projets

Les secteurs de projets sont un potentiel de connexions entre la cité Pechiney à l'ouest et la cité Solvay à l'est. Espace disponible à haute qualité paysagère qui reflète la Camargue.

Secteur des écoles et aire de ravitaillement

Situation



espace piéton non-sécurisé et encombré sur rue de la Bouvine [1]



Espace dédié comme parvis de l'école primaire et du gymnase / réseau électrique aérien très présent [2]



Praisir entretenue et bosquet dense



Secteur des écoles et aire de ravitaillement

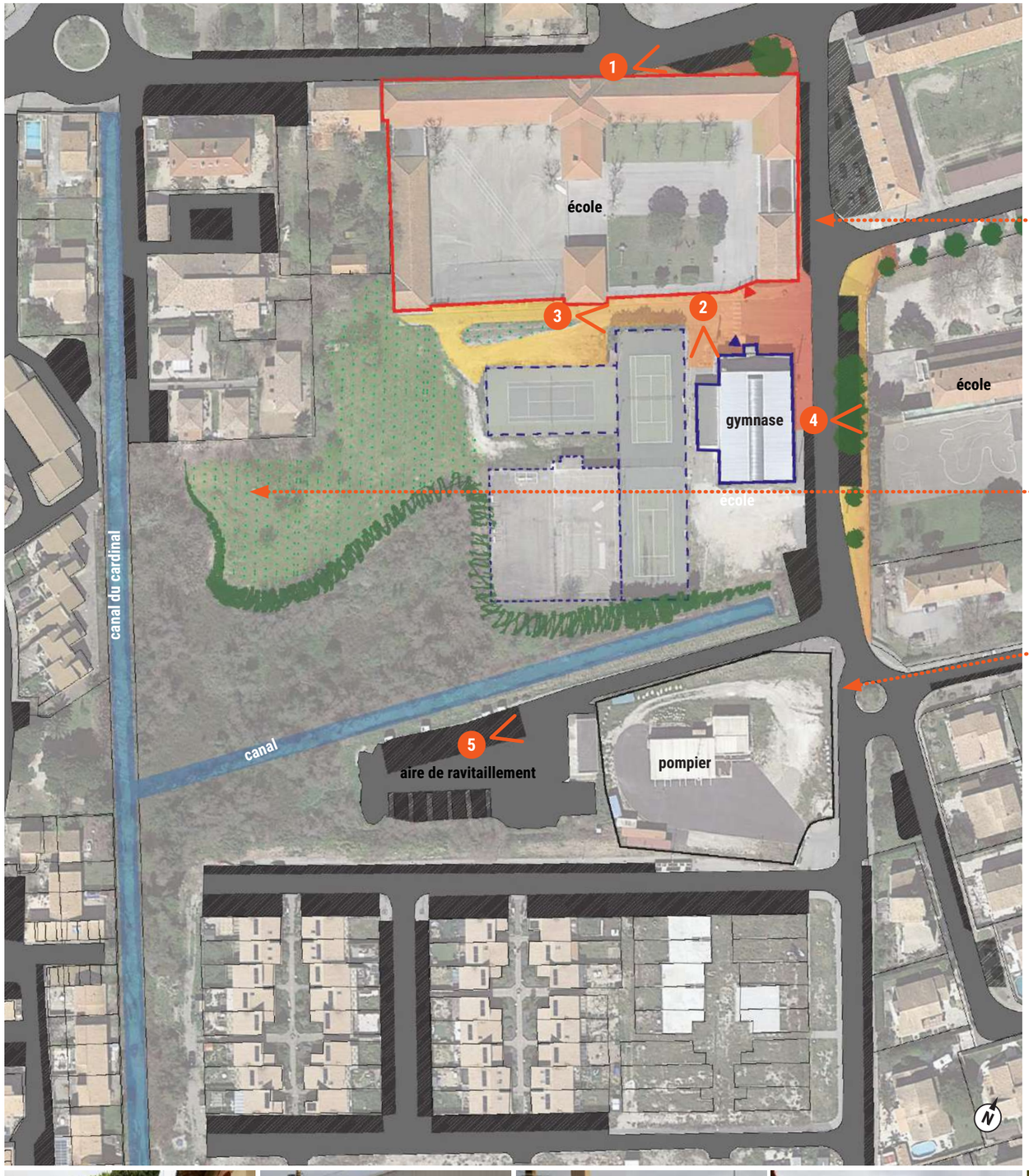
Diagnostic

Atout

• patrimoine architectural des écoles qui réunit les cités Pechiney et Solvay
• espace vert et paysagé
• proximité des écoles avec les espaces sportifs
• espace ouvert
• végétation camarguaise
• canaux et ripisylve
• potentiel pour mettre en place des équipements sportifs et de loisirs
• lieu d'accueil des piscines l'été: très fréquentées
• qualité ornementale et paysagère du lotissement au sud de la zone de ravitaillement

Faiblesse

• mauvaise qualité des infrastructures et incohérences dans l'organisation
• pas de délimitation des zones / problème d'urbanisme
• pas de liaison entre le secteur sud-ouest et nord-est
• pas d'entretien
• très peu d'espaces piétons sécurisés pour les enfants et les entrées des écoles
• manque de stationnement à proximité des écoles
• carrefour en rond-point mal organisé
• non-intégration paysagère des équipements sportifs
• terrain vague sans issue
• zone de ravitaillement délaissée et enclavée
• pas de passage piéton entre le lotissement et le secteur des écoles





Espace piéton exigu encombré par le stationnement et les poteaux électriques

espace ouvert en impasse pas d'accès aux lotissements

Pas d'espace piéton le giratoire la relation avec les nouveaux lotissements

: enrobé voie de circulation
: zone de stationnements
: accès
: école primaire
: usage du parvis
: gymnase
: terrain de sport en service
: terrain de sport abandonné
: bosquet
: pin


Trottoir étroit sur fçadade nord [1]


Entrée du gymnase exigü


Non intégration paysagère [2]

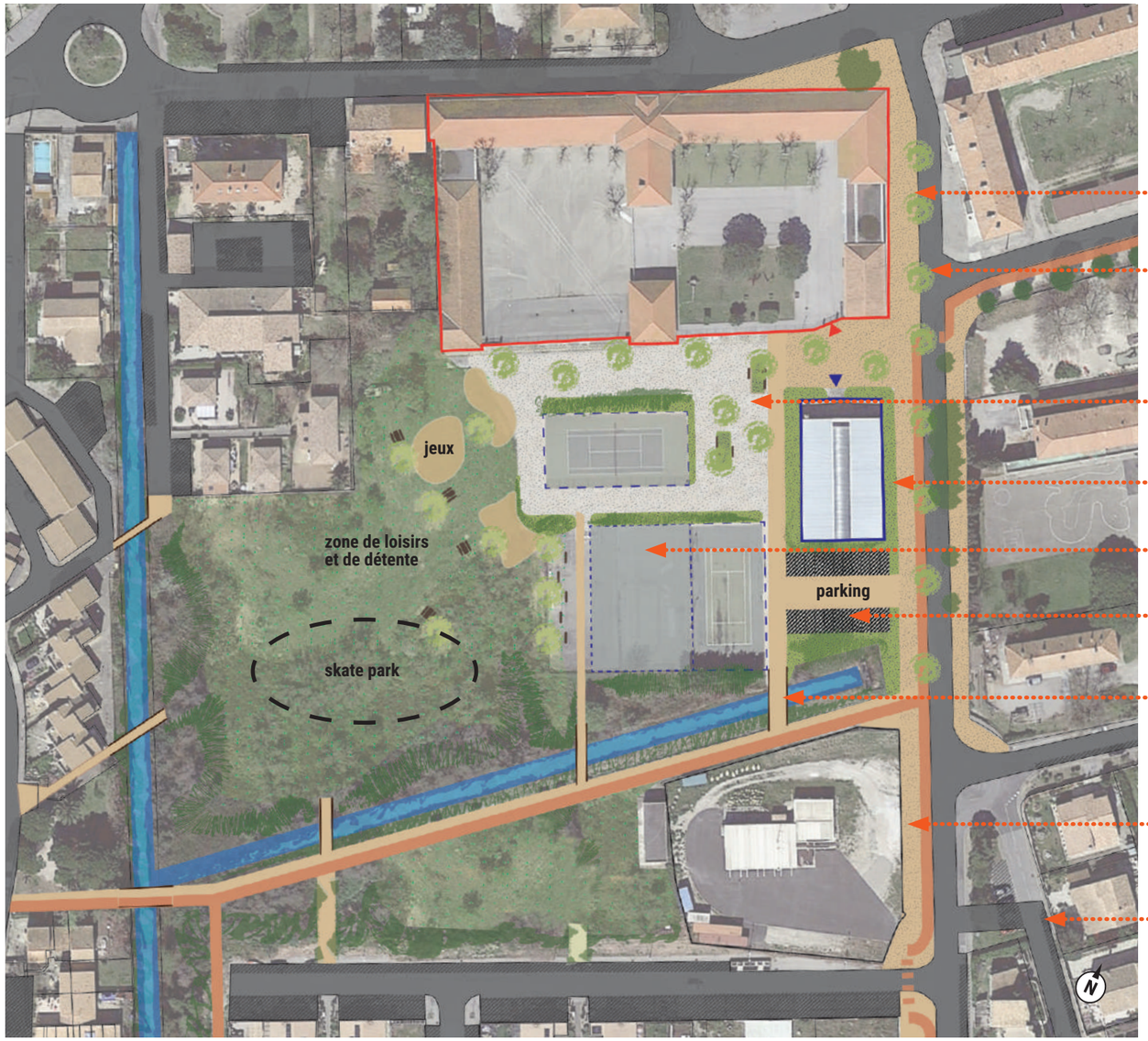

Haie de thuya viellissante [3]


Entrée de l'école [4]


zone de ravitaillement [5]

Secteur des écoles et aire de ravitaillement

Préconisations



1• élargissement de l'espace dédié aux piétons

2• suppression des stationnements pour sécuriser le parvis scolaire

3• élargissement du parvis et plantation d'arbres

4• intégration paysagère du bâti

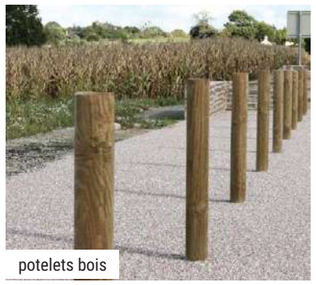
5• réhabiliter le terrain abandonné

6• création d'une zone de stationnement temporaire

7• connexion par la création de passerelles piétonnes

8• élargissement de l'espace public sur la parcelle des pompiers

9• nouvel accès au quartier


potelets bois


Sol stabilisé


éclairage bas


passage végétalisé [x]

: piste cyclable

: enrobé claire

: table de pique-nique

: parvis

: sol végétalisé

: peuplier blanc à planter

: platane à planter

: pin existant

: haie sauvage composée


Peupliers blancs à planter dans la prairie


Ripisylve à conserver [x]


Traversée des canaux [x]


Ouverture paysagère [x]

Le secteur des écoles doit être une aire de connexion piétonne entre les deux parties de la ville actuellement peu connectées.

• transformer la prairie en aire sportive et espace de détente destiné aux activités de plein air.

• créer des passerelles pour désenclaver ce secteur et permettre les connexions piétonnes avec les quartiers

• délocaliser l'aire de ravitaillement sur le futur parking pour piétoniser et intégrer une piste cyclable qui devient la voie douce principale est-ouest

• transformer l'aire de ravitaillement en skate-park ou un autre équipement pour les jeunes

• création d'un parking derrière le gymnase

• intégrer les terrains de sports dans une continuité paysagère en végétalisant ses contours

• suppression d'un terrain de sport pour agrandir autour de l'école.

• valoriser l'entrée de l'école et du gymnase par la plantation d'arbres et donner une qualité d'ombrage

• implantation de mobilier et de tables de pique-nique

• implantation d'un parking vélo proche du gymnase

• apporter de l'éclairage public à la tonalité chaleureuse pour donner une ambiance nocturne agréable et adaptée.

Requalifier la rue de la Bouvine :

• supprimer des stationnements et redessiner l'axe de la rue pour favoriser la circulation piétonne et ainsi sécuriser les parvis des écoles

• suppression du giratoire et détournement de l'accès au quartier sud-est

• créer un alignement d'arbres pour mailler avec les axes existants

3.2 Le Parking central / secteur OAP du

Le site prévu pour le parking constitue une friche séparant la ville en deux, entre les quartiers Solvay et Péchiney.
Au sud, la vue s'ouvre pleinement sur les tables saunantes. Un lotissement assez dense et dessiné autour d'axes piétons se trouve au nord, alors que la frange Est est occupée par le lotissement des Mouettes.



Lotissement au nord [1]



Lotissement des Mouettes [2]



Salins [3]



Le parking central
Diagnostic



Ripisylve du canal du Cardinal [1]



Canal des Eaux [2]



Eglise Orthodoxe [3]



L'espace prévu pour le parking central est donc une grande friche qui prend place le long du canal du Cardinal. Une franche fortement arborée se trouve de part et d'autre de ce canal.
La partie nord-est réservée pour une urbanisation future.
Une voie arrive du quartier Péchiney sur l'église orthodoxe. La communauté grecque, venue pour travailler à l'usine Péchiney a transformé un bâtiment de l'ancienne usine d'armement en lieu de culte orthodoxe.
On découvre les ruines des autres bâtiments envahies par la végétation.
Un sentier gravillonné traverse la friche depuis l'église orthodoxe.
Au sud, l'espace est bordé par le canal des Eaux, limite du village de Salin-de-Giraud.

: voirie

: bâtiments remarquables

: bâtiments remarquables en ruines

: arbres, buissons

: canal

Le parking central

1.Création d'un parking paysager (environ 500 places de parking)



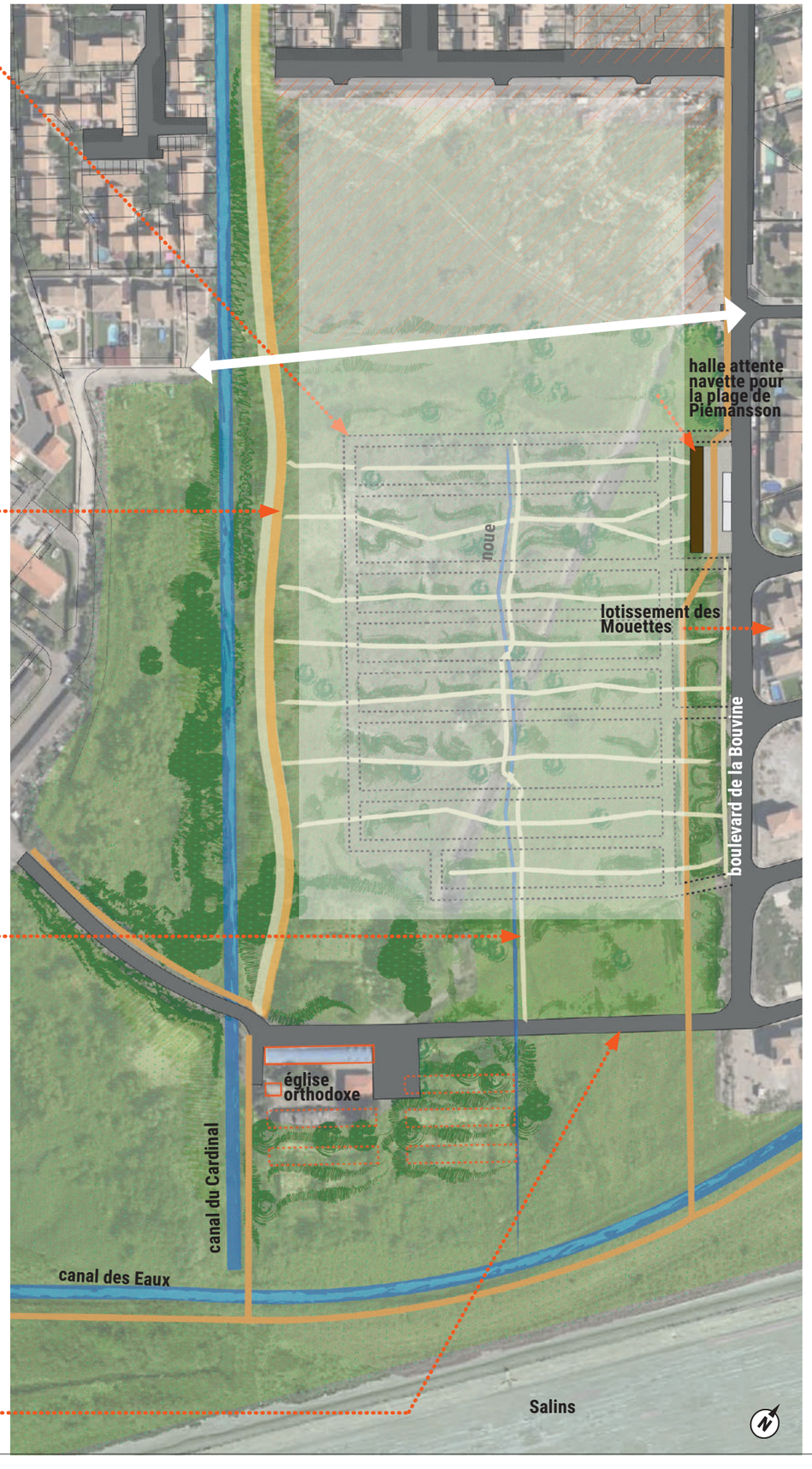
2.Pistes cyclables le long du bvd de la Bouvine et du canal du Cardinal et des Eaux



3.Cheminements piétons ombragés



4.Création d'une voie permettant de relier le quartier Péchiney au quartier Solvay



Préconisations

- Un des enjeux des secteurs de projet doit être de créer des liens entre la partie ouest et est de la ville reliée actuellement uniquement par le rond-point du monument aux morts.
Une voie doit être créée pour traverser cet espace.
- Un parvis est à prévoir pour l'église orthodoxe, rendant l'espace plus généreux et agrémenté de tables de pique-nique. Les autres bâtiments de l'usine ne sont pas en état d'être réhabilités.
- Le parking doit accueillir environ 500 voitures. Il laisse une large frange arborée le long du canal du Cardinal, le long du boulevard de la Bouvine, au nord et au sud, le but étant de minimiser au maximum l'impact de ce parking.
- L'intérieur du parking doit être largement arboré. Des circulations piétonnes et vélos largement ombragées doivent être prévues. Les circulations doivent se prolonger pour rejoindre le quartier le long du canal des Eaux.
- Au nord, il faut prévoir un emplacement pour les bus, pour les camping-cars ainsi qu'une aire de ravitaillement.
- Une halle permettant de prendre son billet pour les navettes pour la plage de Piémenson doit être prévue.
- Créer une frange végétale le long du parking pour assurer la transition de celui-ci avec les espaces naturels et quartiers résidentiels.

: voirie
: bâtiments remarquables
: bâtiments remarquables en ruines
: arbres, buissons
: canal
: piste cyclable
: cheminement piéton
: trame parking
: noue





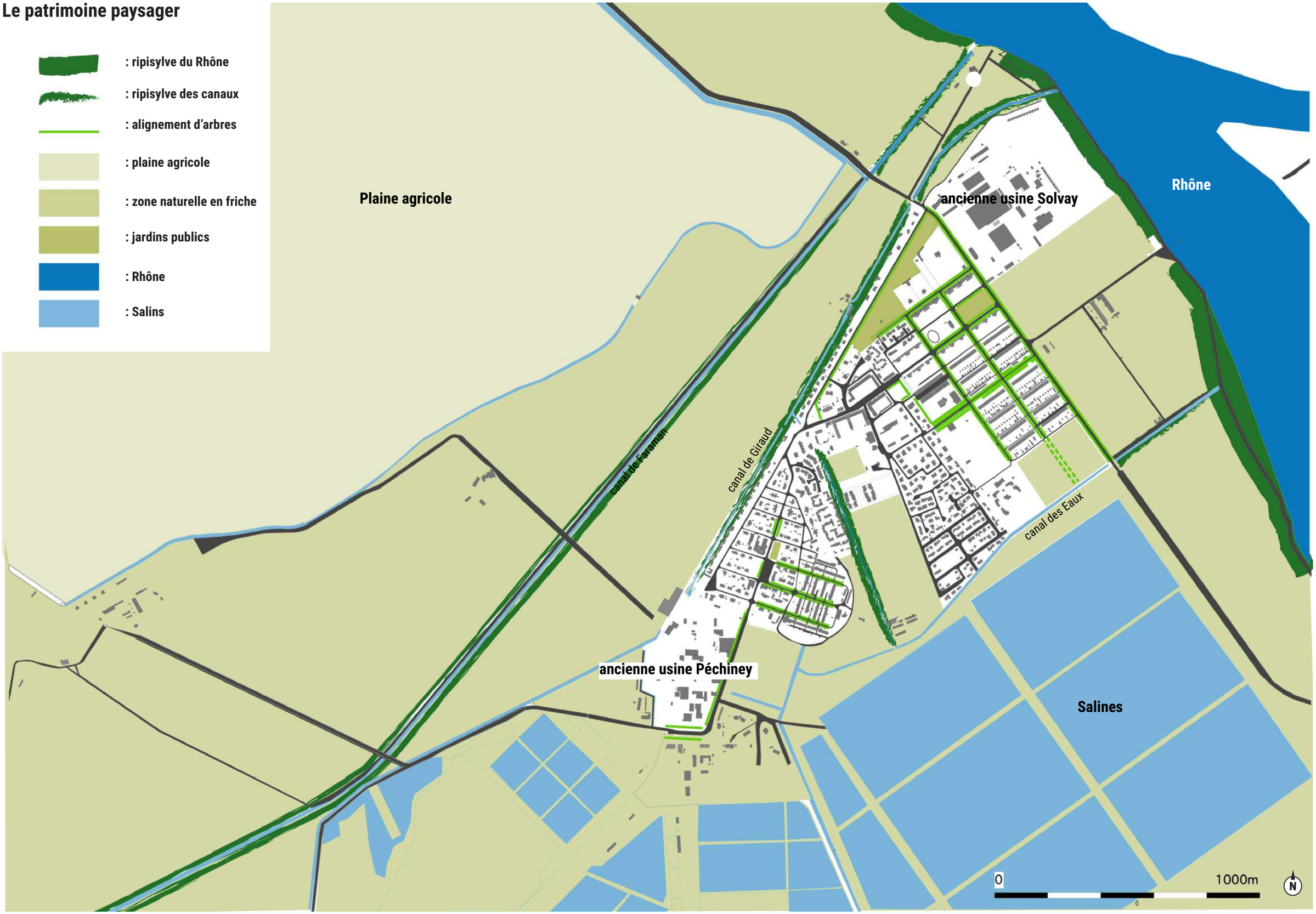


4 La mobilité et les circuits

Les circulations douces sont à traiter en parallèle des nombreuses qualités du paysage et de l'architecture. Ces circuits serviront à relier et à rendre visibles ces éléments.

Le patrimoine paysager

- : ripisylve du Rhône
- : ripisylve des canaux
- : alignement d'arbres
- : plaine agricole
- : zone naturelle en friche
- : jardins publics
- : Rhône
- : Salins



Légende de la carte

Le patrimoine paysager

Trois grandes entités marquent le paysage : le Rhône par lequel on accède à Salin-de-Giraud en traversant avec le bac et qu'on aperçoit de l'église de Barcarin ainsi que du chemin de la digue. On a ensuite au nord-ouest, la plaine agricole camarguaise et au sud-est le paysage très particulier des salins.
Ce panorama est quadrillé par les canaux accompagnés de leur végétation rivulaire. D'autres axes animent cette composition, ce sont les alignements d'arbres notamment de platanes qui deviennent aussi un élément structurant du paysage. Les jardins publics notamment le Square Solvay et le Bois Sacré participent aussi de cette composition.


Le Rhône


Alignement de platanes


Les salins


Le paysage agricole


Les canaux


Les canaux

Le patrimoine architectural

: bâtiments remarquables



Légende de la carte

Le patrimoine architectural

Salin-de-Giraud possède un patrimoine architectural lié à l'industrie très important. Les deux industriels Péchiney et Solvay ont construit de nombreux bâtiments donnant un caractère très particulier à la ville.

Le quartier Solvay, premier quartier dans lequel on entre en arrivant au village, possède une forte identité et unité accompagnée d'une forte présence végétale.

Ce patrimoine se découvre en passant à côté, mais certains éléments, comme l'usine Solvay et les grues du Rhône ne sont visibles que de loin.


Usine Solvay [1]


Générateur électrique [5]


Office de Tourisme et mairie annexe(ancien Cercle)


La grue sur la rive de Port-Saint-Louis [2]


Maison du Bac [6]



Arènes


Eglise Orthodoxe (ancienne usine d'armenent) [3]


Administration de l'usine Solvay [7]


Maisons des employés


Maisons d'ouvriers du quartier Solvay [4]


Maison du jardinier du directeur de l'usine Solvay [8]


Ancien hôpital

Les circulations douces



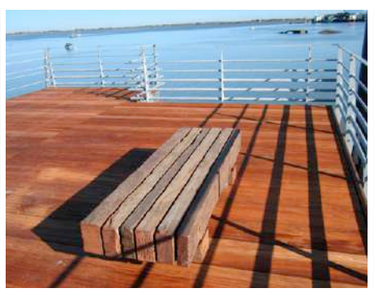
Mobilier urbain

Références

Référence bancs








Exemples d'intégration








Palette végétale

Olivier de Bohème



Peuplier blanc



Tamaris



Pin d'Alep



Saule



Phragmites



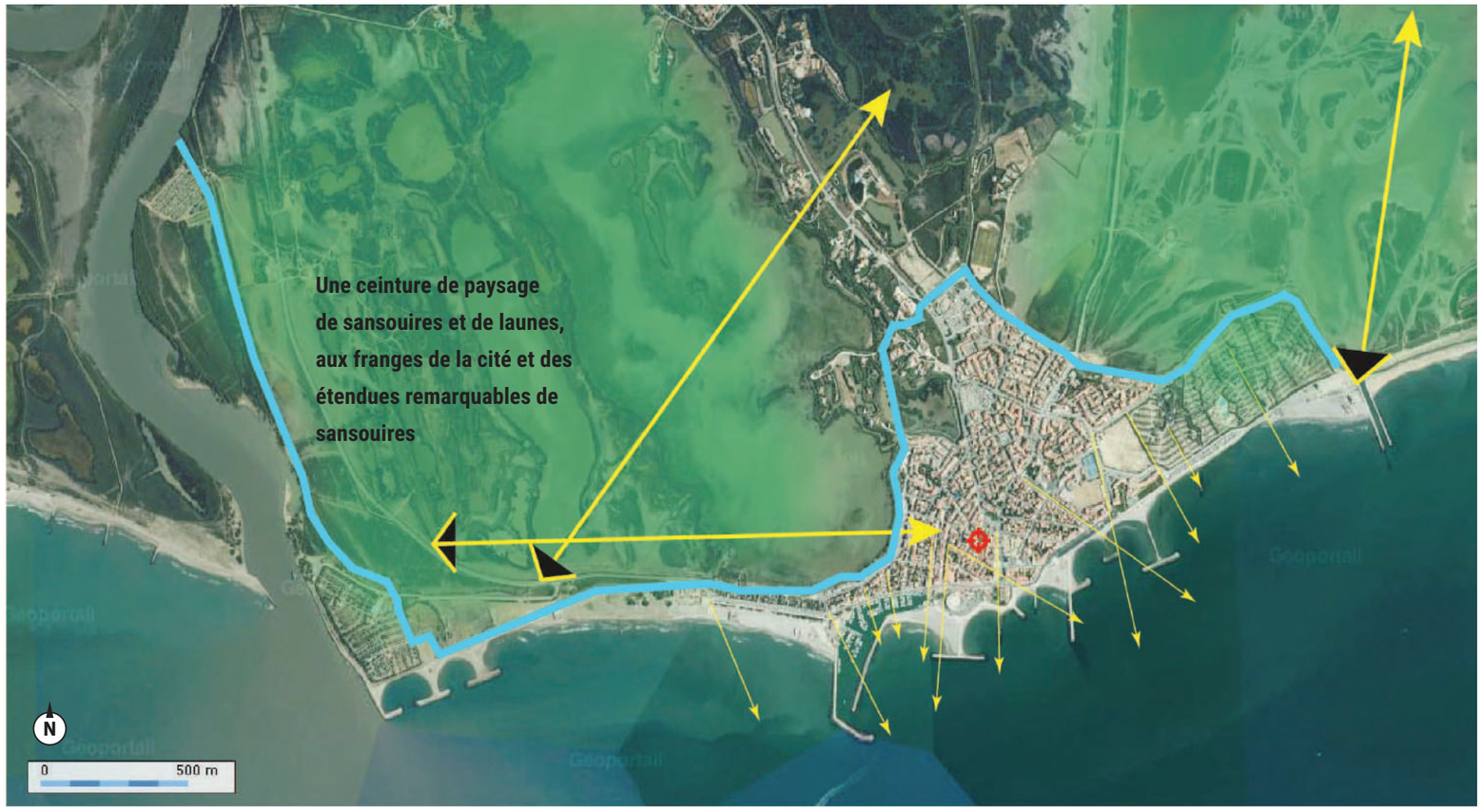


Le littoral aux Saintes-Maries-de-la-Mer

Cette charte été réalisée par le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement des Bouches-du-Rhône à la demande du Parc Naturel Régional de Camargue
Expert CAUE13 chargé de l'étude Sylvie Lalot paysagiste DPLG, Ingénieur ENITHP
Tous droits de reproduction réservés

DÉPARTEMENT BOUCHES-DU-RHÔNE
CAUE 13
CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE
18 RUE NEUVE SAINTE-CATHERINE 13007 MARSEILLE

Des composantes paysagères fortement identitaires, et pour certaines, très fragilisées, à préserver et à mettre en valeur:



Des ambiances végétales: végétation de dunes littorales et végétation de sansouires





Des cônes de vue: échappée visuelle lointaine sur le Mont Ventoux, ...



...vue sur la silhouette de la cité, et vues depuis la ville

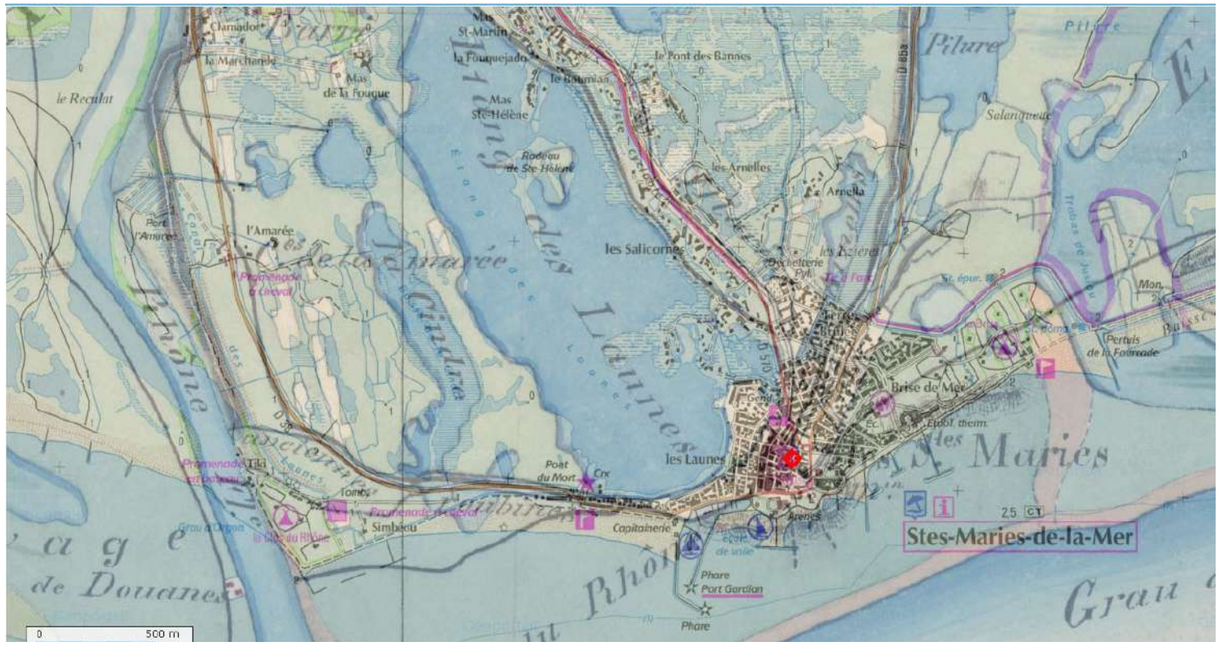


Des ambiances urbaines de qualité au droit du coeur historique





Carte d'état major (Geoportail)



Carte actuelle (Geoportail): la côte a reculé de plus de 500 m. Le cordon dunaire a disparu.

Le contexte du village

Créée au coeur des paysages de sansouires, juste derrière la barrière des dunes protectrices, les Saintes-Maries-de-la-Mer est LA petite cité historique emblématique de Camargue, seule urbanisation le long des 80 kms de côte sauvage de Camargue. Sa position géographique unique et sa très forte valeur religieuse génèrent un flux extrêmement important de vacanciers (48% du parc de logements est constitué de résidences secondaires) et de visiteurs, mais avec une très forte saisonnalité, qui entraîne une gestion difficile des emplois et de la vie locale.

Repérage/État des lieux :

Si les entrées sorties étaient déjà évaluées à près de 7000 v/j. en 2004 à l'entrée par la RD 570, la cité est saturée en été et lors de quelques périodes festives (Pâques, Pèlerinages...). En dehors du petit noyau historique, les espaces libres, aménagés pour accueillir ce flux et le canaliser autant que possible, sont dominés par l'emprunte de la voiture.
Parallèlement, la façade littorale de la cité historique se retrouve aujourd'hui réduite à une mince bande côtière dominée par l'impact des ouvrages techniques défensifs contre le retrait de côte.
Entre espaces dévolus à la voiture et digue défensive, une promenade littorale a été aménagée au fil des années, très appréciée et très fréquentée en saison. Mais la fréquentation qui touche parfois à la saturation, et l'érosion de la côte, toujours active, nécessite d'anticiper les aménagements qui seront sans doute nécessaires dans les décennies à venir: si on ne peut parler d'un «nouveau littoral à inventer», apaisé, et respectueux de l'identité de la petite cité historique, au moins la promenade actuelle sera à conforter.

Objectifs de qualité paysagère :

Tout au long des 5 à 6 kms de côte depuis le port de l'Amarée jusqu'au Pertuis de La Fourcade, sur une bande littorale devenue très étroite:

1 - Des composantes paysagères fortement identitaires et à préserver et à mettre en valeur

2 - Une promenade littorale à conforter

Une promenade littorale à conforter

Entre sa prise d'eau sur le Petit Rhône, au niveau du port de l'Amarée, et son débouché en mer, au Pertuis de Fourcade, le CANAL des LAUNES est déterminant dans la définition des paysages de la petite cité: il fonde véritablement un paysage HORS LA VILLE (= paysages de sansouires) et UN PAYSAGE DANS LA VILLE, matérialisé le long des parcours sur les routes départementales par le franchissement du canal.

Il détermine ainsi 2 grandes séquences sur le littoral, le long du parcours sur la RD 38:



1- Littoral en entrée Ouest
Des ambiances de sansouires et de dunes à restaurer sur fonds d'estuaire du Petit Rhône et d'ouvrages défensifs contre la mer



2- Littoral urbain
Entre le littoral OUEST et les 40 kms de côte sauvage à l'EST, une promenade à conforter, des ouvrages défensifs à intégrer dans le paysage urbain de la cité, et une mer à mettre en scène au bout des rues





Le canal des Launes:
une «douve» autour de la petite cité assiégée par les eaux

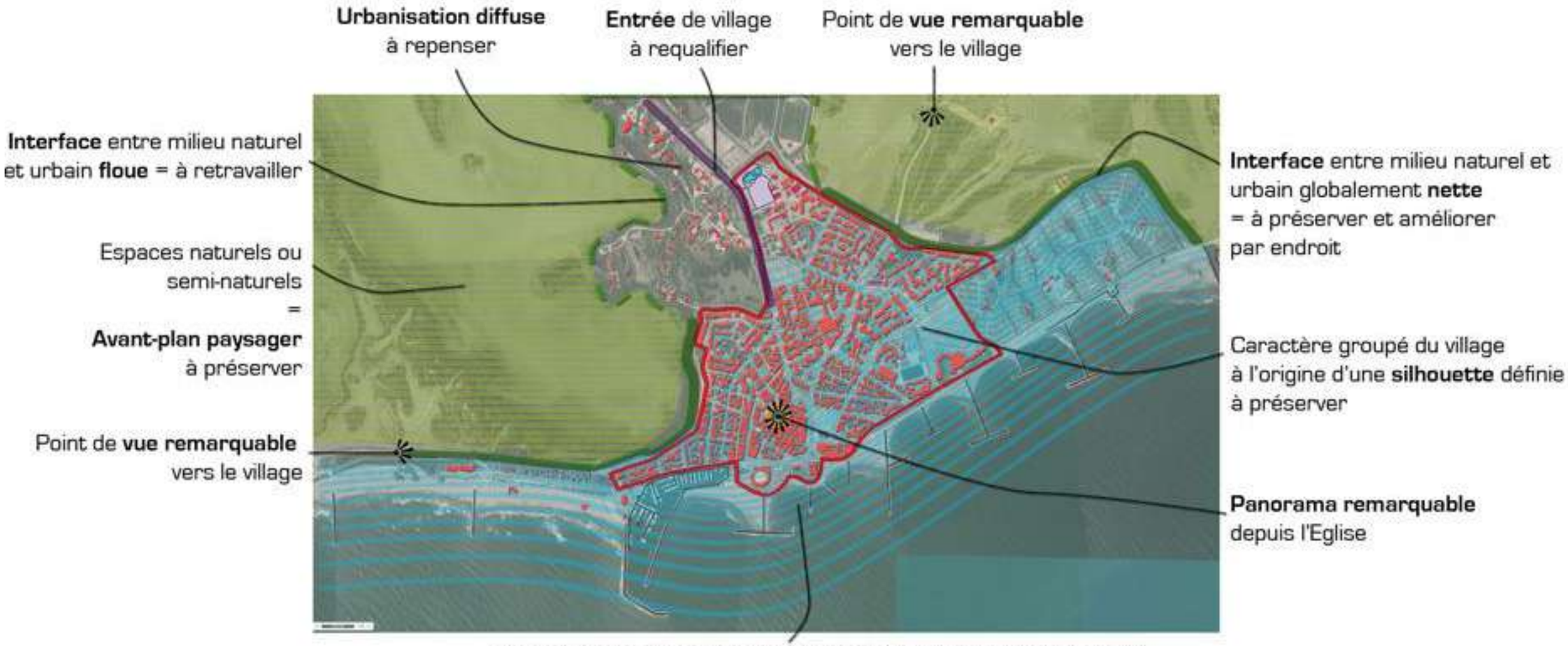
Légende de la carte

Les documents réglementaires

Conformément au PADD du PLU, les orientations d'aménagement proposées sur le littoral visent à:

---> Redonner du bien-être aux piétons et aux deux roues dans des espaces à terme peu à peu libérés de la voiture
---> Re-coudre la petite cité à son littoral par la transformation progressive des ouvrages défensifs en aménagements urbains et paysagers de qualité
---> Entre paysages dunaires, quais portuaires et promenades urbaines, mettre en lien ces séquences différenciées, tout en révélant leurs qualités et leurs spécificités

PLU des Saintes-Maries-de-la- Mer: extrait du PADD



Littoral en entrée OUEST :

Un accès au port de l'Amarée à aménager de façon lisible, autonome, sécurisé et qualitatif

Une alternative à la RD 38 pour les «modes doux»

Des ambiances de sansouires et de dunes à restaurer dans les aménagements d'accès, d'aires de stationnement, et de camping





Plutôt que cet aspect délaissé, le traitement de la voie carrossable et quelques alignements de Tamaris pourraient, à peu de frais, apporter la lisibilité et la convivialité de l'accès au port.



Une promenade littorale à conforter

Etat des lieux → **Images de références**













Pignons des constructions, candélabres alignés, mâts signalétique, conteneurs poubelles, barrières en rondins, ... composent, en fonds de perspectives dans les paysages plats et dénudés des sansouires, une silhouette hétéroclite et très anthropique, peu valorisante dans la perspective d'approche vers la petite cité... La plantation de bosquets de Pins, Tamaris, Micocouliers, Filaires, à l'identique de ceux qui signalent les mas épars dans les paysages de sansouires et de roseaux, qui soulignent les lignes d'eau, pourraient permettre de restaurer une silhouette plus identitaire, tout en jouant le rôle de signal pour rendre plus lisible les entrées et points d'accès. Les mâts d'éclairage, à connotation très urbaine, pourraient être remplacés par des projecteurs au sol, en sous-face des pins par exemple, ou des bornes basses.

Les rivages de la Laune sont fortement dégradés- érosion totale de la végétation- ou enrochées. Outre la délimitation d'une bande de protection de part et d'autre pour mettre à distance les usages humains (circulations, stationnements, enclos à chevaux,...), et le maintien voire la reconquête par la végétation naturelle, il conviendrait de reconstituer le cordon végétal sur tous les linéaires à l'identique de ce que les paysages camarguais tout proches nous offrent.

La promenade sur le haut de la digue, étroite mais qui domine surtout la vaste aire de stationnement non végétalisée, est peu amène. Il conviendrait de créer, protégées par des cordons de ganivelles et une modularité des enrochements défensifs, une succession de poches dévolues à la reconquête végétale.

La grande aire de stationnement est judicieusement implantée en arrière des plages, et à l'extérieur du périmètre urbain, permettant de désengorger le centre historique en période d'affluence. Toutefois, en dehors de ces périodes, le paysage créé est assez éloigné des paysages identitaires de Camargue. Il conviendrait de créer des cordons arborés permettant de séparer des poches de stationnement plus petites, et qui accompagneraient les dessertes piétonnes. Une ouverture progressive des surfaces de stationnement en fonction des besoins permettrait de préserver des espaces naturels, où une recolonnisation des sols par une végétation naturelle pourrait être encouragée.

La typologie des équipements (édicules, conteneurs, mâts d'éclairage, poteaux et lisses de rondins, ...) crée un paysage très éloigné des ambiances camarguaises et leur densité, loin d'apporter de la lisibilité nécessaire au regard de l'affluence, semble générer au contraire une certaine confusion, au regard de l'abondante signalétique. Il conviendrait de retravailler l'organisation de l'aire en utilisant un «vocabulaire» très local: les clôtures des manades et leur cordons de roseaux et de tamaris,...De même, les passerelles disposées en travers de la Laune mériteraient d'être ré-implantées à l'horizontal.










ZOOM 1
Vers Aigues Mortes
D38
RD 38
Vers Saintes Maries
© 2016 Google







Littoral en entrée OUEST :

Quelques exemples d'actions concrètes :

Juste avant que la route ne franchisse la Laune, le front bâti d'une petite co-propriété compose un écran visuel peu amène, en arrière-plan des rives enrochées, et d'une certaine épaisseur de cheminements séparés par des lisses en rondins: l'effet est un peu brutal.
Il conviendrait de restaurer la bande végétalisée en crête de la rive, de supprimer la bande de stationnement longitudinale, dangereuse pour les piétons et de mutualiser les cheminements de telle sorte à dégager l'emprise nécessaire à la plantation d'une bande également végétalisée en bordure de route.





Vue de l'interface entre copropriété, le canal de La Laune et la route départementale. Vue dans le sens SORTIE de ville. Vue Google Street View, AVANT TRAVAUX.



Vue site Décembre 2016: VUE APRES TRAVAUX.



Objectif de qualité paysagère: reconstituer le cordon végétal













Littoral urbain:

Une promenade très fréquentée et appréciée, mais un potentiel exceptionnel à mettre en valeur dans les évolutions futures du littoral

Une promenade à apaiser

Face à la très forte influence, qui tend à croître chaque année, la commune a engagé d'importants travaux d'aménagement de voirie: des parcs de stationnement traitement des profils en travers des deux routes départementales qui traversent le centre ville, avec trottoir, bande cyclable... Toutefois, la densité des usages, et les incivilités a conduit à opter pour des dispositifs pour canaliser voitures, vélos et piétons: le paysage comporte des potelets anti-stationnements, marquages au sol, signalétique...

Ce genre de dispositif peut conduire à un certain inconfort, voire parfois des conflits d'usage. Bandes de stationnement et chaussées à double sens occupent par ailleurs une partie des emprises publiques, quelquefois au détriment des piétons.

Compte tenu de l'exiguité du territoire urbanisable, la question se pose: le seuil d'accueil des véhicules de visiteurs au sein du périmètre urbain n'est-il pas atteint? Si oui, quelles peuvent être les réponses pour apaiser les flux en coeur de ville ? Fortement contrainte par ailleurs par le retrait du trait de côte, la façade littorale est particulièrement concernée par cette interrogation.
Il semble donc que l'apaisement des circulations à l'échelle de la ville soit à terme nécessaire pour conforter l'aménagement du littoral.

Cet objectif peut reposer sur l'étude et la mise en oeuvre de 2 principes.

Enjeux







1. Des ouvrages défensifs qui dominent aujourd'hui le champ visuel, à intégrer dans le paysage urbain futur de la cité

A ce jour, d'importants travaux de protection ont été mis en oeuvre: épis en mer, création d'une digue avec enrochements, confortement des dunes rescapées par des ilôts de ganivelles, ...Une promenade a été aménagée sur le sommet de la digue, et particulièrement élargie au droit du coeur historique de la ville.

Cependant, les ouvrages de défense restent mal connectés à la ville: les continuités piétonnes, nombreuses, sont à certains endroits confuses; les digues imposent leur hauteur à l'espace urbain, forment une barrière visuelle; et complexifient la promenade des personnes à mobilité réduite. Parfois les enrochements directement visibles sont sans lien avec les aménagements urbains.

Compte tenu de la progression de l'érosion, lente mais certaine, les ouvrages devront très certainement continuer à évoluer dans le temps, comme en témoignent les confortements qui ont été conduits dans les années 90, 40 ans après la première promenade....

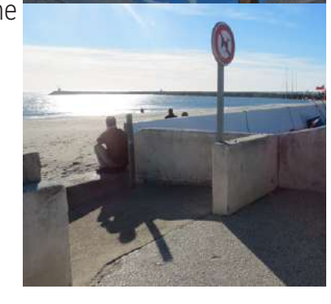
Lorsque de nouveaux travaux devront être engagés, il conviendrait d'employer un «vocabulaire» peut être moins technique qui permette de répondre aux sujétions techniques, tout en s'accordant avec une ambiance urbaine plus qualitative.











2. Une mer à mettre en scène au bout des rues et cheminements

Si, à sa genèse, la ville se trouvait éloignée du trait de côte, n'offrant sans doute aucune vue sur la ligne d'horizon derrière les dunes côtières, l'attractivité actuelle de la cité repose sur la proximité des plages aux portes du coeur urbain, et sur la promenade aménagée en hauteur sur les digues de protection. Toutefois, ce rapport visuel et fonctionnel à la mer est effacé par l'impact des ouvrages de protection.

Il conviendrait, dans le cadre de l'évolution des moyens de défense, de renouer ce lien entre la ville et la mer.

Toutefois, le littoral urbain n'est pas homogène et les 2, 5 kms offrent des séquences de parcours nettement différenciées: entre les ambiances dominées par le contexte dunaire et les arrière-plans de sansouires aux extrémités OUEST et EST, et le pôle urbain ancien, un gradiant de réponses devrait être mis en oeuvre. Outre leur côté agréable, ces différenciations permettraient aussi de répondre de façon ciblée aux usages ainsi qu' aux contraintes de protection et aux sujétions techniques qui ne sont pas de même nature.

Ces principes pourraient être ainsi PROGRESSIVEMENT déclinés selon plusieurs typologies de traitements en fonction des séquences rencontrées:

Des ATOUTS

Une emprise totale assez large (par exemple 50 m intégrant le cordon arbustif en limite du camping et l'ancien cordon dunaire entre l'av du Gal de Gaulle et le Pertuis de Fourcade)
Une belle promesse au bout de la séquence : les paysages ouverts au Pertuis de Fourcade à l'entrée des 40 kms de littoral sauvage
Des restes de cordon dunaire avec leurs composantes paysagères spécifiques.







Des FAIBLESSES

Un cordon dunaire aminci
Une végétation dunaire mal protégée du piétinement alors que la preuve a été faite qu'elle seule pouvait assurer la stabilité du sable
Des ambiances de sansouires dégradées, notamment aux abords du pertuis de Fourcade
Un paysage dominé par les ouvrages de protection, et d'une manière général les équipements techniques (hydrauliques, anti-stationnement, ...), qui sont autant de «points noirs paysagers»
Une mer quasi-invisible le long des parcours
Des conflits potentiels d'usage (chemin vers le Pertuis très emprunté par les voitures, camping-cars, piétons deux roues, cavaliers)

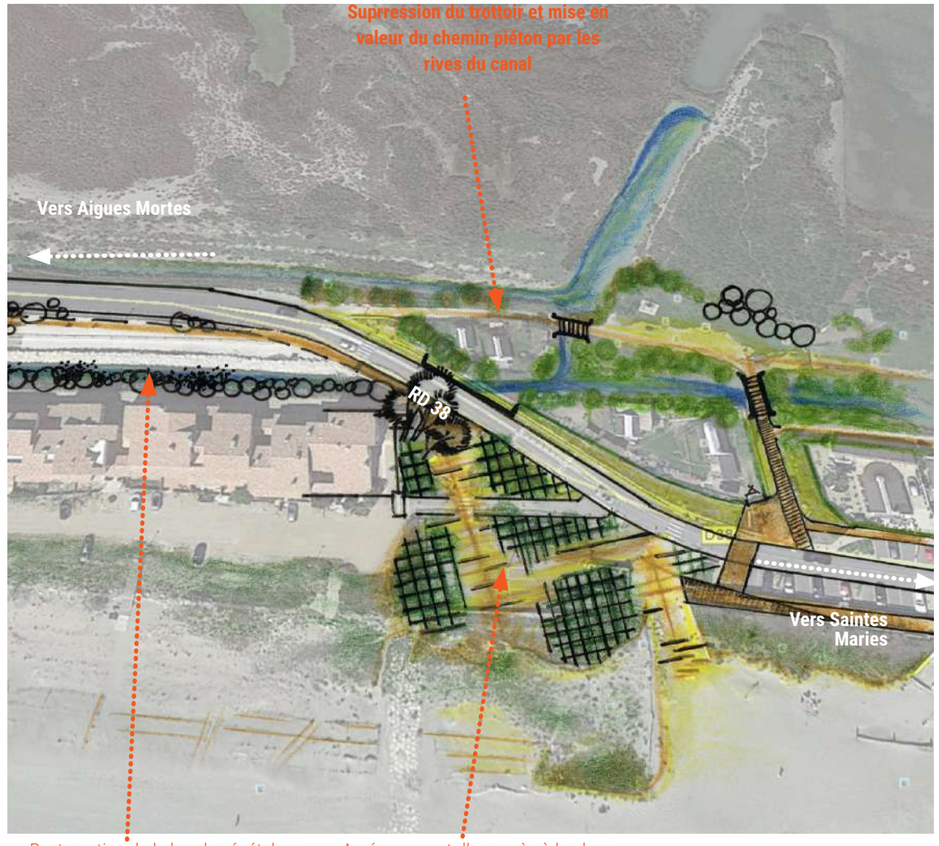


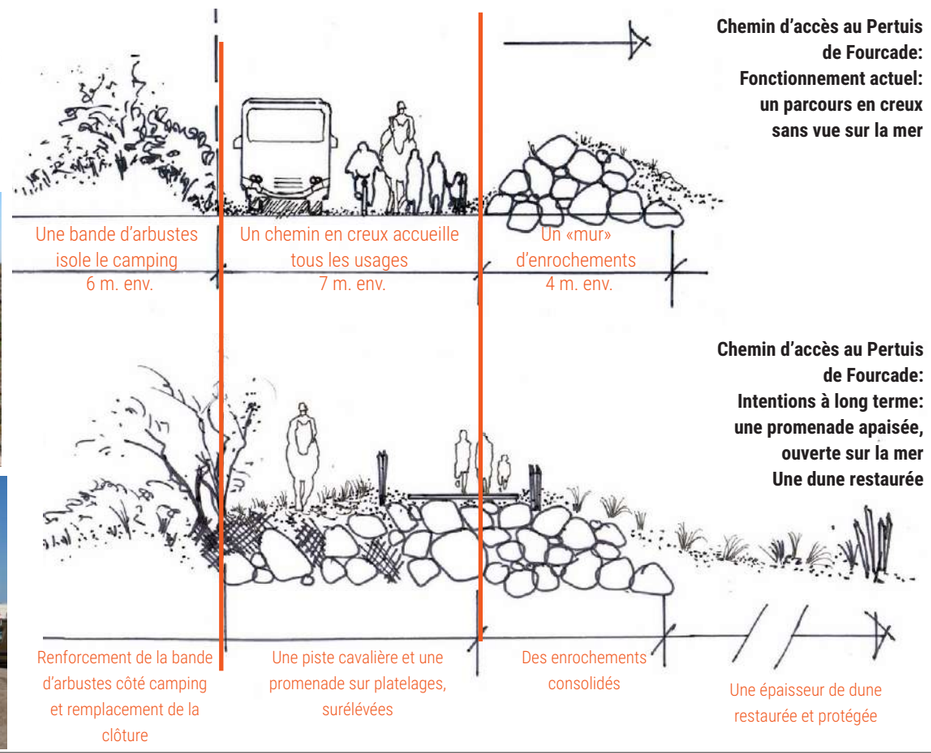












Actions proposées

A l'entrée OUEST, une fois la Laune franchie par la RD 38, une échancrure s'ouvre, laissant voir le trait bleu de la mer.



Il conviendrait de simplifier le paysage dominé par la voiture et les dispositifs de contrôle, et donner une nouvelle ampleur et qualité à cette entrée: le chemin piéton est élargi et réaménagé loin du bord de chaussée dans un carroyage de protections littorales réalisées à partir de matériaux locaux (gabions de galets, tressages de roseaux, ganivelles,...)

La partie EST de la promenade consiste aujourd'hui, pour atteindre le Pertuis de Fourcade, à un couloir étroit entre le grillage du camping et le mur d'enrochements.



L'accès aux véhicules particuliers et aux camping-cars doit-il être maintenu? L'accès technique au Pertuis de Fourcade ne peut-il être privilégié par les rives du canal des Launes? Il conviendrait d'étudier la possibilité de recréer une promenade surélevée, offrant à la fois un belvédère sur la mer pour les promeneurs et, grace à une bande boisée côté camping, un écran pour ses usagers?

Littoral urbain : des séquences à différencier

Aux deux extrémités, OUEST et EST, du littoral urbain, une transition à recomposer avec les paysages de sansouires et de dunes littorales

- Des composantes à protéger: dunes, végétation dunaire, ...
- Des composantes naturelles à restaurer: couvert végétal sur les dunes restantes mais aussi sur toutes les surfaces dégradées par la circulation et le stationnement: l'aire de stationnement du Pertuis de Fourcade pourrait faire l'objet d'une reconquête végétale
- Des vues à mettre en valeur: réhausse du parcours piéton permettant de voir la mer, aménagement de belvédères,...
- Des parcours piétons à embellir et à canaliser avec un «vocabulaire» différencié de celui du centre ville, qui renforce l'évocation des ambiances naturelles: ganivelles, platelages, gabions de galets, ...
- Des points noirs à résorber: poteaux, signalétique surabondante et hétéroclite, blocs de rochers, blocs de béton, barrières,...:

Images de références proposées:



Pornic: aménagement d'un chemin piéton bien canalisé pour protéger la couverture végétale des dunes



La Turballe: pointe de Pen Bron



Sable d'Or Les Pins: aménagement d'une promenade le long de la RD 34 en front de mer



Bayonne: parc écologique IZADIA

Des ATOUTS:

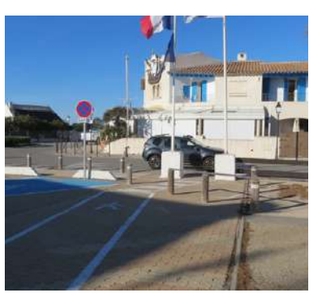
Grâce au port dans la ville, un espace public de promenade au plus près de l'eau et des bateaux
Des espaces de convivialité avec des assises à l'ombre
Les premières terrasses de café



Des FAIBLESSES:

Un parcours confus à hauteur de la capitainerie: entre bordures, marquages au sol, bornes, places de stationnement, accès techniques, panneaux de signalisation, ...le cheminement n'est pas lisible



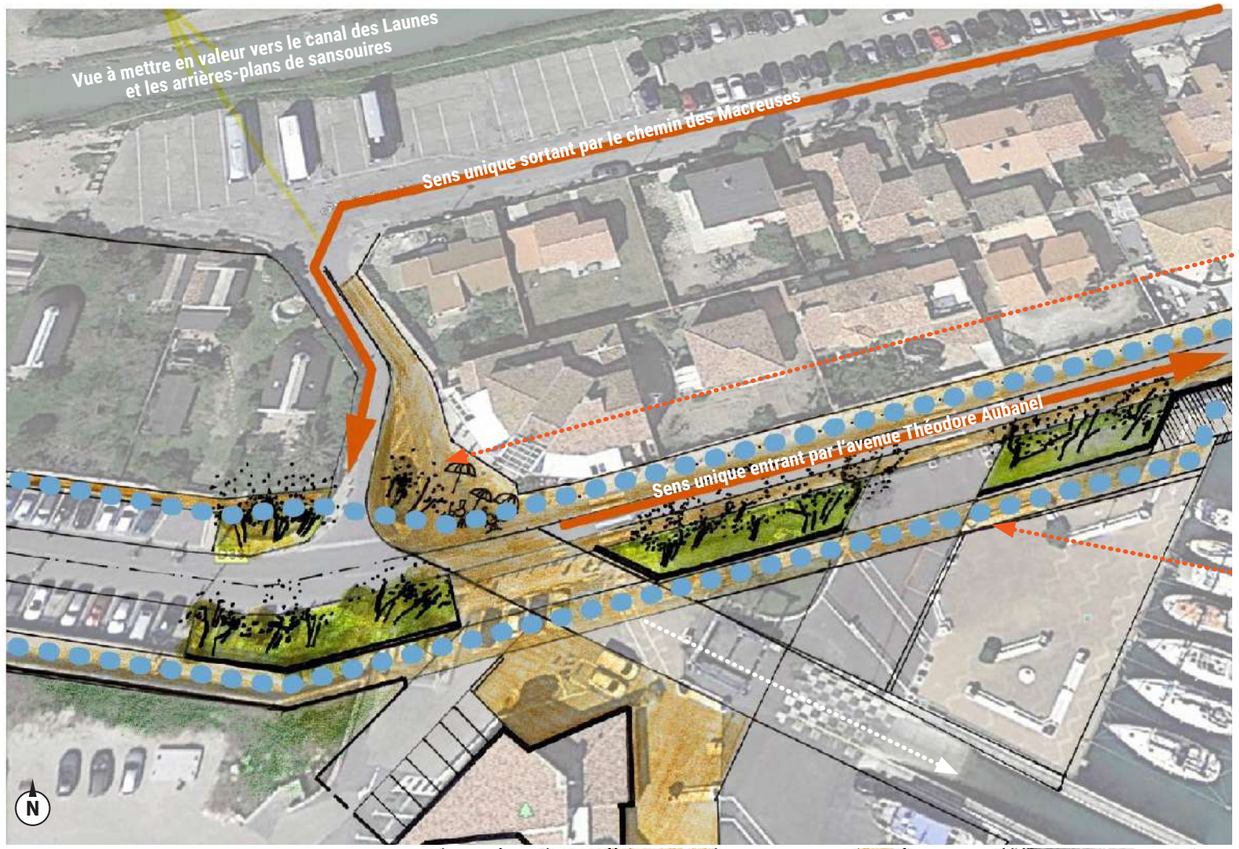


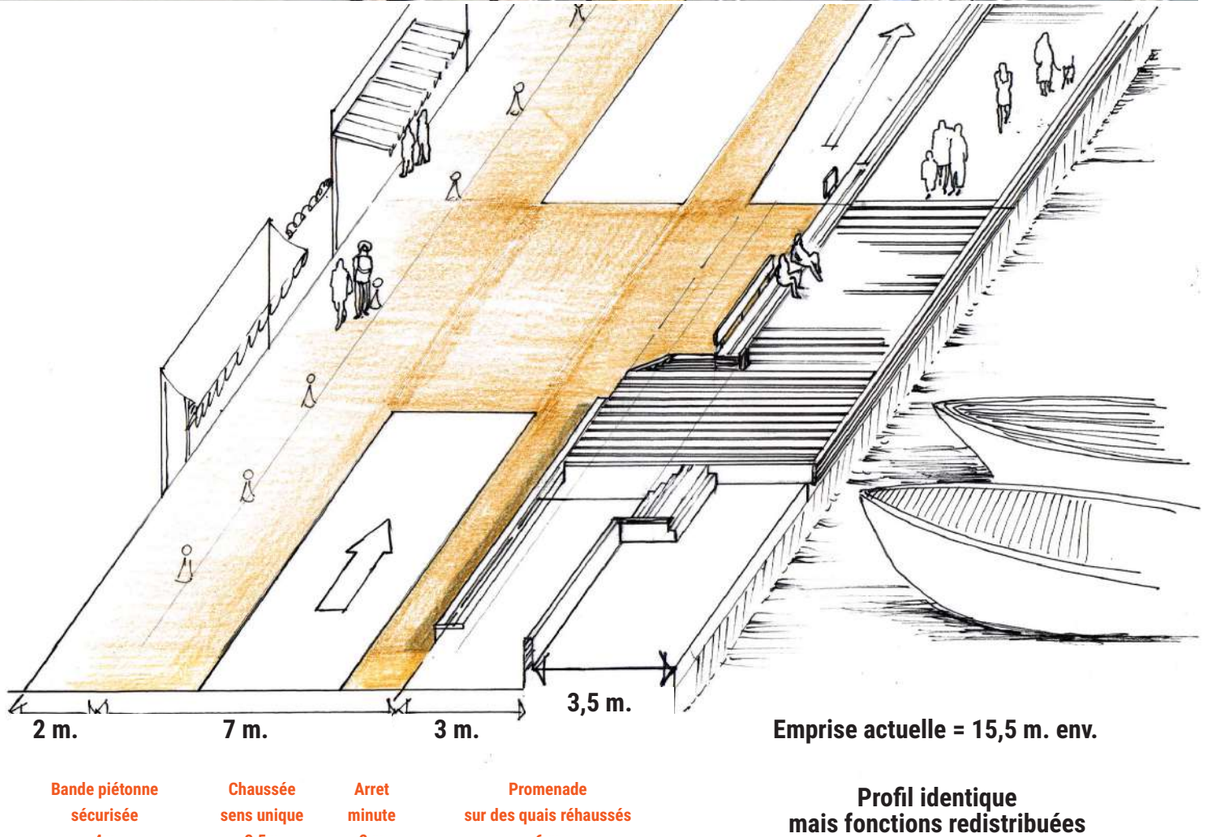
Tout au long des 260 m. du port, un cheminement piéton qui pourrait être plus confortable: .
Une largeur de quai (3, 50 m.) contrainte par la bande de stationnement qui le jouxte:
. Un quai d'accès difficile pour les poussettes et les PMR:
. Une bande de circulation très étroites (2m) pour les piétons entre commerces et passage des cyclistes et des voitures
. Des cyclistes qui longent une bande de stationnement ou la bande piétonne
- niveaux différents pour la promenade
- mobilier hétérogène
- trop de minéral

Une vue avec la mer brouillée par de nombreux équipements









Actions proposées

Côté ville, simplification du carrefour du fait de la mise en sens unique et aménagement d'une terrasse sur le trottoir au pied de l'hôtel restaurant

Simplification du parcours piéton par la réorganisation des accès à la capitainerie - maintien des accès techniques- , report des tationnements, conservation des tamaris existants.

Transformation du profil en travers des quais à la faveur de la mise à sens unique de l'avenue Thodore Aubanel

Littoral urbain: des séquences à différencier

Au droit du port, une promenade plus continue et confortable:

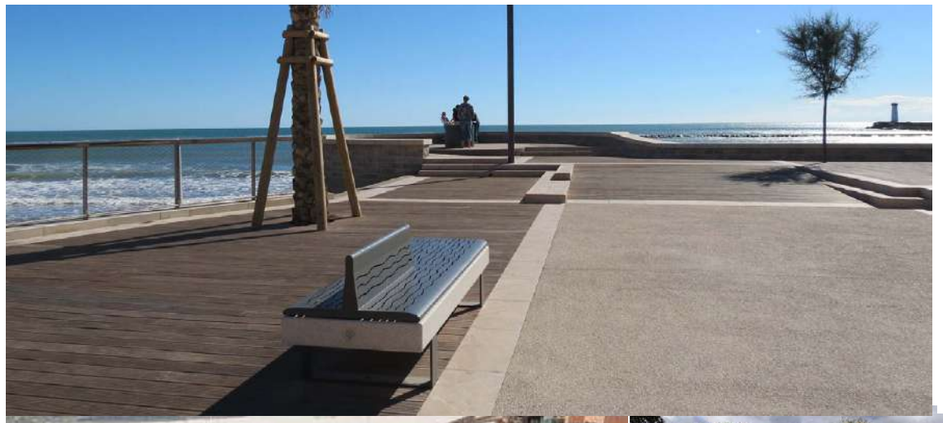
A hauteur de la capitainerie: des aménagements à simplifier pour des parcours plus lisibles pour tous les usagers et donc mieux respectés.

Au droit du port, une emprise publique à redistribuer au profit du piéton et des deux roues: la mise à sens unique de la route départementale à partir de l'avenue Théodore Aubanel,- l'autre sens étant dévié par le chemin des Macreuses- , permet de dégager des largeurs intéressantes pour donner davantage d'ampleur à la promenade:

- Côté ville, la bande d'environ 2m. de largeur, actuellement dévolue aux piétons au pied des cafés et petits commerces, peut être doublée.
- Une voie de circulation de 3,5 m. est conservée, réservée au trafic riverain l'été, et ouvert aux autres usagers le reste de l'année. Un bouclage régulier permet aux riverains de revenir en arrière par le chemin des Macreuses.
- La bande de stationnement est supprimée, mais à la faveur de la réduction de la largeur circulable. Ponctuellement, des places d'arrêt minute, peuvent être préservées pour les commerçants.
- Les cyclistes peuvent rouler dans le même sens que les voitures, en mixité sur la bande de chaussée.
- Une promenade confortable est aménagée sur la totalité de la largeur libérée par le stationnement, et le quai actuel, au-dessus des murettes actuelles, conservées comme protection contre la montée des eaux.
- Des accès piétons sont aménagés aux débouchés de certaines rues adjacentes, grâce à des rampes.

Images de références proposées:





Le Grau d'Agde: un front de mer reconquis sur les hauteurs de la digue. Des aménagements spécifiques de mise en scène dans la perspective des rues adjacentes.





Une promenade portuaire qui illustre avec beaucoup de similitude le potentiel des emprises au droit du port de Saintes Maries: uune bande élargie en pied de ville, une voie circulable dont le matériau de sol invite les usagers à respecter des vitesses modérées, et un quai promenade.



Des matériaux inspirés du contexte portuaire.
Ici, sur les Quais de Saint-Goustan à Auray, les assises ressemblent à un empilement de madriers en attente de chargement sur un navire...

Des ATOUTS:

Un espace de dimension majeure (jusqu'à 120 m d'épaisseur et plus de 300 m de longueur)stratégiquement situé sur la frange littorale au droit du coeur historique de la petite cité



Un site de fréquentation majeure de la ville, avec un grand nombre de commerces, cafés, équipements (office du tourisme, jardin d'enfants, bâtiment de surveillance, ...), activités de loisirs(manège, mini-golf,...) et les arènes
Une large promenade très fréquentée aménagée sur le sommet de la digue, haut rempart contre les assauts de la mer

Des FAIBLESSES:

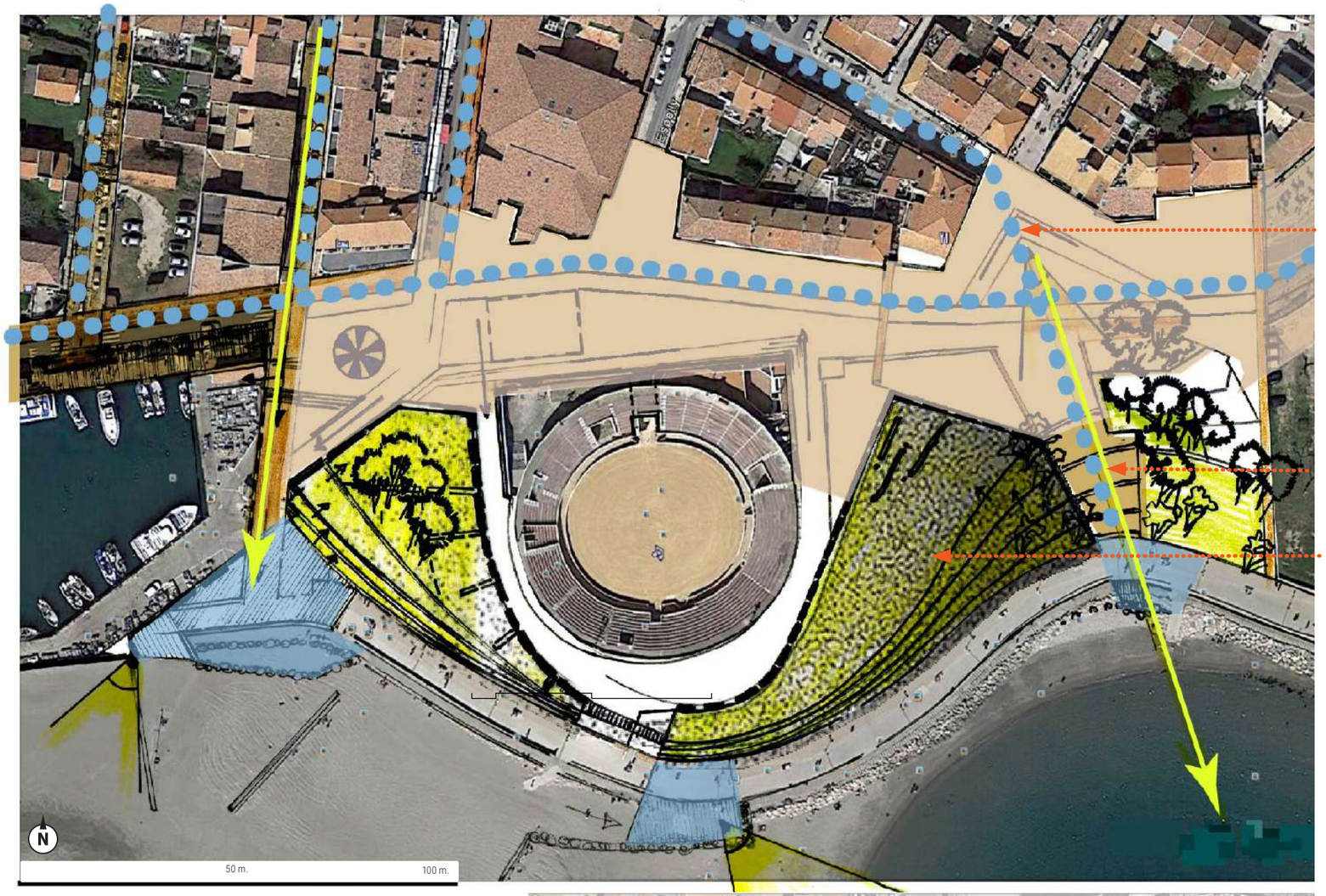
Un cordon dunaire inexistant: enrochements côté mer et mur de soutènement côté ville
Une confusion du paysage urbain où bordures, marquages au sol, bornes, plots, places de stationnement, accès techniques, panneaux de signalisation, ...rendent les cheminements peu lisibles et les accès vers la mer très peu attractifs.
Des accès mal connectés aux parcours du coeur de ville, avec une coupure créée par la route
Un espace séparé de la mer
Un mobilier urbain hétérogène et vieillissant
Une surface minérale et un manque d'espaces ombragés



Un premier plan de la silhouette telle que perçue depuis la mer, qui est sans doute à repenser au regard
de la valeur patrimoniale de la silhouette historique



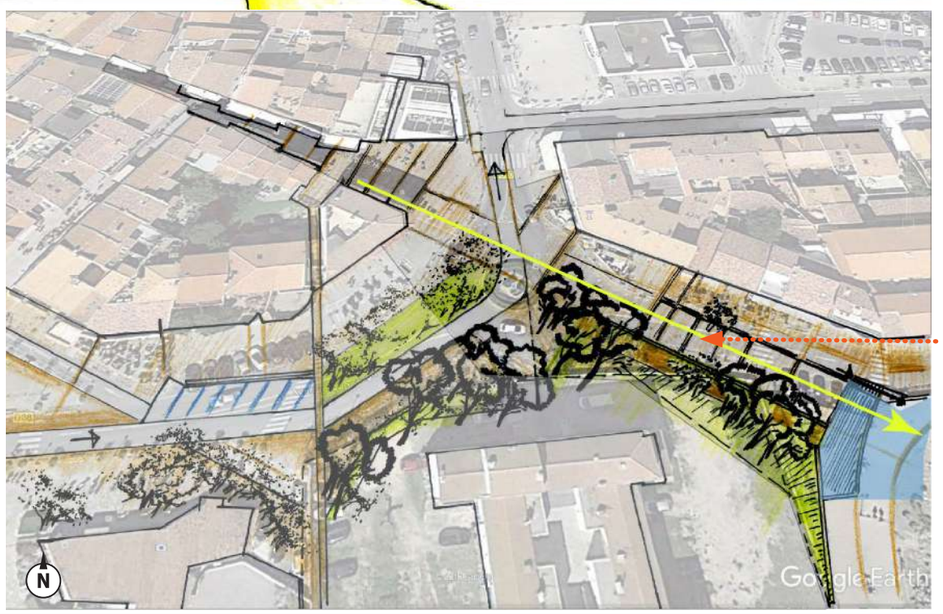
Actions proposées



Des parcours piétons simplifiés, larges et lisibles

Des connections entre ville et digue-promenade plus évidentes, et confortables

La plantation d'un couvert de tamaris sur le stationnement actuel, voire la création d'un ouvrage urbain plus ambitieux pour offrir surfaces techniques et jardins à plus long terme



Dans le prolongement de la trame urbaine de la ville historique, des vues valorisées par ces chemins et par des aménagements qualitatifs en belvédère sur la digue promenade

Espace littoral des arènes: une nouvelle envergure

Dans un premier temps:

- L'aménagement de connections piétonnes plus amples et en pente douce entre la façade urbaine et la promenade sur digue
- La plantation massive (couvert de Tamaris en arbres) des aires de stationnement
- L'aménagement de points «belvédères le long de la promenade digue, aux points de débouchés des axes piétons
- La suppression du maximum de petits équipements et clôtures qui brouillent le regard

A moyen terme, à l'issue de la mise en oeuvre d'un plan de circulation plus apaisé:

- Le réaménagement de l'espace urbain en pied de ville, avec simplification des continuités piétonnes mise en valeur des perspectives et façades intéressantes
- Une recomposition des équipements de loisirs en conséquence

A plus long terme, à l'occasion de nouveaux travaux de confortement de la digue par exemple:

- L'aménagement plus qualitatif de la promenade sur digue, avec une inclusion des fonctions techniques de défense et un «vocabulaire véritablement architectural et urbain» (voir photos de références): traitement des sols, inclusion des têtes d'enrochement sous la dalle du parcours piéton réhaussé, ...
- La création d'une structure de défense contre la mer plus ambitieuse, périphérique aux arènes, qui offrirait, en balcon au-dessus de la digue promenade, des espaces de détente privilégiés en hauteur, protégés du mistral et avec vue sur mer, et en partie inférieure, des surfaces techniques (stationnement couvert, stockage pour activités portuaires, entretien, arènes, ...)

Images de références proposées:



Anglet:
un nouveau littoral après une démarche de concours





Saint-Nazaire-Pornichet
des belvédères ponctuent une continuité de promenade littorale







Aménagements à l'étranger

A l'entrée Ouest de la ville, et au niveau de l'avenue de la Plage et du parking du Gal de Gaulle, une promenade aménagée en hauteur, contre une dune fragilisée, qui donne accès direct aux plages:

Promenade Ouest (Entrée par la RD 38)
Des ATOUTS:

- Cordon dunaire consolidé par des plantations
- Immédiate proximité avec le littoral et les plages
- Une promenade surélevée, isolée des voitures, confortable, éclairée et assez large
- Un bon état des sols et du mobilier

Des FAIBLESSES:

- Une emprise publique contrainte: 35 m en entrée Ouest avec le cordon dunaire mais seulement 22 m entre chaussée et promenade
- Une promenade surévelée , qui «écrase» le paysage de la rue et ôte toute vue vers la mer; assises qui tournent le dos à la mer
- Un flux très importants de piétons, deux roues et voitures qui doivent se côtoyer
- Une ambiance dominée par la voiture en rupture avec l'image rêvée de la petite cité historique:
- Des composantes de vocabulaire en rupture avec les ambiances de Camargue: clôture en grillage soudé; importance visuelle des bordures, maçonneries, blocs de rocher, barrières signalétique, gardes-corps bleus...
- Un cordon dunaire insuffisamment protégé: absence de ganivelles, cheminements sauvages dans le couvert végétal... Face à l'érosion du trait de côte, quel avenir?
- Reste de paillotes sur la plage et d'autres éléments (pelle mécanique)
- Des accès à la plage
- Absence de vues sur la mer

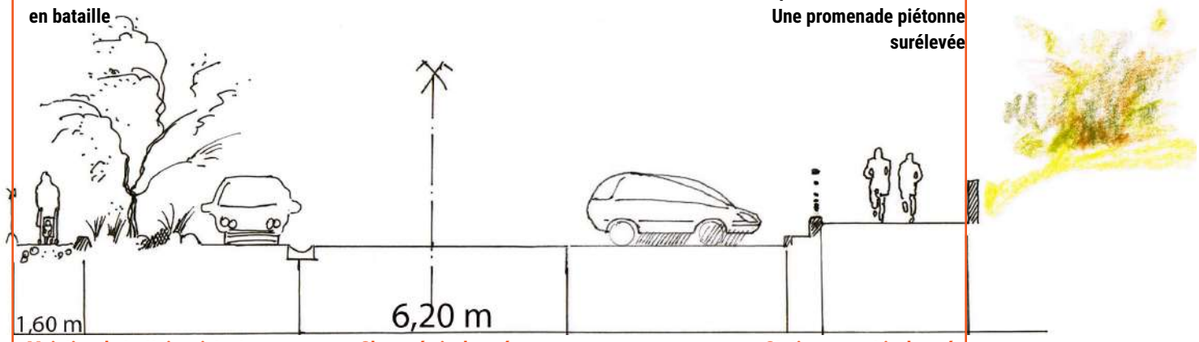




PROFIL ACTUEL
Vu dans le sens «Entrée de ville»
Emprise totale = 22 m.

Rive NORD:
Un trottoir le long des petites maisons camarguaises
Une bande de stationnement en bataille

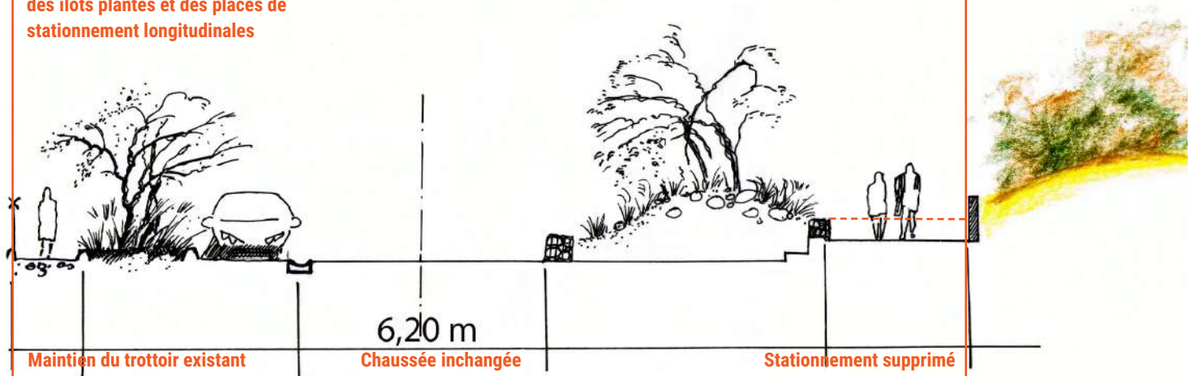
Rive SUD
Une bande de stationnement en bataille
un petit trottoir de sécurité
Une promenade piétonne surélevée



Maintien du trottoir existant
Remplacement ponctuel de places de stationnement en bataille par des îlots plantés et des places de stationnement longitudinales

Chaussée inchangée

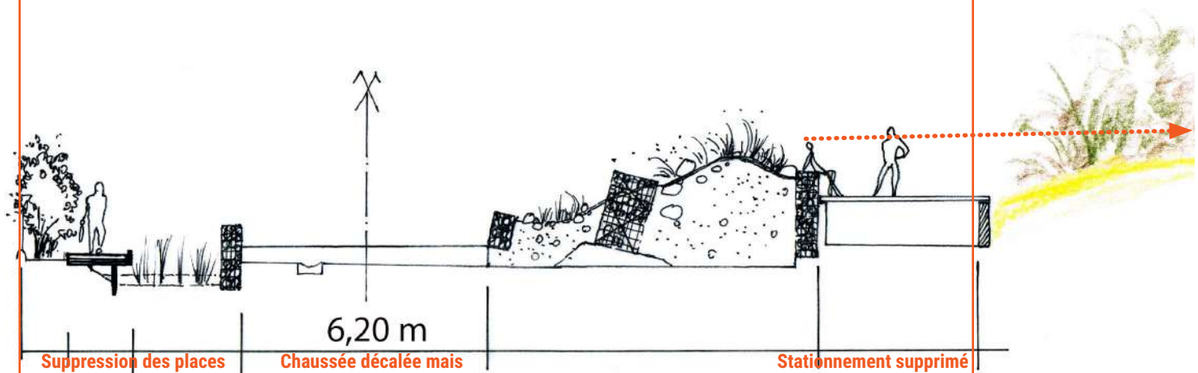
Stationnement inchangé
Remplacement du garde-corps très prégnant par un garde-corps plus transparent



Maintien du trottoir existant
Remplacement ponctuel de places de stationnement en bataille par des îlots plantés et des places de stationnement longitudinales

Chaussée inchangée
Matérialisation de deux bandes cyclistes en matériau différencié

Stationnement supprimé
Aménagement d'un terre-plein végétalisé permettant d'offrir une promenade piétonne plus tranquille. Possibilité de surélever la promenade pour ouvrir les vues.



Suppression des places de stationnement
Remplacement du trottoir par une desserte piétonne en platelage le long d'un fossé créé

Chaussée décalée mais largeur inchangée
Matérialisation de deux bandes cyclistes en matériau différencié

Stationnement supprimé
Aménagement d'un terre-plein végétalisé permettant d'offrir une promenade piétonne plus tranquille et nettement surélevée pour ouvrir les vues.

Actions proposées
Exemple :
séquence entrée de ville Ouest



Solution «douce»
Pas de préalables majeurs

Solution plus ambitieuse,
mise en place d'une gestion du stationnement à l'échelle du PNR, afin de reporter du stationnement, en période d'affluence estival, en amont du littoral des Saintes-Maries

Solution à plus long terme
- Mise en place d'une gestion du stationnement à l'échelle du PNR, afin de reporter du stationnement, en période d'affluence estival, en amont du littoral des Saintes-Maries
- Travaux de renforcement de la digue de protection littorale

A l'Ouest et à l'est, une promenade en hauteur très contrainte: tendre à terme vers un nouveau profil ?

Images de références proposées:

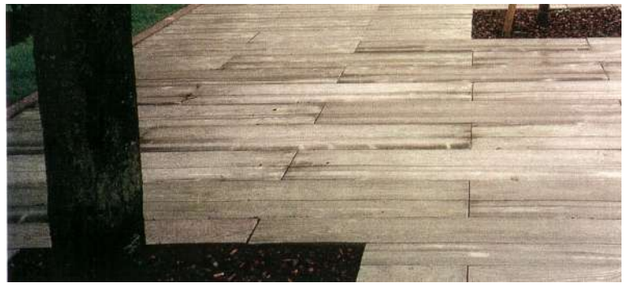


Saint-Nazaire-Pornichet

Des accès aux plages sont aménagées comme des échancrures dans la digue de protection, prétexte à la création de belvédères de part et d'autre

Vocabulaire d'aménagement:

Entre le béton qui prend un aspect de platelage, les blocs de pierres et galets, qui peuvent venir effleurer les sols ou remplir des murets en gabions, les ganivelles, pour retenir le sable et contenir les promeneurs,... la palette devrait être subtilement choisie en fonction du contexte paysager et urbain.









Dans un premier temps:

- Les garde-corps sont changés pour donner un aspect plus transparent, et réduire ainsi l'effet de hauteur et de paroi créé par les garde-corps actuels au-dessus des murs de soutènement

A moyen terme, si on mettait en place un plan de circulation plus apaisé :

- La suppression d'une bande de stationnement permet de donner davantage d'espace pour les piétons et les cyclistes: l'avenue de la plage peut être aménagée en petite «cour urbaine», avec maintien d'une emprise carrossable, aménagement de terrasses patio, et gradins contre le mur de la digue....
- Les 400 m de la section de la RD en entrée de ville pourraient faire l'objet d'une refonte du profil en travers, avec plus ou moins de place laissée aux véhicules en stationnement (coupes page n°)

A long terme, si non engageait de nouveaux travaux de confortement des ouvrages de défense contre la mer :

- Le renforcement de la bande de protection côtière
- La réhausse de la promenade piétonne

Estimation sommaire :

Orientations d'aménagement / Planification : non chiffrées

Travaux:

Calendrier et maîtres d'ouvrages pressentis :

- Etat / Région
- Direction des routes du département
- Syndicat des riziculteurs et coopérative agricole
- Propriétaires et exploitants riverains de la RD

Promenade Est (Av. de la Plage et Av Gal De Gaulle)
Des ATOUTS:

- Espace ouvert, un peu de végétation, et quelques bancs,
- Parkings très proches de la plage, espace piéton délimité, mobilier urbain (poubelles/bancs)
- Une emprise totale assez large (42 m entre les clôtures des maisons et le pied des enrochements de la digue)
- Une capacité de stationnement importante (plus de 220 places)
- Une promenade encore large(4 m) très fréquentée aménagée sur le sommet de la digue, haut rempart contre les assauts de la mer
- Une promenade large et plaisante, espace ouvert, vues



Des FAIBLESSES:

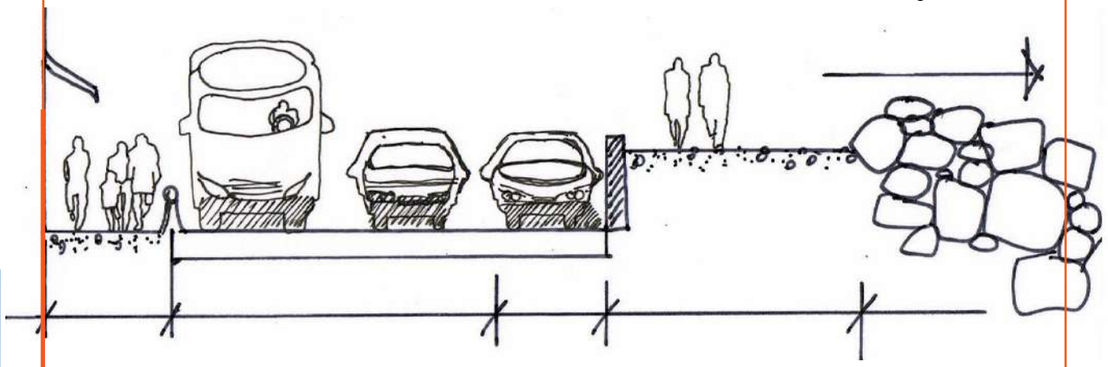
Pour la promenade Est (av. de la Plage et av Gal De Gaulle)
- Cordon dunaire inexistant, enrochements dépourvus de toute végétation, érosion
- Promenade où les vues sont bloquées par la hauteur des enrochements, notamment pour les promeneurs assis sur les bancs. Vue dominante sur le parking. Une mer qui n'est pas visible en contre-bas
- Une ambiance urbaine dominée par les vastes surfaces en enrobé, et les équipements fonctionnels (conteneurs poubelles, barrières, signalétique, poubelles...)
. pas de végétation, manque d'ombrage
. coupure par le parking minéral,
. mur peu esthétique,
- Mobilier en mauvais état (garde-corps rouillés)
- Capacité de stationnement non optimisée
- Accès entre promenade et plages mal connectés aux parcours du coeur de ville.



PROFIL ACTUEL
Emprise totale = 14 m.

Rive NORD:
Pied de ville

Rive SUD
Digue à la mer



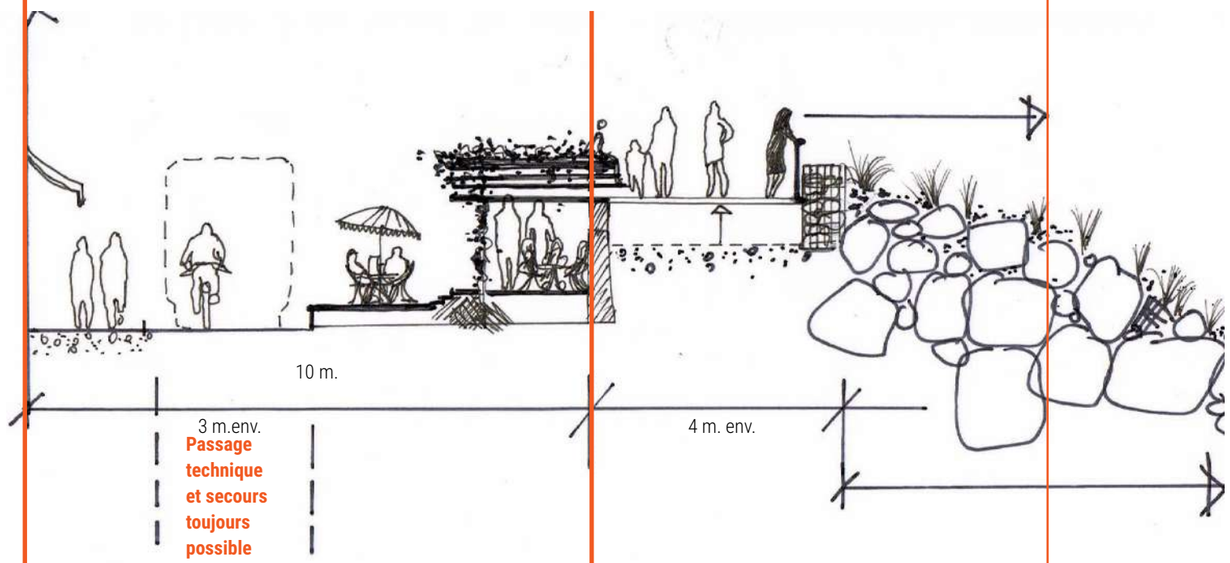
2,2 m. | 5,8 m.env. | 2 m. env. | 4 m. env.

Une mince bande pour les piétons et les terrasses de café

Chaussée à double sens et bande de stationnement longitudinale

Promenade haute sur digue

PROFIL PROPOSE A LONG TERME,
dans la perspective d'un apaisement de la circulation automobile en ville et parallèlementà de nouveaux travaux de confortement de la digue



Passage technique et secours toujours possible

Un espace urbain ayant une ambinec dd «cour», avec ses terrasses apaisées, et un jeu d'escaliers, de gradins, et de pergolas permettant d'effacer la différence de niveau avec la digue

Une promenade réhaussée si nécessaire, avec des assises surélevées pour profiter de la vue vers la mer,...

Des enrochements «renaturés»

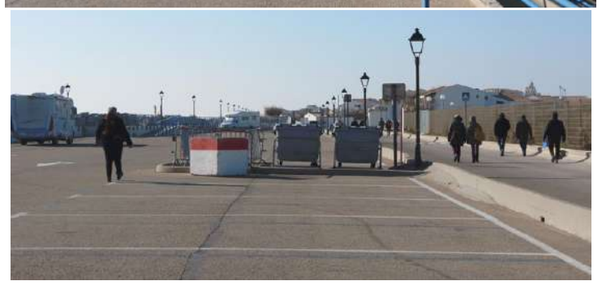
Actions proposées
Exemple
séquence av. de la Plage et parking de l'av. du Gal De Gaulle











A l'Ouest et à l'est, une promenade en hauteur très contrainte: tendre à terme vers un nouveau profil ?

Dans un premier temps:

- Les garde-corps sont changés pour donner un aspect plus transparent, et réduire ainsi l'effet de hauteur et de paroi créé par les garde-corps actuels au-dessus des murs de soutènement

A moyen terme, à l'issue de la mise en oeuvre d'un plan de circulation plus apaisé:

- La suppression de la bande de stationnement permet de donner davantage d'espace pour les piétons et les cyclistes: l'avenue de la plage peut être aménagée en petite «cour urbaine», avec maintien d'une emprise carrossable, aménagement de terrasses patio, et gradins contre le mur de la digue....

A long terme, à l'issue de nouveaux travaux de confortement des ouvrages de défense contre la mer

- Le renforcement de la bande de protection côtière avec reconstitution d'une «dune» végétalisée
- La réhausse de la promenade piétonne

Images de références proposées:



Dans les cas les plus contraints: un aménagement urbain de qualité, mis en oeuvre au-dessus de la digue en enrochements, compose une promenade conviviale - Lieu inconnu

Vocabulaire d'aménagement:

Entre le béton qui prend un aspect de platelage, les blocs de pierres et galets, qui peuvent venir effleurer les sols ou remplir des murets en gabions, les ganivelles, pour retenir le sable et contenir les promeneurs,... la palette devrait être subtilement choisie en fonction du contexte paysager et urbain.





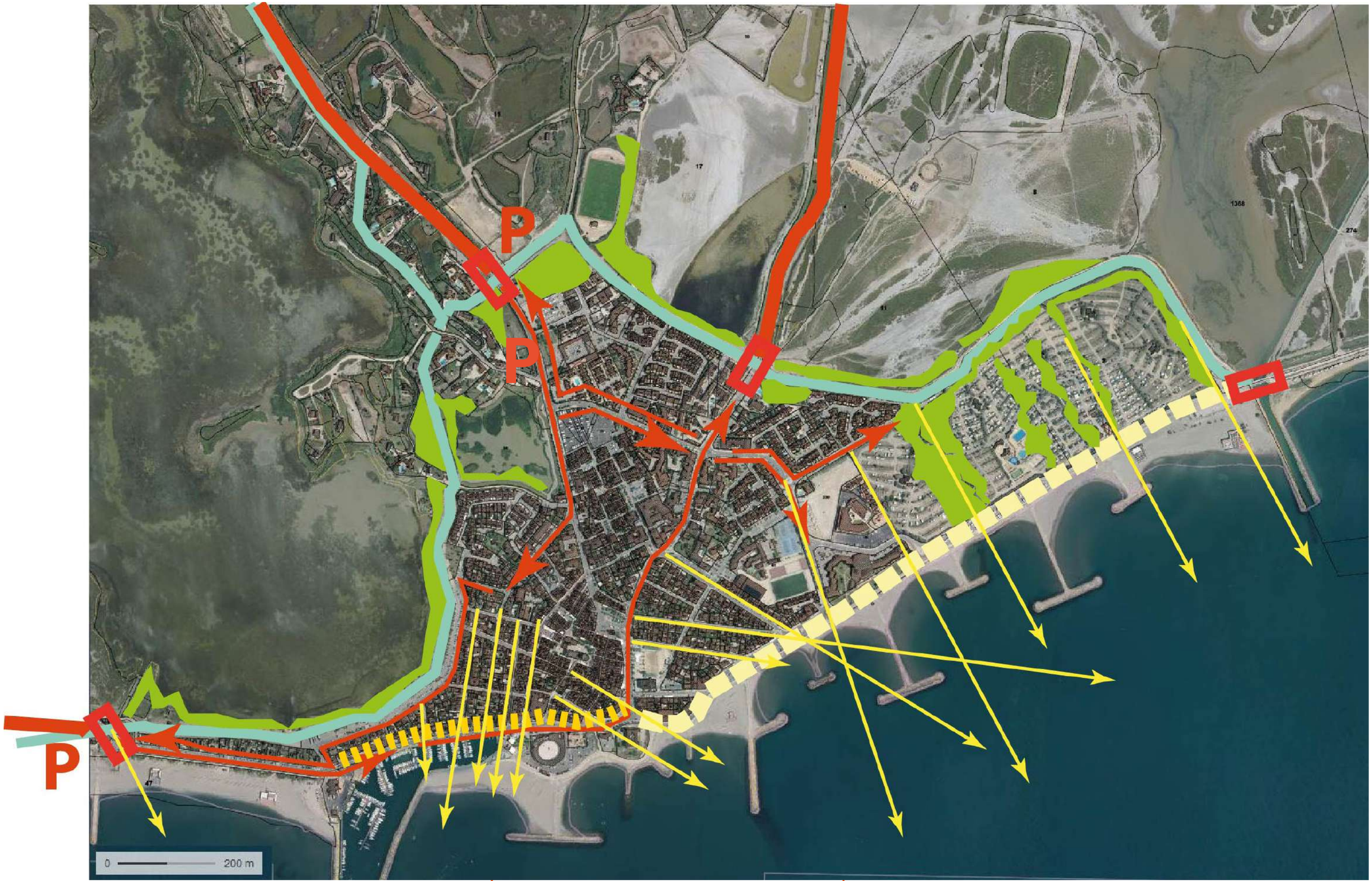
Estimation sommaire :

Orientations d'aménagement / Planification : non chiffrées

Travaux:

Calendrier et maîtres d'ouvrages pressentis :

- Etat / Région
- Direction des routes du département
- Syndicat des riziculteurs et coopérative agricole
- Propriétaires et exploitants riverains de la RD



Libérée d'une voie par mise à sens unique, une emprise publique très contrainte qui peut reprendre un peu d'air

Libérée de flux de voitures et si possible d'une partie du stationnement, une bande littorale plus apaisée, où le piéton et le cycliste peuvent s'émanciper dans des paysages reconquis

Un scénario d'apaisement avec le report de stationnement en amont et un schéma de circulation modifié en préalable

Une hypothèse de travail à envisager à long terme ?



PRINCIPE 1:

Affirmer le canal des Launes en frange de la ville comme une «frontière» à partir de laquelle une hiérarchie des flux de trafic devrait être mise en oeuvre. Traiter les points de franchissement du canal par les RD comme des points d'entrées «signal», singuliers et qualitatifs.



PRINCIPE 2:

En amont du canal, le long des parcours des 3 routes départementales qui irriguent la petite cité, développer, comme en entrée Ouest, le principe d'aires de «stationnement relais», pour capter les véhicules des visiteurs. Situées à une distance entre 200 et 800 m du littoral, possiblement raccordées par des cheminements piétons longeant le canal, ou d'autres continuités douces, ces aires de stationnement restent facilement accessibles.

En aval, décourager les flux en transit.



PRINCIPE 3:

A partir de ces «portes d'entrée», étudier des flux de traversée simplifiés et lisibles, privilégiant les sens uniques qui permettent de libérer des emprises.

Sur la bande littorale, chercher par exemple à réduire le flux dans le sens entrant sur l'avenue Théodore Aubanel. Il conviendrait également d'étudier l'abandon progressif de toute circulation de véhicules non riverains entre l'avenue de la Plage et l'avenue Gilbert Leroy.



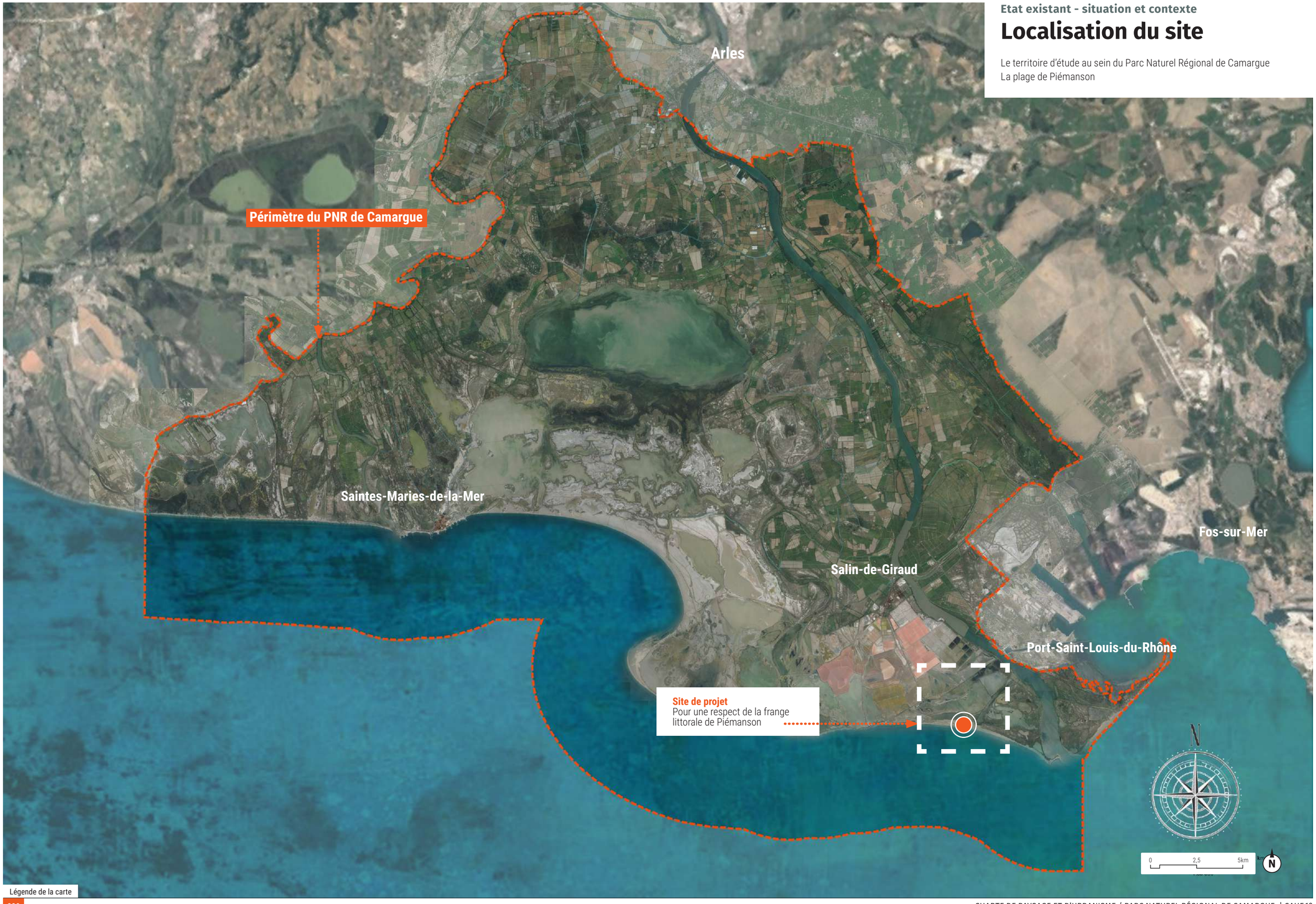
La plage de Piémanson

Cette charte été réalisée par le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement des Bouches-du-Rhône à la demande du Parc Naturel Régional de Camargue
Experts CAUE13 chargés de l'étude Fanny Brouillet ingénieur paysagiste
Tous droits de reproduction réservés

DÉPARTEMENT BOUCHES-DU-RHÔNE
CAUE 13
CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE
18 RUE NEUVE SAINTE-CATHERINE 13007 MARSEILLE

Localisation du site

Le territoire d'étude au sein du Parc Naturel Régional de Camargue
La plage de Piémanson



Légende de la carte

Rappel des objectifs



La plage de Piémanson se situe au coeur du Parc naturel régional de Camargue, non loin de l'embouchure du Grand Rhône lui-même longé par deux centres urbains, sur sa rive gauche la commune de Port Saint-Louis-du-Rhône et sur sa rive droite le village de Salin-de-Giraud sur la commune d'Arles.

C'est un territoire laguno-marin fragile qui est soumis à une très forte fréquentation touristique et ce quasiment durant la moitié de l'année (de mai à septembre). Ces espaces fragiles, victimes de leur beauté subissent de nombreuses pressions anthropiques inadaptées à leurs caractères fragile et exceptionnel.

Une longue démarche visant à renaturer ce site et libérer la plage de cette constante occupation a finalement aboutit courant de l'année 2016.

Ce projet fait donc suite à cette récente libération du domaine public de la plage de Piémanson qui supportait depuis plusieurs dizaines d'années des occupations illégales type camping et caravaning, s'appropriant jusqu'à 6 mois par an la totalité du cordon littorale de Piémanson.

Cette occupation répétée et massive a irrémédiablement, et au fil du temps, très fortement fragilisé ces espaces naturels remarquables.

Une aire de stationnement a ainsi été implantée, une première intervention qui doit permettre à la fois d'initier de nouvelles pratiques au sein de ces espaces très fortement fréquentés et d'amener de nouveaux usages plus respectueux des dynamiques écologiques et plus cohérents économiquement.

La poursuite de cet aménagement doit permettre de répondre aux objectifs suivants :

- une maitrise de la fréquentation littorale
- une optimisation des pratiques dédiées aux circulations douces
- une adaptation des pratiques automobiles
- une amélioration de l'hygiène et de la sécurité
- une préservation et une restauration des habitats dunaires
- une valorisation du potentiel touristique local

On distingue alors trois espaces d'intervention afin de répondre à ces différents objectifs :

A - L'accès à la plage, au poste de secours et espaces résiduels associés

B - La route et ses épaisseurs permettant de se rendre sur la plage depuis le village de Salin-de- Giraud

C - La plage et son cordon dunaire en retrait (arrière dune)

Situation et milieux identifiés

Un territoire composé de multiples espaces remarquables



Entre espaces naturels et semi anthropisés
Un territoire fragile et contraint

La plage de Piémanson fait partie d'un ensemble d'espaces, de territoires naturels depuis longtemps maitrisés par l'homme, la Camargue et ses multiples paysages. C'est une vaste plage située à l'extrême est du Parc naturel régional de Camargue, l'une des portes d'entrée permettant d'apprécier les premiers indices sur ces paysages remarquables. Ces derniers sont composés de vastes salins, marais salants, ces plages à perte de vue, son Grau de Piémanson, le tout non loin du puissant Grand Rhône.

C'est une zone soumise, depuis plusieurs décennies, à de très fortes pressions anthropiques, des usages tolérés sur cette plage malgré son caractère fragile et son unicité, à la croisée de milieux fluvio-lacustres et laguno-marins.

Pour s'y rendre, une unique route en impasse, la route de la mer.

Elle traverse tour à tour des paysages de grandes richesses écologique et paysagère, les premiers paysages propres à l'identité de cette Camargue qui tout juste s'annoncent.

La proximité du fleuve et sa planitude en font un territoire également soumis à de fortes contraintes naturelles comme l'illustre l'image ci-dessous, les empleins qui débutent dès le mois d'août avec les orages puis l'arrivée des fortes crues du Rhône en sont un des exemples. A ceux là peuvent s'ajouter les fortes rafales de vent venues du nord et le climat aride et sec propres à ce littoral camarguais.

1

La plage à perte de vue

1

Le cordon dunaire

1

Au bout de la route de la mer, le poste de secours se dresse, véritable point d'appel depuis les marais salants

2

Les étangs habités

4

Les salins

2

Le Grau de Piémanson

3

Les marais salants

5

Le Grand Rhône



Les empleins qui inondent la plage et ses abords - novembre 2016

Usages actuels sur le site
Une transition vers plus de respect des espaces naturels

On distingue sur cette photographie aérienne la mise en place d'une aire de stationnement permanente, premier aménagement récemment mis en place, premiers pas vers un plus grand respect des espaces naturels constitutifs de cette plage. L'objectif est dès lors de canaliser la fréquentation et empêcher tout véhicule de circuler en dehors de la zone délimitée. Le stationnement est journalier et interdit durant la nuit (à partir de 22h), seuls sont autorisés les véhicules de tourisme, véhicules légers et camping-car.

Bnnes pour déchets ménagers
espace dégradé

Stationnements et accès parking accueillait anciennement une paillotte avant la mise en place du parking limité

Aire de stationnement nouvellement créée de +-500 places
véhicules légers et camping cars (délimitée par un piquetage)

Poste de secours



D'anciens usages inadaptés
Des espaces aujourd'hui dégradés

Ces images constatent d'une dégradation générale des espaces en arrivant sur la plage depuis la route de la mer.
Les usages dédiés au stationnement étant depuis 2016 définis au sein de la nouvelle aire de stationnement, on peut s'interroger sur le devenir des actuels espaces résiduels autrefois dédiés à du stationnement sauvage. Ces espaces ont pour la plupart été grignotés sur les espaces naturels au dépend des espèces indigènes déjà implantées. Au vue des objectifs à atteindre en terme de gestion de la fréquentation, de restauration des milieux et des contraintes naturelles, il apparaît souhaitable de prévoir un aménagement léger et respectueux.

1



Espace dégradé jonché d'ordures à proximité de la plage et du Grau de Piémanson - déchets chariés lors du dernier emplein

3



Route dégradée, zone inondable

2



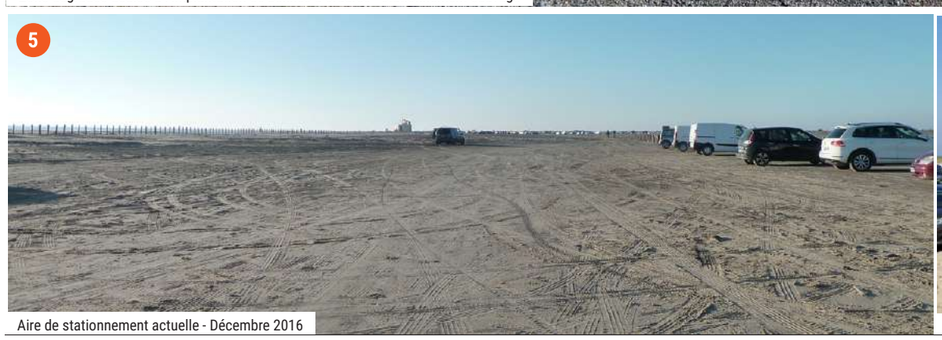
Espace résiduel dégradé par le stationnement sauvage

4



Zone dégradée dédiée à l'implantation de bennes à ordures - stationnement sauvage

5

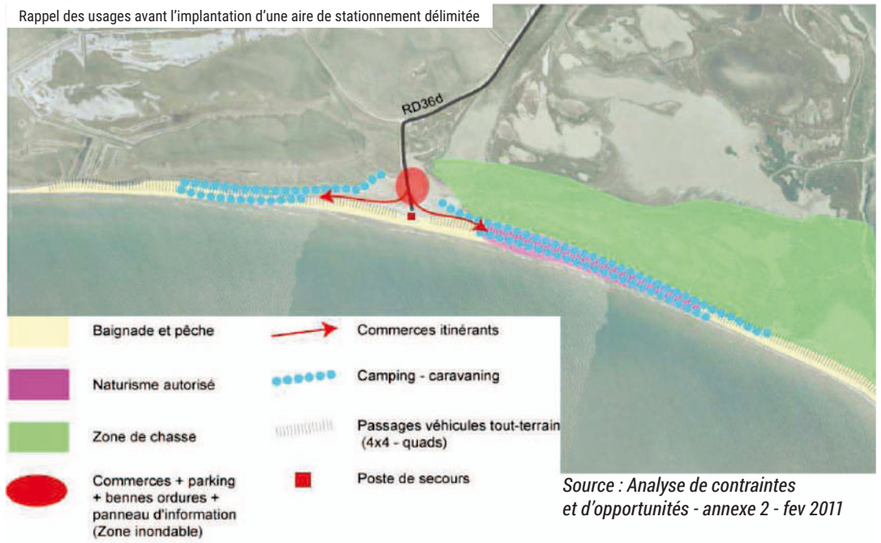


Aire de stationnement actuelle - Décembre 2016



Aire de stationnement actuelle en période estivale - mai 2016

Rappel des usages avant l'implantation d'une aire de stationnement délimitée



Source : Analyse de contraintes et d'opportunités - annexe 2 - fev 2011

Rappel des usages avant l'implantation d'une aire de stationnement délimitée, une plage occupée sur la totalité de son linéaire



CHEMINER / CIRCULER - DISSOCIER LES FLUX


Platelage bois et ganivelles


Platelage bois


La cabane balnéaire et la promenade en caillebotis




Flux différenciés - presqu'île de Giens


Piste cyclable dédiée - Plage Napoléon (Port Saint-Louis)

USAGES À VENIR - SUR LA PLAGE


Structure temporaire et démontable


Cabanes sur plage


Des materiaux locaux - chaux et sagne - le mas camarguais


Assises brutes sur fond de mer





Sanitaires - toilettes sèches plage Napoléon - Port Saint-Louis


Stationnement 2 roues sur plage

PROPOSITION - ACCUEIL ET STATIONNEMENT

Références et matériaux

Ces images présentent des références pouvant être adaptées aux futurs aménagements. Elles donnent à voir des inspirations sur les matériaux à employer (matériaux bruts, réutilisation de matériaux locaux tels que la sagne...), guident sur les futurs usages du site comme la mise en place d'une différenciation des flux, la mise en défens des espaces naturels ou l'installation de sanitaires, enfin elles exposent les usages présents sur la plage qui doivent être confortés (tels que les chars à voile, les promenades à cheval, la pratique du kite surf, le naturisme...).

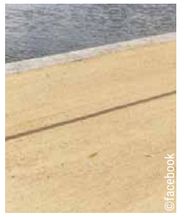
MATÉRIAUX











USAGES EXISTANTS - SUR LA PLAGE



Zone naturiste


Promenade à cheval


Chars à voile


Kite surf

Les usages actuels et à venir
Respect de la frange littorale

CHEMINER / CIRCULER / SÉCURISER - DISSOCIER LES FLUX

Existant



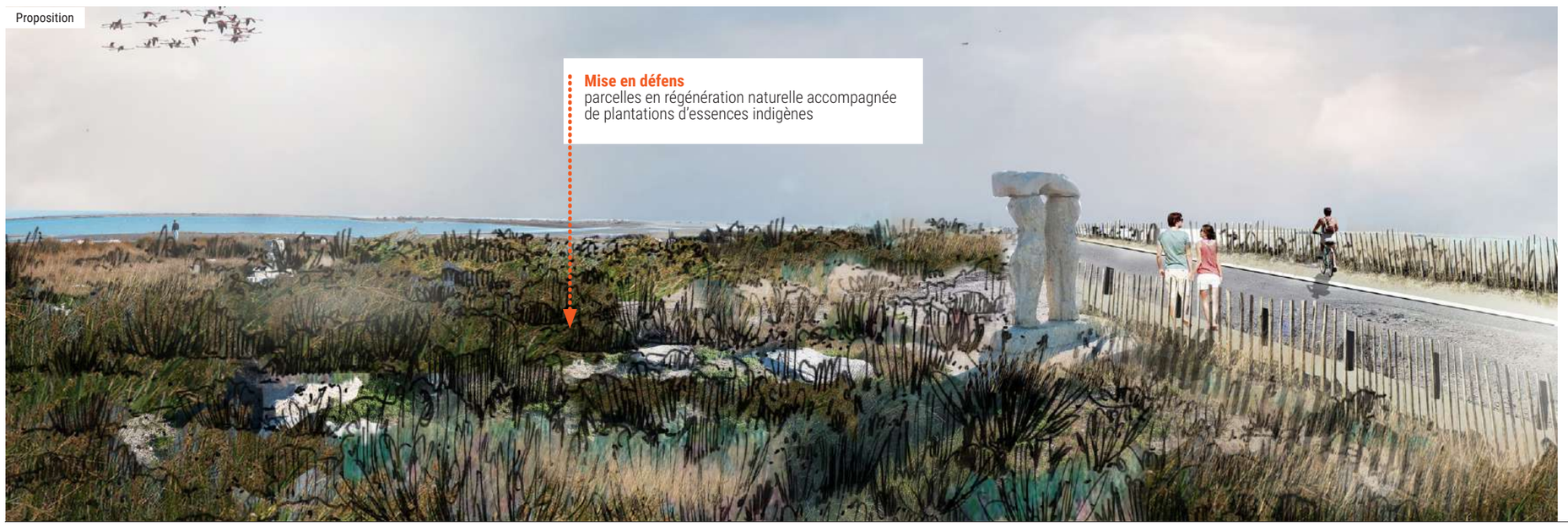
Existant



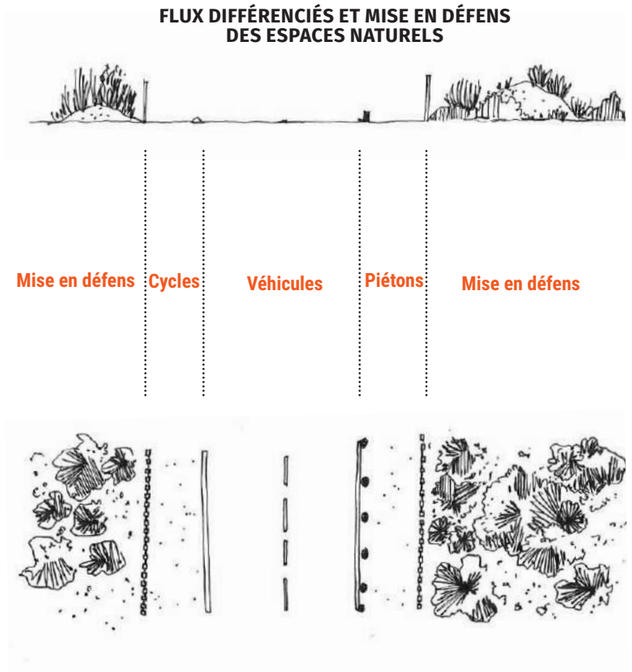
Proposition : Axe sécurisés pour les cycles et piétons - flux de circulation dissociés mis en place entre la dépose navette et l'aire de stationnement 2 roues / poste de secours



Proposition



FLUX DIFFÉRENCIÉS ET MISE EN DÉFENS DES ESPACES NATURELS



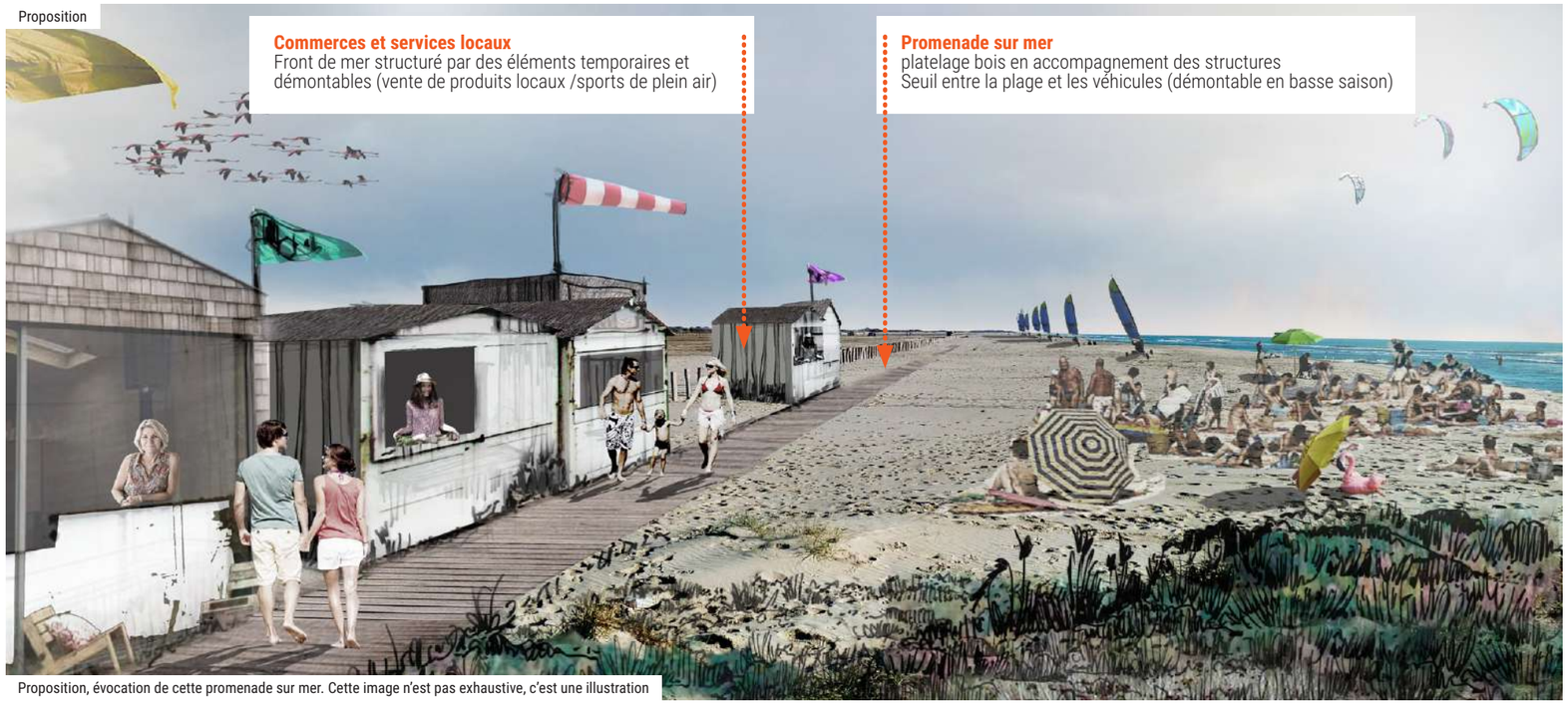
Existant



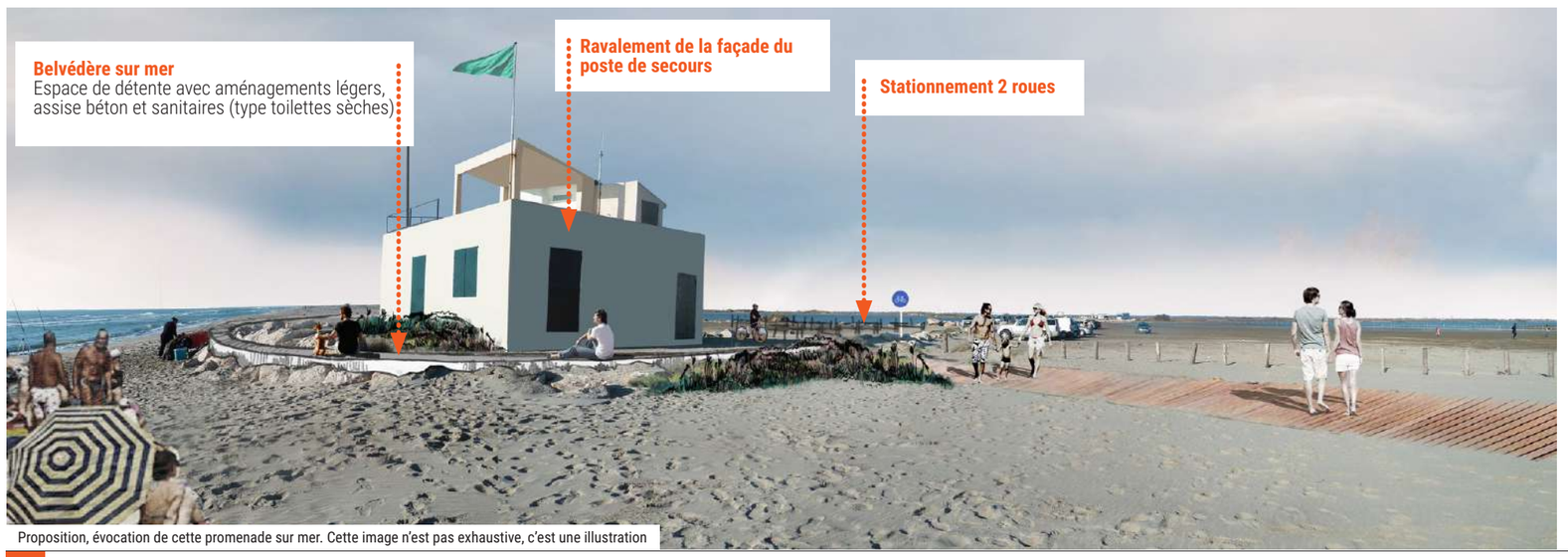
Existant



Proposition



Proposition, évocation de cette promenade sur mer. Cette image n'est pas exhaustive, c'est une illustration



Proposition, évocation de cette promenade sur mer. Cette image n'est pas exhaustive, c'est une illustration

PROPOSITION - ACCUEIL ET STATIONNEMENT

Les usages actuels et à venir
Respect de la frange littorale

Un minimum d'intervention est nécessaire sur ce type d'espaces naturels remarquables. Les usages sont différenciés selon les circulations identifiées (cycles - piétons - automobiles), une zone de dépose navette et tri selectif est aménagée au nord, tandis que la consommation d'espaces naturels est réduite à son strict minimum. En effet, les espaces aujourd'hui résiduels sont quadrillés et mis en défend par des ganivelles pour une régénération naturelle des espaces (ce sont des espaces peu soumis aux empleins, capables de supporter les submertions temporaires).

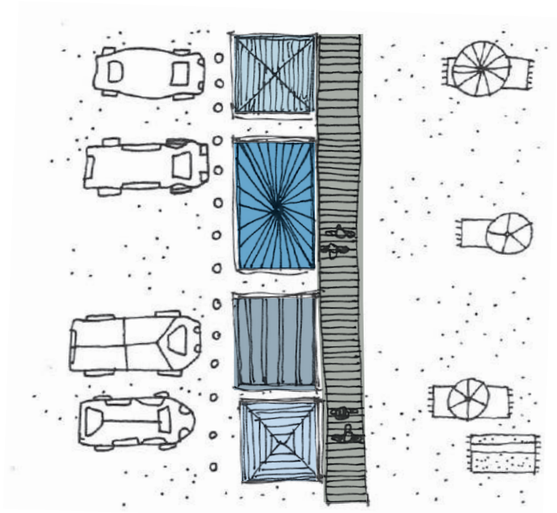
Les interventions sont quasi nulles sur les espaces inondables.

Des structures temporaires démontables dédiées à de petits commerces de proximité s'installent en période estivale dans une emprise à déterminer, soit un front qui permet de dissimuler depuis la plage une partie des véhicules stationnés, soit plus à proximité de l'accès, en place de l'ancien cabanon «chez Cathy» qui vendait des snacks. Le linéaire de cabanes reprend un vocabulaire balnéaire, une promenade et platelage bois longe les structures pour venir progressivement se fondre dans le sable en direction de l'est. Le pied du poste de secours, en belvédère sur mer est occupé par une large assise béton, espace dédié à la détente qui permet d'empêcher également toute intrusion de véhicule sur la plage depuis le sud .

Exemples d'implantation des structures temporaires

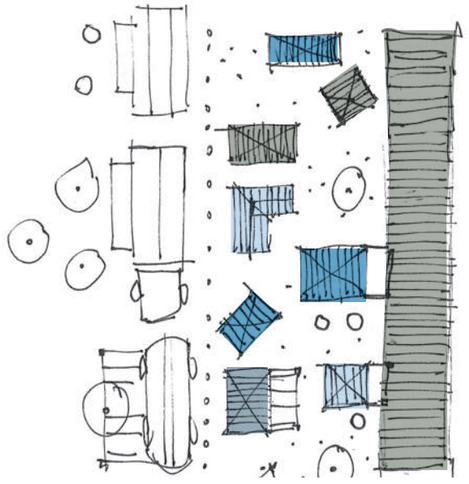
Ces quelques schémas de principes illustrent les possibilités d'implantation des structures temporaires au sein de l'épaisseur dédiée sur la plage (en rose sur le schéma programmatique). L'objectif est de pouvoir guider les futurs usagers qui viendront s'installer tout en permettant une certaine souplesse dans l'installation et l'implantation des structures. Notons que les pratiques au sein de l'aire de stationnement sont mutualisées, une première bande stationnée étant réservée aux food trucks et autres véhicules mobiles dédiés aux commerces et services. Un soin particulier doit être apporté aux structures elles-mêmes dans le choix des matériaux et leur design, dans un respect de cet espace naturel remarquable et de ses usagers.

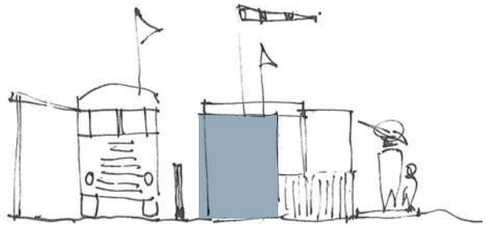
FRONT AVEC STRUCTURES IMPLANTÉES À L'ALIGNEMENT



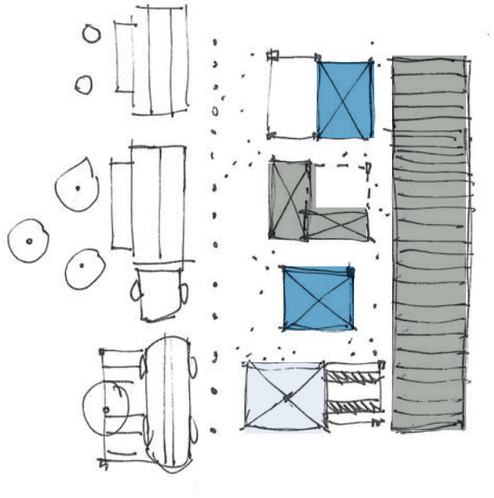


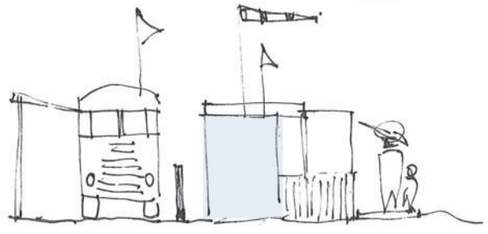
EPAISSEUR AVEC STRUCTURES IMPLANTÉES ALÉATOIREMENT - ORIENTATIONS VARIÉES



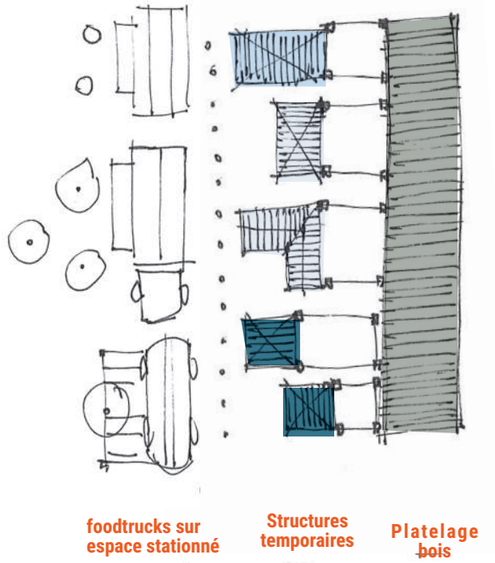


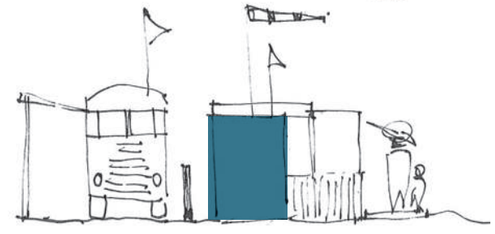
EPAISSEUR AVEC STRUCTURES IMPLANTÉES ALÉATOIREMENT - MONO-ORIENTÉES

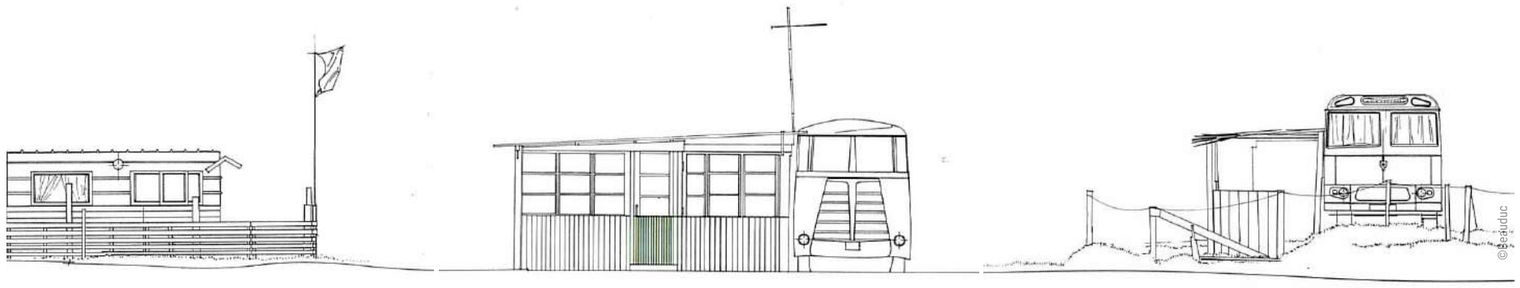




EPAISSEUR AVEC STRUCTURES IMPLANTÉES À L'ALIGNEMENT SUR CLÔTURE







La cabane et sa clôture

La cabane adossée à un véhicule (qui peut être un foodtruck)

Le foodtruck et son auvent

PROPOSITION - ACCUEIL ET STATIONNEMENT

Retrouver une écriture locale
Cabanes et esprit du lieu

Quelques inspirations contrastées sont présentées dans les pages qui suivent. Trois atmosphères distinctes sont détaillées afin d'illustrer de possibles architectures à implanter sur cette plage. C'est un pannel qui permet de visualiser ces possibles et inspirer les décideurs.

Ce premier thème reprend l'esprit de la cabane camarguaise, un vocabulaire vernaculaire si particulier à ces paysages de camargue où sagne, couleurs claires et bois sont les matériaux premiers de ces architectures.



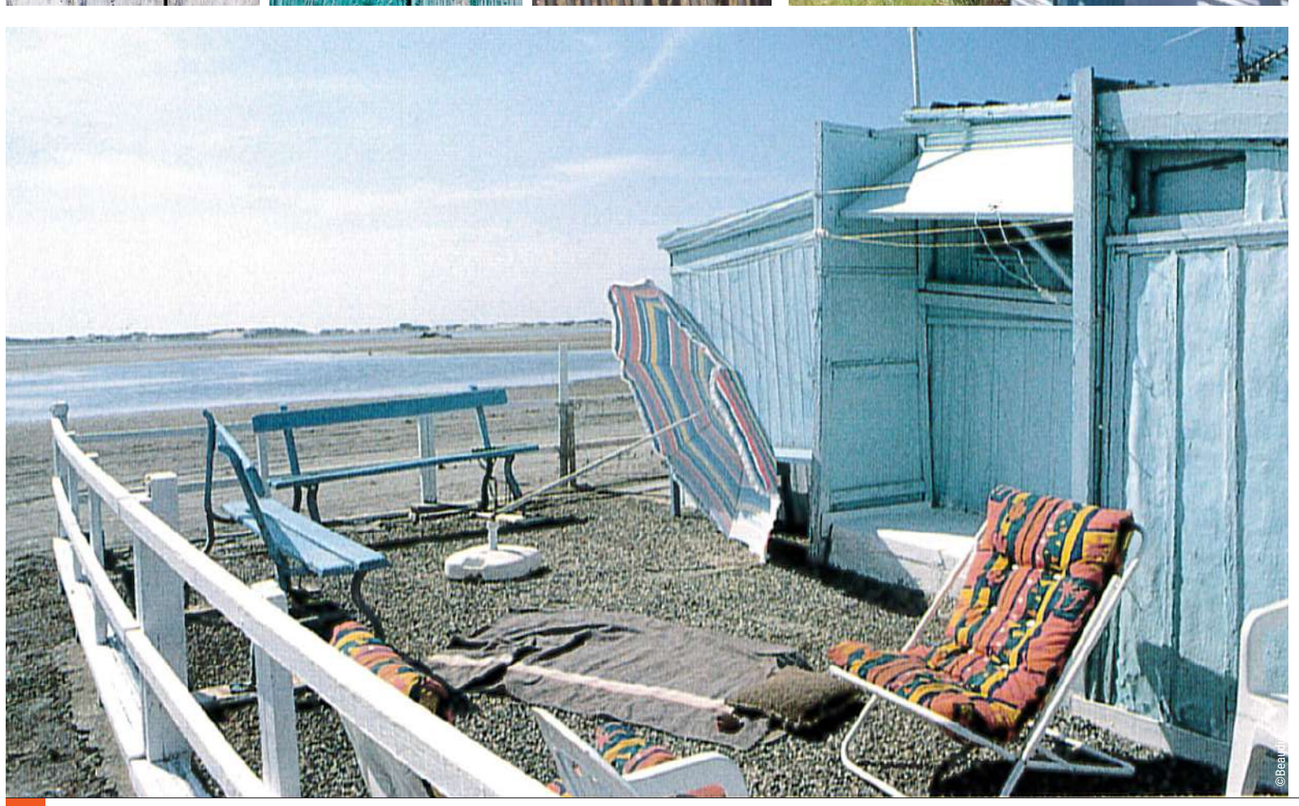


















PROPOSITION - ACCUEIL ET STATIONNEMENT

Réinventer un vocabulaire brut et épuré

Ce second thème reprend des inspirations nordiques, épurées et brutes où le bois est le matériau principal. La sobriété est de mise au sein des ces paysages, les formes sont simples, le paysage en camaïeu de beige et marron.



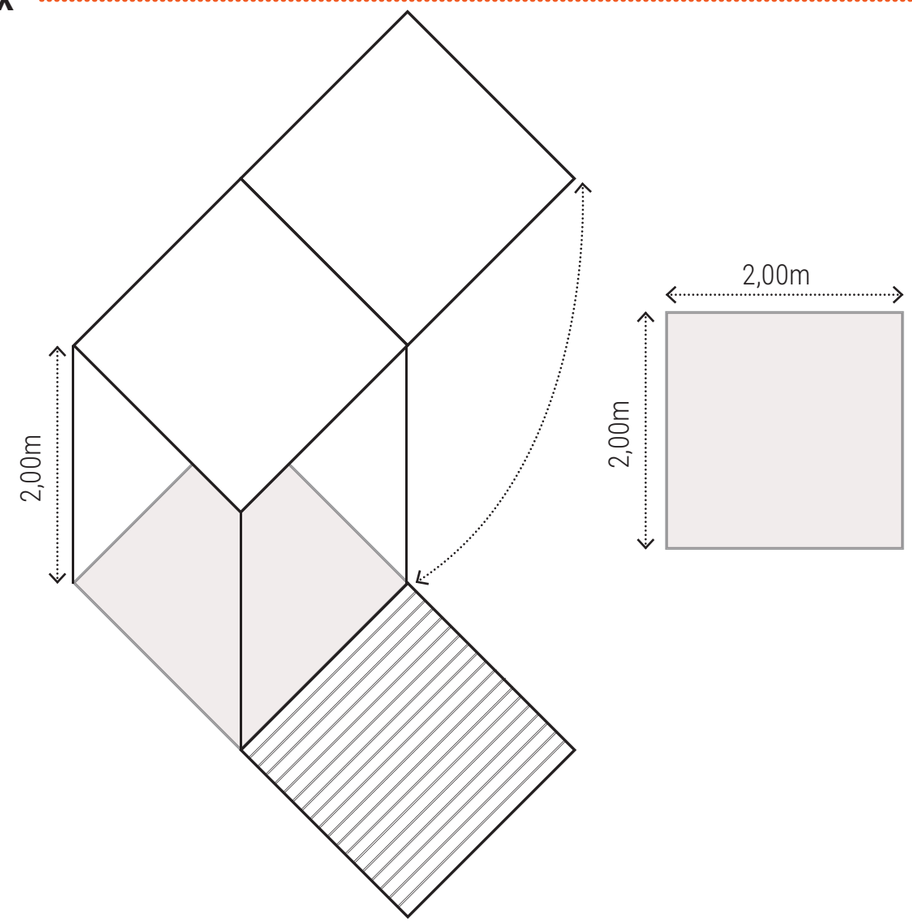






















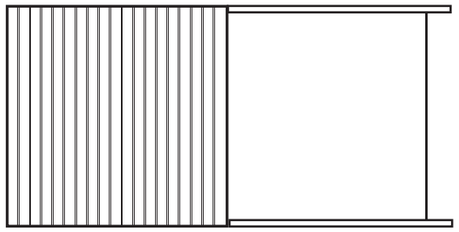


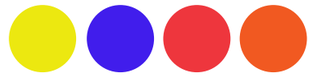




Implanter l'inattendu
Modules graphiques et fonctionnels

Le dernier thème s'inspire de formes graphiques et fonctionnelles, ce sont des modules autonomes et adaptables selon les usages souhaités, du poste de secours à la buvette en passant par les sanitaires. Deux tendances peuvent être envisagées, l'une composant avec des teintes pastelles, où le module se fond dans le paysage de dunes, l'autre tranchant par ses couleurs vives et contrastées, tels des objets land art disposés sur le sable. Ces modules sont livrés prêt à l'emploi, c'est un processus d'implantation tel un système reproductible, il est ainsi simple à mettre en oeuvre.







La plage de Frontignan

Une route d'accès aux gabarits variables
Envisager la piste cyclable

Différents gabarits forment cette route de la Mer qui mène à Piémanson.
Quatre profils sont observés depuis Salin-de-Giraud jusqu'à la plage.
La piste cyclable s'implante et s'aménage selon ces différents gabarits.





Gabarit permettant la mise en place d'une piste cyclable



Gabarit permettant la mise en place d'une piste cyclable



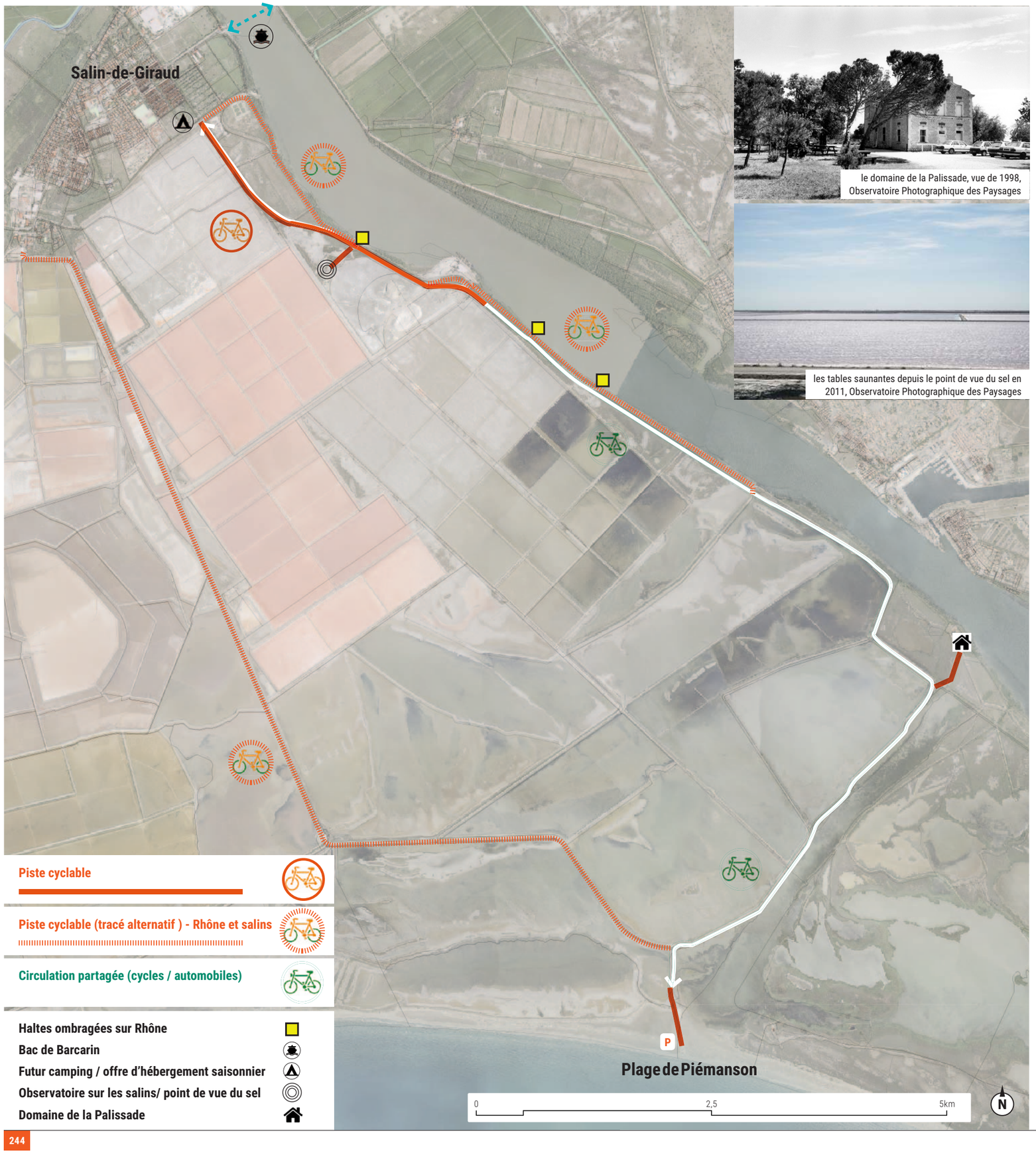
Gabarit ne permettant pas la mise en place d'une piste cyclable - circulation partagée - en parralèle la digue et son sentier longeant le Rhône



Gabarit ne permettant pas la mise en place d'une piste cyclable - circulation partagée

Inciter le visiteur à la pratique du vélo
Conforter et sécuriser le parcours

C'est dans une logique de véritable cohérence globale du projet qu'il est nécessaire de prendre en compte la problématique d'accès à la plage à vélo. En effet, l'objectif est d'inciter les visiteurs à ne plus utiliser leur véhicule pour se rendre à la plage. Dès lors, ils pourrait stationner à Salin-de Giraud, en complément d'un hébergement touristique sur place (futur camping et autres...), emprunter des cycles et se rendre jusqu'à la plage via une ou plusieurs pistes cyclables sécurisées et confortables, profitant ainsi des paysages multiples et de la «pose» estivale. Pour se faire, sont proposées différentes alternatives selon les gabarits de l'actuelle voie d'accès, et selon la possibilité de circuler sur la digue (ou en pied de digue) ou à travers les salins, (des tracés aujourd'hui impossibles ou interdits à la circulation). Ces circuits en belvédère sur Rhône et dans les salins pourraient s'inscrire dans le prolongement de l'actuel circuit «des flamants roses et du sel».



le domaine de la Palissade, vue de 1998, Observatoire Photographique des Paysages

les tables saunantes depuis le point de vue du sel en 2011, Observatoire Photographique des Paysages

CIRCULER SUR LA DIGUE OU EN PIED DE DIGUE


(Photomontage)
Piste cyclable sur digue - trajet optionnel et sécurisé en belvédère sur Rhône - trajet confortable qui peut inciter les visiteurs à la pratique du vélo



Halte ombragée dont l'installation peut être envisagée sur un parcours sécurisé le long du Rhône



Balisage cycle adapté

Un cordon dunaire et des arrières dunes dégradés



secteur EST



secteur EXTRÊME EST



secteur OUEST



secteur OUEST



DIAGNOSTIQUER L'ÉTAT DU CORDON SABLEUX



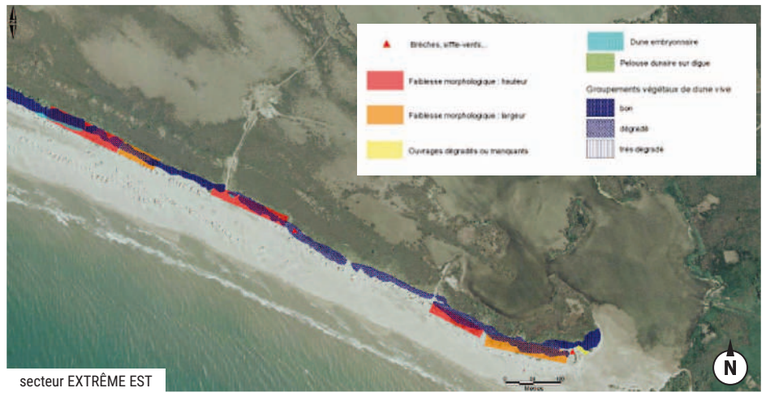
secteur OUEST



secteur ACCUEIL STATIONNEMENT



secteur EST



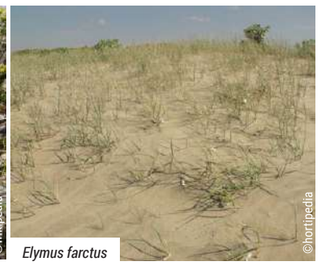
secteur EXTRÊME EST

Sources : Etude EID Méditerranée - sept 2010

RÉGÉNÉRER / REPLANTER - PALETTE VÉGÉTALE


©ethnopharmacologia
Tamaris gallicae


©wikipedia
Festuca juncifolia


©hortipedia
Elymus farctus


©actiplantarium
Elytrigia elongata


©flowersofchania
Pancratium maritimum


©florecamargue
Limonium girardianum


©naturalezaysenderos
Calystegia soldanella


©sites
Ammophila arenaria


©florealpes
Echinophora spinosa


©gbif
Eryngium maritimum


©davislawoodness
Lagurus ovatus


©grobgrau
Phleum arenarium


©faunefloremassifcentral
Potamogeton pectinatus


©iain
Ruppia maritima


©wiki
Sporobolus pungens

Proposition - LE CORDON DUNAIRE

Moyens mis en oeuvre pour restaurer le cordon dunaire

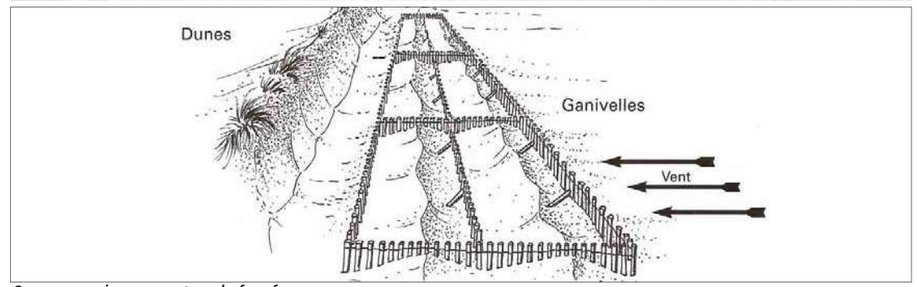
«Pour la partie ouest il est nécessaire de renforcer ponctuellement le volume sableux du cordon dunaire, implanter du géotextile biodégradable pour une replantation d'essences indigènes (cf palette végétale), aider à la colonisation. Le cordon doit être mis en défens par l'implantation de ganivelles (voir plage Napoléon), il faudrait nettoyer régulièrement manuellement la plage et mettre en place des panneaux de sensibilisation depuis les accès à la plage (enlever les ouvrages existants dégradés).

Pour la partie est, il faudrait reprofiler les dunes en secteur extrême ouest afin de renforcer ponctuellement le volume sableux, mettre en place un géotextile biodégradable sur les secteurs les plus sensibles, pour une régénération naturelle sans replantation, et enfin mettre en défens le cordon dunaire par la mise en place de ganivelles (voir plage Napoléon). Pas d'intervention sur les ouvrages existants.»

Source : Analyse de contraintes et d'opportunités - annexe 2 - fev 2011

PROTÉGER / CONSOLIDER - MISE EN DÉFENS


©hérault tribune
La plage de Frontignan



Source : environnement.ecole.free.fr

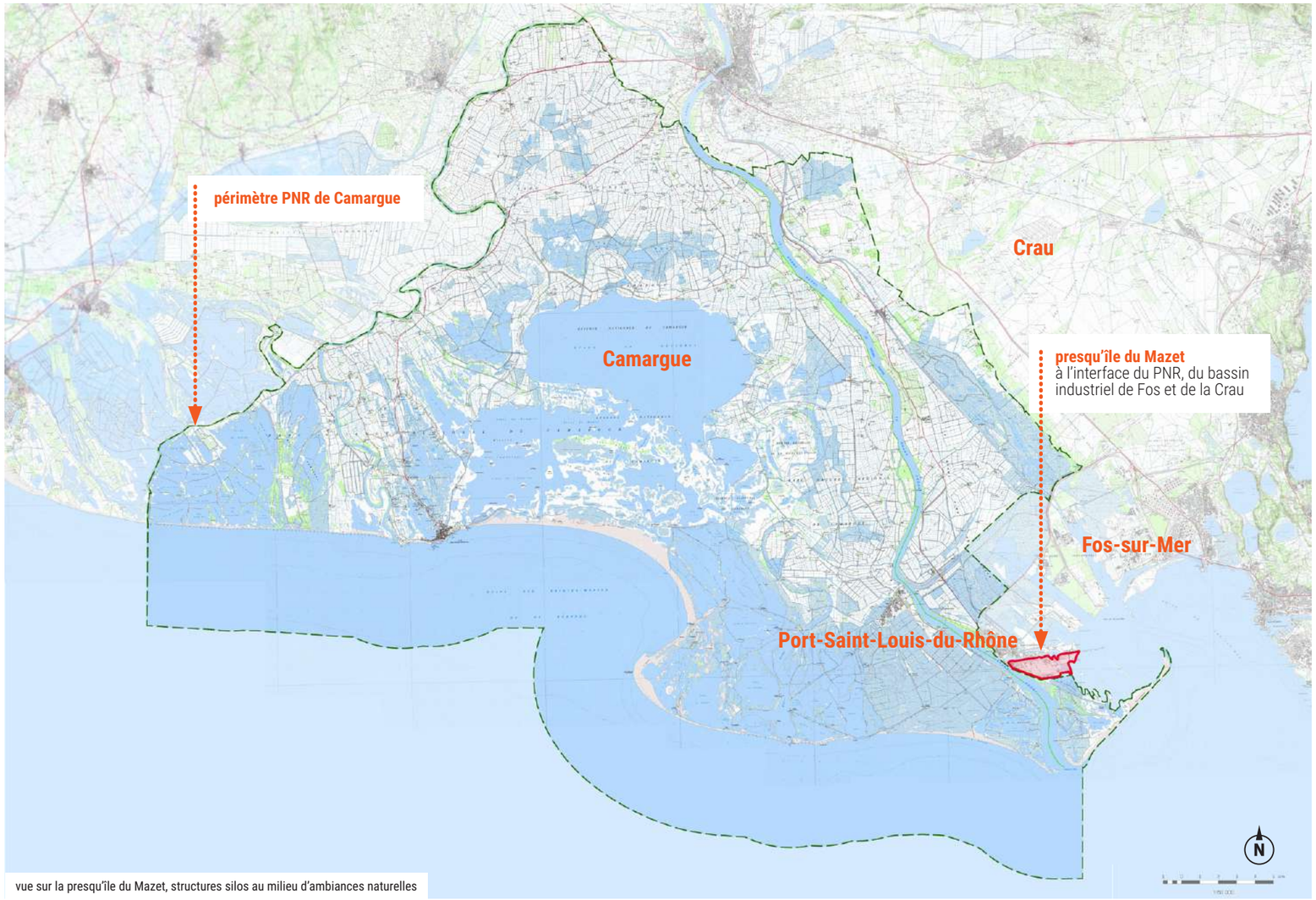

©portsaintlouistourisme
La plage de Frontignan



Pistes de projet

Cette charte été réalisée par le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement des Bouches-du-Rhône à la demande du Parc Naturel Régional de Camargue
Expert CAUE13 chargé de l'étude Julie Blin paysagiste, architecte
Tous droits de reproduction réservés

DÉPARTEMENT BOUCHES-DU-RHÔNE
CAUE 13
CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE
18 RUE NEUVE SAINTE-CATHERINE 13007 MARSEILLE



vue sur la presqu'île du Mazet, structures silos au milieu d'ambiances naturelles



vue sur la presqu'île du Mazet, structures silos au milieu d'ambiances naturelles

Pistes de projet

Expérimentations en cours à poursuivre

Accompagnement du projet de la presqu'île du Mazet comme pôle de dynamisation lié au Parc sur les aspects : dimension urbaine, patrimoine, développement économique et espaces naturels - articulation avec la ViaRhôna et le bassin industriel de Fos

La ville de Port-Saint-Louis-du-Rhône a réalisé une étude programmatique pour développer un Pôle Nautisme, Mer et Développement sur la presqu'île du Mazet. La ville de Port-Saint-Louis se situant à l'extrême sud est du PNR de Camargue, son centre ville et la presqu'île dans son prolongement sud n'entrent pas dans le périmètre du Parc. Aussi la presqu'île située à l'embouchure du Rhône forme véritablement une interface entre plusieurs entités. D'abord elle constitue le dernier espace urbanisable sur la route de Napoléon et avant la plage, avec une zone pavillonnaire en continuité du tissu bâti du centre ville. Ensuite elle comporte beaucoup d'espaces naturels situés entre le Grand Rhône et le golfe de Fos avec en point de mire Port de Bouc, et forme ainsi une transition entre l'espace préservé du Parc et le bassin industriel de Fos. Les zones industrialo-portuaires situées entre entre Port-Saint-Louis-du-Rhône et Fos-sur-Mer représentent 7 000 ha et un bassin d'emploi non négligeable. Ce secteur actuellement en mutation générera de nouveaux emplois à court terme, notamment dans le transport maritime. Il pourra donc aussi profiter aux résidents du Parc, même si la liaison de Salin-de-Giraud à Port-Saint-Louis-du-Rhône par le bac du Barcarin présente une limite aux déplacements quotidiens.

Le Rhône est bordé de cordons de ripisylve plus ou moins denses sur ses berges qui représentent un véritable patrimoine paysager, sources d'ambiances très qualitatives à protéger. La présence de digues et chemins privés interdits compliquent l'accès aux rives du fleuve. Par ailleurs son débit rend difficile la navigation qui est interdite à partir du canal de Port-Saint-Louis jusqu'à la mer. Aussi peu d'activités et d'aménagements ont pu se développer et exploiter les activités nautiques. Les quais de Ports-Saint-Louis représentent une exception en proposant des aménagements de type parc, promenade et piste cyclable.
Le projet engagé par la Ville prévoit la création d'activités et d'opérations d'aménagement liés aux métiers du nautisme et de la mer dans un objectif de développement touristique, économique, culturel et environnemental. A cet égard une étude de pré-diagnostic écologique a permis de déterminer une carte des « sensibilités écologiques » comme base pour définir les zones aménageables et les mesures compensatoires à envisager. Le projet se fonde sur un équilibre entre zones d'activités et zones naturelles préservées dans le cadre d'un plan de gestion.



ossature de hangar



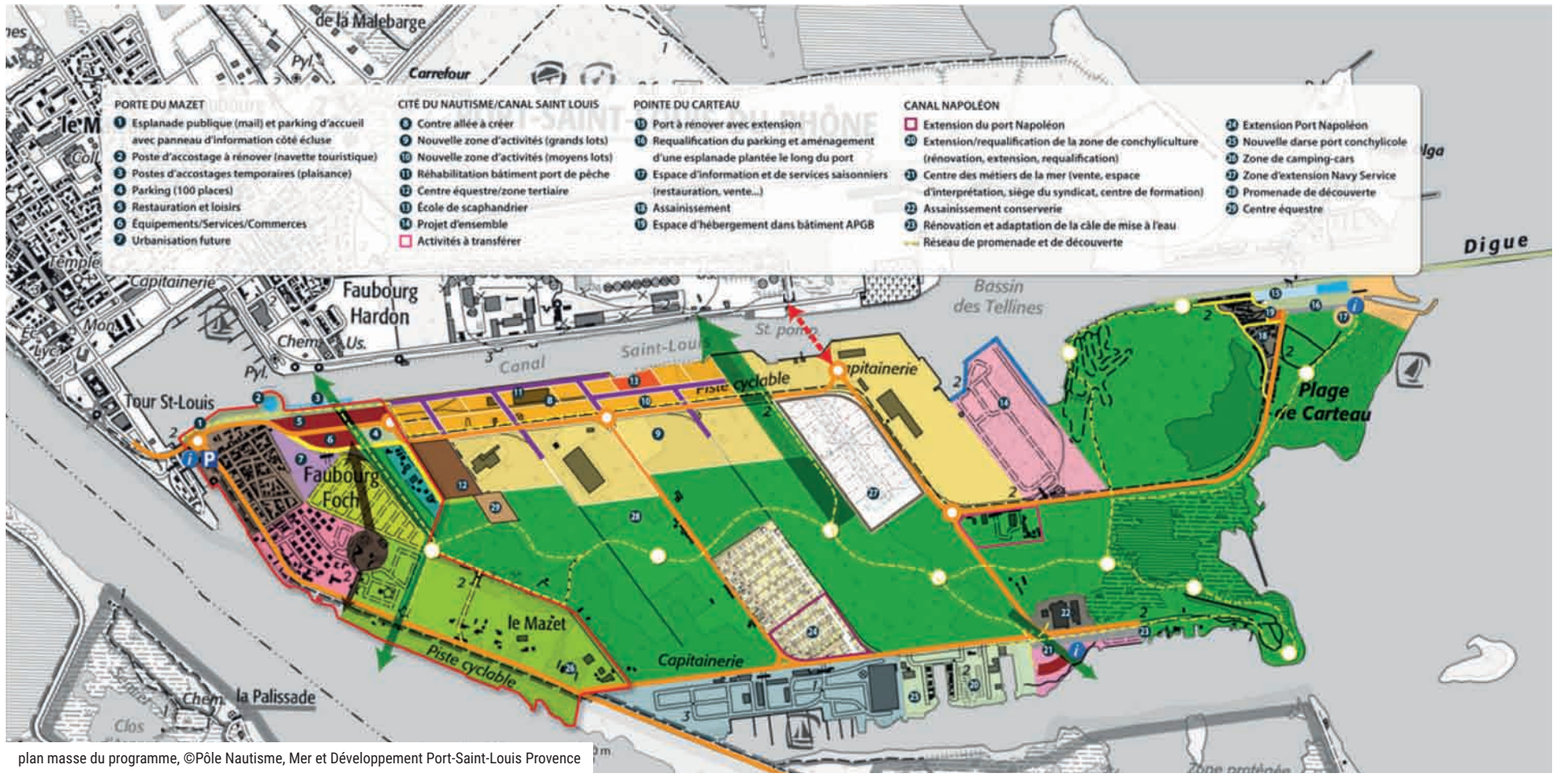
rive nord de la presqu'île



hangar désaffecté



vue de la rive nord



plan masse du programme, ©Pôle Nautisme, Mer et Développement Port-Saint-Louis Provence

Ce projet mêlant activités et zones naturelles préservées s'inscrit dans le prolongement du territoire du Parc. Il vient également en complémentarité par une offre culturelle et de loisirs, de produits issus du terroir et de la mer. La proximité de la porte de Barcarin au nord de Port-Saint-Louis permettra de combiner des circuits touristiques Camargue/Pôle nautique/Mer avec une offre de service des deux côtés des berges du Rhône dans les deux centres urbains Port-Saint-Louis et Salin-de-Giraud.

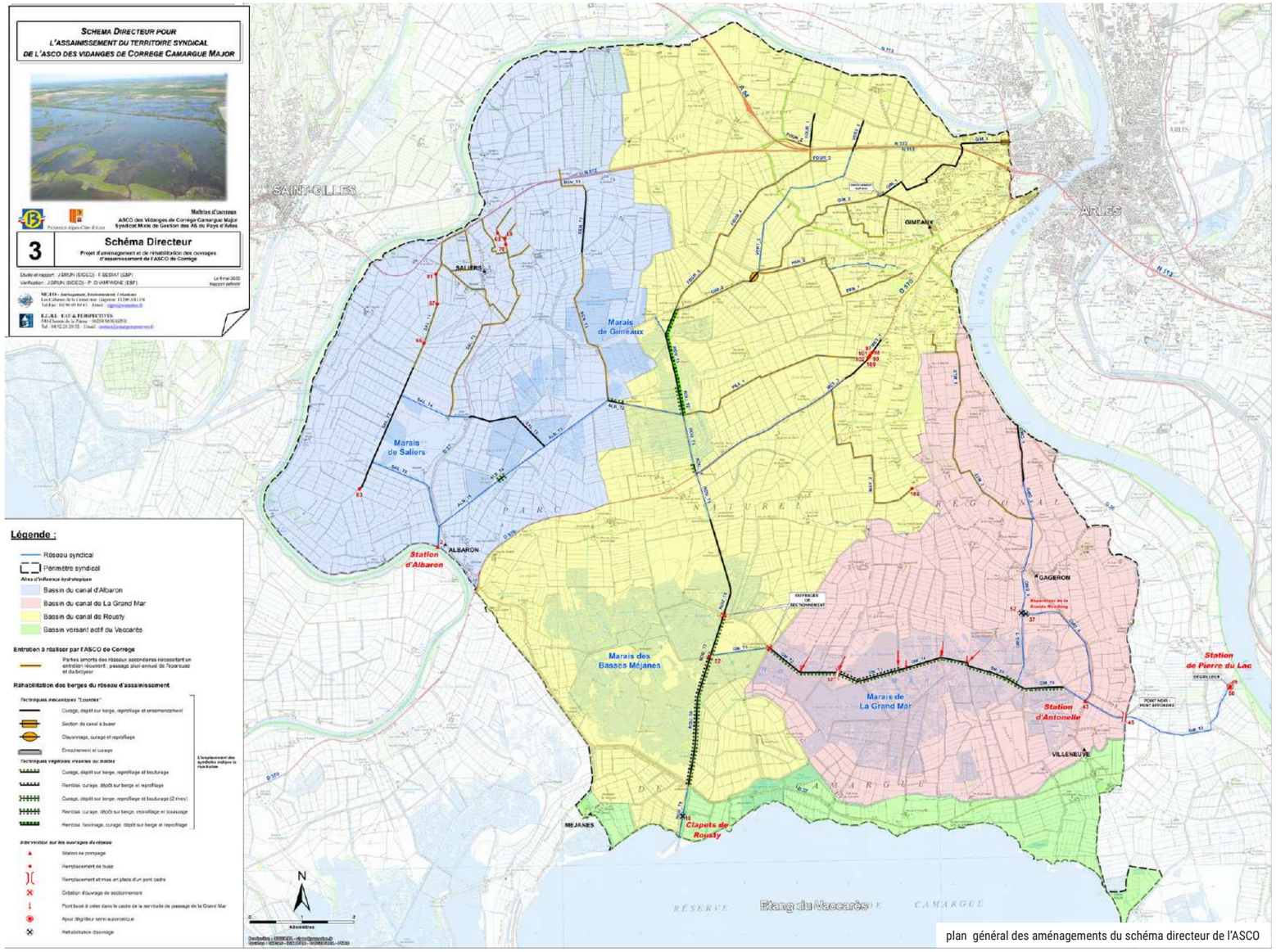
L'exemplarité de la démarche vient de deux intentions:

- Réfléchir à l'espace d'une manière globale, et éviter les aménagements au coup par coup
- En partant d'un postulat pour le projet urbain : les espaces naturels comme opportunité de valorisation de l'espace

Ce programme s'inscrit dans le projet métropolitain et se construit comme un projet global doté d'une enveloppe financière conséquente apportée par la Métropole Aix-Marseille Provence.

Le Parc va accompagner la commune tout au long du projet en apportant l'expertise de ses agents sur diverses thématiques :

- les espaces naturels, notamment par l'accompagnement dans la réalisation des plans de gestion
- l'urbanisme, le paysage et l'architecture, par une aide aux cahiers des charges et des recommandations
- le développement et la stratégie touristique
- le volet eau et littoral etc.



plan général des aménagements du schéma directeur de l'ASCO

Démarche éco-responsable : schéma directeur pour l'assainissement du territoire syndical de l'ASCO des Vidanges de Corrège Camargue Major

L'agriculture occupe près du tiers du territoire de Camargue et est principalement répartie au nord et le long des deux bras du Rhône. La culture immergée du riz majoritaire implique des structures importantes d'irrigation et de drainage qui associées aux structures végétales contribuent à façonner le paysage aussi bien dans les zones de bocage périurbain, les zones agricoles et dans une moindre mesure au coeur des hameaux. La maîtrise de la gestion des eaux est réalisée par le contrat de delta par ailleurs le territoire appartient au 'Plan Rhône' dont la stratégie globale a été approuvée en 2006.

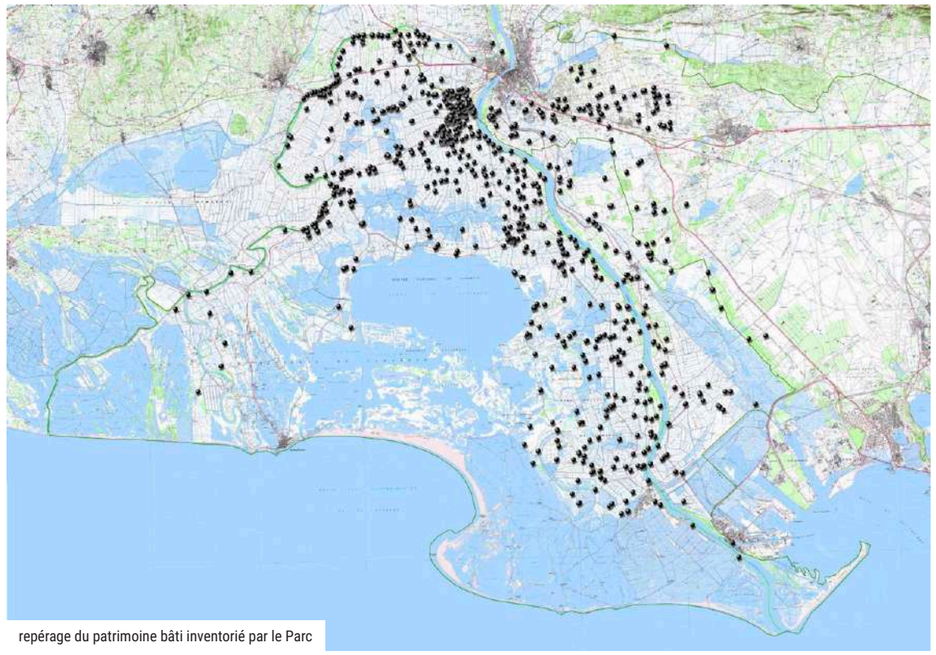
L'ASCO des vidanges de Corrège Camargue Major -association syndicale de propriétaire qui gère une partie du réseau d'assainissement sur le territoire camarguais- a lancé une étude en 2013 sous la forme d'un schéma directeur pour l'assainissement, ayant pour but de fournir les outils et orientations nécessaires à la bonne gestion hydraulique du territoire. Les mesures de protection pour les structures d'irrigation sont difficiles à concevoir car leur usage et leur fonctionnalité nécessitent une souplesse d'utilisation. Elles sont peu compatibles avec une gestion trop contraignante. Le parti d'aménagement, qui respecte les contraintes financières engendrées par un investissement important sur dix ans, distingue sur le réseau des zones à enjeux environnementaux et des interventions adaptées. Cette différentiation tient compte de la sensibilité environnementale et hydraulique. Le génie végétal notamment sous la forme de bouturage de tamaris (essence halophyte) ou de lit de plançons sera mis en place pour consolider les berges d' une érosion trop importante afin de les maintenir et de stabiliser les talus. De même des nichoirs à héron seront installés pour s'assurer qu'ils demeurent à proximité dans leur habitat naturel. L'abattage d'arbre sera également réalisé uniquement lorsque nécessaire. Par ailleurs, la station d'Albaron étant en partie accessible au public, des travaux de sécurisation ont été réalisés durant la première phase. Une réhabilitation complète de la station est prévue par ailleurs.







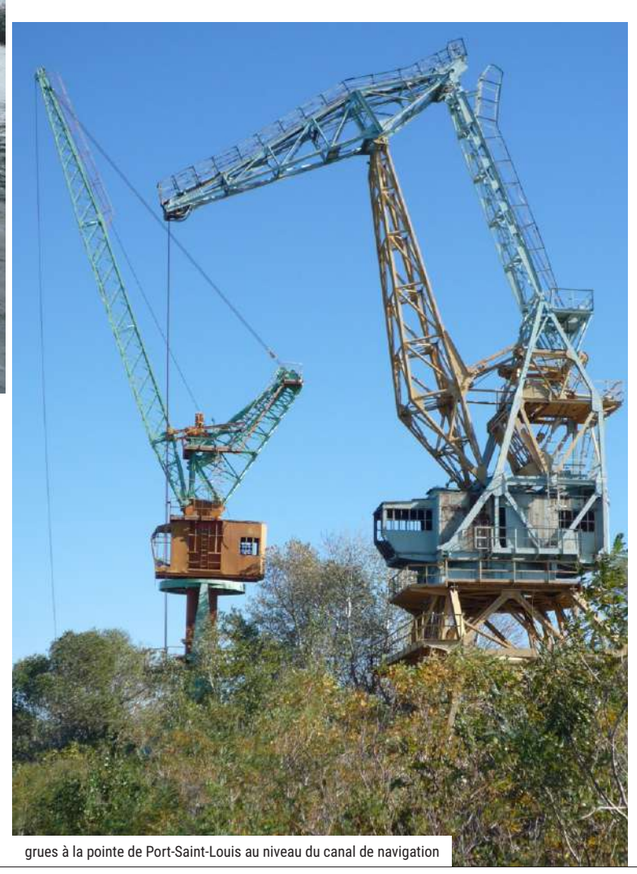
structures d'irrigation gérées par l'ASCO, station de pompage, canaux et ouvrages © ASCO des vidanges de Corrège Camargue Major



repérage du patrimoine bâti inventorié par le Parc



plateforme béton, reste de l'ancien bras des trains au sud de Salin de Giraud



grues à la pointe de Port-Saint-Louis au niveau du canal de navigation

Mise en valeur du patrimoine bâti vernaculaire au moyen de l'inventaire (maîtrise d'ouvrage Parc de Camargue)

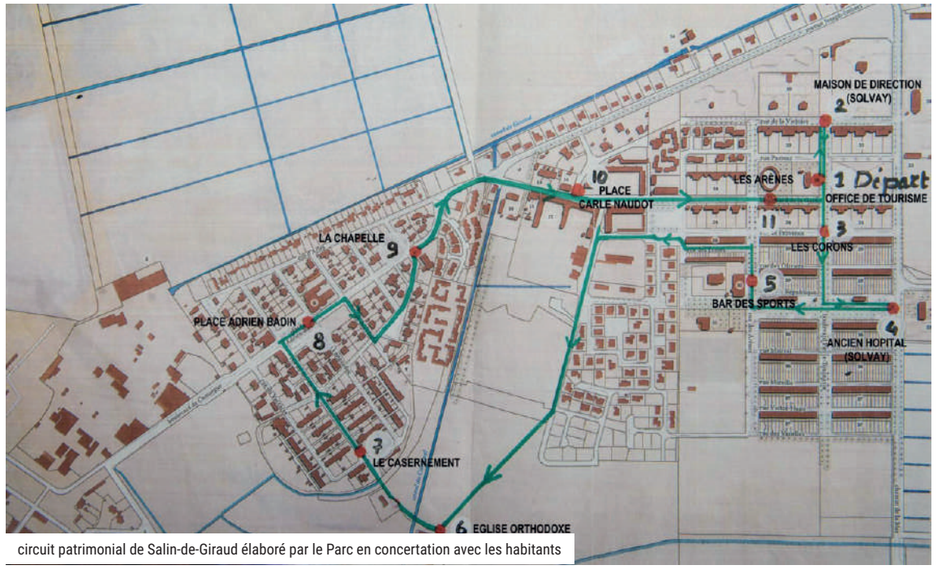
Le Parc a fait réaliser entre 2003 et 2004 un pré-inventaire du patrimoine bâti en collaboration avec le Service Régional de l'Inventaire et le Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine. En 2004, 690 édifices étaient recensés avec une couverture photographique d'environ 7000 clichés. Un complément a été réalisé en 2016 sur les communes d'Arles et de Port-Saint-Louis-du-Rhône sur le secteur du PNRC. La totalité de l'inventaire a été intégrée au système d'information territorial du Parc et est compatible avec la base Mérimée de l'Inventaire National. Les thèmes sont variés et couvrent toutes les types de bâti. Cet inventaire est essentiel dans la reconnaissance du patrimoine de Camargue et est un outil essentiel pour les projets de territoire. Il sert de support pour :

- la connaissance du patrimoine bâti du territoire
- la protection du patrimoine remarquable
- l'identification du patrimoine dégradé à sauvegarder et restaurer
- le travail d'analyse des formes vernaculaires et les préconisations pour toute intervention sur ce patrimoine
- l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme

Le PPRi bloque la possibilité de réutilisation d'un mas abandonné, ou du changement d'affectation d'une partie du bâti. L'objectif d'annexer dans les PLU les mas agricoles, est de permettre le changement d'affectation de la totalité ou d'une partie du mas, pour assurer un complément d'activité aux agriculteurs. Les intérêts sont triples : maintien de l'exploitation agricole par un apport financier supplémentaire sur l'exploitation, maintien de l'exploitation en place et des paysages, pas d'abandon du bâti et maintien du patrimoine remarquable de la Camargue. Il faut définir des critères pour éviter que les réhabilitations ne dénaturent pas le patrimoine bâti.

Concernant l'architecture agricole, une partie des mas inventoriés a fait l'objet d'une inscription au PLU d'Arles. Face au risque d'inondation, plusieurs problèmes se posent également qui peuvent avoir un impact direct sur l'état du bâti. En effet, la mise en sécurité ou les changements de destination des logements par exemple posent la question d'une réorganisation du bâti pouvant impacter sa forme (surélévation, extensions…). Un accompagnement du parc est réalisé pour les porteurs de projet pour éviter de dénaturer ce patrimoine lors de réhabilitations et transformations. Dès lors, des préconisations issues d'un travail fin des typologies bâties basé sur un inventaire complet permettront d'anticiper ces changements. Par ailleurs, la nécessité de s'orienter vers les énergies renouvelables (hydrauliques, photovoltaïque et petit éolien) pose la question de leur intégration au sein et autour du bâti pour laquelle le Parc apporte également son conseil.

C'est pourquoi il est aussi envisagé de réaliser un guide pratique d'architecture pour



circuit patrimonial de Salin-de-Giraud élaboré par le Parc en concertation avec les habitants


exemples de patrimoine bâti inventorié

l'intégration de ces éléments qui pourrait être réalisé en collaboration avec le Parc, l'architecte des bâtiments de France et le CAUE.
Une étude plus spécifique sur les mas de Camargue, en complément de l'étude sur les structures arborées (cf.p.57) comme patrimoine bâti identitaire et représentant un enjeu particulier de préservation face aux changements des pratiques agricoles pourrait être également réalisée pour intégrer les problématiques de risque d'inondation, de diversification de l'activité et de construction de structures annexes fonctionnelles (hangars, serres…).

Le Parc envisage de poursuivre cet inventaire à partir de mars 2017 et de reconduire la mission annuellement. L'objectif est de pouvoir connaître l'ensemble du patrimoine bâti du territoire du Parc en vue de pouvoir déterminer un plan de sauvegarde du patrimoine remarquable. Pour cela le Parc envisage de poursuivre cet inventaire à partir de mars 2017 et de reconduire la mission annuellement.

Autres démarches en cours

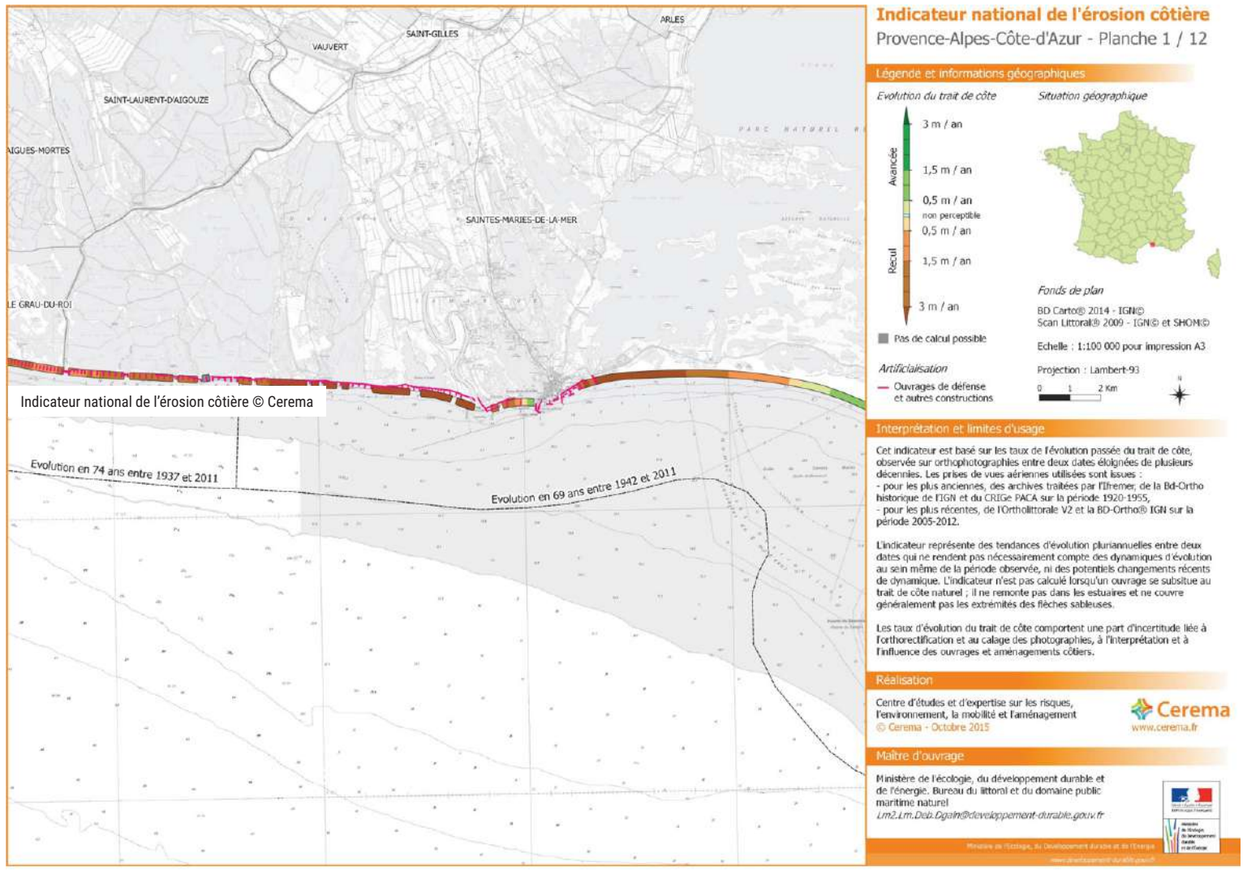
La route équestre
Projet en partenariat entre le PNR de Camargue et les Marais du Vigueirat (contact : Manon Dervieux : manon.dervieux@espaces-naturels.fr)

L'étude cyclotourisme du PNRC
L'objectif est une démarche interparc sur:
- le potentiel développement de la structuration
- la connaissance de l'offre
- le développement de maillage cycle
- le développement du cyclotourisme sur les deux parcs et à l'échelle du territoire Pays d'Arles et de la région dans la démarche interparc
- le label «accueil vélo».

Le reboisement
-> aujourd'hui campagne de distribution, réflexion sur un suivi -> amélioration de la démarche et cibler les objectifs, accompagné de sensibilisation, notamment en lien avec la valorisation de l'OPPC

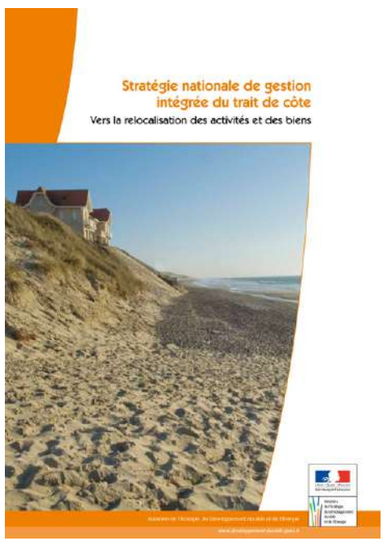
L'Observatoire Photographique des Paysages
Reconduction en 2016, valorisation en 2017 avec la création prochaine d'un site internet interactif.

Les espèces invasives
Étude plus spécifique sur les paysages des marais et les espèces invasives avec l'appui du Domaine de la Palissade et du Marais du Vigueirat qui réalisent des campagnes d'arrachage



Indicateur national de l'érosion côtière © Cerema





programme et rapport de la stratégie nationale de gestion du trait de côte, © MEDDE

Pistes de projet

Réalisation d'études spécifiques complémentaires

Réflexion globale à long terme sur le recul du trait de côte en relation avec les démarches en cours au niveau national (http://www.developpement-durable.gouv.fr/Strategie-nationale-de-gestion.html)

Il s'agit de poursuivre la réflexion sur la gestion du trait de côte en définissant une stratégie à long terme pour les sites côtiers. A ce sujet la charte du parc préconise trois types de gestion :

- maintien ou restauration d'un fonctionnement naturel
- repli stratégique ou recul contrôlé
- zone d'organisation de la défense

Si les deux premiers points permettent une restauration ou un retour à un nouvel équilibre, la troisième stratégie défensive implique la mise en oeuvre répétée de techniques lourdes et un équilibre toujours remis en cause, cela concerne en particulier le secteur des Saintes-Maries-de-la-Mer au droit de la zone urbanisée.

Le delta du Rhône a fait partie en 2005 des 25 territoires littoraux français retenues par la DIACT comme lieu d'expérimentation de la GIZC (Gestion Intégrée des Zones Côtières). Portée par le PNRC, la GIZC Camargue a consisté en un programme concerté d'actions pour la gestion des risques naturels sur le littoral, la gestion durable des ressources aquatiques, la maîtrise de la fréquentation côtière.

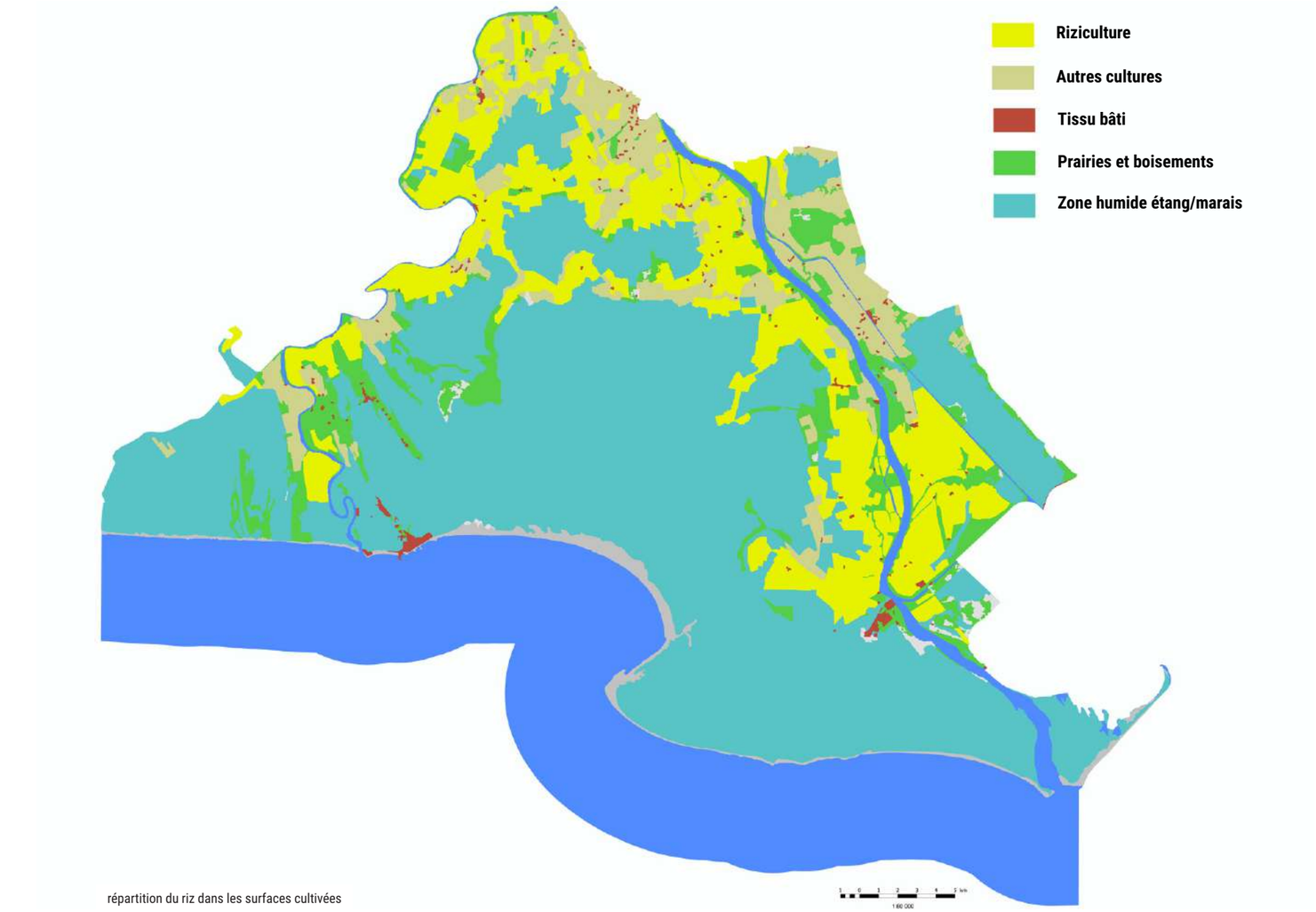
Par ailleurs, la question de la gestion du recul du trait de côte a fait l'objet d'une réflexion au niveau national. Le rapport du comité national de suivi pour la mise en œuvre de la stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte a émis des propositions visant à améliorer la mise en place dans les territoires littoraux de stratégies de court, moyen et long terme pour anticiper l'évolution du trait de côte due par l'érosion.

Ces propositions portent sur 2 types de mesures :

- celles relatives à l'amélioration de la connaissance de l'évolution de phénomène d'érosion et les dynamiques hydro-sédimentaires
- celles destinées à faciliter l'élaboration de stratégies territoriales de gestion intégrée du trait de côte, sur la base d'outils de planification et d'aménagement du territoire adaptés pour anticiper au mieux son évolution.

Dans ce deuxième volet plus opérationnel, on relève des pistes intéressantes telles que l'intégration d'une stratégie intégrée du trait de côte au niveaux des différents documents d'urbanisme et à différentes échelles : SRADDET, SCOT et PLUi portant entre autres sur la gestion des risques et l'aménagement. Il est fait également mention du caractère de réversibilité et d'adaptabilité des aménagements, les





répartition du riz dans les surfaces cultivées

stratégies de relocalisation et autres démarches de recompositions territoriales.
La mobilisation des financements publics est envisagée comme un levier à différents niveaux : par la création d'une structure dédiée (régional), par l'intégration stratégique dans les plans Etat-Région et au niveau des fonds Etat et Européen.
Certains sujets concernent plus particulièrement des problématiques liées au contexte camarguais comme la facilitation de titre d'occupation temporaire (baux emphytéotiques), les outils d'urbanisme ou de foncier concernant le cas des constructions illégales…
Aussi de nouveaux appels à projet seront lancés auprès des collectivités volontaires pour l'expérimentation de la relocalisation des activités et des biens sur les territoires soumis à risques littoraux importants.

Recherches agronomiques sur des cultures alternatives au riz

Succédant à la culture de la vigne et des céréales sèches à partir des années 1950, le riz est avec le blé la principale ressource agricole de Camargue présentant près de 40% des surfaces cultivées.
La culture immergée du riz en Camargue permet, grâce au système d'irrigation des eaux pompées dans le Rhône, d'empêcher les remontées de sel.
Les rizières caractérisent fortement le paysage camarguais avec leur bordures de roseaux et plan d'eau en miroir. Le riz est devenu un élément identitaire fortement lié à la Camargue et une IGP le valorise depuis 1997.
Néanmoins, la culture du riz a tendance à diminuer au profit des cultures maraichères ou d'autres céréales comme le sorgho ou le maïs qui impliquent un changement du système d'irrigation qui ne permet pas la désalinisation des sols. Par ailleurs, ces nouvelles cultures ainsi que la tendance à l'agrandissement des parcelles cultivées ne sont pas sans incidence sur le paysage camarguais. La riziculture nécessite des investissements conséquents tributaires notamment des aides financières européennes susceptibles d'évoluer. Enfin, d'après le contrat de delta de Camargue, elle est responsable de 90% des apports de pesticides.
L'agriculture est très présente et constitutive des paysages camarguais, elle contribue à leur entretien et participe au maintien de la biodiversité. On peut observer une certaine hausse sur le territoire des friches anciennes anciennes agricoles (cultures abandonnées depuis plus de cinq ans et moins de trente ans). (je dois vérifier)
C'est pourquoi, face à ces constats et dans la logique d'une évolution des paysages en relation avec les activités humaines et les changements climatiques, il serait possible d'envisager de nouvelles cultures adaptées à la Camargue offrant de nouveaux débouchés à l'agriculture tout en maintenant un fonctionnement d'équilibre de l'irrigation. L'objectif serait également d'intégrer le réchauffement et les aléas climatiques et d'envisager une gestion plus respectueuse de l'environnement.

Pour ce faire, il faudrait lancer des études agronomiques permettant de définir quelles nouvelles cultures pourraient se développer en Camargue en tenant compte du paysage et des structures d'irrigation existantes. Cette recherche pourrait s'appuyer sur des plantations in situ avec un suivi et des évaluations sur leur développement selon différents indicateurs (périodes de plantation, densité, qualité du sol, exposition, rentabilité…)
(infos sur des organismes de recherche sur agronomie, le cadre, les délais…)





la conchyliculture dans le bassin de l'étang de Thau
On imagine que les structures et paysages créés par l'élevage des huitres, des plateaux horizontaux géométriques fins et aériens flottant sur l'eau, pourraient parfaitement s'intégrer aux paysages lagunaires de Camargue © Syndicat mixte du Bassin de Thau

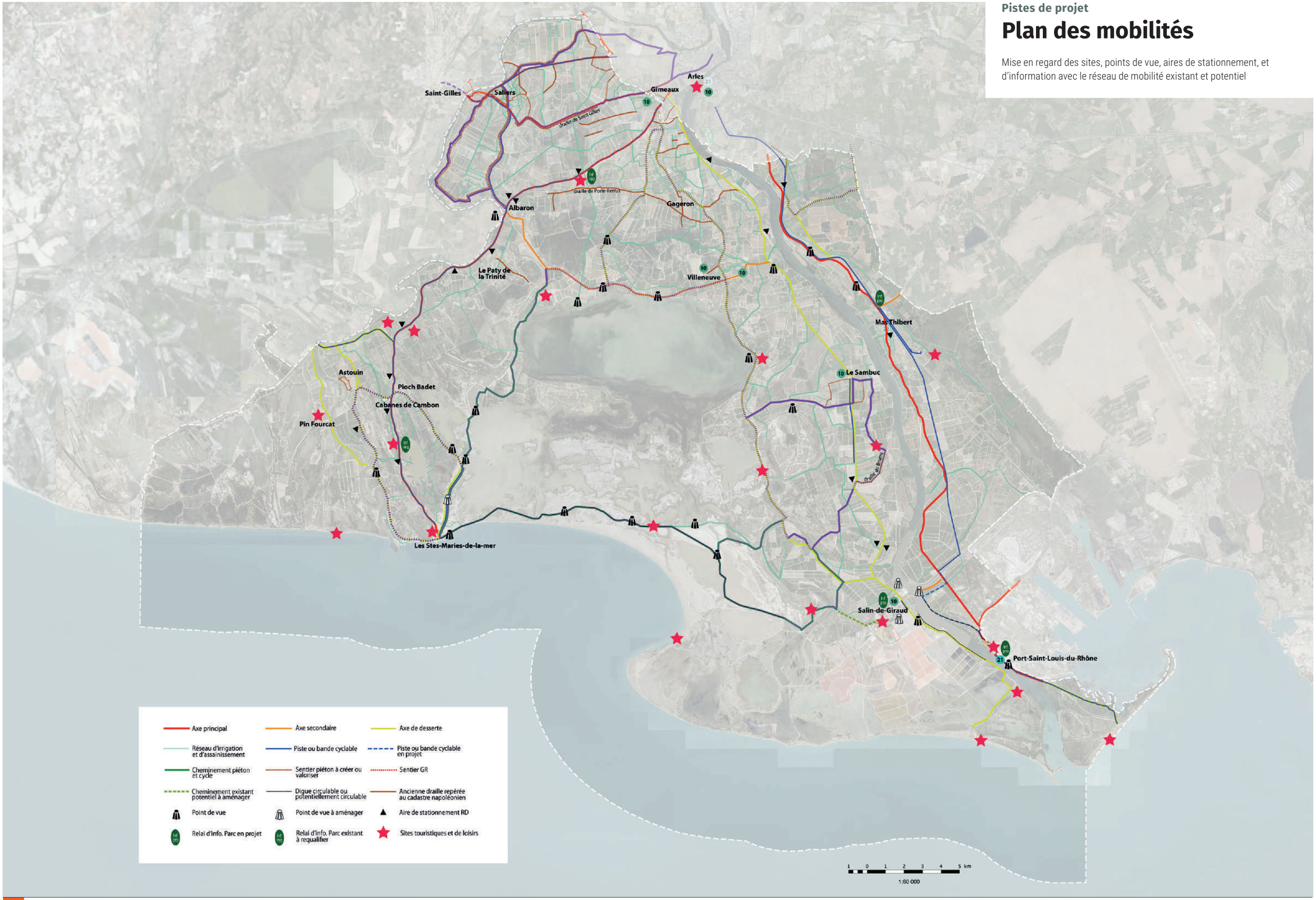
Investigations sur le potentiel de nouvelles productions (algues, conchyliculture)

La basse Camargue est à l'interface des deux systèmes hydrographiques du Rhône et de la mer.
Le Conservatoire du littoral est propriétaire d'une zone comprenant l'étang du Vaccarès jusqu'à la mer correspondant à peu près à la la réserve nationale et au secteur classé. C'est une zone de protection prioritaire située entre étangs et lagunes et le Conservatoire du littoral y oeuvre à développer progressivement une gestion qui laisse évoluer les sites naturellement. Ceux-ci sont gérés par différents acteurs, principalement les collectivités locales, mais le Conservatoire du littoral peut aussi signer des contrats de gestion avec des acteurs économiques selon des plans impliquant un suivi et des évaluations régulières. La diversification des productions en Camargue présente un intérêt certain et dans cette optique, l'alguoculture (qui va de la culture des algues à destination alimentaire, pharmaceutique et cosmétique aux micro-algues exploitées comme biocarburant) ou la conchyliculture pourraient être envisageables à terme si les zones littorales étaient effectivement rendues à un fonctionnement plus naturel. Ces activités sont en effet sensibles aux mouvements aquatiques naturels. A cet égard, le système transitoire semi-artificiel actuel d'endiguement et de contrôle des entrées (martellières) en fonction ne permet pas cette gestion 'extensive'.
En revanche, au niveau de l'étang du Vaccarès, les échanges facilités avec la mer faciliteraient le développement de la pêcherie professionnelle sur les étangs.

Pistes de projet

Plan des mobilités

Mise en regard des sites, points de vue, aires de stationnement, et d'information avec le réseau de mobilité existant et potentiel



Développer l'offre de découverte en Camargue

La mobilité au sein du parc / Gestion des accès aux plages (délestage des stationnements aux abords des plages, principe de stockage en amont des véhicules et relais par un maillage doux ou de transport collectif)



pistes cyclable vers la plage Napoléon



pistes cyclable sur la presqu'île du Mazet



la viaRhôna le long du canal au niveau de Mas Thibert
L'enrobé noir donne un caractère routier peu qualitatif et s'insère mal dans le paysage



la promenade de l'autre côté du canal
Le cheminement parallèle à la viaRhôna en direction des Marais de Vigueirat propose une ambiance champêtre où revêtement en stabilité et délimitation avec les rondins de bois donnent un caractère beaucoup plus naturel



séquence de la viaRhôna d'Arles à Port-Saint-Louis



croisement de la viaRhôna avec le pont de Mas Thibert



futur prolongement de la viaRhôna à port-Saint-Louis avec piste en pied de digue

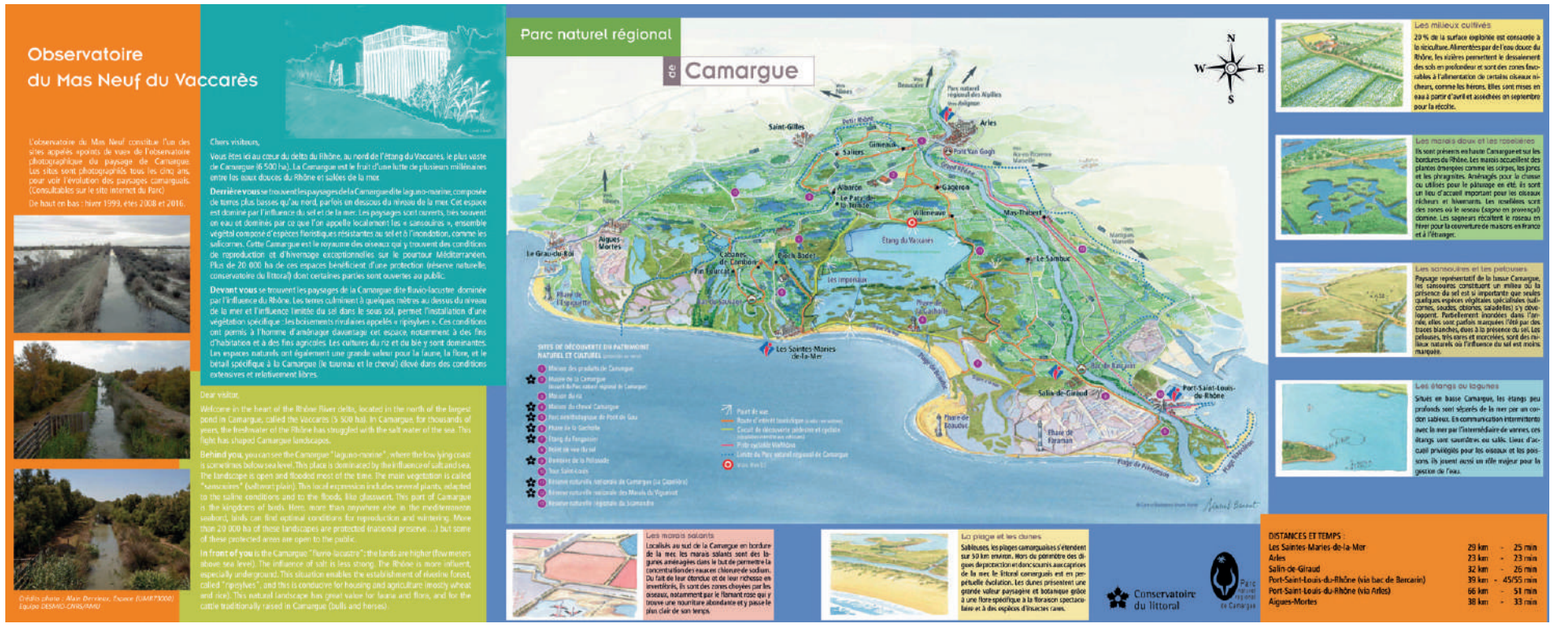
Le littoral camarguais est relativement préservé de l'urbanisation comparativement au reste du littoral méditerranéen. La Camargue dispose de grandes plages de sable « naturelles » à perte de vue. Pourtant, les accès limités et les propriétés privées ont pour conséquence une forte densité de fréquentation sur quelques sites qui subissent les effets de l'érosion, le piétinement, malgré les campagnes de mise en défens des dunes notamment. Les Saintes-Maries-de-la-Mer subissent une contrainte élevée d'érosion et ont mis en place un aménagement important constitué d'enrochements et de digues en épis et brise lame pour protéger sa zone urbanisée. Des ganivelles sont installées sur les plages pour maintenir les dunes. Le village des Saintes-Maries-de-la-Mer est historiquement très fréquenté et au delà de la plage ponctuée de digues, la promenade surélevée sur les ouvrages crée par endroits une barrière visuelle devant la mer. Si le stationnement sauvage sur la plage a été interdit et représente une grande avancée, des aires de stationnement relativement denses et continues accentuent davantage le sentiment d'artificialisation du littoral et de coupure avec le village habité.

Sur Piémanson, en février 2016, les services de l'État sont intervenus pour délimiter une zone de stationnement gratuit à la journée. Cette zone délimitée peut accueillir 500 véhicules. Auparavant, le stationnement se faisait de manière aléatoire sur l'ensemble de la plage, avec des milliers de voitures stationnées en pleine saison.

Sur la plage de Beauduc, un système de gabarit contraint le passage des voitures sans l'empêcher. Cet accès est toléré par la digue à la mer bien que celle-ci soit normalement interdite aux véhicules. Le 2ème accès depuis le phare de la Gacholle est également contraint et oblige les usagers à accéder en modes doux.

L'accès aux plages en modes doux serait une solution optimale pour limiter les flux, l'érosion et la dénaturation des paysages. Parallèlement, afin de permettre l'accessibilité au plus grand nombre, des navettes au départ de Salin-de-Giraud - il en existe déjà pour Piémanson mais en nombre insuffisant - devraient permettre de rejoindre Piémanson et Beauduc en amont. Plus globalement la réflexion sur les mobilités doit être réfléchie en parallèle avec l'offre de loisirs.

- Au niveau de l'offre touristique concernant les plages de Beauduc, et surtout Piémenson plus populaire et afin d'assurer leur préservation, un fonctionnement en lien avec Salin-de-Giraud est à envisager. La proximité du village, son potentiel d'hébergement, son statut de porte de parc et son patrimoine en font un village étape désigné pour les touristes fréquentant les plages. Le PNR de Camargue lance



la table d'observation installée à l'observatoire du Mas Neuf du Vaccarès

actuellement une « mission de revitalisation centre-bourg de Salin-de-Giraud en lien avec les espaces naturels » dont l'un des objectifs est justement de proposer une offre de transports doux vers les plages par le biais de navettes publiques ou privées ou de services de location de deux roues, cycles ou électriques. La mise en service d'un petit train électrique comme celui qui existait au départ de Méjanes est également évoquée. Par ailleurs, de nouvelles pistes économiques et commerciales sont à développer pour redynamiser le village. L'opportunité d'accueil des usagers des plages offre des débouchés en plus de l'offre culturelle importante en lien avec son histoire industrielle. Il faut également citer les Opérations d'Aménagement et de Programmation du PLU récemment arrêté qui fait de l'aménagement de Salin-de-Giraud une priorité ainsi que le circuit patrimonial en concertation avec les habitants. Selon l'OAP sectorielle de Salin-de-Giraud, il est prévu à terme un parc de stationnement central de grande capacité dans le village qui permettra un stockage des véhicules en amont des plages connecté au réseau doux. Pour ce qui concerne la liaison avec Piémanson, il faut noter qu'il existe actuellement une piste cyclable sur une partie de la route depuis la RD 36D à Salin mais elle se transforme rapidement en étroite bande cyclable et s'arrête au bout de 3 km.

Plus globalement, c'est l'offre en modes doux pourrait se développer selon deux usages: d'une part les circulations entre les hameaux les plus proches et à l'intérieur de ces hameaux, et d'autre part des itinéraires plus importants en direction des touristes et cyclistes confirmés.

Il existe actuellement des boucles de randonnées cycliste et piéton proposées par le PNR de Camargue mais globalement le réseau d'itinéraire reste faible pour un territoire à vocation de loisirs de pleine nature. En complément de ces circuits identifiés des projets sont engagés (prolongement des bandes cyclables en surlargeur sur la RD570 jusqu'à Gimeaux et de la ViaRhôna jusqu'à Port-Saint-Louis du Rhône) et des liaisons vers les plages, les sites remarquables et des sites plus confidentiels pourraient également se développer. Des réflexions dans ce sens sont en cours au Parc . Il est à noter que les bandes cyclables en surlargeur ne protègent pas le cycliste qui ressent la vitesse et la proximité des voitures. Un aménagement intermédiaire consiste à séparer la bande cyclable par un bourrelet comme la piste allant à la plage Napoléon. L'idéal est séparer la piste par une bande plantée qui protège le piéton et rend la circulation plus agréable au contact de la végétation, comme il est proposé dans l'aménagement de l'approche du bac de Barcarin à Port-Saint-Louis-du-Rhône (cf p. 9). Des études en cours et à venir abordent ces thématiques : route équestre, mobilité, offre de cyclotourisme commune aux Parcs régionaux de Camargue et des Alpilles ainsi qu'un schéma départemental (régional?) vélo. Elles nécessitent un travail transversal avec les différentes collectivités territoriales, communautés d'agglomération, département, offices de tourisme, Parc etc…



l'installation de T. Kawamata sur le digue au droit de la station de pompage de la Grande Montlong



plateforme observatoire



observatoire traité en platelage et rondins bois sur la RD 36b



délaissé de Bouchaud en 2010 routier identifié par l'Observatoire Photographique des Paysages



observatoire du Fangassier - aménagement Conservatoire du Littoral



digues longeant des propriétés à Albaron



observatoire du Fangassier, point d'information



panneau Symadrem à proximité des digues



observatoire du Mas Neuf



aire d'arrêt traitée de façon sobre : bande enherbée et alignement

La mobilité au sein du parc / les sentiers de randonnée

La balade pédestre est la première activité pratiquée avant la plage. Au niveau des circulations douces, les drailles existantes et l'important réseau de digues (protection du fleuve et de la mer) constituent un potentiel pour un nouveau réseau de circulations douces. Cependant, le statut privé de ces sentiers, la question de responsabilité du Symadrem - organisme gestionnaire des infrastructures de protection - et la proximité des propriété contiguës au fleuve dans le cas de l'ouverture d'un passage sur la digue complexifient une démarche de valorisation par l'usage.

Concernant l'ouverture à la randonnée de chemins privés (agricoles, drailles), il existe deux possibilités.

1/ Le classement au Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) à l'initiative de la commune. Elle peut ainsi solliciter l'inscription d'un ou plusieurs itinéraires de randonnée au sein du PDIPR et c'est le conseil général qui est ainsi compétent pour établir et modifier le PDIPR, et ce, après avis de la Commission départementale des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature (CDESI). Dans ce cas il est nécessaire de passer avec le propriétaire une convention d'ouverture qui a vocation à encadrer juridiquement et à pérenniser l'emprise des chemins de randonnée figurant au PDIPR. Cette convention peut être passée avec le département ou la commune si elle est à l'initiative de l'inscription du chemin, ou qu'elle assume les charges d'aménagement ou d'entretien.

2/ La création par la commune d'itinéraire de promenade et de randonnée. Il faut alors distinguer :

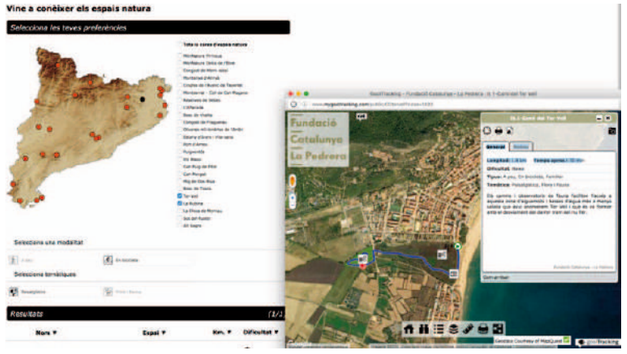
- Les chemins d'exploitations qui sont en principe d'usage libre mais dont leurs propriétaires peuvent interdire l'accès au public. Aussi Le tracé d'un itinéraire de randonnée sur ces chemins implique de conclure avec les propriétaires concernés une convention de passage.
- Les chemins privés (appartenant en pleine propriété à une personne privée déterminée et qui de droit ne peuvent pas être intégrés dans un itinéraire de randonnée sans accord préalable du propriétaire), la création d'aménagement spécifique sur ces chemins constituant une voie de fait. De la même façon que pour les chemins d'exploitation, une convention de passage doit être réalisée dans les formes.

La convention de passage doit être expresse et écrite et encadrer les charges et responsabilité respectives du propriétaire et de la commune sur :

- l'aménagement du chemin de randonnée (tracé, clôture, mobilier, balisage et signalétique, etc.)
- l'entretien du chemin (débroussaillage, etc.)
- les règles de police applicables (chiens, ordures, camping, feux, interdiction de fumer, de quitter le sentier, etc…)
- l'usage du chemin (public admis : randonnée pédestre, cycliste, équestre, motorisée, etc.)

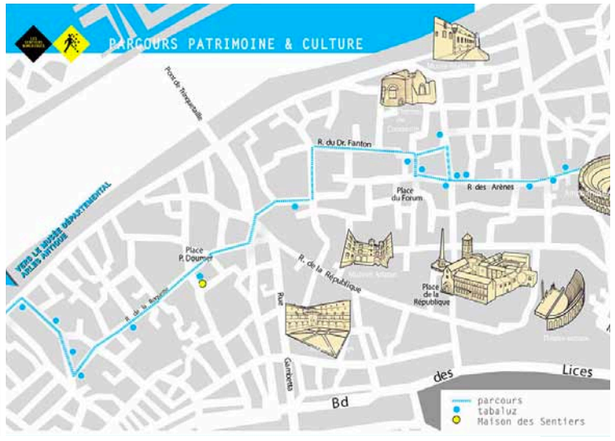


exemple de réalité augmentée
Abbaye de Jumièges, le visiteur voit se recréer sur sa tablette l'architecture telle qu'elle était initialement en même temps qu'il se déplace



exemple de réalité augmentée
Application Espais natura permettant de se déplacer sur la carte d'un parc naturel avec les différents points d'intérêt, les services et le contenu associé (historique, circuits de randonnée, bâtiments remarquables, informations pratiques etc.)





parcours patrimoine et culture à Arles
Les Sentiers du numérique proposent un circuit dans le centre historique d'Arles où les balises 'tabaluz', système de fenêtre lumineuse apposées sur les façades permettent de diffuser des informations aux habitants et touriste via les QR codes © The Vibrant Project



carte sensible de Vitrolles réalisée par Amandine Maria paysagiste
© Amandine Maria



carte sensible du Grand Site Sainte Victoire réalisée par Fanny Brouillet pour le CAUE13

- le partage de responsabilités et d'assurances (éventuelle acceptation de responsabilité civile par la commune pour les dommages subis par les randonneurs).

Textes de références : article L.361-1 du Code de l'environnement, articles L.311-1 et suivants du Code du sport, articles L.162-1 et suivants du Code rural.

Parallèlement au développement du réseau de modes doux, une réflexion est aussi à mener sur des espaces d'arrêt, relais d'informations sur le Parc, espaces de détente ou sites d'observation. Suivant l'exemple de certains espaces qualitatifs, les espaces de repos ou les aménagements autour du musée de Camargue par exemple, leur traitement général, comme le sol, la signalétique, les plantations, le mobilier (table de pique nique, panneau d'information…) pourrait faire l'objet de recommandations à décliner sur l'ensemble du Parc. Le développement de nouveaux points d'observation est à étudier au regard du potentiel qu'offre le territoire plat de Camargue, qui offre des perspectives lointaines dès que l'on se positionne légèrement en hauteur. A cet égard, le patrimoine bâti peut permettre d'installer de nouveaux observatoires en plus des digues qui jouissent de positions privilégiées pour des points de vue. L'orientation dans le Parc et notamment la signalisation des sites d'intérêt n'est pas toujours très lisible. Le PNR de Camargue dispose de 3 espaces d'informations principaux : le mas du Pont de Rousty où se situe le siège administratif du Parc, le musée de la Camargue et le domaine de la Palissade. Les offices de tourisme des Saintes-Maries-de-la-Mer, de Salin de Giraud et de Port-Saint-Louis constituent d'autres ressources d'information supplémentaires.

Les autres points info existants et en projet ? -> plan de Parc

Un maillage plus fin d'espaces d'information pourrait participer à une meilleure reconnaissance des paysage camarguais, notamment si ceux-ci étaient situés au niveau des points de vue remarquables comme le point de vue du sel par exemple. Dans cette optique, un inventaire pourrait être réalisé en classifiant ces espaces disponibles par leur situation (proximité des réseaux de mobilité, intérêt touristique, cône de vue, dimension et qualité des espaces, statut du foncier, croisement des entités paysagères…). En zone humide, des observatoires pourraient être conçus de façon à évoluer au grès du niveau d'eau en étant réalisés sur pilotis, submersibles ou flottants.



Le Parc naturel régional de Camargue, créé en 1970, couvre un territoire de 100 000 ha sur les 3 communes d'Arles, des Saintes-Maries-de-la-Mer et de Port-Saint-Louis-du-Rhône et compte 10 000 habitants. Sa mission principale est de concilier le développement des activités humaines avec la préservation de la nature. Le Parc œuvre en faveur d'un tourisme « responsable » en accompagnant les professionnels du tourisme dans des démarches qualité (Marque Parc, Charte européenne de tourisme durable…) et en incitant les touristes à utiliser des moyens de transport alternatifs à la voiture.

Les circuits proposés vous permettront de découvrir toute la diversité des paysages de la Camargue. De la vigne au nord aux plages du sud, en passant par les sansouires et les marais salants, partez à la rencontre des emblèmes de la Camargue que sont le flamant rose, le taureau et le cheval Camargue. Profitez de votre visite en gardant à l'esprit que la préservation de la beauté de ce territoire vous appartient aussi.

		1 La digue à la mer	2 Le marais d'Albaron à Saliers	3 Le chemin des taureaux et de la vigne	4 A la découverte du Vaccarès	5 Circuit du cheval Camargue et du riz	6 Entre le Bac du Sauvage et Cacharel Les Saintes-Maries-de-la-Mer	7 La draille de Méjanes dite draille des 5 gorges	8 Le Vaccarès Tour de l'étang en 2 jours	9 Circuit des flamants roses et du sel	10 A la découverte du coron du sud Salin-de-Giraud	11 Sur les rives du Rhône de Salin-de-Giraud à Port-Saint-Louis du-Rhône	12 La ville entourée d'eau Port-Saint-Louis du-Rhône	13 Du Pont Van Gogh aux Marais du Vigueirat	14 Alpilles - Crau Camargue Diversité des espaces naturels
	VTT	2h30 - 4h	1h30 - 3h	3h - 4h	2h30 - 4h	3h - 4h	2h30 - 4h	3h - 4h	2 jours	3h30 - 5h	0h30 - 1h	1h30 - 3h	1h	3h - 4h	4h - 7h
	VTC	2h30 - 4h	1h30 - 3h	3h - 4h	2h30 - 4h	3h - 4h	2h30 - 4h	3h - 4h	2 jours	3h30 - 5h	0h30 - 1h	1h30 - 3h	1h	3h - 4h	4h - 7h
	Vélo		1h30 - 3h	3h - 4h		3h - 4h	2h30 - 4h				0h30 - 1h	1h30 - 3h	1h		
	Voiture		1h	1h30 - 2h		1h - 1h30	1h30						0h20		
	A pied	4h - 5h						6h - 7h		5h - 6h	1h30	3h - 4h	2h		

les circuits proposés par le PNR de Camargue selons les différents modes en voiture, à vélo ou à pied



la maison des produits de Camargue
Le bâtiment en ossature bois et poutre apparentes a été construit en balles de paille de riz, des murs à la toiture qui va bientôt recevoir une couverture végétale. ©Ville d'Arles

Les supports de l'offre touristique / les supports d'information :

Le PNR de Camargue joue le rôle d'un centre de ressource pour les visiteurs qui peuvent y trouver sur son site internet et dans les différents points d'information les renseignements sur les activités au sein du Parc, des dépliants sur les sites remarquables, les circuits de randonnées etc.. L'information existe mais elle est dispersée et un outil complet qui repérerait à la fois les sites, les équipements et les annonceurs permettrait de rassembler toutes les informations. Une carte dématérialisée de Camargue pourrait remplir cette fonction en passant par une application dédiée sur téléphone, tablette (m-tourisme ou tourisme mobile), ou ordinateur. Plus que des itinéraires de randonnée les fonctions de ces applications sont multiples : contenu de type office de tourisme, histoire de la Camargue, annuaire des annonceurs, échange et avis entre utilisateurs, réalité augmentée (qui permet au visiteur d'enrichir son expérience visuelle par du contenu, des modèles virtuels de sites disparus par exemple) etc…

La ville d'Arles s'est dotée de bornes interactives proposant du contenu adapté en contexte urbain, les 'tabaluz' (http://www.culture-13.fr/agenda/les-sentiers-numeriques-parcours-1-patrimoine-et-culture.html). Dans un objectif de développement de l'offre touristique dématérialisée et de l'exploitation des supports existants, le travail de l'observatoire photographique en cours (peut être préciser qu'une nouvelle campagne de prise de vue va commencer ?) montre l'évolution des paysages en des points de vue particuliers. Certains points de vue significatifs et facilement accessibles pourraient faire l'objet d'un repérage et d'aménagement spécifique en exposant ces ressources photographiques sous forme d'exposition et /ou dématérialisation par le biais d'outils numériques (écrans, bornes, application/ réalité augmentée).

Outre les nouveaux outils de communication numérique, des supports visuels attractifs pourraient, par un travail graphique d'interprétation des différentes entités paysagères camarguaises, donner à voir au public une vison plus complète de la Camargue, les territoires les plus fréquentés n'étant pas forcément les plus représentatifs de la diversité des paysages. Dans cet esprit, une carte sensible illustrée de la Camargue pourrait montrer de façon plus parlante la répartition et l'importance des caractères marqués du territoires : agriculture, marais, sansouires, lagunes, hameaux…

Un autre visuel sous forme d'un grand tableau pourrait illustrer l'évolution des paysages des différentes entités à travers les saisons, en montrant les changements de la flore, des couleurs, des plans d'eau, de la faune et des usages des habitants et visiteurs.



cabane de gardian sur le sentier du Mas du Pont de Rousty
Le toit de la cabane a fait l'objet d'une rénovation selon les techniques traditionnelles au cours d'un chantier participatif ©Dindeleux/Tour du Valat







exemples de chantiers de construction en paille
La structure en bois est remplie par des ballots de paille puis recouverte d'un enduit à la chaux

Les supports de l'offre touristique / les activités :

Les activités en Camargue sont tournées vers :

- la découverte des espaces naturels, la faune et la flore avec en particulier les différents sites d'observation des oiseaux (parc ornitologique de Pont de Gau, site de reproduction des flamants roses à l'étang du Fangassier
- des espaces culturels où découvrir les ressources de la Camargue : musée de Camargue, musée du riz, du cheval
- les itinéraires de randonnée, à pied, à vélo ou à cheval
- le tourisme balnéaires avec des plages naturelles à perte de vue

La plupart de ses activités sont pratiquées à la haute saison, la fréquentation des plages étant l'activité la plus importante en été. Aussi, le développement de nouvelles activités se pratiquant également hors saison pourrait favoriser un tourisme et une Camargue attrayante. Les dimensions généreuses des plages sont propices au sports balnéaire, le kite surf étant déjà beaucoup pratiqué sur la plage de Beauduc. Le char à voile pourrait aussi s'y développer durant les mois creux de l'année, y compris sur les autres plages qui s'étendent pour la plupart d'entre elles sur plusieurs kilomètres. Les randonnées à cheval qui sont proposées également principalement durant l'été pourraient s'élargir à d'autres sports équestres du type raids et courses équestres.

Les supports de l'offre touristique / les produits et savoir-faire camarguais :

La marque « Parc naturel régional » reconnaît des produits et des savoir-faire répondant aux valeurs qui lui sont associés : les spécificités d'un territoire, un environnement préservé, valorisé et de dimension humaine.
Deux types de produits et savoir-faire bénéficient de la marque « Parc naturel régional de Camargue » : les produits agricoles issus du territoire du Parc (la pomme de terre primeur des sables et les vins d'appellation) et les prestations et savoir-faire proposés sur le territoire. Concernant ces derniers, il s'agit majoritairement de centres de tourisme équestre.
Depuis 1997, une IGP (Indication Géographique Protégée) valorise le riz de Camargue.
L' IGP vin Sable de Camargue concerne la partie petite Camargue du parc située sur une zone à l'ouest des Saintes-Maries-de-la-Mer. La viande de taureau bénéficie d'une AOP.
Afin de promouvoir une plus large palette de produits et savoir-faire de Camargue et dans une logique de mise en réseau et de proximité des circuits touristiques, un label Camargue-Pays d'Arles pourrait promouvoir ces deux territoires. Il s'agit de tirer profit d'une complémentarité entre un tourisme urbain, culturel et provençal et un tourisme de loisirs de nature plus rural, basé sur la découverte des grands espaces naturels.
Parmi les objectifs du programme d'actions 2017 annoncés, le Parc souhaite

travailler avec la Chambre des métiers et la CAPEB (Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment) sur le développement des écomatériaux locaux par la formation d'artisans et la mise en place de filières.
Plusieurs filières implantées en Camargue génèrent des produits constituant des matériaux de construction qui pourraient être davantage développés et valoriser un savoir-faire spécifiquement camarguais :

- la sagne issue des roselières est un matériau de couverture typiquement camarguais. Elle recouvre les bâtiments traditionnels comme les cabanes de gardians. Outre le fait d'être un matériau local et répondant aux critères de développement durable, il participe à l'entretien des marais, au maintien des paysages et à une économie de tradition.
- la paille de riz représente de telles quantités en Camargue que les agriculteurs sont parfois obligés de la brûler alors qu'ils pourraient la revendre à profit pour la construction. Elle présente des qualités isolantes qui assurent un confort thermique en toute saison. C'est aussi un matériau durable et économique, qui procure une bonne ambiance acoustique et favorise un intérieur sain. D'un point de vue environnemental, elle est peu couteuse en énergie pour sa transformation, elle se composte en fin de vie et demande un transport réduit. La seule réserve porte sur le coût de la main d'oeuvre mais des sociétés comme Pro-Paille proposent des formations suivant des règles professionnelles spécifiques, ce type de construction étant réglementée depuis 2012.

Les supports de l'offre touristique / l'hébergement touristique et la mise en valeur du patrimoine bâti :

L'offre d'hébergement concernant le Parc se concentre essentiellement sur les communes des Saintes-Maries-de-la-Mer et le centre ville d'Arles avec une forte capacité d'accueil en hôtellerie de plein air lié au tourisme balnéaire pour la première. On note un déficit d'hébergements ruraux en gîtes ou chambres d'hôtes alors même que les touristes déclarent venir en Camargue pour découvrir le patrimoine naturel et culturel et consommer les produits locaux. L'image d'un espace naturel sauvage et protégé exceptionnel est pour eux très fortement associée à la Camargue. Par ailleurs la faiblesse de l'offre en gîtes s'explique par le peu de bâti disponible et adapté pour recevoir du public ainsi que la précarité de ce seul revenu d'activité. Parallèlement à ce constat, l'inventaire du PNR de Camargue a recensé plus de 300 mas dont une partie ayant encore une fonction agricole et pour lesquels un complément de revenu pourrait permettre de pérenniser une production déclinante ou peu rémunératrice. L'agritourisme est en effet une pratique qui permet de répondre à une demande actuelle 'hors des sentiers battus' et d 'immersion dans la vie locale, tout en valorisant un patrimoine bâti. Les activités proposés peuvent être de l'hébergement, de la restauration/vente de produits ou encore des offres de loisirs sportives ou culturelles. L'agritourisme est plus développé chez les exploitants bio,



les différents labels et appellations des produits du Parc de Camargue

ce qui s'explique sans doute par une prise de conscience que la qualité des produits, de l'environnement, des paysages et leur fréquentation sont liés autour des notions de respect et de préservation des ressources.
Aussi, l'ouverture au public des exploitations pose la question de la mise en conformité de l'accessibilité avec la prise en compte du risque d'inondation très présent. En corollaire, les modifications nécessaires du bâti, qui constitue de surcroit un patrimoine vernaculaire remarquable, doivent être encadrées par des recommandations et une règlementation pour éviter une dénaturation des formes architecturales et paysagères liées au mas. Le PLU d'Arles a identifié, à partir de l'inventaire du patrimoine bâti réalisé par le Parc, 79 mas d'intérêt patrimonial pouvant changer de destination en application de l'article L151-11 du code de l'urbanisme. Cet article autorise les constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs dès lors qu'elles ne sont pas incompatibles avec l'exercice d'une activité agricole, pastorale ou forestière du terrain sur lequel elles sont implantées et qu'elles ne portent pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages. Il est à noter également que le PLU d'Arles a inventorié des alignements d'arbres à conserver au titre de l'article L.151-23 sur la commune. Ils concernent en particulier les doubles alignements en entrée de mas et on pourrait imaginer compléter cet inventaire afin de protéger les structures arborées précisément en cas d'évolution des usages des exploitations. Les prescriptions de l'article concerné indiquent que tout abattage est proscrit hormis pour des raisons sanitaires ou il devra être compensé par la plantation d'un arbre de haute tige dans l'alignement concerné.

Les supports de l'offre touristique / consommation des produits locaux et démarche qualité:

Il existe une demande croissante des consommateurs depuis une dizaine d'années concernant des produits frais et transformés. La Camargue bénéficiant d'une grande diversité de produits dont certains emblématiques (riz, sel, taureau) ou avec des labels, la vente en circuit court permet une meilleure valorisation de la production. Pourtant elle reste un potentiel relativement inexploité même si la création d'un groupement d'agriculteurs et des points de vente directes se sont mis en place. La maison des produits de Camargue propose également une vente directe de produits et d'artisanat local. Ce système pourrait effectivement se développer en complémentarité de l'offre d'hébergement 'à la ferme' par la vente ou la restauration sur place ou sous forme de marché paysan, cueillette ou encore par le biais d'un intermédiaire de type magasin solidaire.
Notons également que le PNR a mis en place, outre la marque Parc, la Charte européenne de tourisme durable qui engage les professionnels qui la signent dans une démarche volontaire sur les aspects environnementaux, économiques et sociaux. Elle repose sur des ateliers de formation, de communication et sur une mise en réseau des acteurs. Plus récemment, la Camargue vient d'être sélectionnée pour faire



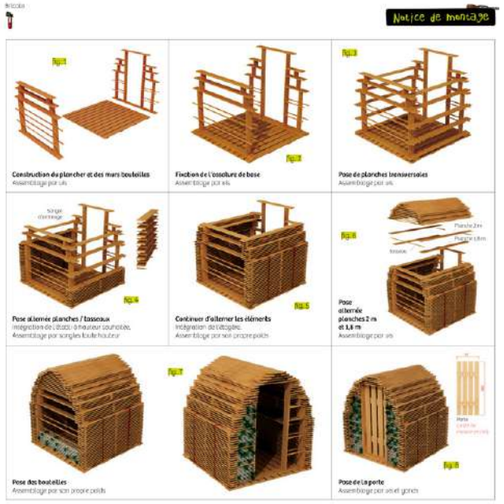
Le principe de la « réserve » est le fruit de deux techniques ancestrales de stockage : l'empilage de bois sec et l'entreposage de bouteilles.
Ces deux méthodes ont en commun l'utilisation de lattes pour caler entre elles les éléments entassés.

Une architecture simple qui évoque la forme d'une cathédrale, d'une chapelle avec son vitrail.
La matière première (planches brutes/bouteilles) est magnifiée par un **jeu de clair-obscur**, entre vide et plein, entre opacité et transparence.

Le modèle de rangement épuisé, étagères et étoilé s'improvise avec les mêmes matériaux et la même procédure d'assemblage ; les tasseaux viennent se greffer dans les interstices existants des parois pour former des palettes, supportant les planches qui interchangeables et étoilés. Leur nombre et dimensions sont modulables dans l'espace et dans le temps en fonction des besoins de chacun gardiens.
Entreposage : opération qui consiste à mettre les bouteilles en lits, sur lattes, juste après le lavage. Les bouteilles subissent ensuite la prise de mousse, puis le vieillissement sur lattes.
Le principe de planches et bouteilles empilées rend l'abri entièrement démantelable. Le matériau première est réutilisable. Le bois est utilisé brut de sciage, sans traitement (bâchage naturel). La mise en œuvre récupération et réalisations nécessite un investissement non négligeable en temps.

Le « réserve » laisse les matériaux respirer avec les éléments naturels, en suivant leur rythme et leur capacité de changements.
Les vides de cette cabane peuvent accueillir un hôtel à insectes par accumulation de poulies, brindilles, fleurs d'orbon, glaise... entre deux planches.

Fournitures	Quantité	Prix
Planches Douglas brutes de sciage, non traitées (200 x 15 x 2,2 cm)	x 120	360 €
Planches Douglas (spécifique pour la toiture et la porte 190 x 15 x 2,2 cm	x 29	
Tasseaux en pin (ou copeau) brutes de sciage, non traités 2 x 2 x 96 cm	x 206	30 €
Tasseaux empilé-briques 2 x 2 x 200 cm	x 20	
Quincaillerie : vis inox tête 4 x 30 mm	x 240	40 €
grands sangles d'arrimage tendeur à cliquet 25 mm x 3 m	x 2 x 4	
Bouteilles de vin (contenance 75 cl, traditionnelles, Ø 80 mm)		RÉCUP'
760 pièces MINIMUM		
330 pièces ANTIQUE		
Coût total TTC		**400 €**





Exemple de de concours d'idée
Petites Machines à Habiter (PMH) concours lancé par le CAUE 72 à l'intentions des jeunes architectes et paysagistes en exercice ou étudiants, qui a lieu tous les deux ans sur un thème donné, ici la cabane de jardin

partie des contrats de structuration de pôles touristiques territoriaux (SPôTT) ayant pour objectif de soutenir les territoires reconnus comme touristiques d'excellence. L'accompagnement concerne la structuration d'une offre de proximité de qualité visant à favoriser le développement d'un tourisme authentique et maîtrisé, de conquérir de nouvelles parts de marché et d'accroître le séjours et la consommation journalière.

Les supports de l'offre touristique / la sensibilisation

La découverte des paysages et la connaissance du territoire regarde à la fois les habitants et les visiteurs occasionnels mais des actions spécifiques peuvent permettre aux camarguais de mieux se les approprier.
Dans le contexte d'étude programmatique de revitalisation des activités économiques à Salin-de-Giraud, des ateliers participatifs pourraient impliquer les Saliniers dans l'embellissement des espaces publics. Ils peuvent consister en la mise en place de plantations encadrées par un jardinier de la commune, de réalisation de fresques sur les façades ou murs dégradés, d'expositions temporaires de réalisations (photographies, maquettes, sculptures, installations) sur des thématiques liées à leur village par exemple. Ces initiatives peuvent également prendre la forme de manifestations estivales plus orientées sur le patrimoine et intéressant aussi les touristes autour des pratiques et traditions camarguaises.
Des parcours pédagogiques peuvent également être élaborés sous forme de balades commentées par des professionnels, historiens, écologues, architectes, paysagistes, qui pourront donner leur point de vue de spécialiste et transmettre une connaissance fine directement sur le terrain. A l'attention des scolaires, des programmes intégrés dans les classes pourraient se dérouler sur plusieurs mois sous forme de sorties en extérieur et de travail de restitution/création en classe afin qu'ils appréhendent mieux leur environnement proche et qu'ils développent un regard plus curieux et informé sur ce qui les entoure.
Dans la perspective de mise en réseau notamment par le développement des points d'information touristique et du signalement des annonceurs, des petites architectures ou un mobilier identifiable à décliner sur le Parc, pourraient faire l'objet d'appels à projet sollicitant selon le sujet les professionnels concepteurs et le grand public. Ces petites architectures comme des 'balises camarguaises' pourraient avoir plusieurs fonctions en plus de relais d'information: points de vente éphémères, cabanes de plage, ombrières, sanisettes… Elles répondraient à un cahier des charges rédigé par un partenaire compétent en architecture comme le CAUE, qui pourrait également organiser la consultation. A cette occasion, les formes traditionnelles, les matériaux et ambiances camarguaises pourraient être réinterprétées dans un langage contemporain et fonctionnel ainsi que leur réalisation faire appel aux producteurs et artisans locaux. De même pour les éléments de mobilier pérennes ou éphémères à concevoir en tenant compte de la charte signalétique du Parc qu'ils pourraient accompagner (supports d'affichage…).

Conclusion

Le travail sur cette charte de paysage et d'urbanisme a été l'occasion de réfléchir collectivement à la question du paysage et de l'urbanisme de manière globale qui séquentielle. Une participation active des membres de la commission « architecture et paysage » a été un réel atout pour conduire une réflexion partagée.

Ce document a réuni beaucoup de personnes aux profils et aux compétences différentes, notamment par les expertises des bureaux d'étude et du CAUE des Bouches-du-Rhône. L'association des habitants, bien que partielle, a permis de montrer la perception que l'on peut se faire des espaces dans lesquels nous vivons quotidiennement, et de l'attachement social au paysage.

Comme indiqué plus haut, la question du paysage est une problématique très large, touchant une multitude de domaines tangibles (espaces naturels, agricoles, boisés, ouverts, habités, ...), culturels et sociaux. Cette notion de subjectivité et de perception est très importante. La présente charte a visé à définir des critères de qualité en vue de l'amélioration de la qualité du cadre de vie.

Ce document devra évoluer, car le paysage est en perpétuel changement, soumis aux activités humaines, aux dynamiques naturelles et aux changements climatiques.

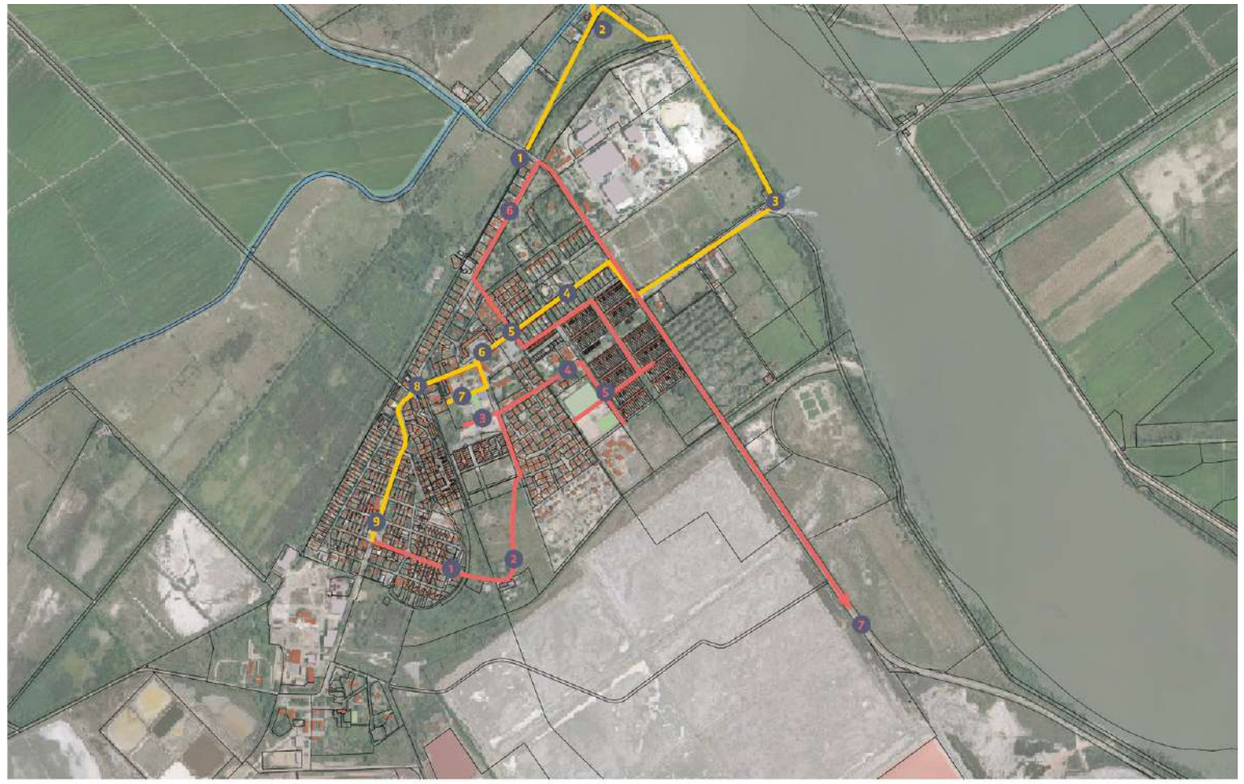


Annexes

Cette charte été réalisée par le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement des Bouches-du-Rhône à la demande du Parc Naturel Régional de Camargue
Experts CAUE13 chargés de l'étude Julie Blin paysagiste et architecte
Tous droits de reproduction réservés

CAUE 13
CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE
18 RUE NEUVE SAINTE-CATHERINE 13007 MARSEILLE

Lieux	ATOUTS	FAIBLESSES	IDEES DE PROJET
1. l'entrée du village			
	> végétation > entrée du village, seul accès au nord, pas de publicité agressive	> signalisation (sur photo non représentative de la réalité) > entrée peu accueillante à mettre en valeur > qualité de la route entre l'église et le village, présence des lignes électriques	> retravailler sur l'entrée du village pour avoir une réelle «entrée» avec végétalisation, information, orientation, retravailler sur les abris bus souvent lieu de tags pas heureux : organiser un atelier avec les adolescents pour expression graphique encadré par un graffeur > Chemin de l'Eglise de Barcarin, accès vers le cimetière et l'ancien hameau de Barcarin. Devrait être intégré dans une circulation douce qui fait le tour autour du village. le traitement piéton fait défaut, devrait être traité à cette échelle, en séquences et mieux arboré
2. l'Eglise de Barcarin et le parvis			
	> Histoire, architecture, patrimoine du village, accès au Rhône, cabane de gardian, lieu calme, système hydraulique > lieu fréquenté, espace de balades, beauté et accessibilité du Rhône > qualité de la végétation > espace «dégagé» et arboré > canal de ceinture à proximité, randonnée et activités nautiques possible? > alignement d'arbres > première église du village datant de 1860, située au abords du Rhône, > à proximité : attractivité du Rhône, accès au Rhône, vue dégagée et ouverte sur celui-ci,	> lieu isolé > lignes électriques très présentes, transformateur, rond point non officiel avec rochers qui gâchent, croix penchée, aspect des abords de l'église, grillages, pas d'usage du lieu état de l'église, impression d'abandon > Environnement : station de pompage, rochers, pilonnes ... divers éléments qui viennent gâcher la vue > route mal entretenue, accès par voie communale défoncée > traitement routier, les rochers sont insoutenables, l'église n'a pas de parvis,	> lieu à rénover et faire vivre :(restaurant, lieu d'exposition permanente...) urgence de travaux pour maintenir l'édifice et une réappropriation privée ou publique pour faire vivre l'église, réappropriation de l'espace, > lien avec la cabane de gardian : redéfinir un usage du lieu, associer l'édifice à une perspective sur le Rhône, retravailler sur un parvis et une place publique à part entière, > faire le lien avec le Rhône, aménagement de belvédères, améliorer la voirie et la signalisation, > mettre en valeur le fleuve > réorganiser les circulations.
3. Le chemin de Barcarin			
	>architecture, histoire : maison des passeurs du bac de barcarin >bâtisse entretenue : valeur patrimoniale : architecture en moellon de pierre en 1930	> la route prend le dessus par rapport à l'espace public, quelques bancs très rapprochés sous les arbres créant un espace entre deux pas très accueillant, abords de l'embarcadère, bas côté mal entretenus et non praticables pour les piétons et cyclistes > lignes aériennes > manque de clareté niveau signalisation pour orientation > terre-plein : stationnement anarchique > patrimoine industriel alentour à l'abandon > question de la pertinence du bac : préservation ou non de la Camargue, + difficulté pour les habitants au quotidien	> espace public d'attente + parking dissocié, piste cyclable et espace piéton le long de la route, panneau explicatif de l'histoire du bac, > retravailler sur une épaisseur avec un temps de pose orienté vers le bac : que les personnes puissent voir le bac arriver (tourne le dos ici) > limiter le stationnement à proximité : déterminer une zone, ou déplacer la zone d'attente, chacun doit avoir sa place. + liaison cyclable et piétonne sécurisée vers le village à faire. , accès nécessitant un projet d'aménagement valorisant l'aspect industriel du village, mettre en valeur le fleuve > La promenade le long du Rhône devrait se prolonger vers le sud, au delà de la maison du bac, jusqu'au canal de vidange (Chemin de l'Abattoir) et faire le tour du village en circulation douce. La perspective vers le bac à perdu de sa force : la souligner. > La séquence du chemin du Bac vers le village très routière, reprendre les échelles piétonnes, avec des arbres d'alignement.
4. l'Office de Tourisme et le square			
	> espace public fonctionnel : boulistes, festivités, qualité du revêtement > mais quelques plantations pourraient être faites pour de l'ombrage > bien entretenu, qualité de la végétation > le square devant l'OT : végétation très présente , allée plantée > qualité architecturale, jardin, histoire, identité locale forte allée centrale très fréquentée, circulation, lieu festivités et administratif, bien végétalisé (ombre) > nouveau point de centralité. > Administration, tourisme. Ensemble très organisé avec le square, l'ancien cercle, les arènes.	> pas assez d'espaces piétons, pas de circulation piétonne délimitée zone de circulation piétonne mal définie > Pas de trottoir sur la route.	> Projet collectif dans les espaces pour une valorisation de l'endroit (dans l'espace planté devant l'OT) , renouvellement de plantation à faire en tenant compte des contraintes de salinisation > Le square devrait faire l'objet d'une véritable restitution végétale philologique à partir des essences d'origine. Les arènes devraient être sauvegardées et non accostées par des constructions secondaires qui nuisent à son unité.
5. La place des gardians			
	> large espace ouvert > position centrale dans le village, lien commercial > bancs, arbres, espace dégagé qui distribue les rues : effet de quadrillage > alignement de Pins > espace d'usage très sollicité. Stationnement utile. > Proximité de commerces encore actifs.	> Pins qui déforment la chaussée, revêtement peu qualitatif, manque de végétation et trop d'enrobé > présence d'éléments posés sans cohérence : poubelles, toilettes, cabane, reste de fontaine qui ne fonctionne plus, table de ping-pong non utilisées, bancs en bois vieillissant -> sentiment d'abandon > ancien point d'eau, architecture, stationnement de part et d'autre de la place. peu de bancs publics > usage/destination de la place pas clair : signalisation, point relais d'information et aussi sur l'histoire du village > impression de vide, graviers, stationnement, «fausse» cabane, wc, poubelles ... pas d'espaces de rencontre > parking devant les commerces dangereux l'été : à revoir,	> Recréer une place fonctionnelle (usage), ouverte pour les événements, mais retravaillée avec une organisation fonctionnelle des espaces et des équipements mis en place, retravailler la place de la voiture et le lien avec les commerces, mettre une fontaine adaptée, revoir le revêtement > Fausse cabane du gardian la transformer en halle couverte comme des abris à chevaux, un meilleur contact avec les commerces peu être obtenu en retournant les places de stationnement sur les deux coté de la place. Revoir le revêtement de sol (le stabilisé semble bien tenir à Salin.) > Revoir la végétalisation du périmètre de la place. > Trop de lignes aériennes sur le centre de village.
6. La place Naudot, place du marché			
	> large espace ouvert, grand espace central dans le village, >marché hebdomadaire > cadre architectural pauvre > mais ajusté à la place (Plan en avant corps)	> éléments vieillissants : bancs, jardinières, revêtement, plantations ..., fils électriques > architecture disparate peu qualitative > manque d'ombrage, renouvellement du paysage nécessaire, pas assez de végétation, couleur des enduits, jardinières > triste, trop vaste > C'est le lieu où célébrer Naudot et non les frères Solvay plus légitimes sur le square > Débarasser la place de mobilier inapproprié,	> projet de valorisation : retravailler la place en tenant en compte les usages : marché, et prévoir des secteurs de plantation d'arbres, créer des espaces sur la place plus ombragés, retravailler sur une densité plantée, et de détentes, retravailler les façades : oublier ces couleurs jaunes et oranges, et aller vers un blanc adapté, cloisonner l'espace car trop grand > Lignes électriques à enfouir, Revitaliser le couvert végétal, soi voir les enrobés clairs > A l'occasion créer des balcons plus généreux sur les façades de l'immeuble d'habitation.
7. Les équipements sportifs derrière l'école primaire			
	> espace ouvert, végétation, disponibilité potentielle pour mettre en place des équipements > espace vert, proximité de l'école et des espaces sportifs > lieu d'accueil des piscines l'été : très fréquentées	> qualité des installations : bâti (gymnase), qualité de l'intégration paysagère des équipements sportifs , grillage, terrain vague > mauvaise qualité des infrastructures et incohérences dans l'organisation > pas de délimitation des zones : problème d'urbanisme, pas de liaisons > pas d'entretien	> créer un pôle dynamique sportif, avec des équipements diversifiés et mixtes : créer un lien avec l'école > possibilité pour les enfants de faire sport dehors comme c'était fait avant au stade -> recréer une possibilité ici > retravailler la connexion avec le quartier Péchiney : passerelle de connexion, mise en valeur du canal > valoriser les toitures pour du photovoltaïque > l'espace vert doit être valorisé par des chemins, bancs, potager de l'école ... > Ensemble à revoir dans une perspective plus urbaine tout en restant un aménagement simple qui favorise le déplacement des enfants.



***Atelier2** - 15 novembre 2016*
Salin de Giraud - Axe est/ouest structurant le village, usages et dessertes connectés
Plan de repérage du circuit

Ateliers de terrain

Atelier 2

Salin-de-Giraud

Lors de cette journée de terrain, chaque membre avait un carnet similaire au tableau ci-dessous. Chaque participant pouvait remplir les éléments en vue d'un diagnostic partagé. Voici l'ensemble des éléments notés dans les carnets.

8. Le monument commémoratif et le rond-point			
	> revêtement, organisation spatiale qui peut être un support pour un projet de cloisonnement par la végétation, allée piétonne, vrai espace, entretenu > espace commémoratif, qualité des sol.	> espace de passage très peu fréquenté, éloigné des services	> recréer un espace plus planté, avec des espaces plus «intimes» pour les jeunes notamment, délimiter des espaces et ajouter des bancs > espace de pique-nique > le monument aux Morts devrait se loger encore mieux sur le square plus en retrait des voies, plus calme. > Avec un écrin végétal approprié. Et cohabitant avec des espaces plus divertissants.
9. La Place Badin			
	> revêtement de surface, arbres présents > histoire du lieu, statue d'Adrien Badin fondateur du quartier, et kiosque à musique > architecture : bâtiment du restaurant : valeur patrimoniale > ombrage, sol en stabilisé > espace ouvert, kiosque > espace majeur de la cité Péchiney.	> place coupée en deux par la route, trop de béton > la route prend le dessus sur l'espace public, les arbres sont en contre-bas créant un espace détaché entre la voirie et la place > présence de fils électriques nombreux > jardinières vieillissantes, plantées avec des plantes annuelles > pas d'espaces définis selon les usages > arrêt de bus > peu entretenu pour ne pas dire délaissé	> définir une palette végétale de vivaces adaptées (demandant peu d'entretien, peu d'eau) pour l'ensemble des espaces publics > retravailler la voirie, sa dimension pour avoir une place plus unifiée, et diminuer la place de la voirie, retravailler les plantations, retravailler la zone de l'ancien terrain de boule abandonné (faire disparaitre les murets, ou mettre en place des assises sur la base de cet élément ...) > sol à végétaliser, planter local pour entretien minimal. > réduire régulièrement et de façon drastique les surfaces enrobées. Par contre sur les rues type jeu de Mail, chercher à maintenir les sols enherbés et les petits fossés, sous les arbres.
1. La salle de fête			
	> végétation, Pins > esprit du casernement, le bout de Salin, jardins ouvriers	> murs non enduits, parking délaissé, poubelles, lignes électriques ... > murs aveugles, parpaings > taille de la voirie > pas suffisament de stationnement vraiment formalisé > pas d'identité en tant que telle > palissades en tôles	> Enduire les murs, retravailler le parking, planter le parking, retravailler la voirie (intérêt du rond point?) > Replanter en limite de la voirie, retravailler sa dimension , réduire régulièrement et de façon drastique les surfaces enrobées au profit des espaces enherbés.
2. L'église grecque			
	> architecture, espace abrité > propreté, présence grecque > lieu insolite, fresque, architecture, couleur bleue > végétation, canal > lieu de culte, bien entretenu, bien mis en valeur	> route, pilonne, absence de délimitation de la chaussée avec la végétation > espaces non délimités > attention ruines : danger potentiel > Le crassier : vue sur le lotissement les mouettes : transition paysagère pas heureuse, proximité visuelle sur le lotissement les mouettes	> Traitement de sol, fleurissement, parking pour vélos, bancs aux abords du canal, mise en valeur des ruines, et de l'histoire de l'usine d'armement, accès et signalisation à valoriser > Il faudrait expliquer cette transformation, il n'y aura bientôt plus de témoignage de l'état antérieur. > Retravailler sur des plantations : haies hautes pour intégrer les éléments
3. Aire d'approvisionnement des camping-cars			
	> aucun > aire d'accueil sanitaire pour les comping-car	> qualité de l'architecture, qualité paysagère, signalisation, accès, clôtures, l'environnement, esprit de l'architecture de lotissement peu accueillant, esprit terrain vague, peu de signalisation, élément enclavé dans un ensemble > Espace technique manque de lisibilité.	> Rendre accueillant, retravailler l'insertion paysagère, la signalétique, et végétaliser l'espace > Ensemble à revoir dans une perspective plus urboine tous en restant un aménagement simple. > Sur ce site comme sur tous ceux de Salin, réduire régulièrement et de façon drastique les surfaces enrobées au profit des espaces enherbés.
4. Le stade, la salle polyvalente, le boulodrome			
	> végétation dense, ombre disponible > histoire du site, architecture, coeur sportif de salin > proximité salle polyvalente et stade très fréquenté > le jeu de boules lieu calme, utilisé par les touristes en pique- nique.	> qualité des petits éléments plantés : pastillage d'ilots de faible qualité > trace d'arbre disparu > ancien espace pour jouer aux boules, plus du tout fréquenté pour cause : pins qui ont totalement déformé le sol > ancien lieu de vie > esprit de vide et d'abandon > pas de délimitation ni de lien entre les équipements > pas de signalisation, voies de circulation entre les espaces mal agencées	> définir un espace plus fonctionnel, en lien avec la salle polyvalente, le gymnase et le bar des sports : retravailler le lien entre ces 4 espaces : retravailler la voirie, et délimiter une place multifonctionnelle, mettre en place des tables de pique-nique, déplacer les jeux calmes et aménager le pique-nique.
5. L'aire provisoire de stationnement des camping-cars			
	> grand espace disponible	> aire temporaire non plantée > infrastructures sportives à l'abandon > ancien lieu de sport d'école > friche, sentiment de tristesse, grillage trop présent, parking vide > esprit d'abandon > aucune végétation	> si l'aire de stationnement se poursuit ici : travailler sur de l'ombrage : réfléchir à un projet de création de structures en bois ou toiles, permettrant d'apporter de l'ombrage, faire disparaitre les grillages qui cloisonnent le lieu trouver un espace sur le village ici, ou ailleurs pour un city stade ou un autre équipement mixte réduire régulièrement et de façon drastique les surfaces enrobées au profit des espaces enherbés. > Améliorer les plantations d'alignement de la rue en retrouvant les essences d'origine et ombrageant le paysage des terrains.
6. Le bois sacré			
	> seul bois du village : réel espace planté > poumon vert de Salin, calme et tranquillité > valeur historique du lieu > diversité végétale > jardin en contact avec les maisons de direction, sur l'axe principal de la cité et sur celui de l'usine.	> végétation sénescente > végétation envahissante (herbe de la pampa) > pas de signalisation du lieu : nom du lieu, historique, règles de comportement > pourrait être mieux utilisé : parcours santé, accueil enfant,	> renouveler la végétation : projet de renouvellement des plantations de manière participative, aménager une aire de jeux, un parcours santé, > signaler le lieu, matérialiser son entrée, rendre accueillant l'entrée, > installer des bancs, accueil de projet pédagogique > il conviendrait d'en faire une restitution plus ombrageuse et plus proche du modèle initial. Il s'agit d'un espace d'entrée de village.
7. Le point de vue du sel			
	> la situation, > la vue, paysage de sansouire et les salines > accès à la plage de piémanson, et l'embouchure du Rhône, et la Palissade	> les trous, l'accessibilité aux PMR > plus de service liés > vue sur le lotissement les mouettes > poteaux béton > étroitesse de la route, manque de sécurité pour les deux roues	> Rendre accessible aux PMR, retravailler la mise en place de service : petit train, buvette, boucher les trous > Travailler la frange urbaine du village > Aménager une piste cyclable plus sécurisée et ceci jusqu'à la plage de Piémanson,

4 et 5. Promenade et stationnements			
	Espace ouvert, un peu de végétation, et quelques bancs, plages espace piéton délimité, mobilier urbain (poubelles/bancs) large promenade (42 m entre les clotures des maisons et le pied des enrochements de la digue) - capacité de stationnement importante (plus de 220 places) et proximité de la plage - sommet de la digue fréquenté, haut rempart contre les assauts de la mer promenade plaisante, espace ouvert, vues ensablement des plages, mais à quel prix? - architecture - bord de mer - point de vue	> Promenade vue sur parking et non vue sur mer > coupure par le parking minéral, manque d'ombrage, érosion > Absence de végétation, mur, pas de vue sur la mer > importantes surfaces en enrobé et équipements fonctionnels (conteneurs poubelles, barrières, signalétique, poubelles...) dominants > enrochements sans végétation > mobilier en mauvais état et vieillissant (garde-corps rouillés...) > les vues bloquées par la hauteur des enrochements, notamment pour les promeneurs assis sur les bancs > capacité de stationnement non optimisée > Des accès entre promenade et plages mal connectés aux parcours du coeur de ville. > aménagements: parking, digue, enrochements > pas de distinction des usages (piétons, vélos ...) > l'accessibilité à la promenade	> Végétaliser les espaces, > prévoir des structures d'ombrage en bois, > Travailler sur des séquences paysagères > des panneaux solaires sur des structures d'ombrage pour les véhicules et alimenter la ville en énergie
6. Plage Est			
	> Etangs et plage > Bel espace naturel à valoriser > beauté du paysage, mais coupure avec les étangs et la mer > Une emprise totale assez large (50 m intégrant le cordon arbustif en limite du camping et l'ancien cordon dunaire) > Une belle promesse au bout de la séquence : les paysages ouverts au Pertuis de Fourcade à l'entrée des 40 kms de littoral sauvage > Des restes de cordon dunaire avec leurs composantes paysagères spécifiques > point de vue	> absence d'aménagement et d'entretien > dégradation de la plage > Espace peu sécurisé, espace délaissé, plots béton . vue cadenassée par le grillage soudé du camping d'un côté, et le mur d'enrochements côté mer . équipements fonctionnels: blocs et barrières béton, conteneurs poubelles, barrières, signalétique, poubelles...) dominants > pas de vue vers la mer, cordon dunaire très dégradé > enrochements sans végétation > place des piétons, des deux roues ... dangereux ? > Un seul accès à la plage pour les usagers du camping, au travers de cette piste très circulée > hétérogénéité, piste, clôtures qui bouchent les vues, érosion > galets, béton, parking	> Le cheminement depuis le parking des camping cars à l'ouest jusqu'au pertuis, actuellement en sable pourrait avoir un usage uniquement en modes doux -> circulations apaisées à l'approche de la promenade de la digue à la mer démarrant au pertuis > sécuriser par des barrières en bois
7. Plage de Piémanson			
	> Paysage, sauvage, peu de construction > Beauté du paysage, du lieu, > point de vue > Des paysages de littoral très ouverts et infinis, vues lointaines... > Les pieds dans l'eau > Une plage qui semble se renaturer (bois flottés, contre lesquels le sable semble reformer des dunes...) et des sansouires protégées >La proximité du hameau de Salin de Giraud	> Pas d'aménagement, pas de piste cyclable > Déchêts apportés par la mer, loin du village, pas de transports, pas de services > Manque de végétation et de dunes, probablement anéantis par les voitures > Des outils de délimitation des accès très exogènes: blocs de rocher > Une route d'accès étroite, où la cohabitation avec les deux roues , piétons et chevaux doit être problématique en été > Le poste de secours, bâtiment peu qualitatif > Une ligne d'horizon dominée côté FOS par un ciel de pollution > enrobé en très mauvais état en arrivant à Piémanson	> Installer une signalétique et des équipements (toilettes, poubelles) > végétaliser > refaire le chemin d'accès > Liaison à faire avec le village de Salin-de-Giraud comme la création de navettes estivales pour empêcher l'envahissement du site par les voitures, > mettre en place des services > Un parcours cyclable pourrait être envisagé à travers les salines pour rejoindre la plage de Piémanson > des modules avec panneaux solaires permettraient l'autosuffisance énergétique des nouveaux équipements
8. L'entrée du parc par le bac de Barcarin			
	> Un des très rares point d'accès au Rhône accessible au public depuis le village > Des composantes paysagères majeures: . Très belles ripisylves . Vues magnifiques: "chenal du fleuve"vers l'aval et l'amont, rideau de ripisylve,... . Des points d'appel: anciennes grues du GPMM . Bâtiment ancien de l'époque industrielle (côté Salin), quais, et arbres remarquables > potentiel offert par les berges, promenades non "officielles"	> Accès aux piétons, accès aux vélos, pas de hiérarchisation des usages > Un des très rares point d'accès au Rhône accessible au public depuis le village > équipements et édicules à valeur routière et techniques > entretien des espaces > stationnement non aménagé (côté Port-Saint-Louis) > pas de promenade définie, mais des usages existants > Une absence de lien avec la RG et le hameau de Salin-de-Giraud	> Créer des connexions au Rhône depuis le village > Mettre en scène les deux rives : point stratégique de valorisation du Rhône, points de vues remarquables > créer des espaces de détentes et d'attente du bac pour les piétons, > valoriser les vues sur le Rhône > valoriser les grues données par le GPMM



Atelier 3 *- 22 novembre 2016*
Plan de repérage du circuit
matinée 1/ matinée Saintes-Maries-de-la-Mer - après midi 2/ Piemanson et 3/ Barcarin/Port-Saint-Louis-du-Rhône

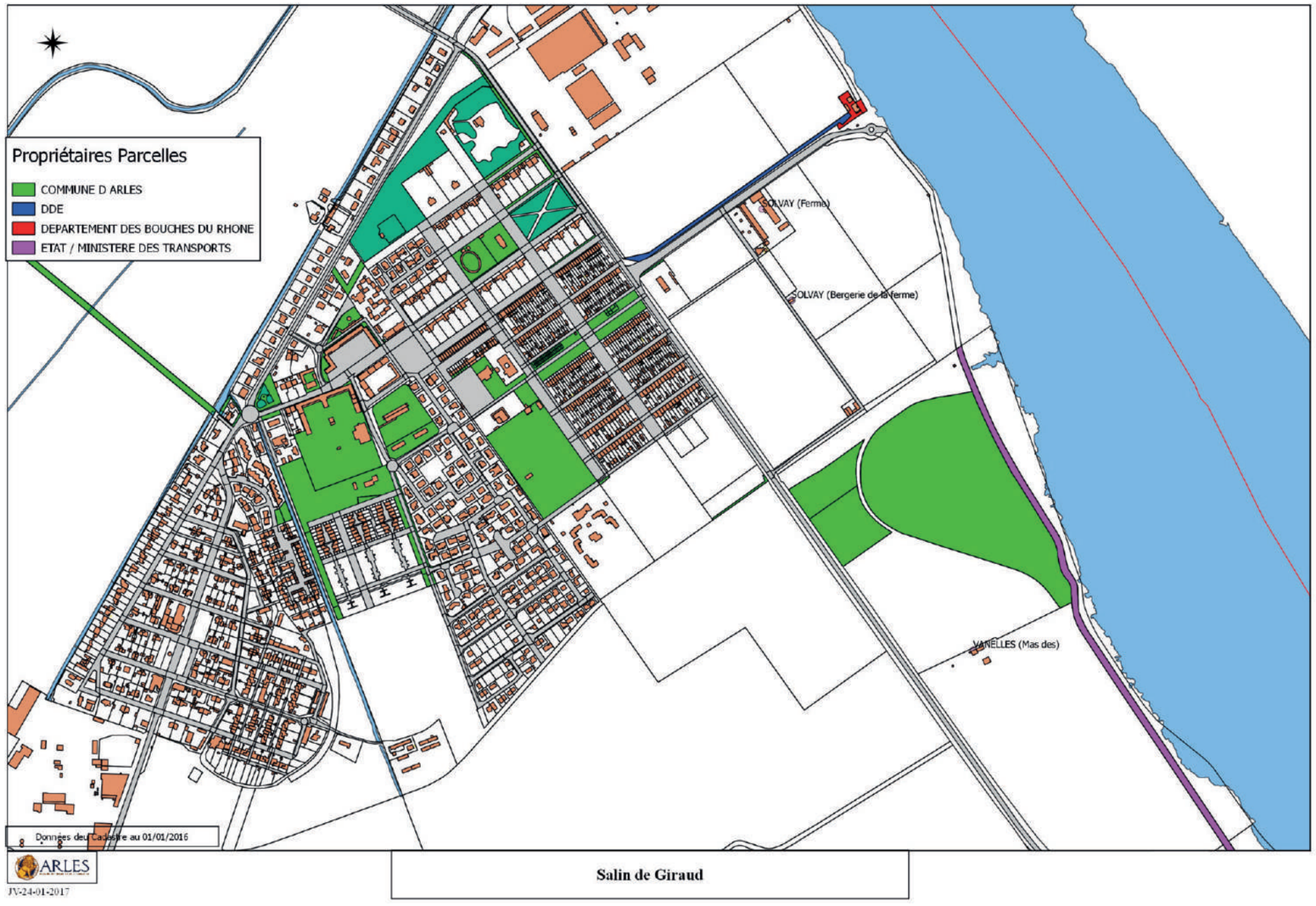
Ateliers de terrain

Atelier 3

Le littoral aux Saintes-Maries-de-la-Mer
La plage de Piémanson
Le bac de Barcarin à Port-Saint-Louis-du-Rhône

Lors de cette journée de terrain, chaque membre avait un carnet similaire au tableau ci-dessous. Chaque participant pouvait remplir les éléments en vue d'un diagnostic partagé. Voici l'ensemble des éléments notés dans les carnets.

Domanialité



Domanialité d Salin de Giraud

Parcelle et terrains à identifier

N°	Loc	Action	Domaine, proriétaire
Vc 142	Chem Barcarin	100	Arles
CD 36	Route de la mer	100, 150, 160	CD 13
PL 5,6	Eglise	110	Ymerys, asso mme x
PL 8	Martelière	130	Asso Canal Japon
PL 92,93 94	Parvis	110	Arles, Imerys
PM 45	Transfo	615	ERDF
PM 64	générateur	615	S du Midi
PM 66 z	cheminée	615	S du midi
PN 13,14	Rhône	160	C.D 13
PN 20	route	160	DDTM
PN 25	route	160	Imerys
PO 2	Digues	615	Symadrem
PO 24	Chemin	610	Imerys
PR 1494	Allée Platanes	200	Arles
PR 1653	Boules	220	Arles
PR 1714	Canal	PM	Imerys
PR 1715	Canal	615	Arles
PR 1243	PL Gardians	300	Arles
PS 129a,b,c	Bois Sacré	140, 615	Arles (ou Imerys)
PS 131	rue Tournayre	240	Arles
PS 132,133, 1	accotement	230, 250	Arles
PS 27,28, 135	Cercle, arène	250	Arles
PS 41	Monument	PM	Arles
PS 190	vers cheminée	615	Mutation
PS 176	Pl Naudot	320	Arles
PS2	Passage	615	S du Midi
PT 5	Ecole	400	Arles
PT 10	logements	320	Sempa
PT 157	pompiers	400	Arles
PT 172	Gd Parking	510	Arles
PT 69	Eglise	615	Asso Grecque
PT 167	halle	615	Asso Grecque
PT 168	batignolles	615	S du Midi
PT 162, 163	canal	611	Arles
PT 165	Bouvine	611	Arles
PV 722	Square	350	S du Midi
PV 390	Boules	350	S du Midi
PV 128	rive canal	400	Sempa

Estimation des projets amenagements
Valeurs en € hors taxe

ENTREE
Entrée Nord

101	limbert/pont	enrobé clair	yc fondation	ml	42	220	9240	
102	pont	élargissement	2,5 & 1,5	u	2	2x16000	32000	
103	traversée	marquage	sur existant	ml	8,5	10	85	
104	abribus	bois		u	1	6000	6000	
105	piste cyclable	enrobé clair	yc fondation	ml	220	220	48400	
106	traversée	marquage	sur existant	ml	7	10	70	
107	halte	peuplier blanc	arbre: 10/14	u	1	75	75	
		banc	bois	u	1	300	300	
108	éclairage	pont	candel. bois	u	4	1000	4000	
109	piste cyclable	yc fondation	stabilisé	ml	315	170	53550	
							153720	153720

EGLISE
Parvis

111	seuil pavé	granit		m2	60	230	13800	
112	couronne	enrobé		m2	500	220	110000	
113	parvis	stabilisé	yc fondation	m2	712	170	121040	
114	plantation	peuplier blanc	10/14	u	6	75	450	
114	arbustes	lauriers, pitto	orang. Mex	u	34	7,5	255	
116	herbacée	prairie	rustique	m2	400	5	2000	
		S=1672 m2	**148 €/m2**				**247545**	247545

Eglise

121	confortement	structure	1° Tranche	u	1		170000	
122	restauration	ensemble	2° tranche	u	1		360000	
						PM	**530000**	

Mobilier

131	canal Faram	Platelage	bois	m2	33	160	5280	
132	Rhône	promontoire	bois	m2	20	600	12000	
133	Parvis	pic nic	bois	u	3	450	1350	
		banc	bois	u	2	300	600	
		corbeille	bois	u	1	300	300	
134	barrières	basse	bois	ml	86	15	1290	
135	éclairage	bas	bois	u	4	500	2000	
							22820	22820

AV. IMBERT

141	Pks+ entréeS	enrobé	existant	m2	900	35	31500	
142	plantations	platane	14/16	u	36	80	2880	
143	tour d'arbre	planté	2,5x2,5	m2	450	7	3150	
144	Bordure	bois	7,5	ml	540	8	4320	
145	piste cyclable	stabilisé	existant	ml	365	37,5	13687,5	
		11250	**4,94€/m2**				**55538**	55537

Entrée Sud

151	pont	élargissement	2,5 & 1,5	u	2	16000	32000	
152	traversée	marquage	sur existant	ml	17	10	170	
153	éclairage	optique	sur existant	u	4	250	1000	
154	mobilier	écran	bois	u	1	400	400	
							33570	33570

Entrée Est

161	piste cyclable	Bac -RD	stabilisé	ml	548	170	93160	
162	Glissière	bois		ml	548	15	8220	
163	Traversée	marquage	sur existant	ml	2x15	10	300	
164	arbustes	lauriers, pitto	orang. Mex	u	60	9,42	565	
165	éclairage	mat	bois	u	1	1000	1000	
166	carrefour	enrobé clair	sur existant	m2	231	50	11550	
167	Rhône	Platelage	bois	m2	120	160	19200	
168		banc	bois	u	2	300	600	
169		abri	bois	u	1	5000	5000	
							139595	139595

All. Platanes

201	Pks latéraux	120pl	stabilisé	m2	1500	15	22500	
202	barrières	basses	bois	ml	300	15	4500	
203	R Tournayre	enrobé clair	existant	m2	230	49	4500	
204				ml	706	30	21180	
205	plantations	platanes	14/16	u	18	80	1440	
206	herbacée	prairie	rustique	m2	2950	5	14750	
207	arbustif	lauriers etc		m2	1750	7	12250	
208	jeux divers	sol	stabilisé	m2	1100	70	77000	
209	bancs		bois	u	15	300	4500	
210	éclairage	bas	bois	u	20	500	10000	
211	abribus	bois		u	1	6000	6000	
		S=11420 m2	**15,54€/m2**				**178620**	178620

Aire pic nic

221	sol	stabilisé	existant	m2	590	30	17700	
222	murs	démol		ml	70	6	420	
223	barrières	basses	bois	ml	70	15	1050	
224	arbustes	divers	sous pins	m2	354	10	3540	
225	herbe	couvre sol	sous pins	m2	236	7	1652	
226	tables	pic nic	bois	u	5	450	2250	
227	halte vélo	fontaine	gabion+bois	u	1	500	500	
228	corbeille	finition	bois	u	2	300	600	
229	éclairage	bas	bois	u	5	500	2500	
		S=1180 m2	**25,60 €/m2**				**30212**	30212

Squ.Solvay

231	étude	histo	phyto	ens	1	20000	PM	
232	débroussaillage	abattage	dessouchage	ens	1	7000	7000	
233	allées	stabilisé	existant	m2	2548	30	76440	
234	massifs	prairie	rustique	m2	2350	7	16450	
235	arbres	catalpa	10x12	u	5	110	550	
		Robinier fx ac.	14/16	u	4	101	404	
236	bordure	limite	bois	ml	220	8	1760	
237	barrière	basse	bois	ml	48	15	720	
238	bancs	bois		u	4	300	1200	
239	éclairage	bas	bois	u		500	4000	
		S=6500 m2	**16,70 €/m2**				**108524**	108524

Rue Tournaire 933M2

241	chaussée	enrobé clair	existant	m2	378	49	18522	
242	stationnement	stabilisé	existant	m2	188	68	12784	
243	chemin piéton	dalles	pierre	m2	132	230	30360	
244	bordure	limite	bois	ml	75	8	600	
245	tour d'arbre	bordure	bois	ml	78	8	624	
246	tour d'arbre	planté		m2	45	7	315	
247	éclairage	bas	bois	u	4	500	2000	
		S=933 m2	**69,89 €/m2**				**65205**	65205

Jeux boules 900M2

251	4 terrains	stabilisé	existant	m2	384	68	26112	
252	bordures	limites	bois	ml	224	8	1792	
253	pergola	bois	4x12	u	1	5000	5000	
254	tour d'arbre	planté	4x12	m2	240	8	1920	
255	bordure	bois	32ml	ml	128	8	1024	
256	halte vélo	fontaine	gabion+bois	u	1	500	500	
257	éclairage bas	bas	bois	u	10	500	5000	
		S=900 m2	**45,94 €/m2**				**41348**	41348

PLACES
Pl Gardians PM réseaux aériens

301	Plateforme	enrobé clair	existant	m2	1427	49	69923	
302	tours d'abres	1,5x5	planté	m2	103	8	824	
303	bordure	13mlx14	bois	ml	182	8	1456	
304	piste cyclable	enrobé clair	existant	m2	323	49	15827	
305	place	gravier	existant	m2	2022	7	14154	
306	stationnement	enrobé noir	existant	m2	340	20	6800	
307	tour d'arbres	1,5x5	planté	m2	740	8	5920	
308	bordure	13mlx10	bois	ml	130	8	1040	
309	herbacée	vivaces	prairie	m2	354	10	3540	
310	plantation	platanes	14/16	u	14	80	1120	
311	bancs	bois		u	4	300	1200	
312	halte vélo	fontaine	gabion+bois	u	1	500	500	
313	corbeille	finition	bois	u	1	300	300	
		S=4400 m2	**27,86 €/m2**				**122604**	122604

Place Naudot PM réseaux aériens 1199300

321	plateforme	enrobé clair	existant	m2	2041	49	100009	
322	tours d'arbres	planté	1,5x5x21	m2	157,5	10	1575	
323	bordure	bois	13mlx21	ml	273	8	2184	
324	abribus	bois		u	1	6000	6000	
325	arbres	platanes	14/16	u	21	80	1680	
Place 326	chaussée, pks	enrobé noir	existant	m2	836	20	16720	
327	tour d'arbres	planté	1,5x5x21	m2	82	8	656	
328	bordures	bois	13mlx21	ml	143	8	1144	
329	marché	enrobé clair	existant	m2	877	49	42973	
330	esp mixte	stabilisé	démol	m2	661	68	44948	
331	herbacée	jardin	démol	m2	305	28	8540	
332	bancs	bois		u	4	300	1200	
333	éclairage	bas	bois	u	8	500	4000	
334	halle	bois	toit entoilé	u	1	10000	10000	
335	plantations	platanes	14/16	u	11	80	880	
		S=4500 m2	**59,89 €/m2**				**242509**	242506

Placette PM réseaux aériens

341	circulations	enrobé clair	existant	m2	152	49	7448	
342	jardin		démol	m2	222	28	6216	
343	bancs	bois		u	2	300	600	
344	éclairage	bas	bois	u	4	500	2000	
		S=860 m2	**18,91 €/m2**				**16264**	16264

Place Badin PM réseaux aériens

351	Plateforme	enrobé clair	existant	m2	1416	49	69384	
nord 352	stabilisé		existant	m2	1433	15	21495	
353	massifs	planté	démol	m2	787	20	15740	
354	tours d'arbres	planté	1,5x5x14	m2	82,5	8	660	
355	bordure	bois	13x14	ml	182	8	1456	
356	eclairage	bas	bois	u	4	500	2000	
357	bancs	bois		u	6	300	1800	
sud 358	Stabilisé		existant	m2	1180	15	17700	
359	jeu de boules	existant		m2	96	20	1920	
360	tour boules	bois	8+48ml	ml	56	8	448	
361	tours d'arbres	planté	1,5x5x16	m2	120	8	960	
362	bordure	bois	13x16	ml	208	8	1664	
363	bancs	bois		u	6	300	1800	
364	éclairage	bas	bois	u	6	500	3000	
365	halte vélo	fontaine	gabion+bois	u	1	500	500	
366	corbeille	finition	bois	u	1	300	300	
367	abribus	bois	bois	u	1	6000	6000	
		S=4786 m2	**30,68 €/m2**				**146827**	146827

square

371	haies	suppression		ml	116	24	2784	
372	barrières	basse	bois	ml	116	15	1740	
373	place	gravier	existant	m2	1451	7	10157	
374	massifs	plantés	existant	m2	260	20	5200	
375	bancs	bois		u	4	300	1200	
376	éclairage	bas	bois	u	6	500	3000	
		S=1711 m2	**14,07 €/m2**				**24081**	24081

1628978

les écoles

401	débroussaill	sous bois	ronces	m2	4313	7	30191	
402	enherbé	existant		m2	4306	5	21530	
403	chemins	stabilisé		m2	4128	20	82560	
404	aires sports	vélo skate etc		m2	1000	40	40000	
405	passerelles	bois	2x10	u	4	7500	30000	
406	réfection	tennis		u	1	40000	40000	
407	bancs	bois		u	4	300	1200	
408	éclairage	bas	bois	u	5	500	2500	
409	parking	enrobé noir	existant	m2	669	20	13380	
410	tour arbres	planté		m2	90	8	720	
411	bordure	bois	13x12	ml	156	8	1248	
412	plantation	peupl blanc	oct-14	u	12	75	900	
		S=17500 m2	**15,10 €/m2**				**264229**	264229

gd parking PM Polution

511	chaussés	enrobé noir	à creer	m2	7174	75	538050	
512	gare cars	enrobé noir	à créer	m2	1112	100	111200	
513	stationnement	enrobé clair	à créer	m2	5000	90	450000	
514	chemins	stabilisés	à créer	m2	708	70	49560	
515	chemins	enrobé clair	à créer	m2	2136	90	192240	
516	espaces verts			m2	15321	7	107247	
517	plantations	peuplier blanc	arbre: 10/14	u	160	75	12000	
518	tour arbres	7,5x160		m2	1200	8	9600	
519	bordure	13x160	bois	ml	2080	8	16640	
520	bancs	bois		u	40	300	12000	
521	passerelles	yc platelage	bois	u	3	10000	30000	
		S=31262 m2	**48,89 €/m2**				**1528537**	1528537

circulations

Cyclable 611	site propre	enrobé clair	créé	ml	631	220	138820	
612	site propre	stabilisé	créé	ml	1850	170	314500	
613	partagé	marquage	peint	ml	1889	10	18890	
614	jalonnement	10mats/km	bois	ml	4370	3	13110	
							485320	
Chemins 615	gd tour	stabilisé	gravier	ml	4226	36	152136	
616	tour	stabilisé	gravier	ml	3526	36	126936	
617	petit tour	stabilisé	gravier	ml	2626	36	94536	
618	ponts	bois		u	5	4500	22500	
619	Jalonnement	2 mat du Km	Bois	ml	10383	3	31149	
							516469	516469

TOTAL € HT Val 09 2016 **3938213**

Chiffrage

Situation	Objectifs d'actions à court terme (Source Atelier du 19/01/17)	Typologie de travaux	PU ou Report du RATIO en €	Unité considérée pour le PU / ratio	Qté	Budget Travaux à prévoir - 55 détails de prix	Budget Travaux	Budget études et préalables = 15%	Sous TOTAUX
Entrée OUEST									
Aménagement de l'accès au port de l'Amarée		Confortement de la piste avec plantation de Tamaris, clôture type manade et creusement de fossés	1 850,00	10 ml	42,00	77 700,00			
		Signalétique	1 200,00	F	1,00	1 200,00			
		Traitement différencié de chaussée au niveau du carrefour sur RD10x10 m	5 000,00	F	1,00	5 000,00			
Aménagement de l'accès au port de l'Amarée							83 900,00	12 585,00	**96 485,00**
Accompagnement arboré de la piste d'accès au camping		Plantation de bosquecs de pins (5 pins / 100 m2)	100,00	100 m2	35	3 500,00			
		Remplacement des glissières en rondins de bois par la F et mise en place d'un linéaire de clôtures type "manade" de part et d'autre	150,00	10ml	150	22 500,00			
Accompagnement arboré de la piste d'accès au camping							26 000,00	3 900,00	**29 900,00**
Plantation sur la rive du canal de La Laune		Plantation d'un cordon type forestière d'arbustes et arbres en mélange sur 5 m de large	750,00	10 ml	120	90 000,00			
		F et mise en place d'un linéaire de clôtures type "manade"	150,00	10ml	120	18 000,00			
		Signalétique et mobilier paysager anti-stationnement (rochers ensablés, ... garnivelles)	5000	F	1	5 000,00			
Plantations sur la rive du canal de La Laune							113 000,00	16 950,00	**129 950,00**
Plantation de cordons dans le nouveau parking		Total déforçage sols durs type chaussée, ...pour 10 ml de sols durs /chaussée,...	1 800,00	10 ml	40	72 000,00			
		Plantation d'un cordon type forestière d'arbustes et arbres en mélange sur 5 m de large	750,00	10 ml	40	30 000,00			
Plantation de cordons dans le nouveau parking							102 000,00	15 300,00	**117 300,00**
Plantation sur bande de stationnement de la RD		Total déforçage sols durs type chaussée, ...pour 10 ml de chaussée sur 3 m de large	2 100,00	10 ml	11	23 100,00			
		Plantation type forestière d'arbustes et arbres en mélange sur 3 m de large	450,00	10 ml	11	4 950,00			
		Signalétique pédagogique, assise bois sur murettes,...	25 000,00	F	1,00	25 000,00			
Plantation sur bande de stationnement de la RD							53 050,00	7 957,50	**61 007,50**
Total entrée Ouest:							377 950,00	56 692,50	**434 642,50**
LITTORAL URBAIN									
0 . Virage d'entrée de ville/ traversée du canal/ découverte de la mer									
		renaturation de la rive nord de la chaussée	10 000,00	F	1	10 000,00			
		Démolition du parking actuel	180,00	10 m2	80	14 400,00			
		Signalétique pédagogique (5 panneaux)	3 000,00	unité	2	6 000,00			
		Création de murettes en gabions avec assises terrassements paysagers,...rendre plus convivial l'accès pour les piétons	18,00	10 ml	5	90,00			
		Réalisation d'un cheminement en platelage aspect bois 3 m de larg en moy	180,00	10 ml	10	1 800,00			
		Reconstitution des plantations dunaires	1 850,00	100 m2	20	37 000,00			
		F et mise en place de ganivelles sur tout le linéaire de la dune côté mer pour protéger la reconstitution d'un cordon dunaire	120,00	10 ml	20	2 400,00			
d'entrée de ville/traversée du canal/ découverte de la mer							71 690,00	10 753,50	**82 443,50**
1. Promenade, plage Crin Blanc	Conforter la dune, implanter de l'information pédagogique sur la valeur écologique des dunes et la nécessité de protéger le couvert végétal								
		Intégration dans le mur maçonné existants de nouvelles assises tournées vers la mer le long de la promenade	2 000,00	unité	10	20 000,00			
		Signalétique pédagogique (5 panneaux)	3 000,00	unité	5	15 000,00			
		Création de murettes en gabions, terrassements paysagers,...au niveau des accès sur la plage pour protéger la promenade contre les eaux mais rendre plus convivial l'accès pour les piétons	1 400,00	10 ml	5	7 000,00			
		Réalisation d'un cheminement en platelage aspect bois 3 m de larg en moy pour prolonger sur 10 ml les accès vers la plage, sur le sable	5 400,00	10 ml	5	27 000,00			
		Renforcement des plantations dunaires sur tout le linéaire de la promenade sur les enrochements existants x 10 ml de large minimum	1 000,00	10 ml	40	40 000,00			
		F et mise en place de ganivelles sur tout le linéaire de la dune côté mer pour protéger la reconstitution d'un cordon dunaire	120,00	10 ml	40	4 800,00			
	1. Promenade, plage Crin Blanc						113 800,00	17 070,00	**130 870,00**
2. Port Gardian	> simplifier le parcours > rendre accessible aux personnes à mobilité réduite, > imaginer un aménagement plus contemporain, en retravaillant la promenade (bancs, espaces ombragés...)								
		Dépose de bornes, bordures, signalétique, ... pour simplifier le parcours	10 000,00	F	1	10 000,00			
		Au droit de la capitainerie: reconstitution d'un cheminement piéton continu sur assise existante à conserver- 4 m de large- Type béton coulé en place sur 12 cm	1 000,00	10 ml	10	10 000,00			
		Tout au long du port:							
		Réalisation d'une murette côté chaussée pour soutenir une promenade réhaussée au niveau de la murette actuelle	2 000,00	10 ml	28	56 000,00			
		Réalisation d'un cheminement en platelage aspect bois 6 m de larg en moy surelevé y c les accès escaliers ou rampe PMR	10 800,00	10 ml	28	302 400,00			
		Accompagnement par mobilier, garde corps contemporain	1 500,00	10ml	28	42 000,00			
		Eclairage intégrés (spots,...)	1 500,00	10 ml	28	42 000,00			
2. Port Gardian								462 400,00	69 360,00 **531 760,00**
3. Les arènes, la plage et l'Office de Tourisme	Favoriser les accès à la mer depuis le centre historique, végétaliser les espaces : jardinières à changer au profit d'éléments plus contemporains								
		Dépose de bornes, bordures, signalétique, ... pour simplifier le parcours	15 000,00	F	1	15 000,00			
		Réalisation de deux cheminements piétons larges, en gradines, montant progressivement de l'espace urbain vers la promenade haute;, en béton coulé, y compris réalisation des remblais et fondadations sur 1, 50 m d'épaisseur en moyenne et 10 m de largeur	8 500,00	10 ml	11	93 500,00			
		Tout au long de la promenade actuelle:							
		Création d'une murette en gabions côté mer H = 1 m env. pour faire belvédère et protection des "dunes"	1 400,00	10 ml	40	56 000,00			
		Création côté ville d'une murette en gabions h = 2 m environ à 2/3 m du mur actuel, pour planter un cordon végétal en hauteur, au niveau de la promenade	2 800,00	10 ml	40	112 000,00			
		Accompagnement par mobilier, garde corps, ...éclairage intégrés (spots,...)	1 500,00	10ml	40	60 000,00			
		Eclairage intégrés (spots,...)	1 500,00	10 ml	40	60 000,00			
		Plantation de Tamaris, pins, ... sur parking existant y compris préparation des fosses de plantations	386,00	unité	100	38 600,00			
		Plantation d'un cordon végétal contre la promenade côté ville, entre mur de soutènement existant et mur de gabions proposés, sur 3 m de large au moins	435,00	10ml	35	15 225,00			
		Réalisation de belvédères en platelage aspect bois sur la promenade actuelle	1 800,00	10 m2	200	360 000,00			
		Renforcement des plantations dunaires sur tout le linéaire de la promenade sur les enrochements existants x 10 ml de large minimum	1 000,00	100m2	20	20 000,00			
		F et mise en place de ganivelles sur tout le linéaire de la promenade côté mer pour protéger la reconstitution d'un cordon dunaire sur les enrochements existants	120,00	10 ml	20	2 400,00			
3. Les arènes, la plage et l'Office de Tourisme								832 725,00	124 908,75 **957 633,75**
4 - Promenade de l'avenue de la plage	Végétaliser les espaces, prévoir des structures d'ombrage en bois, Travailler sur des séquences paysagères, et de l'ombrage pour les véhicules								
		Dépose de bornes, bordures, signalétique, ... pour simplifier le parcours	10 000,00	F	1	10 000,00			
		Signalétique pédagogique (5 panneaux)	3 000,00	unité	2	6 000,00			
		Tout au long de la promenade actuelle:							
		Création d'une murette en gabions côté mer H = 1 m env. pour faire belvédère et protection des "dunes"	135,00	10 ml	15	2 025,00			
		Création côté ville d'une murette en gabions h = 2 m environ à 2/3 m du mur actuel, pour planter un cordon végétal en hauteur, au niveau de la promenade	270,00	10 ml	15	4 050,00			
		Plantation d'un cordon végétal contre la promenade côté ville, entre mur de soutènement existant et mur de gabions proposés, sur 3 m de large au moins	435,00	10ml	15	6 525,00			
		Accompagnement par mobilier, garde corps, ...éclairage intégrés (spots,...)	1 500,00	10ml	15	22 500,00			
		Eclairage intégrés (spots,...)	1 500,00	10 ml	15	22 500,00			
		Réalisation de belvédères en platelage aspect bois sur la promenade actuelle	386,00	10 m2	40	15 440,00			
		Renforcement des plantations dunaires sur tout le linéaire de la promenade sur les enrochements existants x 10 ml de large minimum	540,00	100m2	15	8 100,00			
		F et mise en place de ganivelles sur tout le linéaire de la promenade côté mer pour protéger la reconstitution d'un cordon dunaire sur les enrochements existants	120,00	10 ml	15	1 800,00			
4 - Promenade de l'avenue de la plage								98 940,00	14 841,00 **113 781,00**
5. Promenade et stationnements de l'av Gal de gaulle	Végétaliser les espaces, prévoir des structures d'ombrage en bois, Travailler sur des séquences paysagères, et de l'ombrage pour les véhicules								
		Dépose de bornes, bordures, signalétique, ... pour simplifier le parcours	15 000,00	F	1	15 000,00			
		Signalétique pédagogique (5 panneaux)	3 000,00	unité	5	15 000,00			
		Tout au long de la promenade actuelle:							
0		Création d'une murette en gabions côté mer H = 1 m env. pour faire belvédère et protection des "dunes"	0,00	10 ml	80	0,00			
		Création côté ville d'une murette en gabions h = 2 m environ à 2/3 m du mur actuel, pour planter un cordon végétal en hauteur, au niveau de la promenade	0,00	10 ml	60	0,00			
		Plantation d'un cordon végétal contre la promenade côté ville, entre mur de soutènement existant et mur de gabions proposés, sur 3 m de large au moins	1 800,00	10ml	60	108 000,00			

Actions totales sur «entrée ouest»

Comprenant accès au port, aménagement paysagers de la piste d'accès au camping, du parking existant, les rives du canal, et le remplacement de la bande de stationnement longitudinale par une bande arborée

Travaux 380 k€ + Études et divers 60 K€ HT = 440 K€ HT

0 .Virage d'entrée de ville/traversée du canal/ découverte de la mer

Longueur de la séquence = 100 ml

Surface concernée = 5000 m2 aménagés env. comprenant suppression du parking existant et du trottoir rive nord, aménagement paysagers et piétonniers de raccordement entre la promenade, l'accès au parking Ouest et la plage, reconstitution de la végétation dunaire et mise en défends

Travaux 72 k€ + Études et divers 11 K€ HT = 83 K€ HT

1. Promenade, plage Crin Blanc

Longueur de la séquence = 400 ml

Surface concernée = 4000 m2 aménagés

env.Comprenant création de nouvelle assises, traitement des accès à la plage, mise en place d'une signalétique pédagogique, reconstitution de la végétation dunaire et mise en défends

Travaux 114 k€ + Etudes et divers 17 K€ HT = 131 K€ HT

2. Port Gardian

Longueur de la séquence = 380 ml

Surface concernée = 3500 m2 env. aménagés

Comprenant création d'une nouvelle promenade surélevée en platelage, modernisation du mobilier et de l'éclairage

Travaux 463 k€ + Études et divers 70 K€ HT = 533 K€ HT

3. Les arènes, la plage et l'Office de Tourisme

Longueur de la séquence = 320 ml

Surface concernée = 5000 m2 env. aménagés

Comprenant:

- Aménagement de deux cheminements larges en gradines permettant de mieux relier le coeur de ville à la promenade, des belvédères en platelage sur la promenade, l'habillage du mur de soutènement de la promenade côté ville par une bande plantée surélevée de 3 m de large, la modernisation du mobilier et de l'éclairage, et la reconstitution de la végétation dunaire sur enrochements et mise en défends
- Plantation de 100 arbres sur les 4000 m2 de parking (= 40 K€)

Travaux 835 k€ + Études et divers 125 K€ HT = 960 K€ HT

4- Promenade de l'avenue de la plage

Longueur de la séquence = 150 ml

Surface concernée = 2300 m2 env. aménagés

Comprenant l'aménagement d'un belvédère en platelage sur la promenade, l'habillage du mur de soutènement de la promenade côté ville par une bande plantée surélevée de 3 m de large, la modernisation du mobilier et de l'éclairage, et la reconstitution de la végétation dunaire sur les enrochements et mise en défends

Travaux 98 k€ + Études et divers 15 K€ HT = 113 K€ HT

5. Promenade et stationnements de l'av Gal de Gaulle

Longueur de la séquence = 800 ml

Surface concernée = 2300 m2 env. aménagés

Comprenant

- l'habillage du mur de soutènement de la promenade côté ville par une bande plantée surélevée de 3 m de large, la modernisation du mobilier et de l'éclairage, et la reconstitution de la végétation dunaire sur les enrochements et mise en défends
- Plantation de plus de 400 arbres sur les deux parkings de 8000 et 9000 m2 (= 173 K€)

Travaux 560 k€ + Etudes et divers 85 K€ HT = 645 K€ HT

6. Plage est

Longueur de la séquence = 430 ml

Surface concernée = 9500 m2 env. aménagés

Comprenant

- la réhausse du chemin actuel, l'aménagement d'une piste cavalière et d'un chemin piéton séparés, et la reconstitution de la végétation dunaire sur les enrochements et mise en défends

Travaux 414 k€ + Etudes et divers 62 K€ HT = 476 K€ HT

Saintes-Maries-de-la-Mer, le littoral urbain

Détail des prix unitaires

Travaux détaillés	Unité	PU	Qté	RATIO
Confortement de la piste en grave stabilisée sur 4 m de large pour 10 ml	ml	140,00	10	1 400,00
Creusement de deux fossés de drainage et anti-stationnement pour 10ml	ml	20,00	10	200,00
Plantation d'un double alignement de Tamaris (1 arbre / 10 ml)- Mode forestier	ml	10,00	10	100,00
F et mise en place d'un linéaire de clôtures type "manade"	ml	15,00	10	150,00
Tout compris Pour 10 ml de piste				1 850,00
Plantation type forestière de Pins (P.halepensis, P. pinea) y c préparation du sol, protection anti-rongeur, paillage, ...	u	20,00	5	100,00
Réalisation d'un massif de terre en vue de plantation, sur 3 m de large et 2 m de hauteur (le long promenade arènes...)	ml	300,00	1	300,00
Plantation d'un cordon type urbain d'arbustes et plantes vivaces et qq arbres en mélange sur 3 m de large	ml	45,00	3	135,00
Total du cordon de plantation contre le mur de soutènement sur 3 m de large et 2 m de haut	ml			435,00
Plantation d'un cordon type forestière d'arbustes et arbre.	ml	15,00	1	15,00
Plantation d'un cordon type forestière d'arbustes et arbre.	100 ml	15,00	100	1 500,00
Plantation d'un cordon type forestière d'arbustes et arbre.	ml	15,00	3	45,00
Plantation d'un cordon type forestière d'arbustes et arbres en mélange sur 3 m de large	10 ml			450,00
Plantation d'un cordon type forestière d'arbustes et arbres en mélange sur 5 m de large	ml	15,00	5	75,00
Plantation d'un cordon type forestière d'arbustes et arbres en mélange sur 5 m de large	10ml			750,00
Plantations dunaires (5 plants / 2€)	m2	10,00	1	10,00
Plantations dunaires pour 10 ml de dune sur 10 me de large	10 ml			1 000,00
Reconstitution d'une digue en enrochements et apport TV	ml	150,00	7	1 050,00
Découpe chaussée	ml	18,00	1	18,00
Défonçage sur 80 cm à la pelle mécanique sur 3 m de large	ml	28,00	3	84,00
cahrgement/ evacutaion déchets	ml	36,00	3	108,00
Total défoncage sols durs type chaussée, ...pour 10 ml de chaussée sur 3 m de large	10 ml			2 100,00

Total défoncage sols durs type chaussée, ...pour 10 m2 de sols durs /chaussée,...	10 m2	60,00	3	180,00
Total défoncage sols durs type chaussée, ...pour 100 m2 de sols durs /chaussée,...	100m2			1 800,00
Apport sable et tv en vue de plantation sur 1 m d'épaisseur en moyenne pour 100 m2	100 m2	45,00	100	4 500,00
Murettes en gabions 50 cm de large et 80 cm de hauteur en moyenne- pour 10 ml	10 ml	140,00	10	1 400,00
Cheminement en platelage bois	m2	180,00	1	180,00
Cheminement en platelage bois	10 m2	180,00	10	1 800,00
Cheminement en platelage bois larg 3 m moyenne	ml	180,00	3	540,00
Cheminement en platelage bois larg 3 m moyenne	10 ml			5 400,00
Cheminement en platelage bois larg 6 m moyenne	10 ml			10 800,00
Terrassement en remblai 1,50 mpour constitution chemin piéton, avec compactage,...	m2	35,00	1	35,00
réalisation sol en béton désactivé, piétonnier	m2	50,00	1	50,00
Total réalisation chemin piétonnier en béton désactivé sur	ml			850,00
				0,00
Fouille en trou pour arbres sur sols durs - 3 m3	u	105,00	1	105,00
evacuation	u	36,00	1	36,00
Apport TV	u	135,00	1	135,00
F et plantation arbre	u	110,00	1	110,00
Total plantation d'un arbre sur ancien parking...				386,00
				0,00
Reconstitution d'un accotement enherbé sur 3 m de large:				
Découpe chaussée	ml	18,00	1	18,00
Défonce/ décompactage, sur 20 cm	m2	7	1	7,00
Evacuation des déblais	m2	2,4	1	2,40
Apport TV sur 20 cm	m2	9	1	9,00
Enerbement	m2	1	1	1,00
Total pour 1 ml	ml			37,40
Total pour 100 ml	100 ml			3 740,00

Estimations

Les entrées de Parc

Concernant les travaux sur les entrées:

- Reconstitution d'un accotement enherbé après défonçage des surfaces dures = 3500 € / 100 ml
- Reconstitution d'un cordon d'arbres et d'arbustes type 'campagne' le long d'une route, sur 1 m de large (plantation type forestière, sans contraintes d'emprise souterraine ou aérienne) avec une bonne préparation des sols = 1500 € / 100 ml
- Préverdissement d'un délaissé à raison d'un arbre / 100 m2 (plantation type forestière, sans contraintes d'emprise souterraine ou aérienne) avec une bonne préparation des sols = 1500 € / 1 Ha